



LA JEUNESSE

DE

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET

COMTE, PUIS MARÉCHAL

DE BELLE-ISLE

LA JEUNESSE

DU

MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

(1684-1726)

Par Pierre d'ÉCHÉRAC

Archiviste-Paléographe

Préface de M. A. de BOISLISLE

Membre de l'Institut



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, Quai Malaquais

—

1908



PRÉFACE

Pierre Mallebay du Cluzeau d'Échérac, naquit le 9 novembre 1877, à Paris.

Au sortir des études classiques et après le service militaire, il suivit concurremment les cours de l'École de Droit, pour obtenir le diplôme de licence, et ceux de l'École libre des Sciences politiques, pour se présenter aux examens de l'Inspection des finances. Mais la mort prématurée de son père le détourna de cette carrière, et un goût inné pour les études historiques le dirigea alors du côté de l'École nationale des Chartes. Il y fut reçu dans la promotion de novembre 1901.

Très décidé à prendre rang dans l'érudition et à consacrer à l'histoire, de préférence l'histoire moderne, tout ce qu'il se sentait de dons naturels, que l'enseignement de l'école développerait et fortifierait chaque jour, il se mit de bonne heure en quête d'un sujet de thèse. Tout de suite il se laissa séduire par la physionomie sympathique du petit-fils de Nicolas Foucquet qui, après avoir brillé comme jeune offi-

cier dans les derniers temps du Grand Règne, fit une carrière si éclatante et parvint au plus haut rang sous Louis XV.

Dans mon souvenir, je vois encore d'Échérac venant aux premières informations, aux encouragements, puis rendant compte des progrès de son travail, et enfin soutenant sa thèse avec une simplicité qui n'excluait pas l'assurance. L'argumentation fut très bonne, reçut les applaudissements des camarades dont il avait su se faire des amis fidèles, et remplit d'aise les deux membres du Conseil de l'École qui s'étaient offerts pour examiner la thèse. L'un d'eux avait des raisons toutes personnelles de s'intéresser au petit-fils de Foucquet : c'était Jules Lair, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'auteur du meilleur ouvrage qui existe sur le trop fameux surintendant. Sans avoir suivi d'aussi près que son collègue la marche et les progrès du travail, il s'enthousiasma sincèrement lorsque le manuscrit arriva entre ses mains, et fut pour la meilleure part dans le succès de d'Echérac.

C'était en février 1905.

D'Échérac joignait une charmante modestie à bien d'autres qualités ; mais il nous parut radieux lorsqu'il emporta son manuscrit, la première œuvre sortie de sa plume : il n'avait plus qu'une hâte, de le parfaire d'après nos bienveillantes observations, et, comme nous l'y avions engagé, de mener jusqu'au bout la biographie du héros de Prague.

Car, très prudemment, il n'avait traité que la pre-

mière période de la vie de Belle-Isle, période moins brillante que ne fut la seconde, mais plus attachante pour un jeune écrivain, et mieux proportionnée aux dimensions d'une thèse.

D'Échérac quittait l'École tout à ses rêves de travail, d'avenir, de succès... C'est à peine s'il eut le temps de procéder à une première revision : au bout de trois mois, on exigea qu'il allât chercher sous des climats plus bienfaisants une rémission du mal dissimulé jusque-là. Encore était-ce trop tard.

Le 29 janvier 1906, il s'éteignait entre les bras d'une mère éplorée qui avait achevé son éducation et partagé les joies de son succès. A cette mère, aux amis qui furent témoins de sa fin héroïque, il ne restait plus que de tendres souvenirs et d'amers regrets.

Ce fut un deuil aussi pour l'École, qui voyait si rapidement, si cruellement les *fata aspera* lui ravir l'espoir placé sur cette jeune tête. On peut dire que Jules Lair partagea plus qu'aucun de nous cette douleur. Il avait entrevu, dans un avenir tout prochain, le maréchal de Belle-Isle succédant à son Nicolas Foucquet ; sans nul doute, il avait compté en faire la présentation aux lecteurs, aux admirateurs des œuvres que lui-même avait consacrées à l'histoire du XVIIe siècle. Au moins voulut-il, et tout de suite, aider à la publication de la thèse qu'il avait faite sienne : nul mieux que lui n'eût pu dire, en tête du livre, avec sa chaude et communicative ardeur, quelles avaient été les qualités séduisantes du jeune

1.

confrère enlevé brusquement comme un de ces adolescents héroïques de l'antiquité...

Jules Lair est mort à son tour, en pleine maturité, tenant déjà une belle place à l'Académie, se dévouant à toutes les belles causes, à toutes les bonnes œuvres de l'histoire, de quelque époque, de quelque caractère qu'elles fussent : ne l'a-t-on pas vu, dans une longue agonie, s'attacher désespérément à cette dernière entreprise des Mémoires du cardinal de Richelieu dont il avait vaillamment accepté la direction.

Il est mort pendant l'impression du *Belle-Isle*, qu'il souhaitait ardemment. De la Préface qu'il avait médité de mettre au front du volume, rien ne s'est retrouvé au milieu des matériaux amoncelés ou des œuvres commencées.

C'est donc à son collègue dans la soutenance de 1905 qu'est revenu le devoir, non pas de suppléer celui qui a disparu, ni de tenter une appréciation de l'œuvre unique qui montrera ce que d'Echérac avait fait, ce qu'il aurait pu faire par la suite, mais seulement d'appeler et de solliciter la sympathie des amis de l'histoire pour le livre auquel auront manqué la revision de l'auteur lui-même et le patronage tout bienveillant de Jules Lair.

A. DE BOISLISLE.

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

Le Président Hénault, dans ses Mémoires, termine en ces termes le long portrait qu'il trace du Maréchal de Belle-Isle (1) : « *S'il n'a pas été un grand homme, ce sera à coup sûr un homme extraordinaire, mais bientôt oublié.* » *L'histoire a ratifié ce jugement de tous points. Belle-Isle ne fut certes pas un* « *grand homme* » *au sens strict du mot ; mais dans ce* XVIIIe *siècle qui compta parmi ses ministres et ses généraux si peu de grands hommes, et qui vit par contre défiler tant de figures aussi captivantes que fugitives, il est de ceux à qui on a le droit de s'intéresser parce qu'il fut* « *extraordinaire* » *et, dans la suite, à peu près* « *oublié* ». *Aujourd'hui la retraite de Prague rappelle seule son nom, et c'est tout le souvenir qui nous reste de sa longue carrière. Et pourtant sa vie est justement curieuse par les faits* « *extraordinaires* » *dont elle est marquée ; les circonstances qui accompagnèrent le mariage de ses parents et sa naissance sortent du commun ; extra-*

(1) Hénault (Mémoires du Président), pages 261 et suiv.

ordinaires aussi, les coups de fortune ou de disgrâce qui tantôt l'élevèrent trop haut, tantôt l'abattirent trop bas; il était Foucquet, et, malgré la défaveur qui s'attachait aux yeux de Louis XIV à qui portait ce nom, il sut par ses qualités, son zèle, son intelligence, faire abdiquer la tenace rancune du vieux monarque. Ses défauts tout autant que ses qualités lui valurent sous le règne suivant les charges et les honneurs, et l'amitié d'un premier ministre qui l'initia aux secrets de l'État, car il était ambitieux, intrigant et peu scrupuleux sur les moyens d'arriver. Puis, tout à coup la fortune ayant tourné, il passe quatorze mois à la Bastille impliqué dans une affaire où son rôle est difficile à préciser. Avec la chute du Duc de Bourbon les mauvais jours prennent fin, et Belle-Isle conclut un échange de terres qui le rend possesseur de l'un des plus beaux domaines de la Couronne. Son crédit à la cour s'affirme, et, coup sur coup, il devient maréchal de France, ambassadeur extraordinaire, duc, chevalier des ordres, Prince du Saint-Empire, et enfin secrétaire d'État de la guerre. Il siège en outre à deux Académies.

Nous nous sommes efforcé, dans la mesure de nos très faibles moyens, de mettre en lumière les débuts du maréchal de Belle-Isle, jusqu'ici négligés par les historiens. Nous avons cru pouvoir logiquement arrêter nos recherches à l'année 1726 ; cette date marque en effet d'une façon très nette un changement aussi bien dans l'histoire générale de la France que dans la vie du Maréchal de Belle-Isle. C'est la chute du ministère de M. le Duc, c'est-à-dire l'abandon des principes politiques de la Régence, et l'avènement au pouvoir du vieux cardinal de Fleury ; c'est aussi

pour Belle-Isle la rentrée en grâce et le commencement d'une faveur désormais sans nuages.

Il serait peut-être abusif d'appliquer le mot « jeunesse » aux quarante-deux années de la vie du Maréchal qui nous ont fourni le sujet de cette étude ; mais ce terme nous a servi à designer la longue période d'incertitudes au sortir de laquelle Belle-Isle devait enfin fixer sa fortune, période au cours de laquelle nous le voyons gagner un à un ses grades, acquérir ses charges, « se pousser » en un mot ; période qui nous fait en même temps assister au développement de son caractère et à l'épanouissement de son ambition. La seconde partie de sa vie ne fut en définitive que l'apogée de la situation qu'il avait su acquérir au cours de ces années de « jeunesse ».

Les sources imprimées et manuscrites de l'histoire du XVIIIe siècle sont si abondantes, qu'il est pour ainsi dire matériellement impossible de les consulter toutes ; aussi demandons-nous pardon au lecteur des omissions que nous avons pu commettre.

Nous confessons en outre qu'il nous a été impossible de retrouver même la trace des papiers du Maréchal de Belle-Isle en dehors de ceux qui figurent dans les différents dépôts d'Archives, et qui presque tous ont trait à sa vie publique. La raison en est peut-être que, ne laissant pas d'héritiers directs, et sa fortune devant aller à des collatéraux, Belle-Isle préféra détruire tout ce qui, dans ses papiers, avait un caractère intime. Cette hypothèse se trouve fortifiée par le témoignage du président Hénault, qui fut de ses amis, et qui écrit : « Il ne « voulut pas laisser de Mémoires et je le vis brûler « infiniment d'écrits. »

Par contre, les dépôts publics sont suffisamment riches. Tout d'abord, au Ministère de la Guerre, nous avons consulté les Archives administratives, où nous avons rencontré le dossier du Maréchal, fort incomplet d'ailleurs ; puis, dans la Section historique, les registres de la Correspondance où ont pris place de nombreuses lettres de Belle-Isle, d'un caractère personnel, mais présentant par quelques côtés un intérêt militaire ; les cartons concernant les différents régiments, sans oublier les Suppléments aux années importantes, et les registres des minutes du Secrétaire d'État de la guerre.

A la Bibliothèque Nationale, le Cabinet des Titres, la collection Clairambault surtout, nous ont fourni d'utiles renseignements. A l'Arsenal, le fonds si riche de la Bastille nous a fait connaître la vie de Belle-Isle en prison (1)*; mais il ne jette aucune lumière sur cette ténébreuse affaire de la Jonchère dans laquelle le comte fut impliqué ; les documents présentent manifestement les traces d'une révision postérieure, faite sans doute lors de la puissance du maréchal* (2).

Les archives de la Préfecture de police contiennent quelques fiches intéressantes.

Enfin, aux Archives Nationales, les fonds de la Chambre des Comptes et du Conseil du Roi nous ont permis de suivre dans les moindres détails les phases diverses de ce long et important echange du domaine

(1) *M. Ravaisson, dans sa publication des* Archives de la Bastille, *a donné presque toutes ces pièces, mais avec combien d'erreurs et de transcriptions fautives !*

(2) *Les chemises existent, mais sont vides de pièces ; aussi le dossier Belle-Isle est-il loin d'avoir la valeur documentaire du dossier La Jonchère, encore intact.*

de « Belle-Isle » ; le compte-rendu des séances de la commission, rédigé jour par jour, y occupe plusieurs registres.

La biographie du Maréchal de Belle-Isle a été entreprise plusieurs fois, et dès le lendemain même de sa mort (1)*; mais ces travaux sont incomplets : ils se bornent tantôt à un exposé sommaire de la vie du personnage* (2)*, tantôt à une étude de détail sur tel ou tel chapitre de sa carrière ; tous passent très rapidement sur les quarante premières années de la vie du Maréchal. Aussi ne sont-ce point là des sources où nous ayons beaucoup puisé. Plus utiles sont les Mémoires du temps et les Gazettes : pour la carrière militaire de Belle-Isle, la Chronologie militaire faite par Pinard sous le ministère du Maréchal de Belle-Isle, et qui lui fut dédiée, nous a été un guide d'autant plus sûr que nous en avons pu contrôler les dires sur les états de service du Maréchal conservés au Ministère de la guerre ; quant aux principaux épisodes de sa vie publique, nous en trouvons l'écho dans les Mémoires. L'attitude de Belle-Isle pendant la Régence, ses intrigues à la cour, l'amitié de personnages très en vue, quelquefois même compromettants, tels que Dubois, Pléneuf, La Jonchère, Law et tant d'autres, attirèrent sur lui l'attention de ses contemporains et lui valurent une*

(1) *D'abord en 1762, par Chevrier, en un petit vol. in-12 ; puis, au milieu du* XIX*e siècle, par Chabert en 1856, par Emm. Michel et par L. Leclerc en 1862, en une petite brochure ; il faut aussi noter que* la Revue nobiliaire *a donné, en 1865-1866, une étude historique et généalogique sur les Foucquet, par M. Juge.*

(2) *Par exemple, le livre de Chabert intitulé :* Notice sur Charles-Auguste Foucquet, duc de Belle Isle, avec un précis historique des travaux et établissements exécutés dans la ville de Metz de 1727 à 1761.

mention dans leurs écrits. Aussi Saint-Simon (1), Luynes, d'Argenson, Dangeau, Sourches, qui vivent à la cour, tout comme Marais, Barbier, Hénault qui habitent la ville, nous donnent sur ces années de sa vie des renseignements utiles, malheureusement trop peu nombreux et parfois empreints de partialité. Enfin les Gazettes, celle d'Amsterdam surtout, nous tiennent au courant des bruits qui circulaient; il est nécessaire de les contrôler, mais elles représentent en somme l'opinion publique.

(1) *Nous citons les Mémoires de Saint-Simon jusqu'à l'année 1709 d'après la grande édition publiée par M. de Boislisle : pour la suite des Mémoires, nous nous sommes servi de l'édition Chéruel en 13 volumes.*

SOURCES

Sources manuscrites

Bibliothèque Nationale. *Cabinet des titres, fonds Clairambault, fonds français.*

Archives Nationales. *Séries E. O^1. P, T*, X^{2A}, X^{2B}.

Bibliothèque de l'Arsenal. *Fonds de la Bastille.*

Archives de la Préfecture de Police.

Archives du Ministère de la Guerre : *Archives administratives* et *Archives historiques.*

Archives notariales. *Répertoire de Me Rafin, successeur de Me Navarre, notaire au Châtelet de Paris.*

Sources imprimées

Almanachs royaux.

Argenson (Mis d'). *Mémoires et Journal 1727-1769* [Soc. de l'Hist. de France]. Paris, 1859-1867, 9 vol. in-8°.

Buvat. *Journal de la Régence.* Éd. Campardon. Paris, 1885, 2 vol. in-8°.

Boisjourdain. *Mélanges.*

Barbier. *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV.* Paris, 1857, 4 vol. in-8°.

Berwick (Maréchal de). *Mémoires.* Éd. Michaud et Poujoulat. Nouv. collection des Mémoires..., 3e série, t. VIII.

Babeau (A.) *Un financier à la Bastille sous Louis XV.* Cf. Mémoires de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXV, 1898.

CHABERT. *Notice sur Ch.-Aug. Foucquet duc de Belle-Isle, avec un précis historique des travaux et embellissements exécutés dans la ville de Metz de 1727-1761*. Metz, 1856, in-8°.

CHÉVRIER. *Vie politique et militaire de M. le maréchal-duc de Belle-Isle*. La Haye, 1762, in-8°.

DUCLOS. *Mémoires secrets*. Éd. MICHAUD et POUJOULAT : Nouvelle collection des Mémoires..., 3e série, t. X.

DANGEAU (Mis de). *Journal*. Paris, 1854-1860. 19 vol. in-8°.

FOUCAULT (Nicolas-Joseph). *Mémoires 1650-1719*. Ed. BAUDRY [Collection des Documents inédits]. Paris, 1862, in-4°.

Gazette de France.

Gazette d'Amsterdam.

HÉNAULT (Le président). *Mémoires*. Éd. DE VIGAN. Paris, 1854, in-8°.

JUGE. *Étude historique sur les Foucquet de Belle-Isle (Revue nobiliaire*, 1865-1866.) Paris, 1865, in-8°

LECLERC. *Éloge du maréchal de Belle-Isle*, 1862.

LAIR (Jules). *Nicolas Foucquet*. Paris, 1890, 2 vol. in-8°.

LUYNES (Duc de). *Memoires*. Paris, 1860-1865, 17 vol. in-8°.

LÉVIS-MIREPOIX (Duc de). *Inventaire historique et généalogique*. Toulouse, 1903.

LAMORAL LE PIPPRE DE NOEUFVILLE. *Abrégé chronologique et historique... de la Maison du Roi*. Liège, 1734-35, 3 vol. in-4°.

LE THUEUX. *Essais historiques sur les deux compagnies de Mousquetaires*. La Haye, 1778, 2 vol. in-12.

MARAIS (Mathieu). *Mémoires*. Paris, 1863, 4 vol. in-8°.

— *Journal de Paris* (*Revue rétrospective*, t. XII à XV).

Mercure de France (Le).

Notice sur Sorèze, par S. A. C. Toulouse, 1822, in-8°.

PINARD. *Chronologie historique militaire*. Paris, 1760-1764, 7 vol. in-4°.

RAVAISSON. *Archives de la Bastille*. Paris, 1868-1886, 16 vol. in-8°.

ROUSSET (Camille). *Le comte de Gisors*. Paris, 1868, in-8°.

SAINT-SIMON. *Mémoires*. Éd. DE BOISLISLE, en cours de publication, et Éd. CHÉRUEL. Paris, 1863 1865, 13 vol. in-12.

Staal de Launay (Mme de). *Mémoires*. Éd. Michaud et Poujoulat. Nouv. collection des Mémoires, 3e série, tome X.

Sourches (Mis de). *Mémoires secrets et inédits de la cour de France*. Paris, 1882-1897, 13 vol. in-8°.

Sautai (Le lieutenant). *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*. Paris, 1899, in-8°.

Susane (Le général). *Histoire de la cavalerie française*. 1874, 3 vol. in-12.

Villars (Le Maréchal de). *Mémoires*. Éd. de Vogué. Paris, 1885-1904.

Vault (Général de) et Pelet. *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV* (Collection des Documents inédits). Paris, 1835-1862, 11 vol. in-4°.

Voltaire. *Précis du siècle de Louis XV*.

RECHERCHES SUR LA JEUNESSE

DE

CHARLES-LOUIS-AUGUSTE FOUCQUET

Comte, puis Maréchal

DE BELLE-ISLE

1664-1726

CHAPITRE PREMIER

La Famille Foucquet en exil. — L'Evêque d'Agde. — Le Marquis et la Marquise de Belle-Isle. — L'Enfance du Comte de Belle-Isle (1661-1700).

Quand naquit en septembre 1684, à Villefranche de-Rouergue, Charles-Louis-Auguste Foucquet (1), le futur maréchal de Belle-Isle, quatre ans et six mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort, à Pignerol, du surintendant son grand'père (2). La chûte de Nicolas Foucquet, vingt ans auparavant (1661), avait entraîné pour tous les siens un exil qui les avait dispersés aux quatre coins du royaume et que maintenait avec une rigueur extrême le ressentiment tenace de Louis XIV. Cette ruine atteignit la famille Foucquet dans ses biens autant que dans son établissement à la cour. De toute la splendeur des anciens jours, il n'était resté à la surintendante

(1) Né le 22 septembre 1684.
(2) Mort à Pignerol le 23 mars 1680. Sur Nicolas Foucquet et ses ancêtres, voir l'ouvrage de M. Lair : *Nicolas Foucquet*. Paris, 1892, 2 vol. in-8.

qu'une créance privilégiée de 1,200,000 livres, constituant la reprise de ses propres et pour laquelle les créanciers de son mari avaient abandonné quelques terres en retour de la reconnaissance d'une dette de 1,950,000 livres qu'elle s'engageait à acquitter (1). Si l'on ajoute à cela la fortune propre de Marie de Maupeou, mère du surintendant, fortune peu considérable consistant en quelques rentes et terres en Bourbonnais (2), on aura l'ensemble des biens qui formaient l'avoir de cette nombreuse famille qu'étaient les Foucquet. Au lendemain de l'arrestation du surintendant, à Nantes (septembre 1661), l'exil était venu frapper tous ses proches ; de ses frères, l'aîné, l'archevêque de Narbonne, fut relégué à Alençon, tandis que le second, Basile, abbé de Rigny et trésorier de la basilique de Saint-Martin de Tours, l'était à Tulle, puis à Bazas, enfin à Mâcon ; quant à l'évêque d'Agde on l'envoya à Villefranche de Rouergue, puis à Issoudun ; Gilles, son frère, le premier écuyer de la petite écurie, séparé de Mademoiselle d'Aumont sa femme, était condamné à mourir de faim à Joinville en Champagne ; Marie-Madeleine de Castille, la femme de Nicolas Foucquet, seule avec des enfants en bas âge, dont l'aîné avait dix ans à peine et le plus jeune quelques mois, retirée à Limoges, puis à l'abbaye de la Raigle et de là à Saintes dont le climat était plus favorable à sa santé, obtenait

(1) J. Lair. Ouvrage cité, t. II, page 443. — Le 19 mars 1673, les créanciers signèrent cette transaction. Les terres qu'on laissait à Mme Foucquet étaient : Melun, Vaux, Maincy, Bouy, Hautes-Loges, Belle-Isle, l'Argonet, Prevezac, Cautissac, La Guerche, Kerrnoul, les Moulins-Neufs.

(2) Lair. Ouvrage cité, t. II, page 487 et suiv. Elle en fit le partage quelque temps avant de mourir, en juin 1680, entre ses enfants.

enfin comme une grâce de revenir à Paris y suivre de près la procédure de son mari. Le plus jeune de ses enfants était Louis Foucquet, qui fut plus tard le père du futur maréchal de Belle-Isle.

Louis Foucquet (1), marquis de Belle-Isle, naquit le 7 juin 1661 à Fontainebleau où la cour résidait alors, tout entière à la préparation de ce voyage de Bretagne qui devait être si funeste au surintendant. Il fut durant ses premières années le témoin inconscient des tristesses d'un foyer où sa mère et sa grand'-mère luttaient à l'envi pour la défense de son père. De toute son existence il ne vit celui-ci qu'une fois, en 1684 ; il avait alors trois ans. Madame Foucquet saisissant l'occasion du transfert du surintendant de la prison de Moret à celle de la Bastille, se posta à Charenton où le convoi devait passer, et par la portière ouverte d'un carrosse dont l'allure avait été juste à propos ralentie, elle put donner le fils à embrasser au père. Les années qui suivirent, Louis Foucquet les passa en Bourbonnais, dans ce château de Porné que possédait sa grand'mère et qui était le lieu de retraite pour tous. Puis quand il fallut aviser à un établissement possible pour lui, sa mère songea à le faire entrer dans l'ordre de Malte où s'ouvraient devant lui un avenir digne de son nom et une vie doucement oisive, exempte de tous ces soucis matériels qu'elle voulait épargner à son fils et dont elle-même avait tant souffert. De ses frères, le comte de Vaux, l'aîné, s'était donné au métier des

(1) C'était le cinquième enfant de Nicolas Foucquet. De son premier mariage Nicolas avait eu la duchesse de Charost ; de son second il eut le comte de Vaux, le Père Foucquet de l'Oratoire, Madeleine, marquise de Monzalès, et Louis, marquis de Belle-Isle.

armes; le second était entré à l'Oratoire ; lui-même en 1678 partit pour Malte comme novice du prieuré de France.

Durant toute sa vie — il mourut en 1738, âgé de 67 ans — le marquis de Belle-Isle resta l'homme délaissé de la fortune, sur qui pèse la défaveur de la destinée et qui « toujours battu de ses malheurs (1) » souffre en silence d'une disgrâce dont il n'est pas responsable. La Providence l'ayant fait naître dans l'infortune, il n'essaya jamais de réagir contre son destin ; inconnu à la cour, peu répandu dans le monde, il vécut pour lui et pour les siens dans l'intimité d'un foyer qu'attisait la tendre affection d'une femme adorée. La médiocrité de sa condition n'était pourtant pas dûe à quelque disgrâce de la nature, car il était au contraire bien doué ; Saint-Simon qui le connut, le tenait pour « fort honnête homme, aussi avec beaucoup d'esprit et de savoir ». Mais, totalement dénué d'ambition, il subit l'existence sans lutter, restant pour ainsi dire étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Sa vie d'homme débuta par une histoire d'amour dont les détails tiennent presque du roman. Il n'était pas depuis trois ans à Malte, qu'en novembre 1681, il obtenait du Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Caraffa, une bulle (2) l'autorisant à s'absenter pour trois ans, afin d'aller en France « vaquer à certaines affaires qu'il ne pouvait suivre que par lui-même. » Certes depuis son départ de France de cruels évènements avaient assailli les siens ; en

(1) Saint-Simon, Mem. éd. Chéruel, t. VIII, page 249.

(2) Bulle du 16 novembre 1681 (Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus 279, n° 7.282, f° 24 v°. (Extrait des preuves pour le comte de Belle-Isle.)

moins d'un an la mort avait pris coup sur coup son père le surintendant, emporté par une attaque d'apoplexie au moment où la liberté allait lui être rendue, sa grand'mère Marie de Maupeou, et son oncle l'abbé Basile ; de plus on était aux prises avec une situation financière compliquée qu'il fallait liquider au plus vite. Tout légitimait donc son retour au foyer maternel ; il faut toutefois constater que ce n'était pas là qu'il avait « affaire » (1), et qu'en rentrant en Bourbonnais il songeait bien plutôt à renouer l'intrigue ébauchée jadis avec son amie d'enfance Catherine-Agnès de Lévis. Mademoiselle de Lévis était la fille du comte de Charlus, gouverneur du Bourbonnais (2). Sa mère, seconde femme de M. de Charlus, était morte jeune, la laissant aux soins d'un père déjà vieux et d'un demi-frère de beaucoup son aîné ; alors on l'avait fait recevoir au chapitre noble de Remiremont (3). Elle avait vingt ans, quand le jeune chevalier non profès de Malte, rentré en France, la revit à Moulins ; ils se retrouvaient tous deux fidèles aux serments échangés jadis, et « charmante comme elle était, ayant plus d'esprit qu'elle « n'en paraissait et encore plus de sens avec beaucoup « de douceur et de modestie (4), » elle ne tarda pas à

(1) Les grands événements qui ont lieu à cette époque dans sa famille, se passent en dehors de sa présence ; ainsi l'installation de sa mère à Paris en 1682 et le mariage de sa sœur Madame de Monzalès (1683) auquel il n'assiste pas.

(2) Roger de Lévis, chevalier de Poligny, comte de Charlus, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général des armées de Sa Majesté et gouverneur du Bourbonnais.

(3) Note de la main du chevalier de Belle-Isle (Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus 279, n° 7.282, f° 156). Elle avait été présentée par Madame de Bardonné, en produisant ses preuves. (Archives du duc de Lévis-Mirepoix. Liasse A I, n° 26.

(4) Saint-Simon, Mem. éd. Chéruel, t. VIII, pages 250-251.

changer chez le « chevalier » l'inclination d'autrefois en cette passion violente et durable qui devait faire l'intérêt de sa vie tout entière. Les deux familles s'opposèrent au mariage ; on trouvait le couple trop jeune et de plus l'alliance des Foucquet ne flattait peut-être pas assez les Lévis (1). Une seule ressource restait au « chevalier » : celle d'enlever Mademoiselle de Lévis. C'est ce qu'il fit au début de l'année 1683 (2).

Un premier mariage « entièrement secret et pure- « ment pour la sûreté de leur conscience » les unit devant Dieu : puis ils vinrent à Paris où ils jugèrent à propos de faire bénir à nouveau leur union par le curé de Saint-Roch (3) et cette fois en présence de témoins « choisis par eux ». Ils se rencontraient rue du Mail dans la maison d'un bourrelier dont l'hôte, le sieur de Leschains, mettait sa chambre à la disposition du jeune marquis de Belle-Isle. Mademoiselle de Lévis, trompant la surveillance de ses amies, y venait souvent, trouvant toujours quelque prétexte plausible pour qu'on l'y laissât seule (4). Les deux familles s'émurent. M. de Charlus envoya son fils aîné à la recherche de sa sœur avec ordre de la ramener. Madame Foucquet, de son côté, s'inquiéta de l'aventure où son fils était engagé beaucoup plus sérieusement qu'elle ne le soupçonnait ; les choses faillirent prendre pour les jeunes amoureux un tour

(1) L'alliance des Lévis flattait par contre les Foucquet ; le maréchal de Belle-Isle blasonna toujours écartelé aux 1 et 4 de Foucquet, aux 2 et 3 de Lévis.

(2) Pièces justificatives, n°s 2 et 68. Lettre du procureur Robert au garde des sceaux et contrat de mariage.

(3) Denis Coignet, docteur en Sorbonne, promoteur de l'archevêque de Paris et curé de Saint-Roch.

(4) Pièces justificatives n° 2.

dramatique et leur intrigue s'achever en prison. Le 13 août, le procureur du Roi au Châtelet de Paris, Me Claude Robert (1), recevait du comte Charles-Antoine de Charlus une information contre le « chevalier Foucquet » aux termes de laquelle il le requérait de sévir contre le séducteur de sa sœur. Le magistrat refusa de rendre un décret de prise de corps, hésitant à se servir des grands moyens devant l'insuffisance des preuves dont on appuyait l'accusation : on alléguait, il est vrai, que Mademoiselle de Sainte-Mesme, parente des Charlus, avait conduit sa cousine de Lévis rue du Mail, dans la maison du bourrelier où la jeune fille disait « avoir affaire » et priait qu'on la laissât sous le prétexte qu' « une de ses amies l'y devait venir reprendre. » Les dépositions du cocher et du laquais de Mademoiselle de Sainte-Mesme étaient bien concordantes, ainsi que celles du bourrelier et de ses enfants qui attestaient en outre les visites que le « chevalier Foucquet faisait fréquemment dans la chambre de M. de Leschains ». Mais le procureur ne voyait là rien de bien grave ; aussi se bornait-il à faire poursuivre l'information, assurant le comte de Charlus, non sans malice, qu'il n'avait « qu'à reprendre sa sœur où il la pourrait trouver ». Or, le lendemain, une autre requête émanant de Madame Foucquet et dirigée contre Mademoiselle de Lévis était remise entre les mains de Me Claude Robert ; de séducteur, le chevalier y devenait « séduit

(1) Claude Robert, fils d'un célèbre avocat, avocat lui-même, d'abord greffier du parlement, puis procureur général à la chambre des prisons en 1679, enfin procureur du roi à l'ancien Châtelet, charge à laquelle il réunit en 1684 celle de procureur au nouveau Châtelet (Saint-Simon, Mem. éd. de Boislisle, t. X, page 409).

et suborné ». L'information nouvelle produisit sur le procureur l'effet contraire à celui qu'espérait la requérante : le magistrat se prit à regretter de n'avoir pas rendu la veille un décret de prise de corps contre le chevalier, car, à son avis, la requête de Madame Foucquet chargeait encore plus son fils que celle du comte de Charlus ; mais il était trop tard ; c'était chose faite et mieux valait pour tous oublier l'aventure. Claude Robert, en mettant le ministre au courant de toute cette affaire, lui indiquait la seule solution conforme au bon sens : « Ce sont, « disait-il, d'anciens engagements qui se sont faits « en Bourbonnais et auxquels de part et d'autre la « famille n'a point apporté les remèdes propres pour « en prévenir les fâcheuses suites. Il m'a paru par « leurs discours que leurs procédures sont faites pour « parvenir à un accommodement par un mariage. »

L'affaire n'eut pas de suites judiciaires (1), toutefois l'accommodement ne se fit pas non plus. De ce jour le comte de Lévis-Charlus rompit toutes relations avec le jeune couple. « Il ne leur donna rien, ne les voulut point voir (2). » Madame Foucquet suivit cet exemple. L'existence des jeunes gens fut quelque temps difficile. « Ils restaient tous deux sans pain, « errant de côté et d'autre de crainte de la justice et « de leurs parents, ne sachant que devenir (3). » C'est

(1) Mais elle en eut d'un autre ordre, car sept jours plus tard la chanoinesse de Remiremont, toute bouleversée de ces émotions, mettait prématurément au monde un enfant qui ne vécut que deux semaines, une fille, née le 21 août 1783, morte le 3 septembre (Copie du contrat de mariage du marquis de Belle-Isle. Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus, n° 7.282, f° 229-230.

(2) Quand il mourut (1686) son fils se réconcilia avec sa sœur.

(3) Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus 279, n° 7.282, f° 206. Notes sur Louis Foucquet.

alors qu'ils pensèrent à Louis Foucquet, leur oncle, l'évêque d'Agde exilé à Villefranche; ils allèrent frapper à sa porte. Ce prélat, riche, bon et charitable, avait fait preuve d'une réelle grandeur d'âme lors de la disgrâce de son frère auquel il était resté fidèle au milieu de l'abandon général. « Il fut tou- « ché de leur misère et de leur constance, les reçut « en pitié, leur pardonna leur égarement et leur « donna le moyen de subsister et les logea chez « lui. (1) » A partir de ce moment, les deux amoureux suivirent la fortune de l'évêque, l'accompagnant dans les exils successifs auxquels sa turbulence le fit condamner; plus tard ils revinrent avec lui, quand la colère du Roi fut tombée, habiter le palais d'Agde où ils vécurent cette vie intime et calme de deux êtres faits l'un pour l'autre et heureux d'être l'un à l'autre tout entiers (2).

Aussi restèrent-ils complètement étrangers à la vie agitée de l'oncle bienfaisant qui leur donnait l'hospitalité. Louis Foucquet exilé à Villefranche à la chute de son frère le surintendant (1661), n'avait pas tardé à témoigner de son activité frondeuse par de belles intrigues, si bien que l'intendant Foucault, pourtant son parent, n'avait pas hésité, après bien des avertissements, à demander qu'on le reléguât à Tournus (3). Il composait des gazettes séditieuses

(1) *Ibid.*

(2) Saint-Simon, Mem. t. XI, page 66, dit : « Ils vécurent toujours intimement » et « elle vécut avec son mari comme un ange ».

(3) Nicolas Foucault dans ses Mémoires, page 36, écrit : « M. Foucquet, évêque d'Agde, ayant été relégué à Villefranche de Rouergue, « y composait des gazettes qu'il faisait distribuer par ses émissaires « dans la province et les envoyait par tout le Royaume. Comme il était « parent de ma femme, je l'ai fait avertir et averti moi-même de cesser « ce commerce, de quoi il n'a tenu aucun compte. J'ai écrit à M. de

que des émissaires répandaient dans la province et par tout le royaume. Calmé par la mort de son frère, il avait obtenu de rentrer à Villefranche quand ses « neveux vinrent se jeter à ses pieds et lui demander asile. » Ceux-ci arrivaient à peine sous son toit que Madame de Belle-Isle mettait au monde un second enfant. C'était un fils dont l'évêque accepta d'être le parrain et qui reçut les noms de Charles-Louis-Auguste Foucquet de Belle-Isle. Le futur maréchal de France naquit le 22 septembre 1684; il eut pour marraine sa grand'-tante maternelle, *la duchesse du Lude* (1). Le baptême fut célébré dans l'église collégiale et paroissiale de Villefranche, *sans apprêt et dans une intimité absolue,* les deux familles Foucquet et Lévis s'obstinant à demeurer étrangères à tout ce qui touchait à leurs enfants. Un an après l'évêque d'Adge changea d'exil *et transporta à Issoudun sa maison ainsi augmentée.* Il s'installa en la paroisse Saint-Cyr dans un hôtel où sa jeune nièce donna presque aussitôt le jour à un troisième enfant (2).

Cependant le prélat n'était pas sans inquiétude sur

« Chateauneuf pour le prier d'obtenir du Roi qu'il fût retiré de Ville-« franche. Il a été envoyé à Tournus en Bourgogne. » — D'autre part on trouve à la Bibliothèque Nationale dans la collection Clairambault, pl. 1207, une lettre datée de Fronton, 21 juillet 1675, de l'intendant Foucault et qui éclaire le passage précédent de ses Mémoires : « Je reçus « hier un ordre du Roi pour faire tenir à M. l'Evêque d'Agde par « lequel il lui est enjoint de partir incessamment de Villefranche pour « se rendre à Tournus en Bourgogne, et dans le temps qu'il a été « rendu, je travaillais à avoir la preuve qu'il est auteur des gazettes qui « se débitent dans la province depuis quelques années.... »

(1) Louise-Marguerite de Béthune Sully, femme du grand-maître de l'artillerie, messire de Daillon du Lude, duc et pair de France.

(2) Une fille, Anne-Madeleine, née le 31 octobre 1685, tenue sur les fonts baptismaux par Anne de l'Hopital, comte de Sainte-Mesme, oncle de sa mère, et Madeleine Foucquet, veuve du marquis de La

la validité du mariage de ses neveux; cette union, il est vrai avait été bénie à deux reprises par l'Eglise; mais elle n'en restait pas moins clandestine, car elle avait été contractée sans le consentement des deux familles (1). Comme au printemps de 1686, la marquise de Belle-Isle était derechef enceinte, l'évêque obtint qu'auparavant, on établît par devant notaire un contrat de mariage en due forme après quoi on ferait solenniser de nouveau « le dit mariage en face de notre mère Sainte Eglise, Apostolique et Romaine ». Les choses seraient de la sorte remises en état et dorénavant régulières. Le contrat fut signé le 8 juin 1686 (2); trois jours après la bénédiction nuptiale était donnée aux époux en l'église Saint-Paterne par le curé Pierre Poissonnier (3). De dot, il n'était point question et les parents des mariés s'étaient abstenus de venir à la cérémonie. Aussi le jeune ménage, toujours pauvre comme par le passé, dut-il continuer de vivre « au pot » de M. d'Agde.

Une fille naquit quatre mois après ce mariage (4); sa venue semble avoir réveillé les sentiments d'aïeule chez Madame Foucquet qui jusqu'alors

Boulaye, parente éloignée de son père. Cette fille épousa en décembre 1713 le marquis de Montmain.

(1) Ce mariage était canoniquement valable et les enfants étaient légitimes (d'après une décision du Concile de Trente, 1563). Mais selon l'ordonnance de 1639, les enfants issus de tels mariages étaient déchus de tous droits successoraux. (Viollet, *Histoire du droit français*, Paris, 1886, pages 333 et suiv.

(2) En l'hôtel de l'évêque d'Agde et en sa présence par devant Me Dufour, notaire garde-notes à Issoudun. Le contrat fut enregistré à Paris en l'étude de Me Gallois, notaire au Châtelet, le 3 juillet 1686, par les soins d'Armand Foucquet, prieur de Mauregard, frère de Louis, marquis de Belle-Isle.

(3) L'archevêque de Bourges avait donné dispense de publication des trois bans.

(4) Marie-Madeleine, née à Issoudun le 12 octobre 1686.

s'était montrée aussi peu affectueuse grand'mère qu'elle avait été tendre mère. Le fait que l'enfant reçut au baptême les prénoms de Madame Foucquet, paraît être l'indice d'un rapprochement entre celle-ci et son fils. Cependant le couple passa encore quatre ans dans la retraite d'Issoudun jusqu'à ce qu'enfin, en 1690, l'évêque obtint après vingt-neuf années de vie errante de réintégrer son diocèse où il n'avait encore siégé que deux ans (1). Naturellement le marquis de Belle-Isle et toute sa famille le suivirent à Agde où plus de dix années de leur vie s'écoulèrent encore. Là naquirent trois autres enfants (2) dont le dernier Louis-Charles-Armand fut plus tard le chevalier de Belle-Isle.

Cependant il fallait songer à l'éducation de cette nombreuse famille et assurer son avenir. Pour les filles il semblait que le couvent fût l'asile tout indiqué à leur peu de fortune ; un parent de leur mère, grand archidiacre de l'église cathédrale d'Agde, en réclamait déjà une pour les Bernardines d'Argenteuil dont sa sœur était supérieure (3). Le fils cadet était voué tout naturellement à l'état ecclésiastique

(1) Sacré évêque d'Agde le 2 mars 1659, en remplacement de son frère promu à l'archevêché de Narbonne. Il avait été exilé en 1661. (Saint-Simon, Mem. éd. de Boislisle, t. X, page 1060.)

(2) Le marquis et la marquise de Belle-Isle eurent en tout six enfants, sans compter ceux morts en bas âge : les trois nés précisément à Villefranche et à Issoudun ; Anne-Marie, née à Agde le 12 janvier 1691, d'abord religieuse de la Visitation à Moulins, épouse plus tard du marquis de la Vieuville ; Marie-Louise, née à Agde, le 9 janvier 1692, plus tard chanoinesse à Poulangis ; Louis-Charles-Armand, né à Agde, le 19 septembre 1693, chevalier de Belle-Isle. (Note du chevalier de Belle-Isle sur sa famille à la Bibliothèque Nationale, dossiers bleus 279, n° 7.282, f° 756.)

(3) Lettre d'Arnoult Tristan de Saint-Amant à la marquise de Belle-Isle. (Bibliothèque Nationale, ms. fr. 25.544, lettre 20).

et en 1702, bien qu'il n'eût encore que neuf ans, il recevait la tonsure des mains de l'évêque de Vabres (1). L'aîné, le comte de Belle-Isle, héritier du nom et de la fortune, était destiné au métier des armes. Mais auparavant, pour parfaire son instruction qui ne se pouvait suivre sérieusement à Agde, on songea à le mettre dans quelque pensionnat des environs. Sorèze était tout proche; on l'y envoya. M. Foucquet parmi ses bénéfices (2) possédait en cette ville une abbaye placée sous la règle des Bénédictins de Saint-Maur et où fleurissait alors une école renommée. Ce collège inauguré en 1682 sur de nouvelles bases, avait à différentes reprises profité des largesses personnelles du prélat (3); il n'avait pas tardé à acquérir, grâce à l'enseignement qui s'y donnait, une réputation hautement méritée (4). C'est là, sous les auspices du bienfaiteur, que le futur maréchal de Belle-Isle fit ses études jusqu'à la fin de l'année 1700 (5). Au dire d'un de ses historiens (6), il manifesta dès son jeune âge pour les livres qui « traitent de la guerre, de la politique, de l'histoire » un goût tout particulier qu'il témoignait aussi pour

(1) Pièces justificatives, n° 3. — Le chevalier de Belle-Isle entra plus tard dans l'armée où il fit une carrière brillante.

(2) Il était titulaire des abbayes de Vézelay (diocèse d'Autun) depuis 1644, du Jard (diocèse de Sens) depuis 1659, de Sorèze (diocèse de Lavaur) depuis 1656 et de Ham (diocèse de Noyon) depuis 1659.

(3) Il acheta de ses deniers divers prieurés jadis aliénés dont il affecta le produit à l'entretien du pensionnat (S. A. C., *Notice historique sur Sorèze*, Toulouse, 1882, in-8°).

(4) Parmi les élèves de la fondation, citons Dom Claude Devic, le collaborateur de Dom Vaissette, historien du Languedoc.

(5) Nous ne savons rien de précis sur les études qu'il fit à Sorèze. Le Prieur nous a écrit que les documents relatifs au collège n'existent qu'à partir de 1757.

(6) Chevrier, *Vie politique et militaire de M. le Maréchal de Belle-Isle*, page 12.

les mathématiques « dans lesquelles il fit des progrès sensibles. » Il faisait d'ailleurs montre d'un caractère réfléchi et laborieux, apte à tous genres d'études et que justifia bien la culture générale d'esprit qu'il présenta plus tard. Il resta à Sorèze jusqu'à l'âge de seize ans.

Avant de suivre le jeune comte de Belle-Isle aux mousquetaires du Roi où il entra en janvier 1701, il nous faut dire un dernier mot du marquis, son père. L'évêque d'Agde étant mort en février 1702, force fut aux Belle-Isle de chercher un nouvel asile. C'est alors qu'ils retombèrent « à l'aumosne » de Madame Foucquet, leur mère, qui les recueillit dans l'appartement qu'elle occupait à Paris « aux dehors du Val de Grâce (1). » Là, elle les entretint jusqu'à sa mort (1716). Leur vie s'y poursuivit de la sorte, calme et retirée du monde, car ils n'avaient tous trois qu'un but : aider l'héritier de leur nom, l'espoir de leurs vieux jours, à refaire sa fortune et à acquérir la gloire. La surintendante se montra généreuse ; à son fils déjà depuis son mariage elle était venue par deux fois en aide, lui donnant les sommes d'argent dont il pouvait avoir besoin (2) ; à l'endroit de son petit-fils elle fut plus large encore et lui facilita, autant que ses moyens le lui permirent, l'achat des grades qu'ambitionnait son zèle (3). La situation des Belle-Isle dans le monde se ressentait de leur détresse financière ; aussi bien gardaient-ils encore vivace le souvenir de leur infortune et de leur disgrâce. De tous

(1) Saint-Simon, Mem. éd. Cheruel, t. VIII, page 249.

(2) En 1687 elle donna la terre des Moulins Neufs en retour de la somme de 90 l. 18 s. 2 d., reliquat du compte de tutelle. En 1689 elle lui fait don de 30.000 l. à titre d'avancement d'hoirie.

(3) Voir les chapitres suivants.

leurs parents, pourtant bien en cour, et qui plus tard ne dédaigneront pas de venir signer au contrat de mariage du comte de Belle-Isle avec une Durfort-Civrac, tels les Pontchartrain, les Bellefonds, les Harcourt, les Harlay, les Duras, les Ventadour, deux seulement leur restèrent fidèles et ne rougirent pas de s'employer pour eux ; c'étaient la duchesse de Charost et le duc de Lévis. La première, demi-sœur, mais de beaucoup l'aînée, du marquis de Belle-Isle (1) jouissait de par son mari d'une grande faveur auprès du Roi, faveur qu'elle ne négligea pas d'employer pour son neveu. Le duc de Lévis (2), fort puissant à Versailles et riche de l'alliance des Chevreuse, « prit sa tante, Madame de Belle-Isle, en pitié. Madame de Lévis la plaignait encore plus (3), » une affection très sincère doublait cette commisération : la duchesse reporta ses bienfaits sur les enfants de sa tante ; elle les adopta, les poussa dans le monde et acquit au comte de Belle-Isle la protection si utile de Madame de Maintenon.

Après qu'en 1716 la mort eût enlevé la surintendante à la tendresse des siens, le marquis de Belle-Isle resta davantage encore étranger aux évènements où ses fils se trouvaient mêlés. Ayant vécu uniquement pour sa femme dont l'affection avait fait tout son bonheur, il s'enfouit dans une retraite qui devint complète quand il eut le malheur de perdre celle-ci (juin 1729). De ce moment sa vie prit un caractère d'originalité : « Il se levait tous les jours

(1) Fille du premier mariage de Nicolas Foucquet et mère du duc de Charost.

(2) Fils du comte de Charlus, le demi-frère de Madame de Belle-Isle ; il fut fait duc et épousa une Chevreuse.

(3) Saint-Simon, Mem. éd. Chéruel, t. VIII, pages 250-251.

« à minuit, une ou deux heures et travaillait beau-« coup dans son cabinet (1). » Il ne fréquenta plus personne et c'est ainsi qu'il assista insouciant au développement prodigieux du crédit de son fils, sans y prendre aucune part ; mais il vécut assez pour voir, malgré les entraves qu'elle subit, la fortune du comte de Belle-Isle grandir et s'affirmer : et s'il n'en éprouva aucun avantage personnel, il fut toutefois assez heureux que de contempler la réhabilitation éclatante du nom de Foucquet par la fortune du nom de Belle-Isle. Quand il mourut en 1738 ses contemporains l'avaient presque oublié (2). Ce fut le trait d'union entre deux grands personnages ; il n'a pas marqué dans l'histoire ; mais, comme disait le duc de Luynes (3), « ce fut un bon homme et un honnête homme. »

(1) Luynes, Mem. t. II, page 229.

(2) Bien avant sa mort, on donnait communément le titre de marquis à son fils, comme si le père eût cessé d'exister.

(3) Luynes, Mem. *ibid.*

CHAPITRE II

La Guerre de Succession d'Espagne. — Débuts de Belle-Isle à l'armée (1701-1707).

Le jeune comte de Belle-Isle venait d'entrer dans sa dix-septième année quand, au début de 1701 (1), on jugea à propos de lui faire commencer la carrière des armes. Son peu de fortune et l'absence de tout crédit personnel à la cour le rendaient incapable de prétendre soit à un régiment, soit même à une compagnie. Quarante années n'avaient pas encore effacé le souvenir du surintendant son grand'père, et Louis XIV se montrait prévenu contre quiconque avait nom Foucquet. Pour l'instant on chercha à lui procurer un engagement dans les troupes de la maison du Roi ; ce ne fut ni sans difficulté ni sans intrigue qu'on parvint à le faire accepter comme simple mousquetaire. Le duc de Luynes rapporte (2) que M. de Charost lui conta bien longtemps après, en 1740, « la peine qu'il avait eue à le faire entrer dans le service à cause de la prévention que l'on avait sur le nom de Foucquet. » Aussi bien Belle-Isle dut-il s'es-

(1) C'est en février, comme le mentionne un « Etat des services des Officiers du Régiment de Dragons de Belle-Isle, » à la date du 6 septembre 1707, état signé Boudeville-Malartic. Ni les archives administratives du Ministère de la Guerre, ni Pinard n'indiquent le mois.

(2) Luynes, *Mémoires*, t. III, page 288.

timer heureux de prendre rang si jeune dans un corps d'élite comme était la maison du Roi, et, dans celle-ci, de servir aux mousquetaires dont on disait (1) « qu'ils étaient l'école où même la plus haute noblesse faisait ses premières armes avant que de pouvoir obtenir de l'emploi. » Il entra à la 1re compagnie, celle qu'on nommait « Mousquetaires Gris » et que depuis 1701 le marquis de Maupertuis commandait comme capitaine-lieutenant ; mais il servait sous les ordres directs de M. d'Artagnan (2). Cette nouvelle existence qu'il s'était peut-être représentée brillante et frivole uniquement, n'allait pas sans peines ni fatigues.

Les mousquetaires, tous jeunes, tous futurs officiers, faisaient à ce corps leur apprentissage de soldats. Ainsi ils servaient toute l'année tandis que les gendarmes de la Garde, par exemple, ne servaient que par quartier ; ils logeaient non pas chez eux, mais en commun dans leur hôtel, alors rue du Bac (3) ; ils faisaient l'exercice à pied et à cheval, manœuvrant tantôt en bataillon, tantôt en escadron ; on les tenait toujours en haleine par de fréquentes revues que le Roi passait d'autant plus volontiers qu'il se souvenait que son petit-fils, le duc de Bourgogne, avait débuté (en 1689) dans ce corps. Leur service auprès de la personne du Roi était peu important ; on visait surtout à les plier à la discipline militaire en ne leur ménageant aucune des corvées du métier ; ils faisaient l'exercice du fusil qu'ils por-

(1) Le Thueux. *Essais historiques sur les deux compagnies de Mousquetaires*. La Haye, 1778, 2e partie, page 108.

(2) Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, 1er sous-lieutenant.

(3) Bouillier, *Histoire des divers corps de la Maison militaire*, Paris 1818, page 96.

taient accroché à l'arçon (1) et le bel uniforme écarlate bordé d'or avec soubreveste bleue ornée de croix blanches et de quatre fleurs de lis dont ils étaient si fiers ne les dispensait pas de monter la garde à la porte de leur hôtel, ni de veiller la nuit dans les écuries (2). A la guerre, la maison du Roi formait à elle seule une brigade (3) ; si elle jouissait de quelque faveur dans le choix des cantonnements, elle savait le reconnaître par la place qu'elle occupait au combat et l'intrépidité dont elle faisait montre à la charge.

Belle-Isle à peine aux mousquetaires allait entrer en campagne. Louis XIV, prévoyant que l'accession de son petit-fils au trône d'Espagne ne tarderait pas à déchaîner une guerre européenne, se décida à prendre les devants et à rompre une paix que l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande étaient bien décidées à ne pas respecter. Au commencement de février 1701 le Roi introduisit des troupes dans les villes espagnoles de Belgique pour en chasser les garnisons hollandaises. Aussitôt les Provinces-Unies requirent de l'Angleterre les secours promis. De toutes parts et sur toutes les frontières on se prépara à la lutte. Ce fut donc à l'ouverture de la guerre de succession d'Espagne que Belle-Isle débuta aux armées ; c'est au cours de ces quatorze longues campagnes qu'il allait gagner ses premiers grades et commencer sa fortune.

(1) De toutes les troupes montées, les gendarmes du Roi et les chevau-légers de la garde seuls n'étaient pas armés du fusil.

(2) Lamoral Le Pippre de Nœufville. *Abrégé chronologique et historique... de la maison du Roi*. Liège. 1734 1735, t. II, pages 129 et suiv.

(3) La maison du Roi se composait : des gardes du corps, des gendarmes, des chevau-légers, des mousquetaires et des grenadiers à cheval.

La campagne de 1701 fut, sauf en Lombardie, une campagne d'attente et d'observation qui permit la réorganisation à la fois financière et militaire du pays. Belle-Isle avec la maison du Roi tout entière servait en Allemagne (1) ; il n'eut donc point à combattre et ses débuts consistèrent en une longue chevauchée à travers les pays rhénans. Le jeune mousquetaire dut quitter Paris vers le mois d'avril, probablement sans avoir revu les siens retenus à Agde auprès de l'évêque Foucquet ; mais du moins put-il prendre congé de sa grand'mère la surintendante, qui retirée dans les « dehors du Val de Grâce », jouissait là d'une retraite digne et peu coûteuse qu'elle consacrait à l'amour de ses enfants et au soulagement des pauvres. Belle-Isle alla rejoindre son corps en Franche-Comté où l'armée du Rhin s'organisait (2). Au début de juillet nous le trouvons en Alsace ; d'après le plan concerté pour garnir la ligne du Rhin, Villeroy avait en effet commandé aux mousquetaires d'occuper Schlestadt (3). Mais vers le 15 les projets furent modifiés ; la ligne de troupes devant s'étendre vers la Flandre, on abandonna Schlestadt et l'on se mit en route vers le Nord. Le chemin fut pénible, tant était grande la chaleur, et l'on dut prendre force ménagements. A Strasbourg, Villeroy avait déclaré à Sa Majesté qu'il ne pouvait faire partir les troupes qu'après deux ou trois jours de repos et en plusieurs convois pour les

(1) L'armée d'Allemagne comprenait 62 bataillons et 83 escadrons, y compris la maison du Roi. Elle était sous le commandement nominal du duc de Bourgogne, mais sous les ordres effectifs du maréchal de Villeroy.

(2) De Vault et Pelet, *Mémoires militaires*... t. I, pages 404 et 640.

(3) *Id.*, t. I, pages 410, 411 et 646.

moins fatiguer. Au début d'août Belle-Isle arrivait à Metz où s'opérait la concentration du corps de Tallard auquel on avait joint comme renforts la maison du Roi. Cette armée resta là au repos durant trois mois de l'hiver. Ces troupes d'abord destinées à rentrer en France prirent enfin leurs quartiers en Franche-Comté pour être plus à portée de l'Alsace (1).

En 1702, le jeune mousquetaire était désigné pour la campagne de Flandre (2) lorsqu'une occasion se présenta à lui vers les premiers jours de janvier d'avancer tout d'un coup sa fortune. Une commission de capitaine était vacante au Royal-Cavalerie par suite de la démission du marquis du Bourg promu colonel du même régiment (3). Belle-Isle l'obtint (4) (janvier 1702). Mais ce n'était pas tout d'avoir une conduite irréprochable et de montrer un zèle que ses

(1) De Vault et Pelet, *Mémoires militaires*, t. I, pages 418 et 655. Boufflers était d'avis de renvoyer les troupes de la maison du Roi en France, mais Chamillart par une lettre du 29 septembre adressée au maréchal jugea plus à propos de les faire hiverner à portée de l'Alsace, dans la Franche-Comté, les Trois Évêchés et Sedan.

(2) Dans l'état que M. de Puységur remit le 21 janvier 1702 des troupes destinées à former l'armée de Flandre, les deux compagnies de mousquetaires figurent avec la maison du Roi (De Vault, ouvr. cité t. I, page 542).

(3) N. du Maine, comte du Bourg, d'abord capitaine, fut nommé en décembre 1701 colonel du Royal-Cavalerie (1701 à décembre 1706). Il était le fils du comte du Bourg, lieutenant-général des armées du Roi et directeur général de la cavalerie.

(4) Belle-Isle dut être agréé pour la commission de capitaine dès la fin de l'année 1701 car le dossier Belle-Isle aux Archives administratives du ministère de la Guerre mentionne dans les états de services du maréchal — états qui ne sont pas absolument conformes aux articles de la *Chronologie militaire* de Pinard, t. III, page 333 — qu' « il eut cette même année 1701 une compagnie dans notre régiment Royal-Cavalerie ». La Commission n'en est pas moins signée le 7 janvier 1702 (Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus 279, nº 7.282 fº 31, nº 1. Extraits des preuves de noblesse du comte de Belle-Isle).

chefs étaient heureux de certifier (1) : le prix d'une compagnie de cavalerie était élevé et ni lui, ni le marquis son père n'étaient à même de l'acquitter. On eut recours à la bonté de la surintendante qui sembla heureuse pour établir son petit-fils de faire en sa faveur un avancement d'hoirie ; elle donna 14.000 livres (2) et Belle-Isle partit rejoindre son régiment à l'armée du Rhin.

Celle-ci avait à sa tête Catinat. Le maréchal réunit lentement son armée et, voyant ses fourrages diminuer, décida d'occuper le 3 juin le camp de Schweighausen. Belle-Isle avec le Royal-Cavalerie marchait à droite de la première ligne (3). Mais bientôt son régiment fut désigné pour faire partie du détachement que Louis XIV confiait (en septembre) au marquis de Villars pour joindre l'électeur de Bavière qui venait de se déclarer contre l'empereur Léopold. Villars et le général bavarois comte d'Arco devaient faire leur jonction sous les murs d'Huningue au début d'octobre. Villars seul s'y trouva tandis que déjà les ennemis étaient en position de l'autre côté du Rhin. La bataille était prochaine et Belle-Isle allait enfin voir le feu.

Pour son premier combat le jeune capitaine eut une victoire, et une victoire dans laquelle la plus large part du succès revint à la cavalerie. Le 14 oc-

(1) Le 18 mai 1702 d'Artagnan certifiait que « Le sieur marquis de Belle-Isle avait bien servi pendant un an dans ladite compagnie » (Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus 279, n° 7.282, f° 31, n° 2.)

(2) Lors de l'arbitrage que le duc de Charost fit en 1717 après la mort de Marie-Madeleine de Castille, veuve du surintendant, entre ses héritiers, Belle-Isle dut rapporter à la masse ces 14.000 l. (Bibliothèque Nationale. Pièces originales, vol. 1218, page 355).

(3) De Vault et Pelet, *op. cit.*, t. II, pages 231 et 786.

tobre, Villars averti que l'ennemi abandonnait ses retranchements se mettait en devoir d'attaquer le prince de Bade à Friedlingen (1) ; il avait laissé la cavalerie aux ordres de M. de Magnac pour ne garder que le commandement de l'infanterie. Magnac attendit dans la plaine que la cavalerie ennemie se fût ébranlée ; puis à cent pas il fit mettre l'épée à la main et lança ses 34 escadrons. « La charge n'a été que trop rude, écrit Villars au Roi, par la perte de très braves officiers. » De fait, il y eut 52 morts et 195 blessés; Belle-Isle était de ceux-ci. Dans le terrible combat à l'arme blanche qui venait d'être livré (2) il avait reçu une blessure au bras, et la veille, à la canonnade d'Huningue, il avait eu son cheval tué sous lui (3). C'étaient de nobles débuts. Quelle fut la récompense de son courage? Villars ne le signala pas au Roi, comme il fit de son colonel, le comte du Bourg, et de son camarade, le prince de Tarente; peut-être même M. de Magnac oublia-t-il de le nommer à Villars.

(1) De Vault et Pelet, *op. cit.*, pages 379 et suiv., 409, 826, 844 et 845.

(2) Le combat de cavalerie à l'arme blanche attira l'attention sur la question des cuirasses. Nous trouvons une lettre du comte du Bourg adressée à Chamillart, datée de Brizen, 20 octobre 1702 (Ministère de la guerre, arch. hist. vol. 1570, pièce 128) dans laquelle on lit : « Je prendrai la liberté de vous dire, Monseigneur, que plus des trois quarts « de nos officiers n'auraient point été tués ni blessés s'ils avaient eu des « cuirasses, comme nous en portions autrefois pendant la guerre de 72 « jusqu'en 78. Il serait bien nécessaire et ce serait rendre un grand « service à S. M. d'obliger tous les officiers de cavalerie à être « cuirassés ». En janvier 1703, Villars insiste lui-même auprès du secrétaire d'Etat de la guerre. (Lettre du 26 janvier 1703. Strasbourg, *ibid.*, vol. 1675, pièce 23.) Enfin en avril de la même année, le marquis de la Frezelière mettait dans l'arsenal de Strasbourg à la disposition de Villars le nombre de cuirasses nécessaire à deux régiments de cavalerie (*ibid.* vol. 1676, pièces 15 et 28.)

(3) Pinard, *Chronologie militaire*, t. III, page 333 et Etats de service du maréchal de Belle-Isle (Ministère de la guerre, arch. admin., dossier : maréchal de Belle-Isle.)

Il dut se contenter de l'éloge général des troupes que fit ce dernier en écrivant à Sa Majesté : « Il n'en est pas un qui n'ait fait des merveilles, tant officiers que cavaliers. » La blessure de Belle-Isle était légère; dès le lendemain il se lança à la poursuite de l'ennemi et dans cette escarmouche il eut une second cheval tué sous lui. D'ailleurs la victoire de Friedlingen amena la fin des hostilités. Villars venait d'obtenir le bâton de maréchal qu'il convoitait depuis longtemps ; au début de décembre il disloqua son armée et le Royal-Cavalerie alla prendre ses quartiers d'hiver en Franche-Comté (1).

L'année suivante (1703) (2) devait être plus fertile encore en incidents et en faits d'armes. Belle-Isle saisissait d'ailleurs avidement toutes les occasions de se signaler. Sa nature ardente et curieuse se manifestait déjà dans le service, soit qu'il obéît à des ordres, soit qu'il demandât à participer comme volontaire aux actions pour lesquelles son régiment n'était pas désigné. Le comte du Bourg l'avait distingué et déjà se nouait entre eux cette affection qui s'accrut sans cesse et qui, même aux plus mauvais jours, lui resta fidèle. Les opérations furent menées très vivement sur le Rhin et en Bavière où l'on agissait de concert avec l'Electeur. La campagne s'ouvrit au début de février. Le 19 de ce mois Belle-Isle participa à l'assaut des retranchements

(1) Nous ne savons pas exactement où le régiment de Royal Cavalerie prit ses cantonnements ; mais ce dut être en Franche-Comté, car il ne se trouve pas mentionné dans les « Etats ou dispositions des troupes pour le pays de la Sarre et des Trois Evêchés. » (Ministère de la guerre, arch. hist., vol. 1582, pièce 232.)

(2) Pour la campagne de 1703, voir De Vault et Pelet, *op. cit.*, pages 510 et suiv., 934 et 83.

élevés pour défendre le passage de la Kintzig ; le but de cette manœuvre était l'investissement du fort de Kehl. Les assiégés résistèrent énergiquement ; les chemins couverts furent attaqués successivement mais sans succès ; Villars, le 6 mars au matin, ordonnait enfin l'assaut de l'ouvrage à cornes. Belle-Isle ne laissa pas passer cette occasion de témoigner son zèle et, bien qu'on n'eût commandé que douze compagnies de grenadiers pour cette action, il demanda à y prendre part comme volontaire. Son courage lui valut une légère blessure (1), mais pas encore l'honneur d'être signalé au Roi (2). Ce siège qui dura plus de trois semaines avait épuisé la cavalerie. Le temps était en outre très rigoureux et la neige couvrait entièrement le sol ; le comte du Bourg réclamait six semaines au moins de repos (3). Malgré cela et sans attendre que les troupes fussent rétablies, Villars faisait passer le

(1) Les « Etats de services du maréchal de Belle-Isle » portent « un coup de pierre » mais ces mots sont barrés. Il s'agit plutôt d'une blessure de mousqueterie, d'autant plus qu'une relation du siège de Kehl conservée au ministère de la guerre (Arch. hist., vol. 1794, pièce 2) nous apprend que les assiégés firent un grand feu sur les travailleurs, et nous savons par une lettre de Villars au Roi du 6 mars 1703 (*ibid.*, vol. 1675, pièce 101) que ce feu dura trois quarts d'heure.

(2) A propos des officiers dont Villars signala les noms au Roi, il convient de rapporter la remarque plaisante qu'il fit au sujet de M. de la Retournade. Parlant de lui, le maréchal écrit : « M. de la Retournade, nom qui m'a fait de la peine quand il montait à l'assaut, commandait, etc... » Lettre de Villars au Roi, au camp devant Kehl, le 16 mars 1703. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1675, pièce 101.)

(3) Le comte du Bourg et M. de Magnac adressèrent à diverses reprises des réclamations à Chamillart pour qu'on laissât aux capitaines le temps de racheter des chevaux et de faire faire des bottes et des selles neuves et qu'on leur trouvât quelques revenants bons de fourrages pour les aider à se rétablir. (Cf. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1675, pièces 119, 136, 148.)

Rhin à son armée (13 avril) pour joindre l'Electeur. En tête de la première ligne marchait le Royal-Cavalerie (1). Bientôt commença le passage de la Forêt-Noire ; il fallut plus d'un mois pour franchir ces montagnes. Les ennemis reculant pas à pas, force était de leur enlever un à un leurs retranchements et chaque défilé devenait ainsi le théâtre d'un combat. La fatigue du chemin qu'augmentait la surexcitation causée par de continuelles alertes avait harassé les troupes prises déjà de découragement (2). Pendant quinze jours les chevaux n'avaient trouvé d'autre pâture que le chaume des maisons (3). Du Bourg réclamait un mois de repos pour sa cavalerie « délabrée, disait-il, mais remplie d'ardeur et de courage (4). » N'était-ce pas là des épreuves physiques bien dures et une responsabilité bien lourde pour un jeune homme de dix-neuf ans peu aguerri à la fatigue, non encore rompu à toutes les difficultés auxquelles est en butte un commandant de compagnie ?

Heureusement au-delà des monts la question des fourrages se trouva résolue par la découverte de bons herbages (5). Mais que de choses à faire ! Réta-

(1) De Vault et Pelet, *op. cit.*, t. III, page 948. Ordre de bataille du 13 avril.

(2) Villars dans les défilés de Hornberg dut mettre pied à terre et marcher en tête des troupes pour leur redonner du courage. (Lettre de Villars à Chamillart. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1676, pièce 56.)

(3) Lettre du comte du Bourg (*ibid.*, vol. 1676, pièce 91).

(4) Lettre du comte du Bourg à Chamillart (2 mai 1703). (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1676, pièce 61). Chamillart ne put faire délivrer à la cavalerie que la ration de fourrage du quartier d'hiver pendant trois semaines ou un mois (*ibid.*, pièce 82).

(5) « Je suis ici dans un très bon pays de fourrages, écrit Villars ; les chevaux se remettent à vue d'œil et pourvu que j'y puisse

blir les montures et compléter les effectifs affaiblis par le manque de recrues; remplacer en outre les harnachements et équipements qui se trouvaient détériorés (1). Au bout d'un mois à peine l'armée en meilleur état pouvait pénétrer plus avant en Allemagne. Le 31 juillet Belle-Isle assista à la bataille de Munderkingen. Avec son esprit d'observation il y put voir tout le parti qu'un général comme M. de Légal savait tirer du terrain contre un ennemi beaucoup plus fort en nombre (2). Deux mois plus tard (20 septembre), Belle-Isle se trouvait à la bataille d'Hochstædt, bataille rangée cette fois, où les troupes combinées de Villars et de l'Electeur écrasèrent celles du comte de Styrum. Là encore la cavalerie fit des « merveilles » et le colonel du Royal se distingua par son ardeur à la charge. La campagne

demeurer le reste du mois, ce qui m'est aisé par la quantité de subsistance que j'y trouve, j'en partirai sans crainte de voir la cavalerie tomber. » (Lettre de Villars à Chamillart du 22 mai 1703. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1676, pièce 84.)

(1) Le Roi toléra que les capitaines prissent en guise de recrues des Allemands jusqu'à concurrence de 10 par compagnie d'infanterie et de 6 par compagnie de cavalerie. (Lettre du Roi à Villars, 4 juin 1703. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1676, pièce 105). D'autre part le comte du Bourg avait fait confectionner à Munich 700 paires de bottes. (Lettre du comte du Bourg à Chamillart, *ibid.*, pièce 115).

(2) Ce fut encore un engagement de cavalerie. Un jeune dragon dans son enthousiasme le décrit en ces termes : « un combat acharné où il fut impossible de faire faire quartier, tant les troupes étaient animées ». Lettre de M. de Bombelles à son père, major à Huningue. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1661, pièce 60). Cette lettre (Cf. Pièces justificatives, n° 4), dut faire le tour de la Cour en passant par la Secrétairerie d'Etat de la guerre car non seulement on la retrouve copiée et abrégée dans les volumes des archives historiques de ce ministère, mais elle se trouve dans Dangeau qui sans donner son auteur en reproduit le texte. (Cf. Dangeau, *Journal*, tome IX, page 265.) Quant au Mercure, il la publie dans son volume d'août en en retranchant le début et la fin et la donne comme émanant du gouverneur d'Ulm.

devait se terminer par le siège d'Augsbourg. Entre temps quelques troupes détachées, parmi lesquelles le régiment où servait Belle-Isle, s'emparaient du château de Kronberg et de la ville de Kempten. La tranchée avait été ouverte devant Augsbourg le 7 décembre ; la place capitula le 13 et deux jours après Belle-Isle y entra avec les troupes du Roi. Il n'eut pas à en sortir pour aller prendre ses quartiers d'hiver car le maréchal de Marsin qui avait remplacé Villars décida d'y laisser cantonner son armée victorieuse durant toute la mauvaise saison.

Belle-Isle ne devait manquer aucune des campagnes de cette longue guerre de la succession d'Espagne. Celle de 1704 commença tard, au début de mai seulement (1). Il n'avait pas fallu moins de quatre mois de repos pour que les capitaines pussent remettre en état leur cavalerie décimée (2) ; ils arrivèrent toutefois à force de soins, d'ingéniosité et de persévérance à un résultat que Du Bourg qualifiait de « presque incroyable ». Pour Belle-Isle la campagne de 1704 fut plus calme que la précédente. L'armée quitta ses quartiers le 1er mai ; quant au Royal-Cavalerie, fût-il laissé à la garde d'Augsbourg, ou bien n'était-il pas en état de marcher ? Nous ne le savons pas ; toujours est-il qu'il ne figure pas dans l'ordre de bataille de l'armée d'Allemagne du 12 mai.

(1) Pour l'année 1704 : Cf. de Vault et Pelet, *op. cit.*, t. IV, pages 372 et suiv. et 865 et suiv.

(2) A ce propos la correspondance du comte du Bourg est fort intéressante. Il dit qu' « il n'y a aucun capitaine qui ait eu dix pistoles pour entrer en campagne » et ailleurs : « Les plus faibles compagnies sont à 25, il y en a quantité à 30 maîtres à cheval et quelques-unes au-dessus ». Leur nombre réglementaire était de 50 maîtres. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1748. Pièces 49, 83, 87, 122).

On a dit (1) que Belle-Isle prit part au combat de Donauwœrth où les troupes bavaroises furent mises en déroute. C'est là une erreur car le Roi de France n'eut que fort peu d'hommes engagés dans cette action et Belle-Isle n'y est pas signalé parmi les volontaires (2). Mais par contre il assista à la néfaste journée d'Hochstædt (13 août) où la gauche victorieuse sous les ordres de Marcin laissa écraser Tallard à l'aile droite (3). Belle-Isle qui servait à l'aile gauche reçut là sa seconde blessure, un coup de feu ou un coup de sabre, et eut un cheval tué sous lui (4). Une retraite précipitée fut la conséquence de ce désastre ; l'armée française regagna le Rhin à marche forcée. La cavalerie, « fort fatiguée et très maigre (5) », réclamait pour se refaire ses quartiers d'hiver. Au Royal-Cavalerie on assigna d'abord Verdun comme garnison ; mais on y substitua bientôt la Franche-Comté pour que le comte Du Bourg pût avoir sous les yeux le régiment que

(1) Pinard, *Chronologie militaire*, t. III, page 333. Mais Pinard qui dédia sa Chronologie au maréchal de Belle-Isle fut peut-être tenté d'amplifier ses états de services. Ici du moins il est en contradiction avec les états du Ministère de la guerre qui ne mentionnent pas Belle-Isle à la journée du 2 juillet.

(2) « Il n'y a eu des troupes du Roi à cette action que les deux bataillons de Nettancourt, le premier de Toulouse, le deuxième de Nivernais et celui de Béarn, avec les deux régiments de dragons de « Listenois et de Fourbeausard. » Lettre de Marcin à Chamillart. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1748, pièce 164). De Vault ne mentionne pas ces troupes françaises.

(3) La cavalerie de Marsin chargea à cinq reprises différentes. Cf. une lettre du baron de Montigny. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1750, pièce 152).

(4) Pinard et les états de services de Belle-Isle conservés au ministère de la guerre ne sont pas d'accord sur ce point.

(5) Lettre du comte du Bourg à Chamillart. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1751, pièce 11). Autres lettres du même (*ibid.*, pièces 27 et 60).

son fils commandait et en prendre un soin particulier (1). Vers le milieu de décembre Belle-Isle devait être installé à Besançon (2) ; mais aussitôt libre il partait pour Paris où de grands projets l'appelaient. Quoique fort jeune encore (il venait d'atteindre ses vingt ans), il avait l'ambition très haute ; sa naissance, le bien qu'il attendait dans l'avenir, son zèle et son courage rendaient excusable un pareil sentiment. Depuis trois ans Belle-Isle servait comme capitaine ; il souhaitait obtenir un régiment de cavalerie ; mais c'était là un corps d'élite accessible aux seuls favoris. Tout ce que l'on put obtenir du Roi fut de le faire agréer pour l'achat d'un régiment de dragons. Plusieurs étaient à vendre et il y eut des pourparlers engagés de divers côtés ; Dangeau est trop prompt à annoncer que le marché fut conclu pour le Régiment de Fimarcon (3), car ce fut celui d'Estrades dont Belle-Isle se rendit acquéreur ; sa commission de mestre de camp fut signée le 11 janvier. Belle-Isle s'engageait à payer 115,000 livres au comte d'Estrades. Pour acquitter une semblable somme il lui fallut une fois de plus avoir recours à la générosité de son aïeule. Madame Foucquet lui offrit dans les mêmes conditions que trois ans auparavant une première fois 27.000 livres, puis 34.320 livres, enfin 7.000 livres (4). Le marquis

(1) Lettre de Marsin du 19 octobre. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1751, pièce 122).

(2) Le comte du Bourg était arrivé à Besançon le 15 décembre. Lettre à Chamillart. Fin de la guerre. Arch. hist., vol. 1751, pièce 238).

(3) Dangeau, *Journal*, t. X, pages 192 et 228. — Marquis de Sourches, *Mémoires* (édition Cosnac), t. IX, page 151.

(4) Actes passés les 18 novembre, 12 décembre 1704, et 12 janvier 1705. Extrait de l'arbitrage du duc de Charost. (Bibliot. Nat., pièces originales 1218, f° 355.)

de Belle-Isle lui procura le reste sur la succession de l'évêque d'Agde (1). D'autre part le nouveau colonel cherchait à se défaire de sa compagnie au Royal-Cavalerie ; il y donna tous ses soins pendant son séjour à Paris ; après son départ, ses parents désormais installés auprès de Madame Foucquet (2) et ses amis comme le comte Du Bourg s'y employèrent également, mais en vain ; et pourtant il fallait se hâter, car passé le 10 juillet le Roi pouvait nommer à la charge vacante et dès lors le prix en serait acquis au trésor royal (3).

Belle-Isle dut laisser cette importante affaire en train pour rejoindre son nouveau régiment à l'armée d'Italie. Les troupes françaises étaient commandées au-delà des Alpes par le duc de Vendôme et par le Grand-Prieur (4), son frère. Ces deux généraux venaient d'investir Vérue ; le siège de cette place traîna en longueur (5). La cavalerie y joua un rôle important ; elle reçut la mission de garder les rives du Pô et de chasser le duc de Savoie de Crescentino (6) ;

(1) Louis Foucquet, évêque d'Agde, était mort le 4 février 1702 laissant sa fortune au Père Foucquet de l'Oratoire, son neveu, fortune évaluée 200.000 écus. (Saint-Simon. *Mém.* Ed. Boislisle, t. X, pages 106-108 en note).

(2) Non plus au Val-de-Grâce, mais dans leur hôtel, grande rue du faubourg Saint-Jacques, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas.

(3) A ce sujet voir la réponse de Belle-Isle à Chamillart. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1856, pièce 225). Il obtint un nouveau délai puisque en octobre 1705 la compagnie était encore à vendre comme en témoigne un « Etat des services des officiers du régiment Royal-Cavalerie » fait le 3 octobre 1705 et signé du Bourg. (Min. de la guerre. Arch. hist. Carton « Royal-Cavalerie », pièce 1).

(4) Pour la campagne de 1705, cf. de Vault, *op. cit.*, t. V, pages 270 et suiv., 688 et suiv.

(5) La ville capitula le 9 avril.

(6) Lettres de MM. de Forbin, de Losières d'Astier, de Mauroy. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1873. Pièces 13, 70, 74, 95, 102).

cette manœuvre s'opéra sous le couvert de l'artillerie. Le Belle-Isle Dragons était fort de trois escadrons et, s'il faut en croire le rapport de M. de Montgon, envoyé de Paris à Mantoue pour inspecter la cavalerie, l'état des troupes était satisfaisant bien que « bon nombre des chevaux » fussent un peu maigres (1). Dès le 12 mai Belle-Isle passa sous les ordres du Grand-Prieur à qui Vendôme confiait douze escadrons pour observer et contenir dans le Brescian le général Bibra. Le Belle-Isle Dragons fut cantonné à Desenzano. Vers la mi-juillet le Grand-Prieur laissa un faible détachement à la garde de l'Adda sous le commandement du chevalier de Broglie et nous voyons Belle-Isle installer ses quartiers à Trucazzano. Le 21 juillet il rejoignait le gros de l'armée de Vendôme. On a dit à tort qu'il assista à la bataille de Cassano (16 août) (2) : même s'il s'y était trouvé il n'aurait pu y prendre aucune part, car ce fut là un simple engagement d'infanterie ; de plus nous savons par ailleurs (3) que le marquis de Broglie, avec une réserve laissée sur la haute-Adda et dont faisait partie le Belle-Isle Dragons, ne joignit le gros de l'armée qu'après ce combat (4). En novembre les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements, et à la fin de décembre Belle-Isle pre-

(1) Lettre de M. de Montgon à Chamillart du 3 mai 1705. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1865, pièce 30).

(2) Pinard, *Chronologie*... t. III, page 333 et Etats de services de Belle-Isle au Min. de la guerre.

(3) Relation de M. de Senneterre, que Vendôme envoya au Roi pour rendre compte de la bataille. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 1867, pièce 99).

(4) C'est à cette bataille de Cassano que le Grand-Prieur eut une conduite si scandaleuse sur laquelle il faut lire la lettre du Prince de Vaudémont.

nait ses quartiers définitifs à Valeggio. Cette campagne lui valut l'honneur d'une amitié flatteuse, celle de son général, le duc de Vendôme, dont il avait su se faire « aimer et estimer » (1) ; il n'en resta pas moins libre dans ses appréciations sur le compte de ce chef d'armée dont il avait su très vite reconnaître les défauts et principalement l'effroyable paresse.

Cette même année 1705 la mort du comte de Vaux, frère aîné du marquis de Belle-Isle, survenue le 31 mai apporta un profond changement à la fortune des Foucquet. De son mariage avec la fille de la fameuse Madame Guyon, le comte de Vaux n'avait point eu d'enfants. Les terres de Vaux, Melun et leurs dépendances que la veuve du surintendant avait rachetées et données en 1684 à son fils, firent donc retour à celle-ci. Sagement elle se décida à les vendre. Son âge, la simplicité de ses goûts, les souvenirs qui se rattachaient à cette demeure funeste au surintendant, tout concordait à rendre impossibles pour elle et la conservation de cette terre importante et l'habitation de cette trop luxueuse résidence. Elle trouva fort heureusement un acquéreur à la fin du mois d'août. Le maréchal de Villars s'en rendit propriétaire pour le prix de 500.000 livres et 6.000 livres de chaîne (2). Sur cette somme le marquis de Belle-Isle touchait 100.000 livres. Quant à la succession de l'évêque d'Agde recueillie trois ans auparavant (4 février 1702), elle n'avait en rien

(1) Luynes. *Mémoires*, t. X, pages 123-124.

(2) Biblioth. Nat. Pièces originales 1218, f°s 334-339. La veuve du comte de Vaux dut rester dans une situation assez précaire car nous voyons le Roi lui donner en 1717 une pension de 1.778 livres (Bibl. Nat., ms. fr. 7770, f° 24 r°).

amélioré la situation financière des Foucquet, bien au contraire ; le marquis avait vu la presque totalité de cette fortune passer à son frère, le Père de l'Oratoire, supérieur du séminaire de Saint-Magloire (1). Désormais sans gîte, le marquis et la marquise de Belle-Isle vinrent à Paris frapper à la porte de leur mère pour lui demander hospitalité et subsistance. A dater de ce moment des liens de profonde affection se nouèrent entre la surintendante et sa belle-fille. Un dévouement et un amour communs pour leurs enfants réunissaient les deux femmes et ce fut la raison qui les fit sortir de la réserve à laquelle elles s'étaient condamnées : la marquise de Belle-Isle « se raccommoda avec sa famille et chercha à en profiter. » Le succès de ses démarches la dédommagea de l'ennui qu'elles lui avaient coûté : la duchesse de Lévis, sa nièce, qui l'avait prise en « compassion » poussa ses jeunes cousins qu'on avait « introduits en son amitié (2) » et ce haut patronage leur fut au moins aussi utile que de brillants faits d'armes.

L'année 1706 (3) Belle-Isle continua à servir en Italie sous les ordres de Vendôme d'abord, du duc d'Orléans et de Marsin ensuite. Il avait passé l'hiver à Valeggio ; au mois d'avril les troupes quittèrent leurs cantonnements et l'expédition du Brescian s'organisa aussitôt. Vendôme voulait profiter de l'infériorité numérique de l'ennemi. Le 19 avril les Impériaux furent débusqués des hauteurs de Calci-

(1) Par testament olographe du 30 janvier 1698.

(2) Saint-Simon, *Mém.*, t. XI, page 66.

(3) Pour la campagne de 1706. Cf. De Vault, *op. cit.*, t. VI, pages 149 et suiv., et 621 et suiv.

nato par une charge de l'infanterie que soutenait la cavalerie ; les dragons de Belle-Isle se firent remarquer par leur belle conduite ; quant à leur colonel, Vendôme le signala au Roi comme ayant fait « des merveilles » ; le courage du jeune mestre de camp défraya les conversations de la Cour et remplit les gazettes (1). Placé à droite de l'infanterie, Belle-Isle avait engagé le combat contre un bataillon de grenadiers des gardes prussiennes ; il lui avait infligé une sanglante défaite et lui avait pris tous ses drapeaux (2). En mai, nous le trouvons sur l'Adige occupant le poste de Bussolengo. Un peu plus tard le duc d'Orléans qui prit le commandement de l'armée de Lombardie à la mi-juillet l'envoya observer les ennemis au-delà du Pô. Là il se signala par un acte d'audace que ses contemporains semblent avoir ignoré, mais que ses états de services mentionnent (3). Il surprit un camp de trois régiments de cuirassiers et y fit plus de 300 prisonniers, sans compter 27 officiers ; le régiment vainqueur échangea ses sabres contre ceux des vaincus et l'emploi de ce sabre dit à la Montmorency perpétua jusqu'en 1814 le souvenir de ce fait d'armes (4). Belle-Isle acheva la campagne au malheureux siège de Turin ; il prit part à l'attaque qui coûta la vie au maréchal de Marsin et où le duc d'Orléans fut blessé (7 sep-

(1) Sourches, *Mémoires* (édition Cosnac), t. X, page 71. — *Gazette de France*, n° du 1er mai 1706.

(2) États de services de Belle-Isle. (Min. de la guerre. Arch. admin. Dossier du maréchal de Belle-Isle.)

(3) On en trouve l'écho dans la *Chronologie* de Pinard, mais non dans son dossier au Ministère de la guerre.

(4) C'est au 2e chasseurs que l'emploi de ce sabre se perpétua. (Susanne, *Histoire de la cavalerie*, t. III, page 59.)

tembre). Le siège levé, l'armée se retira en désordre abandonnant l'Italie au prince Eugène et au duc de Savoie.

En 1707 Belle-Isle servit avec son régiment en Allemagne sous les ordres de Villars ; la vente du château de Vaux avait formé entre le maréchal et lui un nouveau lien et ce fut peut-être à cette cause que Belle-Isle dut la protection dont Villars le favorisa dans la suite. Au point de vue militaire la campagne fut assez brillante. Villars reprit aux Impériaux tout le pays s'étendant entre le Rhin, le Danube et le Neckar. La part qui revint à Belle-Isle dans cette conquête fut la défaite d'un corps de cavalerie sur les bords du Neckar (1). Mais une épidémie rendit la fin de la campagne particulièrement pénible pour le jeune mestre de camp ; dès le mois d'août la maladie s'était abattue sur les chevaux de son régiment ; on ne parvint pas à enrayer ce fléau malgré les remèdes de toute sorte dont on fit l'essai et dont le secrétaire d'Etat de la guerre lui-même ne dédaigna pas de s'inquiéter. La plupart des officiers furent contraints de marcher à pied ; au 28 octobre Belle-Isle avait perdu 241 chevaux (2). Les premiers froids entravèrent cependant l'extension du mal ; mais le régiment avait besoin de bons quartiers d'hiver pour se refaire d'une aussi grave atteinte ; Belle-Isle les sollicita avec tenacité et les obtint ; ce fut à bon droit que le secrétaire

(1) Pinard. *Chronologie*, t. III, page 333, et Etats de services du maréchal de Belle-Isle. (Min. de la guerre. Arch. admin. Dossier Belle-Isle).

(2) Il n'en restait que 150 dont 11 malades (transcription n° 8). Lettre de Belle-Isle à Chamillart du 28 octobre 1707. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2032, pièce 224).

d'Etat lui promit de destiner les meilleurs cantonnements à ses capitaines « pour leur permettre de réparer leurs pertes (1). »

A cette année 1707 se rapporte le premier témoignage officiel que nous possédions sur Belle-Isle de la main de l'un de ses chefs. C'est une note que M. de Boudeville-Malastri mit en regard du nom de Belle-Isle (2) sur un état des services des officiers de ce régiment. Avec une grande finesse de jugement, M. de Boudeville sut voir le caractère que Belle-Isle laissait déjà percer ; il constate ses qualités : « Il est très bon officier, écrit-il, fort appliqué « à son régiment ; il est très brave homme et a des « talents pour le métier qu'il fait. » Mais aussi il a reconnu quelle force le pousse. « Il est né avec beaucoup d'ambition », ajoute-t-il. Il ne voyait alors que l'effet bienfaisant d'un tel mobile, un stimulant pour le zèle du jeune colonel et il concluait : « Il y a en lui de quoi faire un jour un bon officier général. » Soupçonnait-il que cette ambition, qui chez Belle-Isle domina tous les autres sentiments, finirait par diriger sa vie tout entière et par l'amener à une catastrophe ?

(1) Lettre de Chamillart à Belle-Isle du 6 novembre 1707. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2013, pièce 112, minute).

(2) Cette note (transcription n° 7) de la main de M. de Boudeville est datée du 6 septembre 1707.

CHAPITRE III

**Fin de la Guerre de Succession d'Espagne.
Belle-Isle, mestre de camp général des Dragons (1708-1715).**

La campagne qui s'ouvrit en Flandre au début de l'année 1708 marque une étape décisive dans la carrière militaire de Belle-Isle par ce fameux siège de Lille où il donna la mesure de son courage et où il gagna le grade de brigadier. Les premiers mois qu'il servit sous le duc de Bourgogne il défit un petit corps d'ennemis qui s'était avancé jusqu'à Doullens ; mais aussitôt que le prince Eugène et Malborough eurent décidé de mettre le siège devant Lille, Belle-Isle se rendit avec son régiment renforcer la garnison que le vieux maréchal de Boufflers y commandait. Cette garnison était relativement faible : 10,000 hommes seulement, mais tous décidés et commandés par des officiers d'une valeur éprouvée, tels que Puy-Vauban, Lée, Surville, Valory, la Frézelière (1). L'investissement eut lieu le 13 août ; la résistance tenue d'abord derrière les remparts de la ville, puis dans la citadelle se poursuivit durant quatre mois ; presque chaque jour était marqué

(1) De Vault, (*op. cit.*, t. VIII, page 68), dit que la garnison était de vingt bataillons et sept escadrons de dragons. M. le lieutenant Sautai (*Le siège de la ville et de la citadelle de Lille, en 1708*. Lille, 1899, in 8°), dit (page 59), vingt-trois bataillons et deux régiments de dragons.

d'une sortie des assiégés ou d'une attaque des assaillants ; les deux partis firent preuve à l'envi de courage et d'ardeur au point que les ennemis à la fin victorieux durent reconnaître qu'un siège pareil faisait plus d'honneur à leurs adversaires qu'à eux-mêmes.

Il y avait (1), dans la partie des travaux de la défense de Lille qu'on nommait l'ouvrage à corne de Saint-André un certain chemin couvert contre lequel les assaillants dirigeaient surtout leurs efforts ; ce fut là le théâtre de toutes les actions où Belle-Isle déploya sa valeur. Nous l'y trouvons sans cesse, soit à la tête de ses dragons, soit le plus souvent comme volontaire : le 7 septembre à la nuit tombante, alors que l'assiégeant avait préparé son attaque par un feu nourri de 150 pièces, le chemin couvert est abordé et l'ennemi y pénètre ; mais Belle-Isle à la tête des défenseurs sauve l'ouvrage à corne par un retour énergique qui chasse les assaillants. Quelques jours plus tard, le 12 du même mois, il est encore sur la brèche ; cette fois ce fut plus sérieux : les assiégés firent une sortie pour raser les travaux d'approche de l'ennemi ; la journée fut meurtrière : on releva plusieurs officiers morts ou blessés. Belle-Isle était de ces derniers, atteint d'une « grosse contusion dans le ventre d'un éclat de grenade (2). » Cette blessure, la plus grave qu'il ait

(1) Voir lieut. Sautai, *op. cit. passim.*

(2) Rapport du maréchal de Boufflers du 12 septembre 1708. Min. de la guerre. Arch. hist vol. 2083, pièce 46). Bien qu'aucun document ne donne cette date du 12 pour la blessure de Belle-Isle, elle ressort de ce fait que les jours précédents se passèrent sans engagements sérieux où des officiers fussent blessés. Sourches, *Mém.* t. XI, page 199, ne donne pas de date en mentionnant le fait.

reçue, le força au repos pendant plus de dix jours (1) ; il cracha le sang et dans la suite sa santé s'en ressentit toujours. Mais le 23 il a repris son service ; nous le voyons à la troisième attaque du fameux chemin couvert « commander à la gauche et y faire des merveilles (2). » Trois fois de suite il repousse les grenadiers ennemis malgré un orage effrayant, une pluie diluvienne et la nuit qui s'avance. A la fin de septembre la garnison de Lille s'accrut de quelques troupes que le chevalier de Luxembourg par un coup de main aussi heureux que hardi réussit à faire pénétrer dans la ville (3).

Malgré sa blessure dont il souffrait encore Belle-Isle se montrait d'un zèle infatigable ; à la quatrième attaque du chemin couvert, dans la nuit du 1er au 2 octobre, il fit preuve de plus de courage encore et de plus de spontanéité qu'à l'ordinaire. Maillebois et lui commandaient la tranchée ; 400 grenadiers ennemis se ruent sur l'angle saillant qu'ils emportent en même temps qu'ils prennent deux mortiers ; Belle-Isle de son propre mouvement fait ouvrir la barrière, sort à la tête de ses grenadiers, passe par-dessus le glacis, tue tout ce qu'il rencontre et reprend les deux mortiers (4). Le lendemain Boufflers ne manqua point de signaler au duc de Bourgogne « sa valeur,

(1) A l'attaque des tenaillons et du chemin couvert du 21 septembre, il passe son commandement à M. de Lisle, son lieutenant-colonel.

(2) Rapport du maréchal de Boufflers; Lille, 24 septembre 1708, midi. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2083, pièce 129).

(3) Sourches qui rapporte le fait (*Mém.*, t. XI, page 187) mentionne à tort le régiment de Belle-Isle Dragons comme faisant partie de la colonne du chevalier de Luxembourg. D'après M. Sautai (*op. cit.*, page 190) cette colonne ne comprenait pas le régiment de Belle-Isle-Dragons.

(4) Sourches, *Mém.*, t. XI, page 194. — Luynes, *Mém.*, t. X, p. 130-131.

ses bons ordres et sa fermeté » (1). Mais Belle-Isle n'en tirait aucune vanité, et lorsque plus tard « après beaucoup de prières » on obtint de lui qu'il racontât ce fait d'armes, il en fit le récit « avec une simplicité qui lui faisait autant d'honneur que l'action même. »

Cependant l'assaillant multipliait ses attaques contre le chemin couvert (2) et couronnait ses ouvrages de batteries pour se préparer à l'assaut final ; il était à prévoir que la ville ne pourrait plus tenir longtemps (3). Boufflers, s'il voulait sauver ses troupes, n'avait plus qu'une ressource, celle de battre la chamade ; il mit sa conscience à l'abri en prenant sur cette détermination le conseil des officiers généraux, des brigadiers et des colonels qui tous l'approuvèrent. Le lendemain (23 octobre), il signa la capitulation de la place ; mais il se retira avec la garnison dans la citadelle pour y continuer la résistance ; il avait laissé à l'ennemi des otages parmi lesquels figurait Belle-Isle (4). Pendant quatre jours Belle-Isle fut en cette qualité l'hôte du prince Eugène et l'objet de toutes ses prévenances. Il est curieux de citer à ce propos, ce qu'en écrivait plus tard le duc de Luynes qui le tenait de la bouche même du maréchal de Belle-Isle (5) : « Il (Belle-Isle) fut con-

(1) Lettre de Boufflers au duc de Bourgogne : Lille, 2 octobre 1708, midi. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2083, pièce 184).

(2) A la sixième attaque, le 8 octobre vers 11 heures, Maillebois et Belle-Isle ordonnèrent une sortie contre l'assaillant.

(3) Dès le 14 octobre le Roi donna l'ordre de se replier dans la citadelle ; mais le 19 cet ordre fut rapporté. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2083, pièces 253-281).

(4) Avec M.M. de Maillebois, brigadier, de Chamerac, lieutenant-colonel, et de Coucy, major.

(5) Luynes, *Mém.*, t. X, page 128.

« duit chez le Prince de Wurtemberg qu'il connaissait
« et qui le reçut avec toute sorte d'amitié et le fit
« coucher dans sa chambre. Le prince Eugène y
« venait souvent et marquait aussi beaucoup d'amitié
« à M. de Belle-Isle. Le Roi Auguste qui était en
« Hollande vint à Lille exprès pour y voir le prince
« Eugène et y demeura quatre jours avec lui.
« M. de Belle-Isle dîna toujours avec eux pendant
« ces quatre jours. »

La garnison qui s'était repliée dans la citadelle de Lille était de 4.500 hommes ; le régiment de « Belle-Isle Dragons » en faisait partie. Au début de décembre la défense s'était prolongée au delà de toute espérance ; vivres et munitions manquaient, la place était ouverte de toutes parts ; il fallut songer de nouveau à capituler. Le Roi d'ailleurs avait envoyé l'ordre de sauver la garnison sans attendre la dernière extrémité. Boufflers fit battre la chamade et le lendemain il signiait une capitulaton où le prince Eugène ne lui ménageait pas les marques de son estime. Le 11, la garnison évacuait Lille se rendant à Douai où elle prenait ses quartiers d'hiver.

Ce long siège de 1708 fit la fortune de Belle-Isle en lui procurant l'occasion de manifester journellement son courage, l'amour de son métier et le grand souci qu'il prenait de ses troupes. On reconnaissait qu'il avait rendu de réels services et exposé plus d'une fois sa vie. Boufflers avant la fin même des opérations l'avait signalé au Roi pour le grade de brigadier, en termes particulièrement flatteurs, représentant à Sa Majesté par une note de sa main qu'il méritait « tout à fait » cette distinc-

tion (1). Point n'était besoin que le duc de Bourgogne comme il le fit (2) appuyât la requête du maréchal ; car déjà le rapport de celui-ci portait en marge en face du nom de Belle-Isle la mention « Bon » apposée par le secrétaire d'Etat. Le brevet conférant à Belle-Isle le grade de brigadier fut signé le 12 novembre (3).

Les longues privations d'un siège de quatre mois avaient mis en fort mauvais point le régiment de Belle-Isle ; aussi lui avait-on assigné de bons quartiers d'hiver en Bretagne « où il était en lieu de se bien rétablir » (4). Mais il n'était pas dans les projets du nouveau brigadier de l'y suivre et de se condamner à l'inaction dans quelque petite ville éloignée, d'autant plus que son régiment pour se mieux « raccommoder » ne devait pas servir la campagne suivante (5). Brûlant d'activité et du désir de s'instruire en même temps que de celui de se signaler, Belle-Isle chercha

(1) Voici cette note (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2083, pièce 332 et Sautai, *op. cit.*, page 410) : « On ne peut servir avec plus de « valeur, de zèle, et de distinction qu'il a fait ; il s'est trouvé aussi à « une bonne partie des grandes actions de ce siège et y a servi avec « beaucoup de distinction ; il a reçu une contusion très dangereuse sur « l'estomac d'un éclat de grenade dont il a craché le sang et plusieurs « autres coups de mousquet. Il mérite tout à fait d'être fait brigadier. »

(2) Lettre du duc de Bourgogne au Roi, par laquelle « il se joint à « Boufflers pour supplier S. M. d'avoir égard à ce qu'il demande à « l'égard des principaux officiers qui se sont bien distingués depuis « deux mois et plus. » (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2083, pièce 353).

(3) Dangeau, *Journal*, t. XII, page 261. — Sourches, *Mém.*, t. XI, page 220. — Saint-Simon, *Mém.*, éd. de Boislisle, t. XVI, page 448. La promotion comprenait cinq maréchaux de camp et six brigadiers.

(4) Belle-Isle avait écrit dans les premiers jours de décembre à Chamillart à cet effet. Celui-ci lui répondit le 19 décembre et en même temps le félicita de sa promotion. (Pièces justificatives n° 9). Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2074, f° 79. La pièce est à moitié détruite.

(5) Dangeau, *Journal*, t. XII, p. 359.

l'occasion d'occuper la saison d'hiver à se rendre familières la défense des places fortes et la pratique du métier militaire dans ses moindres détails; il pria le maréchal de Boufflers de demander au Roi la permission de se l'adjoindre dans la visite qu'il commençait en Flandre « des places de la mer » (1). Le maréchal s'empressa de souscrire à sa requête, heureux d'avoir le concours d'un officier dont il appréciait particulièrement « l'intelligence et la grande volonté » et dont il jugeait les services comme utiles au Roi (2). Mais la tournée de Belle-Isle dans les places du Nord fut de courte durée ; il repartit pour Paris vers la fin de janvier en compagnie de M. de Contades (3) ; le maréchal n'avait pas cru devoir le garder plus longtemps auprès de lui et avait jugé son instruction suffisante.

De ce retour prématuré le jeune brigadier eut un dédommagement ; on l'attacha comme aide de camp

(1) Dangeau, *Journal*, t. XII, page 311, et une lettre de Boufflers au Roi datée de Douai, 4 janvier 1709, 10 heures du soir. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2149, pièce 42). Le maréchal emmenait encore avec lui MM. de la Frezelière, de Luxembourg, de Ravignan et de Maugis.

(2) Lettre de Boufflers au Roi (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2149, pièce 51). : « A Douai, le 6 janvier 1707, 6 heures du soir... « M. de Belle-Isle demande aussi avec instance à rester près de moi « cet hiver pour y servir en sa qualité de brigadier. C'est un sujet de « beaucoup de valeur, d'intelligence et d'une grande volonté et qui ne « peut m'être que d'une grande utilité pour le service de Votre Majesté. « non seulement dans les actions qui pourront survenir, mais dans le « courant du service ; ainsi je serai très obligé à Votre Majesté, si elle « trouve bon qu'il reste. On doit savoir bon gré aux gens qui, dans le « temps que presque tout le monde se relâche, veulent bien se livrer « à la peine et au danger pour le service de Votre Majesté. »

(3) Lettre de Boufflers au Roi. Douai, 17 janvier 1709 : « M. le marquis de Belle-Isle le brigadier s'en retournera aussi au premier jour. » Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2149, pièce 128).

au duc de Bourgogne (1). La rancune du vieux roi contre le nom de Foucquet semblait avoir enfin désarmé. D'ailleurs la personnalité de Belle-Isle commençait à s'imposer ; à la cour on parlait de lui, ses hauts faits étaient narrés de bouche en bouche et on en contait les détails (2). Enfin Louis XIV lui-même daigna s'informer de lui et lui être utile ; il est vrai que Madame de Maintenon, se souvenant peut-être de la pension que le surintendant Foucquet faisait à la veuve Scarron, lui portait intérêt ; elle était en outre fort liée avec la duchesse de Lévis qui maintes fois lui parla de son jeune cousin en le lui recommandant (3). Madame de Maintenon qui ne connaissait pas Belle-Isle, le fit se trouver un jour sur son passage pour le pouvoir considérer attentivement sans lui parler. L'impression fut bonne et la protection de la marquise ne tarda pas à se manifester ; la charge de mestre de camp général était alors à vendre et Belle-Isle l'eût volontiers acquise : mais Chamillart sur la liste des postulants qu'il présentait au Roi avait omis à dessein son nom ; le Roi s'en étonna et donna l'ordre à son ministre de s'informer si Belle-Isle était à même d'acheter la charge. C'était à l'intervention de Madame de Maintenon qu'était due cette marque de la faveur royale. Belle-Isle saisit cette occasion de faire le « furieux pas » (4) qu'il rêvait ; il postula,

(1) Vers le 15 mars. Sourches, *Mém.*, t. XI, page 28. Dangeau, *Journal*, t. XII, page 359. Les autres aides de camp étaient les marquis d'Entragues et de Bazilly, les comtes de Retz et de Cazeaux.

(2) Les chroniques du temps, Saint-Simon, Sourches, Dangeau le citent souvent.

(3) Les pages de Luynes sont intéressantes sur ce point. Cf. *Mém.*, t. XVI, pages 296-297.

(4) Saint-Simon, *Mém.* (édition Boislisle), t. XVII, page 364.

il intrigua ; enfin au début de mai (1) il obtint l'agrément du Roi pour la charge que quittait M. de Hautefeuille (2). L'office de mestre de camp général des Dragons était des plus importants ; son titulaire avait le grade de colonel et en outre commandait de droit tout le corps des dragons partout où le Colonel général des dragons ne se trouvait pas en personne (3). Aussi cette charge était-elle très enviée et se payait fort cher. Belle-Isle en donnait au marquis d'Hautefeuille 280.000 livres ; c'était le prix que celui-ci et avant lui le duc de Guiche et le maréchal de Tessé l'avaient payée ; quant au brevet de retenue que le Roi accordait en même temps, ce ne fut que quelques jours plus tard que Belle-Isle l'obtint (4) ; il était de 40.000 écus. Cependant Belle-Isle ne s'était pas encore défait de son régiment de dragons entre les mains du chevalier de Bullion (5) qu'il lui fallait s'acquitter envers M. de Hautefeuille. Sa famille et lui eurent beau « faire de grands efforts » (6), il n'en fallut pas moins recourir à des emprunts. Belle-Isle trouva 80.000 livres chez un ancien major de cuirassiers, auquel il transporta jusqu'à concurrence des 4.000 li-

(1) Les provisions datent seulement du 4 juin 1709. La chronologie de Pinard dit 5 juillet, mais il vaut mieux en croire le dossier du maréchal de Belle-Isle au ministère de la guerre, (Arch. admin.) qui donne la date du 4 juin.

(2) Dangeau, *Journal*, t. XII, page 410. Sourches, *Mém.*, t. XI, pages 341 et suiv.

(3) Luynes, *Mém.*, t. I, page 87.

(4) Le 24 mai. Le marché avec M. de Hautefeuille avait été conclu le 22.

(5) Il le vendit au début de juin 120,000 livres, c'est-à-dire 5 000 livres de plus qu'il ne l'avait acheté au comte d'Estrades. (Sourches, *Mém.*, t. XI, page 353. Dangeau, *Journal*, t. XII, page 423.)

(6) Extrait d'une demande de pension faite en 1712 par Belle-Isle. (Min. de la guerre. Arch. admin. Dossier Belle-Isle).

vres d'intérêts que cette somme rapportait, le droit de toucher ses appointements (1). Ce n'était pas suffisant. M. de Pleneuf, premier commis de Chamillart, lui prêta 50.000 livres (2) et le P. Foucquet de l'Oratoire 120.000 livres grâce auxquelles il put enfin s'acquitter.

Le régiment de « Dragons mestre de camp général » servait sur le Rhin : c'est là que son nouveau colonel l'alla rejoindre et durant quatre campagnes, jusqu'à la paix de Rastadt, il y servit sous les ordres tantôt du maréchal d'Harcourt, tantôt de Besons. A la tête d'un corps de 4 régiments de dragons il fut chargé de la réserve de l'armée d'Allemagne (1709) ; ce rôle qui le tenait éloigné des opérations principales n'en était pas moins important, car il exigeait des qualités de commandement et d'organisateur. L'arrivée de Belle-Isle en Alsace fut marquée d'un accident assez grave qui le condamna à quelques jours de repos ; la blessure qu'il avait reçue à Lille se rouvrit ; pour qu'il fût mieux soigné on le transporta au château de Saverne chez le cardinal de Rohan ; telle fut au dire de Saint-Simon l'origine d'une amitié dont la famille de Rohan ne se départit jamais à son égard ; ce séjour à Saverne marque aussi le point de départ

(1) Ce prêteur avait nom Jean-Baptiste Amé. Le contrat de prêt fut passé pardevant M° du Tastre, notaire à Paris, le 1er juillet 1709. Grâce à une délégation confirmée par un arrêt du Conseil du 5 août 1709, Amé put se faire payer directement par le trésorier général de l'extraordinaire des guerres. (Arch. nat. E. 1945, f° 441).

(2) Luynes. *Mém.*, t. I, page 89 et t. XVI, page 297, dit que Pléneuf lui prêta 50,000 écus ; outre que cette somme nous semble excessive, cela donnerait pour les emprunts de Belle-Isle un total de 350 000 livres soit 70,000 livres de plus qu'il n'avait à payer ; en outre il devait toucher les 120,000 livres de son régiment de dragons. C. Rousset a répété « 50,000 écus, » dans son ouvrage sur *Le comte de Gisors* (page 6).

d'une correspondance des plus intéressantes que Belle-Isle échangea avec l'un des familiers du Cardinal, l'abbé de Ravannes (1). A peine rétabli, sans vouloir profiter du congé que le Roi lui donnait et avant de regagner Paris où il devait faire un séjour de quatre mois (2), Belle-Isle se rendit à Metz où son régiment devait passer l'hiver pour en reconnaître l'état et aviser aux moyens de le « rétablir ».

Ce n'était pas chose aisée que la gestion administrative d'un régiment fort de trois escadrons (3) comme l'était le « mestre de camp général », surtout quand le colonel, et c'était le cas du comte de Belle-Isle, était nouveau venu et quand le régiment se trouvait « en mauvais état et très faible » (4). Belle-Isle ne connaissait pas ses officiers et bien qu'ils lui parussent tous de très bonne volonté, leur zèle était entravé par le manque complet de ressources. Les vides dans l'effectif des hommes pouvaient être aisément comblés par une levée de recrues dans le pays même ; quant aux chevaux dont il fallait un très grand nombre, l'achat en était rendu difficile par la pénurie d'argent où se trouvaient les capitaines. La correspondance très intéressante (5) que pendant les quatre dernières campagnes de la guerre de succes-

(1) Saint-Simon, *Mém.*, t. VIII, page 251. Le château de Saverne bâti par le cardinal de Rohan était la résidence d'été des évêques de Strasbourg. L'abbé de Ravannes attaché depuis longtemps au cardinal de Rohan, était chargé de mettre de l'ordre dans les dépenses du cardinal ; il mourut le 13 décembre 1747.

(2) Il ne repartit pour l'armée qu'au début d'avril 1710. Sourches mentionne le 9 avril la liste des officiers généraux qui vont partir. (Sourches, t. XII, pages 192-203.)

(3) Ces trois escadrons se composaient de 600 maîtres.

(4) Lettre de Belle-Isle au secrétaire d'Etat de la guerre. Metz, 22 novembre 1709. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2143, pièce 13).

(5) Pièces justificatives, nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

sion d'Espagne Belle-Isle entretint avec le secrétaire d'Etat de la guerre, Voysin, fait preuve de son zèle en même temps que du grand souci qu'il avait de maintenir avec fermeté, mais aussi avec justice, la discipline de ses troupes. La désertion était le fléau qui perdait les régiments ; elle sévissait surtout en terre ennemie où sa répression était plus difficile. Belle-Isle se montra impitoyable pour les déserteurs qu'il poursuivit avec la plus grande rigueur, mais aussi avec la plus grande équité. Nous en avons quelques traits : au régiment de Lautrec, un de ceux sur lesquels il avait la haute main, en huit jours on avait compté vingt-quatre déserteurs ; Belle-Isle s'en émut ; mais avant de faire des « exemples » il s'assura par lui-même qu'aucun tort n'avait été fait aux délinquants et que rien ne leur était dû par les officiers ; plus tard, au début de novembre 1710, Belle-Isle apprend que le Régiment de Bretagne vient de perdre trente et un déserteurs en l'espace de cinq jours ; aussitôt il se rend à la caserne de ce régiment, fait assembler les hommes, les harangue et menace « de faire casser la tête au premier qui serait pris hors de son quartier sans permission » ; mais en même temps il priait le ministre de faire donner plus régulièrement aux troupes le prêt ; car une négligence dans le paiement de la solde avait été la cause de cette mutinerie (1).

Avant de partir pour l'armée, au printemps de 1711, le comte de Belle-Isle se mariait. Il épousait Mademoiselle Henriette-Françoise de Civrac, fille de

(1) *Ibid.*, n°s 11 et 12. Lettres de Belle-Isle à Voysin du 8 juillet et 20 novembre 1710. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2221, pièce 77 et vol. 2244, pièce 405).

Charles de Durfort, marquis de Civrac, et petite-nièce du maréchal de Duras (1). C'était un fort beau mariage et si Belle-Isle faisait certains sacrifices, car la jeune fille était « extrêmement laide et encore plus folle », il avait par ailleurs les larges compensations que lui procuraient la richesse et les alliances si brillantes des Durfort. Au dire de Saint-Simon c'est Mademoiselle de Civrac qui s'était toquée du séduisant officier de vingt-six ans qu'était alors le mestre de camp général. Le contrat fut passé le 16 mai, par devant M[es] Lemoine et Navarre, notaires au Châtelet (3), et le Roi ainsi que la famille royale firent aux époux l'honneur d'y signer (4). La bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église Saint-Jacques du Haut Pas, paroisse de Belle-Isle (5). « La noce se fit chez Madame de Vendôme (6) qui avait pour Mademoiselle de Civrac beaucoup d'amitié : cette princesse offrit même l'hospitalité au jeune ménage qui alla loger chez elle au Temple. La surintendante et la marquise de Belle-Isle firent tous leurs efforts pour mettre leur petit-fils et fils à la hauteur de l'alliance qu'il contractait (7). Le marquis donna de suite à son fils toutes les parts qui devaient lui revenir plus tard comme « fils aîné et principal héritier. » Madame Foucquet outre 4.000 livres d'argent et des meubles en « brocard d'or et velours scizelé » faisait à

(1) Bibliot. nat. Dossiers bleus, 244, n° 6322 *bis*.
(2) Saint-Simon, *Mém.*, t. VI, page 98.
(3) Le contrat existe encore dans les archives de M[e] Rafin.
(4) Sourches, *Mém.*, t. XI, page 110.
(5) Juge, *Etude hist. sur les Foucquet de Belle-Isle*, page 114.
(6) Dangeau, *Journal*, t. XII, page 410.
(7) Bibl. nat. Cabinet des manuscrits. Pièces originales, vol. 1218, pièce 347.

son petit-fils l'abandon de la nue-propriété des 2/3 de l'île de Belle-Isle, à quoi consentaient le P. Foucquet de l'Oratoire et le marquis, se réservant pour elle, sa vie durant et à son défaut pour ses fils, l'usufruit de cette terre, à charge pour l'usufruitier de payer 5.000 livres par an au jeune comte de Belle-Isle ; enfin elle donnait cette créance de 400.000 livres due par le Roi pour les fortifications faites à Belle-Isle par le surintendant et avant lui par le duc de Retz. » Ce mariage brillant ne fut pas heureux. Belle-Isle n'aima jamais sa femme et Saint-Simon dit vrai, quoique méchamment, quand il écrit : « Son bonheur l'en délivra quelques années après » (1). Jamais dans ses lettres il n'a fait allusion à elle, et s'il regretta parfois son éloignement de Paris c'est qu'il songeait à Madame de Pléneuf.

Aussitôt son mariage célébré, le jeune mestre de camp général qui déjà le 8 mai avait reçu ses ordres de service, se mit en route pour rejoindre l'armée du Rhin. Pendant les campagnes de 1711 et 1712, toujours à la tête de ses quatre régiments, il se tint en réserve d'abord dans le camp de Riswog où il formait liaison entre Harcourt et Besons et à portée de soutenir le fort de Selingen ; il y resta trois mois et demi (3 août-11 novembre) dans l'inaction, envoyant avec exactitude chaque mois une relation à Voysin sur la situation fort peu mouvementée de son petit corps de troupes (2). A défaut de nouvelles sensationnelles il s'attachait à lui conter par le menu l'état des subsistances, la recette des fourrages difficile à opérer, le nombre des malades et la nature

(1) Elle mourut en 1724, sans enfant.
(2) Pièces justificatives, n°s 11 et 19.

de leur mal, les réjouissances de l'ennemi à propos de l'élection de l'archiduc à l'Empire et les inondations du Rhin qui rendaient « l'air mauvais » et le forçaient à changer de camp, enfin mille petits faits semblables qui témoignaient de son zèle et de sa conscience (1).

En novembre 1712 Belle-Isle rentrait à Paris ; mais son activité dévorante se serait certes usée dans l'oisiveté d'une longue saison d'hiver ; aussi tenait-il à se mettre en avant, à servir quand même. Il réussit en attendant le moment de retourner avec son régiment sur le Rhin à se faire affecter à l'armée d'Espagne. Berwick allait partir au secours du marquis de Brancas assiégé dans Gérone ; il obtint de l'accompagner (2) et comme il y avait là un corps de sept régiments de dragons, c'est à Belle-Isle, le colonel général n'y étant pas, qu'en devait revenir le commandement. Si l'on en croit le duc de Luynes (3) ce ne fut pas sans difficultés que Belle-Isle arriva à ses fins. Le mauvais vouloir de Voysin lui fit croire tout perdu ; mais un jour, au milieu d'une partie de brelan brusquement interrompue, arrive un courrier de Versailles qui lui donne l'ordre de partir sur-le-champ pour rejoindre le maréchal de Berwick (4). Il court remercier le Roi qui se montre satisfait de son zèle et de sa grande volonté pour « le service » ;

(1) Il dut aller à Nebach car il avait 730 malades dont MM. de Berville et de Silly au plus mal (pièces justificatives, n° 19). Lettre de Belle-Isle à Voysin. Camp de Nebach, 10 septembre 1712. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2391, pièce 402).

(2) Dangeau, *Journal*, t. XIV, page 279.

(3) Luynes, *Mém.*, t. XIV, pages 362 et suivantes.

(4) Pièces justificatives, n° 20. Lettre de Voysin à Belle-Isle du 14 décembre 1712. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2406, pièce 325).

il prend congé du secrétaire d'Etat qui l'assure de son amitié et le prie de lui écrire régulièrement comme ami, et le voilà parti dans une course échevelée sur les routes, brûlant les étapes, persuadant les bateliers à prix d'argent, mettant quatorze heures à descendre le Rhône en bateau de poste, arrivant enfin tout haletant le 23 décembre à Perpignan au moment où Berwick allait mettre ses troupes en marche pour franchir les Pyrénées et descendre dans le Lampourda (1). Le maréchal ne lui laisse pas le temps de souffler et lui confie aussitôt les fonctions de maréchal de camp et le commandement en second d'une réserve forte de cinq régiments de dragons et de quelque infanterie, avec mission spéciale de veiller au bon état de la cavalerie. Cette expédition valut à Belle-Isle l'honneur d'une correspondance avec le duc du Maine (2) qu'il tenait régulièrement au courant des nouvelles de l'armée. Gérone put se ravitailler et les tartanes chargées de pain et d'avoine débarquer à loisir dans la baie de Rosas des vivres pour plus d'un an. Le but était atteint; l'armée repassa les monts et gagna ses quartiers. Vers le début de février Belle-Isle rentrait à Versailles pour y faire la « révérence » au Roi et au duc du Maine.

La reprise des hostilités en Allemagne, au prin-

(1) Lettre de Berwick à Voysin, à Perpignan, le 23 décembre 1712. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2406, pièce 347.)

(2) Pièces justificatives, n°s 21, 22, 23 et 24. Les lettres de Belle-Isle sont adressées à S. A. S. Ce ne peut être que le duc du Maine qui à cette date était seul à porter ce titre. Mais pourquoi cette correspondance officielle avec le prince qui lui faisait répondre par le ministre ? (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2466, pièces 1, 4, 6, 11, — 12 vol. 2423, pièces 134, 399 — vol. 2424, pièce 18).

temps 1713, amena Belle-Isle au siège de Landau ; il y prit le commandement général des régiments de dragons. Son activité nous est révélée par une correspondance très suivie qu'il entretint avec Voysin (1) et dans laquelle il fait au secrétaire d'Etat un rapport détaillé de la conduite de ses troupes. Mais bien avant la fin de la campagne les belligérants avaient engagé des pourparlers pour la signature de la paix ; de part et d'autre on était las d'une guerre aussi longue ; au mois de novembre l'Empereur et le Roi de France résolurent de traiter. Le Prince Eugène reçut les pouvoirs de l'Empereur et Villars ceux du Roi ; les deux ministres plénipotentiaires se rencontrèrent au château de Rastadt. Belle-Isle dut sans doute à l'amitié que lui portait le maréchal d'être emmené comme secrétaire aux Conférences (2) ; toutefois il n'assista qu'aux premières séances du congrès ; huit jours après la première entrevue, Villars ayant ordonné la dislocation de l'armée, Belle-Isle dut rejoindre le maréchal de Besons (3) ; il ne tarda pas d'ailleurs à quitter son commandement pour rentrer à la Cour où il arriva à la fin du mois de décembre 1713.

(1) Pièces justificatives, n°s 25, 26, 27, 28, 29. Lettres de Belle-Isle à Voysin des 5, 11, 12 juillet, 1er et 10 août 1713. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2455, pièces 30, 59, 68 et vol. 2456, pièces 21 et 109).

(2) Villars dit dans ses *Mémoires* : « Le Prince Eugène me manda que crainte de confusion et d'accident, il ne permettait qu'à cinq ou six de se trouver à l'ouverture des conférences.... » « Je ne donnai de mon côté la permission qu'au duc de Rohan, au comte Du Bourg, MM. de Chatillon, Contades, Belle-Isle et Saint-Frémont. » (*Mémoires* de Villars. Collect. de Mém., éd. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. IX, page 227).

(3) Pièces justificatives n° 30. Lettre de Belle-Isle à Voysin : à Hischeviller, 2 décembre 1713. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2461, pièce 4).

A Paris, d'ailleurs, une affaire à laquelle depuis deux ans il s'attachait sans succès nécessitait sa présence. Il s'agissait d'une demande de pension que dès l'hiver 1711-1712 il avait introduite en faisant valoir ses états de services, son peu de fortune et la modicité de ses appointements ; il invoquait en outre le précédent créé au profit du marquis d'Hautefeuille qui recevait du Roi une pension de 1.000 écus (1). Sans opposer à cette requête un refus catégorique, mais aussi sans y donner son acquiescement immédiat, le Secrétaire d'Etat de la guerre demanda du temps pour répondre, prétextant qu'il fallait « vérifier si ceux qui avaient eu la charge avant lui, « avaient eu des pensions et combien de temps après « avoir eu ladite charge (2). » En mars 1712, Belle-Isle impatient adressait au ministre une nouvelle supplique que l'on se contentait cette fois de classer, en le priant d'attendre (3). Deux ans après (janvier 1714), ne se rebutant pas et jugeant qu'il avait suffisamment « attendu », il revint à la charge dans des

(1) Dans sa requête adressée au Roi (Min. de la guerre. Arch. adm. Dossier du maréchal de Belle-Isle), Belle-Isle dit qu'il « a passé à « M. de Hautefeuille 280,000 livres de sa charge de mestre de camp général des dragons, par de grands efforts que sa famille et lui ont été « obligés de faire, qui lui ôtait les moyens de fournir à la dépense « nécessaire et convenable à la tête de ce corps, les appointements « étant si médiocres qu'il n'a que 100 écus par mois au-delà des émoluments d'un simple régiment. »

(2) Note du secrétaire d'Etat, en tête de la requête précédente. Audience de janvier 1712.

(3) Dans sa supplique du mois de mars 1712, Belle-Isle s'exprime ainsi : « L'année passée il fut vérifié que M. d'Hautefeuille n'avait eu « la pension que trois ans après avoir exercé sa charge et comme il « n'y en avait que deux que je l'exerçais, on me remit au même terme « qui est à présent expiré. » La fiche présentée à l'audience du 12 mars porte au crayon : *attendre.* (Min. de la guerre. Arch. adm. Dossier du maréchal de Belle-Isle.)

termes plus pressants (1) ; ses créanciers le talonnaient ; une grande partie de sa fortune avait été dépensée pour soutenir son rang dans l'armée, c'est-à-dire pour le service du Roi. Cette fois son appel fut entendu ; on lui donna une gratification de 3,000 livres mais il s'attendait à mieux et comme naguère celle d'Hautefeuille, il voulait que sa gratification fût changée en pension. Sans se lasser, il recommença moins d'un an après ses démarches, s'adressant cette fois au chancelier pour réaliser ce dont le Roi, disait-il, lui avait donné l'espérance. Il atteignit enfin son but. Et ce fut aux derniers jours de sa vie que Louis XIV, oublieux de toute rancune et effaçant tout souvenir de haine, pensionna sur sa cassette le petit-fils de celui que, cinquante-cinq ans auparavant, il avait fait jeter en prison et dépouiller de ses biens.

(1) Quatrième requête au Roi 1715. La fiche qui l'accompagne porte au crayon en haut : 3,000 livres de pension. (*Ibid.*).

CHAPITRE IV

La Régence. — La guerre de 1719 contre l'Espagne. Belle-Isle et le duc d'Orléans (1715-1720)

La mort de Louis XIV amena dans la destinée du comte de Belle-Isle un changement qui décida du reste de sa vie ; le vieux monarque n'avait connu dans le petit-fils du surintendant Foucquet que l'officier ; la Régence avec ses brigues et ses cabales révéla le politique et le courtisan. Si avant 1715 cette face du caractère de Belle-Isle ne s'était pas manifestée, c'était la faute des circonstances et de l'espèce d'exil où son nom l'avait maintenu, le condamnant à n'être qu'un soldat. Mais avec la Régence l'ère des grandes guerres se trouvait close, celle de l'intrigue commençait; un esprit vif et ardent dominé par une ambition au service de laquelle se trouvaient d'ailleurs de rares qualités, ne devait-il pas considérer cette époque comme sienne et comme l'occasion d'augmenter son crédit ? L'arrivée du duc d'Orléans au pouvoir annonçait des mœurs nouvelles tendant à réagir contre l'austérité de l'ancienne cour. Le champ était libre aux ambitieux ; à chacun le soin de faire sa fortune et par les moyens qu'il jugerait bons. Belle-Isle avait noué des amitiés de nature à le pousser rapidement pour peu qu'il

s'aidât lui-même. Saint-Simon nous dépeint ces liaisons en des termes peu bienveillants mais assez justes : « Ses qualités, écrit-il (1), lui ouvrirent une « infinité de portes. Il ne négligea ni les cochères, « ni les carrées, ni les rondes. » Ses amis lui servirent plus que ses parents. C'étaient tout d'abord le cardinal de Rohan et par lui tous les Rohan ; — on se souvient que Belle-Isle avait connu le cardinal à Saverne et qu'il avait été soigné chez lui : — puis des gens moins haut placés, mais plus utiles peut-être, comme Berthelot de Pléneuf et sa femme. Pléneuf avait été premier commis de Chamillart et s'était élevé par cet emploi. Naguère il avait prêté 50.000 livres à Belle-Isle. Quant à Madame de Pléneuf que Belle-Isle affectionnait d'une façon non équivoque, c'était au dire des contemporains une femme à ce point charmante que sa fille la marquise de Prie, pourtant fort belle, en était jalouse ; elle était « grande, faite au tour, avec un visage extrê« mement agréable, de l'esprit, de la grâce, de la « politesse, du savoir-vivre, de l'entregent et de l'in« trigue (2) ». Sa maison était des plus élégantes et des mieux fréquentées et Belle-Isle y fit plus d'une amitié ; c'était le rendez-vous de la « jeunesse la plus brillante de la cour » (3). Là il connut La Fare, l'abbé Dubois, Law, et surtout le secrétaire d'Etat de la guerre, Le Blanc, avec qui il se lia étroitement par la suite ; leur commune adoration pour la maîtresse de maison qui, selon l'expression de Saint-Simon, les avait tous deux « attachés à son char »

(1) Saint-Simon, *Mém.*, éd. Cheruel, t. XI, page 67.
(2) *Ibid.*, t. XII, page 429.
(3) Hénault (Pdt), *Mémoires*, page 76.

loin d'être la cause d'une jalousie mortelle, les rendit, chose étrange, solidaires dans le bonheur comme dans la disgrâce. Madame de Pléneuf menait très grand train ; elle ne se refusait aucune satisfaction, fût-ce au prix des dépenses les plus considérables ; on soupait chez elle tous les « soirs (1) » et ces réunions auxquelles Belle-Isle s'efforçait de ne manquer jamais (2), avaient pour lui un charme particulier qu'il savait réciproque ; il se permettait d'en écrire avec une fatuité charmante : « Madame de Pléneuf nous regrette tous beaucoup et elle a raison (3) ».

Belle-Isle pourtant n'oublait ni sa carrière, ni son avenir et se tenait « fort à l'affût de tout ce qui pouvait l'avancer » (4). Un moment il pensa acquérir la charge de colonel général des dragons, ce qui, en le rendant le chef de ce corps tout entier, eût fait faire un « furieux pas » à sa fortune. M. de Coigny avait permission de vendre et Belle-Isle celle d'acheter ; ce dernier avait en outre obtenu le même brevet de retenue que son prédécesseur et trouvé dans La Fare un acquéreur pour la charge de mestre de camp général. Malheureusement le double marché manqua (5) par suite de l'impossibilité où fut La Fare de s'acquitter du prix convenu de 280.000 livres. Belle-Isle trouva quelque temps après une compensation à ce mécompte en voyant figurer son nom dans la

(1) Hénault (Pdt). *Mémoires*, page 76.

(2) Dans toutes les lettres de Belle-Isle écrites à cette époque on relève quelque phrase relative aux soupers de Mme de Pléneuf.

(3) Lettre de Belle-Isle à l'abbé de Ravannes datée de Saint-Sébastien, 29 juillet 1719. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 85.

(4) Saint-Simon, *Mém.*, éd. Cheruel, t. XI, page 94.

(5) Janvier 1716. Coigny vendait sa charge 480.000 livres et Belle-Isle obtenait 100.000 écus de brevet de retenue ; il vendait sa charge à la Fare 280.000 livres (Dangeau, *Journal*, t. XVI, pages 291-292.

longue liste des maréchaux de camp que le Régent proposa en mars 1718.

D'ailleurs l'occasion d'un marché non moins avantageux au Conseil de la guerre (1) ne tarda pas à se présenter (mars 1719). Le marquis de Puysieux, gouverneur d'Huningue, se mourait ; comme il était sans fortune, sa famille chercha à faire argent de son gouvernement avant qu'il n'eût rendu son dernier souffle ; elle traita au plus vite avec Belle-Isle, à qui cette charge nouvelle souriait ; le marché conclu resta quelque temps secret (2) ; le duc d'Orléans hésitait à donner son agrément ; il ne céda à la fin qu'aux sollicitations pressantes des amis de Belle-Isle, et même, s'il faut en croire Saint-Simon, il fut bien tenté de révoquer la permission qu'il avait accordée.

Cependant dans la vie domestique de Belle-Isle un grand changement s'était fait ; son aïeule Marie-Madeleine de Castille, la veuve du surintendant, s'était éteinte fort âgée (3) au milieu des siens et regrettée par tous ceux qu'elle avait secourus et à qui elle avait voué sa vie, comme une bienfaitrice et une sainte. Pour son petit-fils elle avait été d'une tendresse et d'une bonté insignes, lui facilitant par sa générosité et son mariage et sa carrière. Belle-Isle lui accorda-t-il tous les regrets dont elle était digne?

(1) Son brevet est daté du 8 mars 1718. Cette promotion comptait 25 lieutenants généraux et 35 maréchaux de camp. Cf. Dangeau, *Journal*, t. XVIII, page 262.

(2) Belle-Isle donna 10.000 écus en argent et 5.000 livres de pension sur son gouvernement au fils du marquis de Puysieux. (Bibl. nat. Ms. fr. nouv. acq. 9187, f° 277. Lettre de Paris, 30 mars 1719. Dangeau, *Journal*, t. XVIII, page 23).

(3) Elle mourut à Paris, le 12 décembre 1716. *Gazette de France* : numéro du 26 décembre 1716.

On ne saurait l'affirmer faute de renseignements précis ; mais s'il fallait se faire une idée de sa sentimentalité par l'émotion qu'il témoigna quelques années plus tard (juin 1719) lors de la mort d'une de ses sœurs dont il apprenait à l'un de ses amis incidemment la nouvelle en ces termes : « Comme je l'ai- « mais fort, vous jugerez aisément de ma peine (1) » il serait permis de douter et de son cœur et de ses sentiments de famille. Aussi bien, Belle-Isle n'était pas de ceux qui embarrassent leur vie d'affections susceptibles de leur procurer de longues souffrances; il avait placé l'intérêt de son existence dans des désirs plus matériels et plus égoïstes.

La succession de la surintendante fut assez délicate par suite des libéralités dont elle avait comblé de son vivant certains de ses enfants et qui obligeaient à un règlement de comptes assez minutieux. Pour trancher tous différends nés ou à naître, les trois héritiers, le marquis de Belle-Isle, le Père Foucquet de l'Oratoire et la marquise de Monzalès tombèrent d'accord de charger leur neveu, le duc de Charost, de liquider cette succession au moyen d'un arbitrage (octobre 1717) (2). Pour rétablir l'égalité entre les enfants, il fut décidé que chacun d'eux ferait rapport à la masse de ce qu'il avait reçu précédemment ; le marquis de Belle-Isle le plus généreusement comblé par sa mère, tant pour lui que pour son fils, dut ainsi rapporter plus de 400.000 livres et de

(1) Lettre de Belle-Isle à l'abbé de Ravannes, du 6 juin 1719. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 16. (Cette sœur qui se mourait de la poitrine, s'éteignit le jour même du départ de Belle-Isle pour l'armée d'Espagne.

(2) L'arbitrage est du 12 octobre 1717. (Bibl. nat., cabinet des manuscrits. Pièces originales, dossier 1218, f°s 352 à 359.)

ce chiffre était exceptée la donation faite par Madame Foucquet au contrat de mariage de son petit-fils. La part du marquis de Belle-Isle dans l'actif de la succession se trouva par là sensiblement réduite; d'ailleurs, cet homme ennemi des tracas semble avoir pris peu d'intérêt à toutes ces choses qui troublaient le repos dans lequel se plaisait son caractère humble et mou. Aussi ne faut-il pas s'étonner de le voir bientôt après (novembre 1717) transporter à son fils aîné la totalité de la succession de la surintendante moyennant une maigre pension (1). Toutefois cette donation cachait un sentiment très louable, le désir de permettre à son fils « de soutenir la dépense qu'une personne de sa naissance était obligée de faire. »

L'attitude du comte de Belle-Isle pendant les premières années de la Régence jusqu'au ministère du cardinal Dubois est assez difficile à déterminer : les mémoires du temps sont à peu près muets sur son compte et l'on ne trouve dans ses lettres que fort peu de détails sur sa vie publique. Sa correspondance nous révèle un homme d'une prudence extrême à tel point qus sa circonspection lui donne souvent l'air d'un conspirateur ; et pourtant cette réserve ne cachait rien que des menus propos de boudoir. Belle-Isle fut étranger à toutes les grandes intrigues de cette époque ; il ne joua aucun rôle dans la fameuse affaire du prince de Cellamare ; et s'il est vrai qu'il

(1) La donation fut passée chez maître Navarre, le 16 novembre 1717. Le comte de Belle-Isle s'engageait à verser une rente de 9.750 livres à son père et entre autres choses à payer leur légitime au chevalier de Belle-Isle et à ses sœurs ainsi que la dot de Madame de Montmain en rentes. (Bibl. nat., cabinet des manuscrits. Pièces originales 1218, f[os] 360 et 367.)

reçut de la duchesse du Maine un billet fort gracieux (1) en réponse au compliment qu'il lui avait adressé sur sa mise en liberté, il ne faut voir là qu'une démarche courtoise et peut-être intéressée à l'endroit d'une princesse avec qui il avait été jadis en rapports et que des changements subits de fortune pouvaient ramener quelque jour au pouvoir. Belle-Isle semble n'avoir échangé de correspondance intime qu'avec l'abbé de Ravannes (2) ; c'est du moins la seule dont nous puissions aujourd'hui suivre la trace. Pendant les longs séjours que l'abbé faisait à Strasbourg et à Saverne auprès du cardinal de Rohan, Belle-Isle le tenait au courant des nouvelles de Paris. Il l'avait introduit chez Madame de Pléneuf où l'on s'habitua si bien à le voir que lors de ses absences « on buvait à sa santé en parlant avec regret de lui. » Il fut également présenté à Le Blanc; mais entre les deux hommes la sympathie tardait à naître, malgré tout ce que Belle-Isle pouvait dire à l'abbé pour lui prouver que Le Blanc « était capable d'attention, et pour achever de distraire le petit reste de scrupule qu'il avait encore dans l'esprit sur son sujet. » Avec le temps la confiance l'emporta cepen-

(1) Ce billet est conservé au Min. de la guerre. (Arch. hist., année 1719. Supplément). En voici le texte : « A M. le comte de Belle-Isle à « Paris, ce 8 mai 1720. Parmi tous les compliments que j'ai reçus. « Monsieur, je vous assure que j'ai bien distingué le vôtre et qu'il n'y « en a guère qui m'aient fait autant de plaisir; je connais tout le prix « d'un ami tel que vous et j'espère que vous n'aurez jamais lieu « de vous repentir de tous les sentiments que vous me témoignez « avoir pour nous. Soyez, je vous prie, bien persuadé, Monsieur, que « j'y suis sensible au dernier point et que j'ai pour vous une parfaite « estime et une très sincère amitié. L. B. DE BOURBON. »

(2) L'abbé de Ravannes touchait 4.000 livres sur l'abbaye de Saint-Waast d'Arras qu'avait le cardinal de Rohan. (Dangeau, *Journal*, t. XV, page 440. — Luynes, *Mémoires*, t. VIII, pages 349-350).

dant, et ce fut avec joie que Belle-Isle se servit de ces termes un jour qu'il écrivit à l'abbé : « A l'égard de notre ami, car je crois que vous commencez d'en être (1)... »

Belle-Isle se servait de l'abbé de Ravannes pour parvenir jusqu'aux Rohan et c'était par son intermédiaire qu'il avisait le cardinal de tout ce qui pouvait le concerner. Il paraît avoir recherché l'amitié de cette puissante famille et s'être efforcé de lui plaire avec un esprit de courtisanerie qui nous étonne quelque peu chez un homme d'une nature aussi fière. Il s'était érigé en représentant discret des intérêts des Rohan. Ainsi vers le milieu d'avril 1719, alors que le cardinal avait quitté Paris depuis six semaines pour aller à Strasbourg et de là à Rome (2), Belle-Isle avec une prudence qui ne lui permet pas « d'en dire davantage » prévient Ravannes « que l'on fait... des tracasseries des plus sérieuses à M. le Cardinal » ; et il ajoute : « Je fais et ferai mon de- « voir et de cœur et d'affection et je verrai exprès « M. le prince de Rohan, à qui pourtant je ne dirai « pas tout ce que je vous dirais » (3). Mais aussitôt la crainte de se compromettre lui fait ajouter : « Ne me citez pas. » Il fut heureux dans ses démarches et ne manqua pas de souligner son succès : « J'ai vu M. le prince de Rohan, écrit-il ; je crois qu'il aura été content de moi ; du moins j'y ai fait de mon mieux. »

La même année le hasard voulut qu'un neveu du

(1) Lettres des 4 avril et 15 juillet 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 36 et vol. 2563, pièce 3.)

(2) Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, page 357. Le cardinal avait pris congé du Régent le 8 mars.

(3) Lettre de Belle-Isle à Ravannes : à Paris le 25 avril 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 38).

cardinal, M. de Soubise, fût mis sous les ordres de Belle-Isle à l'armée d'Espagne. Il n'est pas de gracieusetés que n'eut le maréchal de camp pour son jeune officier dont il recherchait avec honneur la compagnie, trop flatté, disait-il, que M. de Soubise « regardât sa maison comme la sienne » ; il s'employa à faire obtenir à ce dernier les 7 ou 8.000 livres de rentes que le cardinal avaient héritées de M. de Chamlay ; mais il entendit avoir le bénéfice de son intervention : « Tout ce que je désirerais au monde, « disait-il à l'abbé, serait d'avoir l'agrément de lui « en apprendre la première nouvelle » (1).

A l'égard du secrétaire d'Etat de la guerre, Le Blanc, Belle-Isle observait la même attitude ; il se plaisait à conter à son ami de Saverne les fluctuations de la fortune du ministre, sans omettre de souligner l'efficacité de ses bons offices : « Il y a, écrivait-il, une cabale considérable et découverte contre M. Le Blanc ; il y a longtemps qu'il en est averti par qui vous savez et je crois qu'il n'a rien à craindre ; il a des amis qui veillent attentivement pour lui et il est et sera certainement bien servi (2). » S'il venait à s'absenter, c'était avec une superbe naïveté qu'il déplorait les effets de son départ : « Je voudrais être présent à Paris en bien des occasions et M. L. B. (Le Blanc) ne s'en trouverait pas plus mal » et ailleurs : « Je conviens que je serais pourtant nécessaire à qui vous savez (3). »

(1) *Ibid.* Au camp devant Saint-Sébastien le 8 juillet 1719. *Ibid.*, vol. 2563, pièce 1).

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes. Paris, 25 avril 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 38.)

(3) Lettres des 29 juillet et 12 août 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièces 85 et 178.)

Mais à cette date Belle-Isle ne recevait qu'un écho lointain des intrigues politiques; il venait de reprendre son service à l'armée à l'occasion de l'ouverture des hostilités contre l'Espagne. Dubois prenant prétexte de la conspiration de Cellamare et des menées d'Alberoni en France, fort de l'appui que l'Angleterre et la Hollande lui donnaient par le traité de Londres, avait fait déclarer la guerre contre le petit-fils de Louis XIV (10 janvier 1719) et chargé le maréchal de Berwick de prendre le commandement des troupes (1). Combattre un fils de France n'était pas pour susciter des scrupules chez Belle-Isle, dont l'ambition était au-dessus de ces questions de sentiment et de ces cas de conscience (2). Aussi mit-il avec empressement son épée au service du Régent (3). « N'ayant plus », écrivait-il plus tard un peu hypocritement, « de volonté ni d'affaires « dès qu'il s'agit de service auquel je donne, comme « j'ai toujours fait, la préférence (4) ». Dès le mois de

(1) On a dit à propos de cette guerre que l'armée se faisait prier pour marcher contre les troupes de l'ancien duc d'Anjou. Comme preuve du contraire, voici ce qu'écrit Belle-Isle : « On peut mener hardiment l'armée en Espagne et contre le Roi même ; elle tirera dessus sans hésiter, je vous en réponds ». Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp de Saint-Sébastien, 8 juillet 1719. (Min de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 1.)

(2) Il n'en fut pas de même de d'Asfeld qui répondit à Berwick en lui montrant sa Toison d'or : « Que voulez-vous que je fasse de ceci que je tiens du roi d'Espagne ? Dispensez-moi de servir contre un de mes bienfaiteurs ». (Duclos, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. X, page 543.)

(3) Un jour que Belle-Isle entrait au Palais-Royal, le Régent lui aurait dit : « Eh bien ! Monsieur de Belle-Isle, serez-vous des nôtres ? — Je verrai, Monseigneur. Demandez à Votre Altesse Royale la permission de servir dans l'armée de M. le maréchal de Berwick. » (Chevrier, *Vie politique et militaire du maréchal de Belle-Isle*, page 21.)

(4) Lettre de Belle-Isle à Ravannes. Paris, 3 mai 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 89.)

janvier (1719) son régiment, le mestre de camp général, partait pour l'Espagne avec un effectif réduit de deux escadrons (1) ; mais lui-même restait à Paris dans l'espoir d'un plus brillant emploi. On préparait en effet un détachement de 12.000 hommes qui devait débarquer en Angleterre (2) et dont on donnait à Belle-Isle le commandement en second, en qualité de lieutenant général sous les ordres de M. de Senneterre « son ami particulier ». C'était à Le Blanc que Belle-Isle, malgré les envieux et les ennemis qu'il avait déjà éprouvés, malgré des brigues très opposées à Senneterre et à lui, malgré l'hésitation du Régent à approuver ce choix, devait cet emploi qui le flattait d'autant plus qu'il passait sur le dos de cinquante maréchaux de camp, ses aînés. Le refus du roi Georges d'accepter les offres du Régent fit manquer cette « occasion qu'il ne retrouverait pas de longtemps » et force lui fut de se contenter d'aller servir avec son grade en Roussillon. Le maréchal de Berwick avait à répartir 19 maréchaux de camp entre deux portions de troupes, le gros de la cavalerie en Catalogne et un corps séparé ; d'abord destiné à commander celui-ci en l'absence de M. de Coigny, Belle-Isle consulté par le maréchal préféra servir auprès de lui avec son régiment (3). Son départ n'étant fixé que pour le

(1) *Mercure de France*, janvier 1719, page 154.

(2) Le bruit ayant couru que l'Espagne armait à Cadix et à Bilbao une flotte destinée à aller attaquer l'Angleterre, le duc d'Orléans avait fait marcher des troupes sur les côtes de Normandie, de Picardie et de Flandre, prêtes à passer le détroit pour soutenir le roi Georges.

(3) Une correspondance rapidement échangée entre Berwick et Le Blanc de Bordeaux à Paris les 22, 25 et 29 avril 1719, prouve l'inté-

milieu de mai, il employa le temps qui lui restait à « faire son attelage ». C'était chose importante entre toutes que l'équipage d'un maréchal de camp (1). Il s'agissait de réunir de nombreux domestiques stylés et plus de vingt-cinq chevaux ou mulets ; aussi s'adressa-t-il à tous ses amis pour l'aider dans son choix, à Du Bourg, à Ravannes. « Je ne veux rien épargner, écrivait-il à celui-ci, pour l'avoir beau, bon et nombreux ; c'est une dépense qui m'est comme vous savez nécessaire et à laquelle je n'aurai aucun regret. Je m'abandonne à vous (2). » Une pointe de son caractère perce en ces derniers mots : l'ostentation et le besoin de paraître. Sans attendre ce nombreux domestique qui n'arriva en Roussillon qu'à la fin de mai, Belle-Isle avait offert au maréchal de Bervick « s'il voulait bien l'employer à Fon-

rèt que le secrétaire d'état portait à Belle-Isle et la bonne volonté du maréchal. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol, 2557, page 463 et 2558, pièces 699 et 764.)

(1) L'équipage d'un maréchal de camp se composait de :

1 écuyer.	1 cheval.
1 maître d'hôtel	—
1 cuisinier	—
1 rôtisseur	—
1 officier.	—
1 valet de chambre.	—
1 laquais à cheval	—
6 palefreniers.	6 chevaux.
y compris le maréchal . . .	4 chevaux de maître.
	2 chevaux pour l'aide de camp.
	1 cheval pour les cantines.
Total. . .	20 chevaux, plus 8 mulets.

Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2573, page 197.

Un semblable équipage coûtait cher à entretenir et le Roi ne donnait que 662 livres par mois aux maréchaux de camp et 3.000 livres pour leurs quartiers d'hiver. (Bibl. nat., ms. fr. 7941, f[os] 94 et 95. Papiers de Bervick.)

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes : à Paris le 25 avril 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 38.)

tarabie, d'être à ses ordres sans équipage et avec plaisir (1). » Il reçut en effet l'ordre de rejoindre le maréchal avant le 20 mai à Bayonne, et prit ses dispositions pour gagner deux journées de trajet (2). Il allait se mettre en route lorsqu'une crise, due aux suites de sa blessure de Lille, le força à demander un sursis pour se soigner ; les médecins lui ordonnèrent du lait d'ânesse et purent ainsi prévenir le retour des crachements de sang que l'on craignait (3). Le départ de Belle-Isle fut ainsi retardé jusqu'au 1er juin, jour de la mort de sa sœur ; mais le 4 il se trouvait au camp devant Fontarabie, prêt, lorsque viendrait son tour, à monter à la tranchée ; l'assaut fut en effet donné le 9 (4). On lui fit ensuite commander quelques détachements envoyés en reconnaissance ; une première fois, le 16 juin, jour où l'on battit la chamade sur la route de Pampelune pour observer l'ennemi qu'on y disait en marche (5) ; puis, le 29, veille de l'investissement de

(1) Lettre de Belle-Isle à Ravannes. Paris, 3 mai 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 89.)

(2) « J'ai averti MM. de Coigny, de Belle-Isle et de Lambert de se rendre à Bayonne pour le 20. Les deux premiers comptent y être le 18. » Lettre de Le Blanc à Bervick. Paris, 6 mai 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2557, pièce 517.)

(3) Lettre de Belle-Isle à Le Blanc, 18 mai 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 95.)

(4) Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 111. *Gazette de France*, 1719, n° du 24 juin.

L'équipage de Belle-Isle n'était pas encore arrivé, ainsi qu'en témoignent ces lignes : « J'ai trouvé ici M. de Soubise aussi dépourvu d'équipage que moi, qui n'en ai encore point du tout. » Lettre de Belle-Isle à Ravannes Fontarabie, 6 juin 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 16.)

(5) Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2562. Pièces 118, 126.) Les lettres de Belle-Isle à Ravannes ne sont plus que rarement de sa main. Il se borne à ajouter un post-scriptum autographe.

Saint-Sébastien (1), sur Tolosette où il eut l'occasion, sous les ordres de M. de Cilly, de culbuter un petit détachement de cavalerie ennemie, et trouva toutes grandes ouvertes les portes de la ville espagnole et la population en grande alarme (2).

Aussitôt après la prise de Fontarabie, on avait investi Saint-Sébastien ; le siège menaçant de durer longtemps, chacun s'aménagea de son mieux et prit ses habitudes : Belle-Isle tenait table ouverte et chaque jour trente ou quarante officiers « avec qui il causait et de qui il tirait mille choses utiles en leur lieu et place (3) » venaient s'asseoir à ses côtés. C'était une grande dépense, mais en somme une dépense utile où son goût de l'intrigue et son besoin de faste trouvaient leur compte. Belle-Isle semblait heureux ; il jouissait de la faveur particulière du maréchal ; quant à son intimité avec M. de Soubise, elle se resserrait encore. « Il vient, disait-il, quand il n'a pas de devoir à remplir ou de partie faite et j'en suis charmé (4). »

Cependant le siège se poursuivait lentement et Belle-Isle continuait à tenir Ravannes au courant des opérations ; depuis peu il était entré en corres-

(1) Le régiment sous les ordres de M. de Coigny était campé à la Bastide de Béarn ; lui-même séjourna jusqu'au 28 à Renteria, puis les 28 et 29 à Hernani. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2560, pièces 378, 382 et vol. 2562, pièces 154, 155, 164.)

(2) Pièces justificatives, n° 39. Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Saint-Sébastien, le 30 juin 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2672, pièce 181.)

(3) Ce train qu'il était seul à mener lui avait été conseillé par l'abbé de Ravannes. Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Saint-Sébastien, le 8 juillet 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist. 2563, pièce 1.)

(4) Même lettre. Pièces justificatives, n° 40.

pondance avec le duc de Bourbon à qui il envoyait plans et journal du siège (1). Le gouverneur de Saint-Sébastien résistait toujours à l'abri des remparts (2). La tranchée était périlleuse et chaque jour les assiégeants y perdaient beaucoup de monde. Le 10 août Belle-Isle faillit y être assommé ; il en fut quitte pour un coup au talon qui le condamna à quatre jours de repos. Cet accident était d'autant plus fâcheux que, le 13, il devait partir pour la cour, chargé d'une mission secrète (3). Il dut remettre son départ au lendemain ; le 19, il arrivait à Paris avant le jour ; Le Blanc, chez qui il était descendu, le mena au Palais-Royal et, à la sortie de la messe, aux Tuileries ; ils y furent reçus tous deux par le Roi qui leur donna audience sur la grande pièce d'eau, dans le bateau où Sa Majesté s'amusait à pêcher (4). Outre la situation générale en Espagne qu'il avait à exposer, Belle-Isle était chargé de présenter à l'approbation royale le plan de la campagne prochaine concerté par Berwick avec le ministre anglais Stanhope et de rapporter au maréchal les

(1) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Saint-Sébastien, le 18 juillet 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 14.)

(2) Belle-Isle avait déjà attiré l'attention de Le Blanc sur la force des positions des assiégés. Lettre de Le Blanc à Belle-Isle. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol 2552, pièce 40.)

(3) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Saint-Sébastien, le 12 août 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 178.) En post-scriptum : « Entre vous et moi, Monsieur, s'il vous plait, faites-« moi réponse à celle-ci à Paris, parce que s'il n'arrive pas quelque « changement imprévu, je dois partir dans vingt-quatre heures pour « aller à la Cour. Je vous manderai de Paris le sujet du voyage « inopiné que me fait faire M. le Maréchal : mais comme c'est encore « un secret et qu'il peut y avoir du changement, n'en dites mot, je « vous supplie, jusqu'à ce que vous ayez une confirmation de moi... » (Pièces justificatives, n° 45.)

(4) Dangeau, *Journal*, t. XVIII, pages 104-105.

instructions du Régent à cet égard (1). Le séjour de Belle-Isle à Paris fut pris tout entier par l'objet de sa mission : « Je n'ai pas le temps quasi de me « reconnaître, écrit-il (2), depuis que je suis ici, « étant accablé de visites et de devoirs ; j'ai déjà eu « trois conférences de deux heures chacune avec « Son Altesse Royale dont j'ai lieu d'être fort con- « tent... »

Entre temps le château de Saint-Sébastien avait capitulé (19 août). « Ainsi nous voilà hors d'embarras de ce côté-ci », écrivait Berwick, et Soubise, l'ami de Belle-Isle, vint annoncer la nouvelle à la cour (3). A la fin d'août, un premier courrier, porteur des ordres du Régent, était parti joindre Berwick et l'on parlait du départ très prochain de Belle-Isle (4), auquel le maréchal avait donné rendez-vous à Mont-Louis au début de septembre en lui traçant son itinéraire (5). Belle-Isle fut exact et arriva en

(1) Berwick avait soin de tenir Belle-Isle au courant à Paris des nouvelles d'Espagne. (Minutes des lettres de Berwick à Belle-Isle, dans les papiers de Berwick. Bibl. nat., ms. fr. 7942, f[os] 190, 191, 198, 199.) Pièces justificatives, n° 54. — Contrairement à ce qu'a écrit Henri Martin, *Histoire de France*, t. XV, page 98) Berwick ne fut pas le fidèle serviteur de Stanhope ; au contraire, ce sont ses plans qui furent adoptés par le ministre anglais.

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, à Paris, le 22 août 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 214.)

(3) Soubise avait refusé l'honneur de porter au Roi la nouvelle de la capitulation de la ville, prétextant qu'il était de son devoir et de son intérêt de novice d'assister au siège du château ; mais il ne déclina pas la mission d'annoncer que la citadelle s'était rendue à son tour. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 98.) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, 1[er] août 1719.

(4) Dangeau, *Journal*, t. XVIII, page 111.

(5) « Au lieu de venir à Bayonne, votre plus court est de venir « (de Bordeaux) en poste à Toulouse et de là gagner Muret, où vous « rencontrerez la marche de la cavalerie et des dragons, aussi bien « que partie des équipages du quartier général. » Minute de lettre de

effet le 11 à Mont-Louis, quelques heures après Berwick (1); il avait été obligé de faire à cheval presque toute la route, sa chaise s'étant rompue ; aussi ce voyage lui causa-t-il « bien des peines et de la fatigue » dont son talon se ressentit ; mais le succès de sa mission lui rendait courage et il ne pouvait céler à son fidèle abbé la satisfaction qu'il en avait : « M. le maréchal est content de moi et de ce que « j'ai fait, lui écrit-il, et il a raison, vous en con- « viendrez ; quand je vous verrai, je vous dirai natu- « rellement que je le suis moi aussi et de Son « Altesse Royale et du maréchal, et par-dessus tout « je le suis de moi-même (2). » Belle-Isle revenait muni des instructions du Régent relatives à la fin de la campagne ; les opérations devaient porter sur l'extrémité orientale des Pyrénées et consister dans le siège de plusieurs petites places (3). Vers la fin de septembre (le 25), Belle-Isle se trouvait en Catalogne ; le 30 il était devant Castel-Ciutat tandis que

Berwick à Belle-Isle. (Bayonne, 28 août 1719. Papiers de Berwick. Bibl. nat., ms. fr. 7942. f° 211.)

(1) « M. de Belle-Isle arriva hier (11 septembre) Monsieur, environ « 2 heures après-midi. Il m'a expliqué fort au long les intentions de « Son Altesse Royale sur les opérations du reste de la campagne. » Lettre de Berwick à Le Blanc. (Papiers de Berwick, *ibid.*, f° 221.)

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, Mont-Louis, 14 septembre 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 7.)

(3) M. de Rohan, profitant de la mission de son fils M. de Soubise, cherchait à le retenir à Paris. Belle-Isle insista pour qu'il achevât la campagne. « Pour moi, j'ai été d'un avis tout contraire. Nous aurons « encore plusieurs petits sièges à faire et peut-être celui de Roses, et « il ne serait pas séant qu'il fût ici pendant ce temps-là. » Lettre de Belle-Isle à Ravannes. Paris, 27 août 1719. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 215.) Et encore : « J'attire M. de Soubise ici, dans huit jours au plus tard ; je crois que j'ai bien fait d'opiner pour qu'il vînt et que vous penserez comme moi. » Lettre de Belle-Isle à Ravannes, Mont-Louis, 14 septembre 1719. *Ibid.*, vol. 2564, pièce 7.)

Bervick s'établissait en personne à Urgel. Le maréchal projetait de mettre le siège devant Roses ; aussi laissa-t-il M. de Bonas s'emparer de Castel-Ciutat (qui se rendit le 11 octobre au soir) et il partit asssembler tout le reste de l'armée en Roussillon, au Boulou (16 et 17 octobre) (2). Les troupes prirent leurs positions sous les murs de Castillon, le 23 ; le maréchal y laissa tous les officiers généraux, et avec le seul état-major et Belle-Isle qu'il en avait prié, il partit le 28 pour aller dresser son camp devant Roses. Mais combien ces cantonnements ressemblaient peu au confort et au luxe de Saint-Sébastien ! Heureusement les « marques d'amitié et de confiance » que Berwick témoignait à Belle-Isle lui firent trouver supportable la médiocrité de son train. Et puis avait-il le droit de se plaindre quand le généralissime « n'était guère mieux » ? Pourtant il laissait un « bon quartier et une belle maison et « très bonne compagnie pour venir dans une ma- « sure où il était obligé de faire faire une cuisine de « planches, d'avoir tous ses chevaux dehors et obligé « d'emprunter une tente pour manger (1). » Mais à ces inconvénients son caractère de soldat zélé et curieux de s'instruire trouvait une compensation suffisante dans la pensée qu'il allait être « à portée de tout savoir et plus près de la tranchée » et qu'il pourrait enfin connaître « qui est au bout du compte « ce dont il s'agit ». Mais Belle-Isle avait pu voir

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes. (*Ibid.*, vol. 2564, pièces 11, 15, 22, 28, 34.) Belle-Isle était à la deuxième ligne dans l'ordre de bataille de l'armée de Catalogne, du 17 octobre 1719. (*Ibid.*, vol. 2564, pièce 36.)

(3) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Roses, le 28 octobre 1719. *Ibid.*, vol 2564, pièce 38.

par lui-même, durant l'expédition de deux jours qu'il avait faite sur les rives du Ter pour se procurer des fourrages, que la situation des troupes du Roi laissait fort à désirer, et que les fourrages précisément devenaient de plus en plus difficiles à faire (2); d'autre part le convoi qui, de Collioure, devait amener approvisionnements et munitions, avait sombré dans une bourrasque ; aussi Berwick fut-il contraint de lever le siège de Roses et de ramener son armée en Roussillon. C'est sur cet échec que s'acheva la campagne de 1719; mais pendant que les troupes prenaient leurs quartiers d'hiver et que l'état-major préparait les opérations de la saison prochaine, une intrigue politique acheva l'œuvre commencée par les armes. La chûte du ministre espagnol Albéroni brisa les obstacles qui s'opposaient à la conclusion de la paix ; et le traité de Londres, signé le 17 février 1720, vint mettre fin à la lutte entre les deux descendants de Louis XIV. Belle-Isle, vers la fin de décembre, prit la route de Paris où son ambition allait trouver un nouveau champ d'activité.

(1) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, au camp devant Roses, le 2 novembre 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 42.)

CHAPITRE V

Fin de la Régence. — Belle-Isle et le Cardinal Dubois.
1720-1723 (2 Décembre).

Pendant les dernières semaines de la campagne d'Espagne, le comte de Belle-Isle dans chacune de ses lettres marquait « son impatience » de rentrer à Paris et d'y retrouver la société de ses amis. D'ailleurs l'intérêt de ses affaires, l'échange de la terre de Belle-Isle et les mille intrigues du Palais-Royal réclamaient sa présence à la Cour. Le plus important pour lui était de profiter de la faveur de ses amis puissants pour faire faire à sa fortune le dernier pas dans la voie qui lui était ouverte et c'est à l'abbé Dubois qu'il s'attacha sans scrupules pour parvenir. C'était par Le Blanc qu'il avait connu ce bas intrigant dont l'ambition n'avait été satisfaite ni par les charges, ni par les honneurs, pas plus par le portefeuille des Affaires étrangères que par le siège archiépiscopal de Cambrai, et qui, fort de sa faveur auprès du Régent et de sa diplomatie aux gages de toutes les Cours, ne visait qu'à obtenir le chapeau et la place de premier ministre. L'union de Dubois et de Belle-Isle était profitable à tous deux. Celui-ci y voyait sa fortune faite ; l'autre y trouvait l'intermédiaire nécessaire, le négociateur habile capable

d'amener les quelques grands seigneurs du Conseil de Régence hostiles à ses projets à cesser leur opposition. De ce nombre était Saint-Simon qui, du jour où il avait refusé d'assister au sacre de Dubois, s'était posé en ennemi irréductible (1). Belle-Isle servit de négociateur entre le cardinal et le duc et réussit à les réconcilier; mais la façon dont il s'acquitta de cette mission fait plus d'honneur à son intelligence qu'à l'élévation de son caractère (2). Chaque jour les liens entre Dubois, Le Blanc et Belle-Isle se resserraient davantage ; tous trois travaillaient ensemble, élaborant en commun les plans et les intrigues (3). A mesure que s'affirmait la puissance de Dubois, la personnalité de Belle-Isle s'accusait davantage ; la faveur du nouveau cardinal (4) le rendait susceptible d'atteindre d'un coup aux plus hautes charges. Ne parlait-on pas de lui, à la fin d'octobre 1721, pour une ambassade extraordinaire en Russie ? Les gazettes donnaient la nouvelle, la confirmaient ; on annonçait même son départ (5). Mais il n'en fut rien, et Belle-Isle avait mieux à faire en restant à Paris.

Dubois tenait à profiter des amitiés de Belle-Isle pour augmenter la troupe de ses partisans ; grâce à lui, il s'acquit le concours très utile du cardinal

(1) Dangeau, *Journal*, t. XVIII, cf. notes de la page 302.

(2) Saint-Simon. *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XI, pages 408-409.

(3) *Ibid.*, t. XII, pages 427-428.

(4) Dubois fut fait cardinal le 16 juillet 1721. A ce propos Barbier écrit dans son *Journal*, t. I, pages 93 et 154 : « Tout le monde est « indigné et cela fait bien du tort à la religion de voir placer dans une « des premières places de l'Eglise un homme connu pour être sans « foi et sans religion. »

(5) *Gazette d'Amsterdam*, année 1721, n°s LXXXVIII, LXXXIX (Supplément) et CI.

de Rohan dans des circonstances qui lui tenaient fort à cœur. Lorsqu'il reçut la pourpre, Dubois, pour ne point soulever de questions de préséance, avait refusé de prendre rang au Conseil de Régence, et selon l'avis de Belle-Isle, s'était donné les gants « de suivre par modestie l'exemple du cardinal de Noailles qui n'y avait point siége (1). » Mais il n'attendait, à vrai dire, qu'une occasion de prendre sa revanche de l'opposition inavouée des ducs et pairs ; ce fut le retour de Rome du cardinal de Rohan qui la lui offrit (2). Il s'agissait d'abord d'un projet audacieux dont le but était l'arrestation du duc de Bourbon et pour lequel Belle-Isle fut envoyé à Fontainebleau au-devant de l'évêque de Strasbourg afin de mettre celui-ci au courant de l'intrigue et de lui proposer « d'entrer dans leurs cabales (3). » Le complot manqua, mais Dubois n'en obtint pas moins le résultat souhaité, à savoir que le cardinal de Rohan entrerait au Conseil de Régence à son rang, c'est-à-dire de suite après les princes du sang ; aussitôt Dubois, fort de cet exemple et à l'abri d'un tel personnage, emboîta le pas derrière le cardinal ; le tour était joué. Ce succès, dû à l'entremise de Belle-Isle, valut à ce dernier la faveur fort recherchée d'un brevet de justaucorps brodé (4).

Mais de plus graves desseins hantaient l'esprit

(1) Lettre de Dubois au cardinal de Rohan pour lui demander conseil. (Hénault, *Mémoires*, page 49.)

(2) Le cardinal de Rohan revint de Rome en janvier 1722 ; il y avait assisté au Conclave qui élut pape le cardinal Conti (Innocent XIII).

(3) Villars, *Mémoires*, éd. Vogué, t. IV, pages 212 et 316.

(4) Le brevet est du 10 mars 1722. Il donnait à Belle-Isle le droit de porter un justaucorps bleu brodé. (Bibl. nat., dossiers bleus 279. *Foucquet* 7282, f° 257.)

ambitieux de Dubois. Le Roi devait être majeur au début de l'année suivante (16 février 1723) et il fallait profiter de la crise politique qui ne pourrait manquer de se produire à ce moment pour se saisir du pouvoir par un coup de force, sinon l'occasion en serait à jamais perdue. C'est dans cette circonstance délicate où se joua la fortune de Dubois et avec elle celle de Belle-Isle, que le rôle de ce dernier est intéressant à pénétrer. Belle-Isle devait avoir une foi bien grande en l'homme dont il liait la destinée à la sienne pour s'être, lui si prudent et si circonspect, compromis autant à le servir. Dubois, il est vrai, se croyait maître du royaume et il l'était à peu près, de par la volonté du Régent. Aussi parvint-il à persuader à ce dernier qu'il était de son intérêt de se ménager en la personne de son ancien précepteur un premier ministre qui fût son serviteur docile et sa créature, et qui de la sorte lui laisserait la réalité du pouvoir en le déchargeant des ennuis du gouvernement. Mais pour atteindre ce but, il fallait à Dubois deux choses : se concilier l'esprit du Roi en le libérant de ses deux gouverneurs, Villeroy et Fleury, et s'attacher parmi les grands seigneurs ceux dont l'ascendant sur le duc d'Orléans risquait au dernier moment de provoquer de sa part une opposition néfaste. Pour le vieux maréchal de Villeroy des mesures furent prises en vue de son arrestation et une petite comédie combinée pour la provoquer. Berwick, le prince et le cardinal de Rohan, Belle-Isle et Le Blanc travaillèrent chez Dubois à ce projet machiavélique, et le 10 août le cousin de Belle-Isle, le duc de Charost, remplaçait auprès de Louis XV le vieux gouverneur exilé à

Lyon (1). Quant à Fleury, il obéit d'abord à sa conscience en se solidarisant par son départ avec le maréchal, et ensuite à son intérêt en cachant sa retraite juste assez pour qu'on pût l'y découvrir au bout de quelques heures et le prier d'en sortir au plus vite. Quant aux grands seigneurs de la Cour qu'il fallait s'attacher, celui dont l'opposition était le plus à redouter à cause de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit du Régent était le duc de Saint-Simon ; aussi tous les efforts de Dubois tendirent-ils à obtenir sinon son concours, du moins sa neutralité, et ce fut Belle-Isle qu'on dépêcha pour le gagner.

Les menées (2) qui préparèrent la déclaration de Dubois comme premier ministre remplirent les journées des 21 et 22 août 1722 d'une émotion fébrile pour ceux dont elle devait consacrer ou ruiner la fortune. Le Régent avait été pressenti et consentait à tout, trop heureux de remettre officiellement en d'autres mains ce pouvoir qui le retenait prisonnier de l'étiquette, loin des soupers galants et des délassements que l'habitude avait rendus chez lui indispensables. Le complot s'était ourdi entre le Cardinal, Le Blanc et Belle-Isle dans une petite pièce sombre qu'on appelait le « caveau ». Ce réduit fait pour le mystère des intrigues était, dit Saint-Simon, « une espèce d'enfoncement moins réel que d'ajustement » où le cardinal couchait souvent l'hiver et par où il avait accès dans l'antichambre du Roi avec un dégagement direct et de plain-pied

(1) Duclos, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. X, page 595.

(2) Il faut en lire le récit dans Saint-Simon. *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XII, pages 407-429.

sur la petite cour, ce qui permettait de recevoir, sans qu'on le sût, qui on voulait. Il avait été décidé d'envoyer Belle-Isle en ambassade auprès de Saint-Simon « pour le tourner sur la déclaration de pre-« mier ministre et tâcher non seulement de ranger « tout obstacle de son côté, mais de n'oublier rien « pour le rendre capable de l'y servir. » Belle-Isle qui ne demandait pas mieux que d'agir, de quelque façon que ce pût être (1), trouvait en cette affaire l'emploi peut-être fructueux de son activité et de ses talents. Il se fit « entremetteur » et avec tous les tours et toute « l'adresse possible » s'efforça de gagner le duc à la cause du cardinal, disant que plus tard celui-ci saurait lui être reconnaissant de son appui. Saint-Simon, sans s'engager, répondit « à la façon des Normands » et promit de voir le duc d'Orléans à la prochaine audience; mais, dans son for intérieur, il était bien décidé à employer tous les moyens pour combattre auprès du Régent les projets de Dubois. Enfin le jour de l'audience arrive et voilà Belle-Isle à la porte du cabinet du duc d'Orléans, épiant le passage de Saint-Simon pour lui recommander encore une fois l'affaire et « tâcher de la bombarder » en lui « lâchant ce saucisson dans l'oreille ». Deux fois de suite, les 21 et 22 août, alors que Dubois attendait anxieux et impatient chez lui le résultat de l'ambassade, Belle-Isle, deux heures durant, restait « embusqué » à la porte du cabinet où le Régent, tantôt assis à son bureau, silencieux et la tête dans les mains, tantôt arpentant sans mot dire la pièce, écoutait de l'oreille d'un

(1) Duclos, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. X, page 596.

homme qui ne veut point se laisser convaincre par des raisons qu'il sait bonnes, les remontrances et les arguments un peu vifs que Saint-Simon illustrait d'une série d'exemples historiques sur les dangers des premiers ministres et les fautes que commet le prince qui les nomme. Et le duc d'Orléans concluait l'entretien par cette réplique honteuse et à voix basse : « Il faut finir cela, il n'y a qu'à le déclarer premier ministre tout à l'heure. » Aussitôt Saint-Simon, pressé de questions par Belle-Isle au sortir de l'audience, de répondre, non sans malice : « Je tiens l'affaire faite et tout sur le petit bord d'être déclarée. » Dubois triomphait ; le même jour, 22 août, à 9 heures du soir, il était déclaré premier ministre et le lendemain il prêtait serment entre les mains du Roi en présence du Régent (1).

La part que Belle-Isle avait prise à l'élévation de Dubois et le rôle qu'il avait joué en cette affaire firent de lui un des personnages les plus en vue et les plus désignés à la reconnaissance du premier ministre ; celui-ci d'ailleurs pouvait s'acquitter d'autant plus facilement qu'il n'avait rien promis (2). Tout souriait dès lors à Belle-Isle ; son échange avec le Roi se poursuivait très avantageusement pour lui ; sa terre de Bizy, récemment acquise en Normandie, s'arrondissait par l'achat de plusieurs

(1) Le duc de Noailles ayant rencontré au Louvre le cardinal Dubois lui dit : « Cette journée sera fameuse dans l'histoire, Monsieur. On n'oubliera pas que votre entrée dans le Conseil en a fait déserter les grands du Royaume. » Duclos, *Mémoires de la Régence*, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. X, page 380.)

(2) Quant aux Rohan, que Dubois avait entraînés dans la cabale par l'appât de faire du cardinal un ministre, ils furent joués ; mais ils feignirent la joie pour ne pas indisposer contre eux le nouveau cabinet.

enclaves qui relevaient de fiefs voisins (1); un hôtel somptueux s'élevait pour lui au faubourg Saint-Germain (2); enfin son nom figurait sur les listes pour toute sorte de charges et d'honneurs. On avait parlé de lui, au lendemain de la déclaration du premier ministre, pour le département des affaires étrangères devenu vacant par l'élévation de Dubois (3). Quelques jours après, on annonçait qu'il avait une « expectative de conseiller d'Etat d'épée (4). » En février 1723, il n'était bruit à la Cour et à la ville que de la brigue très grande qui se faisait autour de quelques cordons bleus à distribuer et l'on assurait que « le petit-fils de M. Foucquet, surintendant des finances, en aurait un (5). » Et Mathieu Marais faisait remarquer à ce propos, non sans une certaine pointe de mépris : « Il n'est ni ancien officier, ni seigneur de la Cour, ni revêtu d'aucune charge qui puisse lui faire espérer l'ordre du Saint-Esprit; mais il est favori du Ministre et c'est assez. » A vrai dire Belle-Isle ne fut ni secrétaire d'Etat, ni conseiller d'épée, ni chevalier des ordres; mais c'était déjà un signe suffisant de sa faveur que son nom courût ainsi de bouche en bouche. Par contre il avait son appartement au château de Versailles, et au début de mars il obtenait ses entrées chez le Roi (6). La jalousie que cette faveur suscita chez les

(1) Dans la seule année 1723, Belle-Isle ne passa pas moins de trente-huit contrats d'achats distincts.

(2) Cet hôtel situé sur le quai d'Orsay a été récemment démoli pour l'agrandissement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(3) *Gazette d'Amsterdam*, 1722, nº LXX.

(4) *Ibid*, 1722, nº LXXI.

(5) Marais, *Journal*, t. II, page 416.

(6) On ne s'accorde pas sur la sorte d'entrée que Belle-Isle obtint. Il y en avait quatre : les entrées familières, les entrées du cabinet, les

grands leur fit nommer par raillerie « Entrée Foucquet » celle dont il eut l'honneur.

Le sacre de Louis XV que Dubois avait anticipé sur la date réelle de la majorité du Roi (1), en écartant du pouvoir le duc d'Orléans, rendait le premier ministre absolument indépendant. Belle-Isle n'occupa aucun poste officiel dans ce gouvernement qu'il avait contribué à fonder ; mais il n'y joua pas moins un rôle important, bien que caché. Chaque soir, après que le Cardinal s'était retiré dans sa chambre, Le Blanc et lui l'y rejoignaient et tous trois « passaient les dernières heures de la journée à « résumer, agiter, consulter et résoudre la plupart des affaires » de l'Etat. Saint-Simon donne à penser que la bonne entente dura peu entre ces trois hommes et que Dubois impliqua Belle-Isle dans l'affaire où il voulait perdre Le Blanc (l'intimité de ce dernier avec le Régent n'avait pas tardé à donner ombrage au Cardinal). Il faudrait cependant se garder d'accepter sans contrôle ces insinuations, car on ne voit pas que Dubois ait jamais abandonné sinon Le Blanc, du moins Belle-Isle. Quelques menus faits, au contraire, nous prouvent (2) qu'à l'heure même où se manifestèrent les premiers symptômes de la

grandes, et les petites ou premières entrées. *La Gazette d'Amsterdam* (1723, n° XXXII) dit qu'il reçut les « petites entrées », Mathieu Marais (*Journal*, t. II, pages 426-427) « les grandes ».

(1) Louis XV devait être majeur le 16 février 1723; il fut sacré le 25 octobre précédent.

(2) Parmi ces faits nous citerons cette anecdote qu'on peut lire dans la *Gazette d'Amsterdam* (1722, n° LXXIX) : Le cardinal souffrant horriblement de la goutte sciatique, Belle-Isle lui proposa le médecin qui avait guéri sa mère six ans auparavant du même mal, et après cinq frictions de pommade, en vingt-quatre heures, le cardinal fut entièrement soulagé.

défaveur royale qui menaçait Belle-Isle, Dubois affirma encore bien haut son attachement pour lui (1).

Belle-Isle était venu au monde avec une fortune ruinée et un nom haï ; il mit tout en œuvre pour rétablir ses finances et effacer le discrédit ancien du nom de Foucquet par la gloire récente de celui de Belle-Isle (2). Mais, quoi qu'il fît, les grands seigneurs ne virent jamais en lui qu'un parvenu, « un homme nouveau ». Le train de sa maison était somptueux ; tout à la fois il faisait construire à Vernon (3), dans cette terre dont l'échange n'était pourtant pas encore consommé, une « magnifique maison », et sur le quai Saint-Gratien, en face des Tuileries, à la tête du Pont-Royal, ce « superbe palais » au paiement duquel 30,000 livres par mois suffisaient à peine (4).

Faut-il s'étonner dès lors que, pour subvenir à ces folles dépenses, il ait donné dans les opérations du Système et trempé dans les affaires ténébreuses de l'Extraordinaire des Guerres qui passionnèrent Paris pendant plus de trois ans ?

C'était par l'intermédiaire de Le Blanc que Belle-

(1) Belle-Isle était impliqué dans l'affaire la Jonchère ; Dubois, quelques jours avant de mourir (4 août 1723) aurait dit en se plaignant de cuisantes douleurs : « Les mauvais traitements que l'on fait au comte de Belle-Isle, mon ami, me mettent en ce triste état pour le chagrin que j'en ressens ». Buvat, *Mémoires de la Régence*, t. II, pages 448 et 449.)

(2) Belle-Isle s'efforça toute sa vie de faire oublier qu'il était Foucquet « dont cependant le plus beau de son nez était fait », disait le duc d'Agen ; il obtint par lettres patentes enregistrées, à la fin de sa carrière, lorsqu'il fut secrétaire d'État de la guerre, de ne plus signer Foucquet. (Mme du Hausset, *Mémoires*, page 128.)

(3) *Gazette d'Amsterdam*, 1723, n° XLVI.

(4) Buvat, *Mémoires de la Régence*, t. II, p. 444.

Isle avait fait la connaissance de Law (1), précisément à l'époque où tout le monde « était fou du Mississipi et de la Banque (2). » Il y risqua une somme de 40.000 écus qui, en un mois, lui firent gagner 100.000 livres. C'était en 1719, pendant la campagne d'Espagne, et lors de la mission qui l'amena au mois d'août à la Cour ; malgré les visites et les audiences dont il se disait accablé, il trouva encore le temps de songer à ses intérêts ; son gain le mit en goût puisque, un mois plus tard, il se déclarait disposé à prendre pour lui, dans le cas où La Farc n'en aurait pas voulu, les 100.000 livres d'actions que Le Blanc avait mises de côté pour celui-ci (3). C'est là ce que nous savons ; mais ses dépenses nous font conclure à bien d'autres opérations fructueuses ; ses contemporains du reste n'estimaient pas à moins de deux millions les bénéfices qu'il fit dans la caisse de l'extraordinaire des guerres. Aussi bien sa fortune patrimoniale était-elle encore relativement modeste (4) et pourtant il ajoutait à ses folies de construction l'achat d'une nouvelle terre. Pour 25.000 livres, il acquit du conseiller d'Etat Jubert de Bouville le marquisat de Bizy (5) qui formait enclave dans son domaine de Vernon. La terre n'était pas considérable (6). Outre

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XI, page 69.

(2) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, 26 septembre 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 11.)

(3) Lettre de Le Blanc à Belle-Isle, 25 septembre 1719. (*Ibid.*, vol. 2553, pièce 247.)

(4) C'était le Père Foucquet de l'Oratoire qui détenait presque toute la fortune dont Belle-Isle devait hériter.

(5) Bizy est situé à un quart de lieue de Vernon. Le contrat d'achat fut passé le 30 mars 1721, par devant MM. Meusnier et Cuillerier, notaires au Châtelet. (Arch. nat., T * 336, f° 1.)

(6) Voici la description du parc (Arch. nat., T * 336, f°s 1 et 2) : « Le

un château formé d'un grand corps de logis et de deux pavillons, elle comprenait un parc clos de murs avec futaie et prairie, où s'élevait une chapelle et plusieurs pièces d'eau, des bois disséminés un peu partout, quelques fermes et maisons isolées, le fief noble du Mérot, celui de Cernay et des rentes seigneuriales (1). Mais elle complétait bien la terre de Vernon, surtout après les différents achats que Belle-Isle ne cessa de faire annuellement jusqu'en 1738 (2). Il se passionna pour cette terre de Bizy, y fit des plantations nouvelles, établit des pépinières considérables, ménagea des points de vue, améliora les futaies si bien que, de ce parc qu'il avait fini par rendre grand de 4.000 arpents, il pensait tirer 20 à 25.000 livres de revenu. Il comptait jeter bas le château et en construire à la place un nouveau sur lequel il avait déjà fait aligner les

« château ou manoir seigneurial dudit marquisat consiste en un grand « corps de logis et deux pavillons. Le tout couvert d'ardoises, entre « une cour d'honneur et un parterre, un autre parterre séparé de la « cour d'honneur d'une balustrade de fer, une orangerie au bout de « laquelle est un grand salon couvert d'ardoises, un parc distingué « en compartiments au bas duquel est une terrasse plantée de mar- « ronniers, une grande pièce de prairie ou bourgogne au haut de « laquelle est une chapelle bâtie de pierres et couverte d'ardoises, un « jardin potager et fruitier au bas duquel est la basse-cour, le tout « clos de murs, dans l'enceinte desquels sont plusieurs pièces et jets « d'eau. »

Le château aujourd'hui la propriété de M. le baron de Schickler, fut rasé pendant la Révolution, sauf une façade des écuries que le comte de Belle-Isle fit construire plus tard sur un plan somptueux dont on a le devis dans un Mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal (ces renseignements nous ont été très obligeamment communiqués par M. de Schickler lui-même).

(1) Arch. nat., T * 336, f°s 5 à 20.

(2) Tous ces achats successifs sont mentionnés dans le Registre. Arch. nat., T * 336 f°s 24 et suiv. — Le duc de Luynes (*Mémoires*, t. V, page 69) évalue à environ 350 le nombre de ces acquisitions.

avant-cours et les jardins; mais il se borna à faire bâtir « une magnifique basse-cour » et des écuries pour lesquelles on s'inspira de ce qu'il y avait de plus réussi dans celles de Versailles et de Chantilly.

Le tourbillon de vie où Belle-Isle était entraîné, le nombre et l'importance des affaires qui le concernaient et dont il s'occupait activement, semblent lui avoir fait délaisser quelque peu sa famille et oublier les charges que son père lui avait abandonnées lors de la mort de la surintendante. Ainsi il attendit plus de deux ans pour payer la dot de sa sœur, la chanoinesse de Poulangy (1) et resta cinq ans sans acquitter la rente (2) que sa grand'mère avait faite aux « pauvres mendiants et honteux de Belle-Isle. » Les grands événements de famille ne le touchèrent que médiocrement, pas plus le mariage de sa tante, la comtesse de Vaux, avec le duc de Sully (3) que celui de sa sœur, Marie-Madeleine, avec le marquis de la Vieuville (4) auquel il n'assista pas, non plus

(1) Le contrat de dot de Marie-Louise Foucquet, chanoinesse de Poulangy, est du 19 juillet 1718. Le 4 juillet 1720, Belle-Isle reçoit quittance de l'abbesse de la somme de 6.000 livres de principal, 600 livres pour deux années d'arrérages et 12 livres 10 sols pour les arrérages du 20 juin au 4 juillet. (Bibl. nat., cabinet des manuscrits, pièces originales, vol. 1218, f° 372.)

(2) Il reçoit quittance le 23 septembre 1720 des sœurs supérieures et officières de la communauté des filles de la Charité, demeurant à Paris, faubourg Saint-Lazare, stipulant pour celles établies à Belle-Isle de la somme de 1.000 livres, représentant cinq années d'arrérages d'une rente de 2.000 livres. (Bibl. nat., cabinet des manuscrits, pièces orignales, 1218, f° 371.)

(3) Mai 1721. Mathieu Marais écrit à son sujet (cf. Mathieu Marais, *Journal de Paris*, dans Revue rétrospective, t. XII, page 384) : « C'est une dame de mérite que le duc de Sully aimait depuis longtemps et qu'il avait épousée en secret. »

(4) Mariage célébré à Saint-Sulpice, le 20 octobre 1722. (*Mercure français*, avril 1722, page 184.) Saint-Simon dit de la Vieuville : « C'était un néant obscur qui peu après la laissa veuve avec deux fils. »

que la mort de sa jeune sœur survenue le jour où il partait pour l'Espagne. Seul son frère le Chevalier qui était un autre lui-même, son agent fidèle et son conseiller, lui tenait au cœur par la communauté de leurs intérêts. A ses amis il resta davantage fidèle, peut-être bien parce qu'ils pouvaient être plus utiles. Il s'employa pour La Fare, son ancien compagnon d'armes de Saint-Sébastien et un familier de Dubois et de Le Blanc, auquel il procura, lorsque Saint-Simon partit demander à Madrid la main de l'infante pour Louis XV, la mission de porter les compliments du Régent à Philippe V, ce qui lui valut l'ordre de la Toison d'or (1). Un autre personnage avec qui le comte de Belle-Isle entretint toujours des relations d'intimité était Berwick, sous les ordres de qui il avait servi dans les Pyrénées. Berwick était gouverneur du Limousin (2) et dans ses papiers on trouve à chaque pas le nom de son ancien commandant des dragons (3). Pendant la terrible épidémie qui dévasta en 1721 la Guyenne et menaça d'envahir les provinces voisines, Belle-Isle fut du petit nombre de ceux à qui le gouverneur donnait directement de fréquentes nouvelles (4).

C'est là une erreur car la marquise de la Vieuville mourut sans laisser d'enfants.

(1) Belle-Isle n'en recueillit que des ennuis; car La Fare furieux de n'avoir que la toison d'or sans la grandesse et de n'avoir point été traité en ambassadeur, s'en prit à Saint-Simon de sa déconvenue qui lui-même se plaignit à Belle-Isle du mauvais caractère de son protégé. (Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XII, page 272.

(2) *Almanach Royal*, année 1721.

(3) Les papiers du maréchal de Berwick sont conservés à la Bibl. nat., cabinet des manuscrits, ms. fr. 7941-43.

(4) Berwick envoyait des nouvelles de l'épidémie à MM. d'Asfeld, de Guerchois, Luxembourg, du Bourg, Courson, l'archevèque de Rouen, le cardinal Gualterio, Belle Isle, sous forme d'un gazetin de

C'était lui en outre qui s'occupait des affaires du Maréchal à Paris, lui à qui Berwick adressait son homme d'affaires (1) pour prendre ses ordres et régler ses intérêts (2).

Mais en réalité, depuis 1718, toutes les forces que son esprit mettait au service de son ambition tendaient vers un autre but, celui de mener à bonne fin l'échange de sa terre de Belle-Isle ; car cette très importante affaire avait toujours représenté dans sa pensée la raison d'être et, si l'on peut dire, l'utilisation des amitiés qu'il s'était acquises et de la faveur dont il jouissait.

quelques lignes qu'on rédigeait identique pour eux tous, mais qu'on leur envoyait individuellement; il y en a ainsi plus d'une vingtaine. Pour le chancelier Le Blanc, la Vrillière et Villeroy, Berwick écrivait des lettres plus longues. (Bibl. nat., cabinet des manuscrits. Ms. fr. 7943, f° 13 et suiv.).

(1) Témoin ce billet (Bibl. nat., cabinet des manuscrits, ms. fr. 7943, f° 108 v°) : « 10 septembre 1721, Montauban ; M. Gormet, j'ai « reçu votre lettre du 30 par laquelle je vois que vous avez parlé à « M. de Belle-Isle au sujet des pierres des casernes de Clermont; « quand vous aurez une réponse d'Oger, vous en reparlerez à « M. de Belle-Isle. »

Et deux autres billets. (*Ibid*, fol. 210 et 279 v°.)

(2) Quand Berwick perdit son fils, ce fut encore Gormet qui fut chargé de l'inventaire et le maréchal pria Belle-Isle de s'en occuper. (Pièces justificatives, n°s 55, 56), et lettre de Berwick à Gormet, 30 novembre 1721. (*Ibid.*, f° 182 v°.) « Priez M. de Belle-Isle de vous présenter à Mme la duchesse de Duras pour recevoir les ordres en cette affaire. » Berwick rentra à Paris à la fin de mai 1722 ; il en avisa Belle-Isle et le tint au courant de sa santé. »

CHAPITRE VI

L'Echange du Marquisat de Belle-Isle (1718-1728).

De toutes les affaires qui occupèrent la vie si remplie du comte de Belle-Isle, celle de l'échange du marquisat de Belle-Isle est certes la plus importante tant par la longueur des négociations engagées à cet effet que par les polémiques qui en naquirent, les intrigues qu'elle suscita et l'attention que lui donnèrent les Cours souveraines et le Conseil ; au surplus l'opinion s'y passionna à l'égal des plus grands événements de la politique. Aussi mérite-t-elle une place à part. L'histoire de cet échange est en outre curieuse en ce qu'elle montre comment, pendant dix années, les phases de faveur et de disgrâce que Belle-Isle traversa, influèrent sur la façon dont se traitait cette affaire. Tant qu'il jouit de son crédit à la Cour, Belle-Isle mena à son gré l'arrangement de ses intérêts, se servant du Conseil d'Etat dont tous les membres étaient ses amis pour mater la Chambre des Comptes qui lui était hostile : au contraire, après la perte de son crédit, il n'eut plus personne pour le secourir et les droits de la couronne ne furent jamais si hautement revendiqués, ni si fortement défendus. Heureusement pour Belle-Isle, les derniers actes de cet

échange furent conclus après sa rentrée en grâce ; aussi réalisa-t-il ce rêve qu'un moment il avait pu croire à jamais évanoui.

L'île et marquisat de Belle-Isle était, par sa dimension, sa population et son importance stratégique, un fief que le pouvoir royal avait tout intérêt à posséder. C'était une place facile à défendre, comme l'avaient prouvé les travaux exécutés par le surintendant et qu'on lui avait reprochés dans son procès ; de plus, elle était l'île la plus « considérable qui fût sous l'obéissance de Sa Majesté en Europe », ayant quatorze lieues de circuit et comptant cinq mille habitants ; enfin sa situation en faisait une base d'opérations maritimes en ce « qu'elle couvrait les côtes méridionales de la Bretagne (1) ». Autant d'avantages qui n'avaient pas échappé à l'attention des prédécesseurs de Louis XV et qui avaient fait naître chez eux le désir constant d'en recouvrer la propriété. Dès la fin du XVIe siècle Henri IV nommait une commission destinée à conclure l'échange de cette seigneurie : mais les négociations n'aboutirent pas (2). Trente ans plus tard Louis XIII commettait le garde des sceaux Marillac, le surintendant d'Effiat et le conseiller d'Etat de Mesme, pour traiter à nouveau cette question ; mais le contrat une fois signé demeura sans exécution, le Roi n'ayant pas satisfait aux conditions stipulées (3). Louis XIV enfin revenant au projet de son père et de son aïeul,

(1) Exposé des motifs de l'arrêt du conseil du 27 septembre 1718. (Arch. nat., E 2.000.)

(2) Lettres patentes du 7 juillet 1595. (Dans le même exposé des motifs.)

(3) Lettres patentes du 6 août 1626. (*Ibid.*)

s'était mis en possession du château de Belle-Isle et de quelques droits seigneuriaux, ce qui était une manière de prélude à l'acquisition du fief en son entier (1). Les soucis de la longue guerre de succession d'Espagne n'ayant pas permis au Roi de mener à bien cette affaire, les choses en restèrent là jusqu'au jour où le comte de Belle-Isle, jugeant que les amitiés qu'il comptait au Conseil de Régence pouvaient le servir utilement, revint le premier, en 1718, sur cette ancienne question de l'échange de Belle-Isle pour la faire conclure au mieux de ses intérêts ; il ne perdait guère de temps, car c'était seulement depuis le début de cette année-là qu'il se trouvait en possession de la totalité de l'île.

Belle-Isle avait appartenu jadis à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimper, à qui Charles IX l'avait prise pour la donner au comte de Retz, plus tard duc et pair, pour qui elle avait été érigée en marquisat. Nicolas Foucquet, en 1658, l'acheta de la maison de Retz pour la somme de 1.333.700 livres (2) et y fit beaucoup d'améliorations, élevant des forts qu'il garnit de munitions. Lors de la chûte du surintendant et du règlement de comptes qui la suivit, le marquisat de Belle-Isle, avec quelques autres terres, fut abandonné par les créanciers à Madame Foucquet pour ses reprises (3). A la signature de son contrat de mariage, le comte de Belle-Isle reçut en dot de sa grand'mère, Marie-Madeleine de Castille, les

(1) Arrêt du conseil du 8 juillet 1704. (*Ibid.*)

(2) Acte du 5 septembre 1658. M. Lair (*op. cit.*, page 455), dit 1.300.000 livres. Le contrat d'échange du 2 octobre 1718, conservé aux Arch. nat., (P. 1502, f° 16 et suiv.), donne le chiffre de 1.333.700 livres.

(3) Cet abandon fut fait par les créanciers par contrat passé devant Me Bouret, le 19 mars 1673.

deux tiers de la terre. Du tiers restant une moitié fut adjugée, lors du décès de la surintendante, par l'arbitrage du duc de Charost à la marquise de Montzalès, l'autre à son frère, le marquis de Belle-Isle ; le comte de Belle-Isle était l'ayant droit de la première; quant au marquis, il avait aliéné sa part à un sieur Noblet (1) ; mais son fils put, en exécution d'une sentence du Châtelet, en opérer le retrait quelques mois plus tard (2). C'est ainsi que le comte de Belle-Isle avait réalisé entre ses mains l'intégrité de cette terre et avait par conséquent seul qualité pour traiter de son échange.

En dehors du marquisat, mais s'y rattachant, Belle-Isle avait reçu de son aïeule, également à son contrat de mariage, les sommes dues par le Roi pour ces fameuses fortifications, munitions, artillerie, etc., sommes avancées jadis tant par le duc de Retz que par le surintendant. Dès le début de la Régence, à un des premiers Conseils (octobre et décembre 1715), Belle-Isle fit valoir les prétentions de remboursement que le feu Roi n'avait d'ailleurs pas trouvées « sans raison » et on lui adjugea « fort lestement » en fin de séance, grâce à l'appui du duc de Bourbon et de Saint-Simon, 400.000 livres payables comptant sur la province de Bretagne (3). Ce n'était pas à dire

(1) Contrat passé pardevant Me Navarre, le 17 octobre 1717. (Répertoire de Me Rafin, notaire à Paris, possédant aujourd'hui l'étude de Me Navarre.)

(2) Sentence du Châtelet du 8 février 1718. Retrait opéré par acte passé pardevant Meunier, le 15 février suivant. (Arch. nat. P. 1502, fol. 16 et suiv.)

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. VIII, page 247. Dangeau, *Journal*, t. XVI, pages 200, 271, 297. Ce fut un gain platonique ; car Belle-Isle eut beau aller aux Etats de Bretagne et y envoyer son frère en solliciteur ; le duc d'Orléans donna de nouveaux ordres, mais à la fin de janvier 1718, la somme n'était toujours pas payée.

qu'il les toucherait, mais, somme toute, c'était un premier pas. Dès ce moment Belle-Isle prépara la question plus importante pour lui de l'échange qu'il rêvait ; il prit soin de se faire des défenseurs au Conseil de Régence ; mais il évita de rien brusquer ; sa conduite en toute cette affaire est un modèle de diplomatie. Belle-Isle était assuré, grâce à l'abbé Dubois et à Le Blanc, du concours de Law ; de plus il était lié avec le garde des sceaux ; le duc de Bourbon et le comte de Toulouse l'avaient pris en grande « amitié » ; Saint-Simon lui était dévoué ; enfin « il se saisit de Fagon qui avait une autorité dans les finances » et de plusieurs autres ; par contre les maréchaux de Villeroy, de Villars et d'Huxelles, les ducs de Noailles et de Canillac, le prince de Conti et quelques grands seigneurs qui devinaient en lui le parvenu et l'intrigant lui étaient hostiles. Le duc d'Orléans, toujours indécis, intimidé la première fois que l'affaire vint au Conseil par la minorité qui s'élevait contre Belle-Isle « dit qu'il fallait remettre la décision à une autre fois. » Belle-Isle prudemment laissa faire ; mais à six semaines de là, un soir en fin de séance, alors que tous les membres du Conseil étaient debouts et prêts à partir, le duc de Bourbon qui avait avisé Saint-Simon et celui-ci le comte de Toulouse de la comédie à jouer, proposa au Régent de finir l'échange de Belle-Isle, ajoutant : « Les commissaires en sont d'avis, presque tout le monde en a été d'avis ici », et du regard il fit le tour de l'assemblée. Le comte de Toulouse et Saint-Simon approuvèrent ; les contradicteurs n'eurent pas le temps de se ressaisir et sans qu'on se fût rassis, la chose était consignée par La Vrillière sur le Registre



du Conseil. Les auteurs de la farce en rirent au sortir de la séance ; les autres trouvèrent « que c'étoit une moquerie » ; Belle-Isle n'en était pas moins arrivé à ses fins (1).

Quelques semaines furent employées à faire choix des terres que le Roi donnerait en compensation (2) et le 27 septembre 1718 un arrêt du Conseil et Commandement décidait qu'il serait bientôt procédé au contrat d'échange sur les bases discutées et fixées avec le comte de Belle-Isle. Le même jour (3), par lettres patentes, d'Argenson, Caumartin, Le Peletier des Forts et Le Blanc étaient commis pour passer l'acte en question (4), lequel fut effectivement signé le 2 octobre suivant à l'hôtel d'Argenson (5). Belle-Isle recevait en « récompense » et contre échange : en Normandie le comté de Gisors, les Andelys, Vernon et la terre de Longueville : dans le Maine, près de Saint-Calais, la seigneurie de Montoire : en Languedoc, Auvillar, aux environs de Moissac, Beaucaire sur le Rhône, la pesade d'Albi, soit

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XI, pages 69-70. Dangeau, *Journal*, t. XVII, pages 336 et 446.

(2) Ce temps fut employé par le comte de Belle-Isle à faire reconnaître par arrêt du conseil, ses droits coutumiers sur les vins et chaloupes à Belle-Isle en prévision de l'évaluation qui serait faite plus tard de l'île. On nomma des commissaires pour examiner ses titres. (Arrêt du 17 août.) L'arrêt du 31 août 1718 le débouta de ses prétentions sur le droit de pèche à la sardine et évalua à 10.000 livres de revenus ses droits sur les vins et chaloupes, mais ne lui accorda pas de dédommagements pour les cinquante-cinq années de non-jouissance de ces droits (depuis 1663). (Arch. nat., E. 1999.)

(3) Minutes du Conseil. (Arch. nat., E. 2000.)

(4) Acte d'échange confirmé par lettres patentes du 18 octobre 1718, lesquelles furent envoyées à Rouen pour y être enregistrées à l'Echiquier de Normandie. L'acte d'échange du 2 octobre fut enregistré au Parlement de Paris, le 30 décembre 1718.

(5) Rue Culture Sainte-Catherine, aujourd'hui rue de Sévigné.

13.000 livres de revenus et les droits de leudes de Carcassonne (1). Sur ces terres on reconnaissait à Belle-Isle les droits de haute, moyenne et basse justice; il était en outre autorisé à racheter aux cessionnaires les parties de domaine antérieurement engagées ; il avait pouvoir d'établir « les officiers nécessaires et accoutumés (2) », même les officiers particuliers des Eaux et Forêts et de nommer aux offices vacants. Les frais d'évaluation incombaient au Roi. Par contre Belle-Isle devait à Sa Majesté « à cause de son château et tour du Louvre » foi et hommage-lige sans être toutefois tenu de payer aucuns droits seigneuriaux. Les privilèges et hypothèques de ses créanciers sur le marquisat de Belle-Isle passaient sans novation sur les terres et domaines acquis en échange ; enfin Belle-Isle était tenu d'acquitter les charges, rentes et gages assignés sur les dits domaines s'élevant à 4.000 livres par an (3) tandis que le Roi, de son côté, prenait à sa charge les 764 livres de rentes assignées sur la terre de Belle-Isle (4); les parties entraient de suite en possession, mais en jouissance seulement à dater du 1er janvier 1719. Tel était cet échange « prodigieusement avantageux » qui, en lui donnant « de vrais Etats pour une île comme déserte », soulevait contre le mestre de camp général des dragons une réproba-

(1) Voir l'acte d'échange aux pièces justificatives, n° 57.

(2) C'est ainsi que le 8 février 1719, il nommait René de la Tour, président et lieutenant criminel au bailliage de Gisors, séant aux Andelys. (Arch. nat., E 918ᵃ, n° 118.)

(3) Ou plus exactement à 4.171ˡ 12ˢ 6ᵈ, dont 3.769ˡ 17ˢ 6ᵈ pour Gisors Vernon et les Andelys, et 401ˡ 15ˢ pour Beaucaire.

(4) Les 764 livres se décomposent ainsi : 165 livres pour chacun des quatre vicaires par an et 100 livres en plus pour celui qui est official. (Contrat d'échange. Arch. nat. P. 1502, fᵒˢ 16 et 55.)

tion et un courant de haine et d'envie universels.

La Chambre des Comptes avait été chargée de procéder à l'évaluation des biens échangés de part et d'autre. Dès le milieu d'octobre (1), elle nommait une Commission composée du Premier Président, de trois conseillers maîtres, d'un auditeur et d'un procureur général, auxquels on adjoignit un greffier (2). Cette commission tint sa première séance le jeudi 9 février 1719, à 10 heures du matin, et de ce jour jusqu'au 16 mars 1728, elle poursuivit ses travaux pendant 139 vacations (3), non sans manifester à l'endroit de Belle-Isle une hostilité évidente.

A peine nanti de ses nouveaux domaines, le Comte de Belle-Isle mit toute son insistance à y faire respecter ses moindres droits, quelques minimes qu'ils fussent (4). Puis en prévision de son départ pour l'armée, il s'efforça d'activer les évaluations, partageant entre son frère, le Chevalier, et deux fondés de pouvoirs, à qui il avait donné procura-

(1) Lettres patentes du 14 octobre 1718, enregistrées à la chambre des comptes le 4 février suivant. (Arch. nat P. 1502, f° 38 et suivants.)

(2) Les commissaires étaient : le P. P[t] Nicolay, le P[t] Gilbert, les trois conseillers maitres Bailly de Beyre, Prevost, de Beaufort, un auditeur M. de la Corée, le procureur géneral Bouvard de Fourqueux ; le commis au greffe de la Chambre, François Petit, faisait office de greffier.

(3) Les travaux de la Commission séance par séance, avec copie des arrêts intervenus et des actes qui furent déposés sur son bureau, sont consignés dans le registre (Arch. nat. P. 1502). C'est une copie *authentique* de la minute originale pour tenir lieu de celle-ci qui fut détériorée par l'incendie du Palais de Justice en 1737.

(4) Ainsi le Roi ordonnait en 1719 une coupe ordinaire dans la forèt de Lyons, dont faisait partie le Buisson Bleu appartenant à Belle-Isle. Par arrêt du Conseil des Finances du 18 octobre 1718, Belle-Isle fit surseoir à l'adjudication ; mais comme celle-ci était déjà faite depuis le 10 octobre, il la fit résilier par arrêt du 12 novembre et il paya à l'adjudicataire le sol pour livre de son prix d'adjudication. (Arch. nat. E 914[e], n° 327 et 915[a], n° 45.)

tion (1), le soin de le représenter aux travaux de la Commission. Dès le début de 1719, l'hostilité de la Chambre des Comptes commença à se manifester à propos de l'enregistrement des contrats d'échange ; en effet, par un arrêt du 27 janvier, elle décidait que le Roi et Belle-Isle resteraient jusqu'à complète estimation chacun en possession et jouissance de ses anciennes terres. Belle-Isle inaugurant sa tactique en référa au Conseil ; celui-ci, le 14 février suivant, rendit un arrêt par lequel il rappelait que la jouissance des terres échangées partait du 1er janvier 1719 (2). Tout aussi hostile, l'Echiquier de Normandie fut maté de la même façon ; en enregistrant les lettres patentes d'échange (4 févr. 1719), il avait essayé de mettre des entraves aux droits de Belle-Isle (3) ; mais un arrêt du Conseil annula ces restrictions (4).

Cependant la Commission de la Chambre des Comptes entamait activement ses travaux ; trois fois par semaine, pendant deux mois (février et mars), sous la présidence de Me Gilbert (5), elle examina les

(1) Les sieurs Hermès et Picher remettent leur procuration à la vacation du 14 février 1719. (Arch. nat. P. 1502, f° 39 v°.)

(2) Le roi ordonne aux intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités du Royaume où lesdits domaines, terres et seigneuries sont situés, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. (Arch. nat., E. 2004.)

(3) On avait tenté de refuser à Belle-Isle : 1° le droit de garde-noble dont jouissait le Roi ; 2° le droit du treizième sur les biens acquis par les privilégiés ; 3° on avait voulu limiter la faculté de rachat des portions aliénées aux terres engagées depuis quarante ans seulement. (Arch. nat., E. 2005.)

(4) Arrêt du conseil du 21 avril 1719. (Arch. nat., E. 2005.) Belle-Isle s'était entendu avec MM. des Forts, Le Blanc et le garde des sceaux, qui tous trois trouvaient qu'il avait raison. (Lettre de Belle-Isle à l'abbé de Ravannes. Vernon, 11 avril 1719. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 37.)

(5) Dès la seconde séance le P. Président Nicolay abandonna les tra-

titres des propriétés. Puis elle passa à la nomination de délégués chargés de faire les prisées des différentes terres ; ceux-ci furent choisis parmi les officiers du roi siégeant dans les pays à visiter ; cette combinaison dont Belle-Isle n'eut d'ailleurs qu'à se louer (1) présentait l'avantage d'éviter aux membres de longs et difficiles déplacements (2). Cela fait, la Commission suspendit ses séances jusqu'à l'achèvement des procès-verbaux d'évaluation. Belle-Isle en profita pour suivre de plus près les travaux des délégués ; il confia à son frère, le Chevalier, le soin (3) de surveiller dans l'île le sénéchal d'Hennebont dont le procès-verbal allait son « train à merveille (4) », tandis que lui-même partait pour

vaux de la commission à laquelle il ne vint plus. Il trouvait déplacée la présence du Procureur général qui enlevait aux délibérations le caractère de neutralité ; il protesta et fit des remontrances au Roi ; c'est l'explication qu'il donne de son absence le 24 février 1724. (Arch. nat. P. 1502, f° 148 v° et 149.)

(1) Belle-Isle fut très content du choix des commissaires, choix qu'il prétend avoir inspiré, puisqu'il écrit à son ami Ravannes le 4 avril 1719 : « J'ai obtenu pour aller aux autres domaines tous les commissaires que j'ai voulu, sans exception, ce qui est moitié sur la partie. » (Min. de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 36.)

(2) Le 14 mars 1719 la commission députe : le S[r] de Boisauger, sénéchal d'Hennebont, pour faire l'évaluation de l'île de Belle-Isle ; et le 17 suivant le S[r] de Beaufort pour celle de Gisors, Vernon, les Andelys et Longueville ; par décision du 27 mars le S[r] de Savignac, lieutenant-général, juge-mage en la sénéchaussée et siège présidial de Montauban, est désigné pour faire celle d'Auvillar, le S[r] de Montclais, sénéchal de Nîmes, pour Beaucaire, le Viguier d'Albi, pour le droit de pesade ; enfin le jugement du 30 mars députe le président de la sénéchaussée de Carcassonne pour estimer le droit de leudes de cette ville et le S[r] de la Corée pour Montoire. (Arch. nat. P. 1502, f[os] et suivants.)

(3) Il avait une procuration en règle du comte de Belle-Isle, et le S[r] Laigneau, substitut du procureur général, en avait une de celui-ci. (Arch. nat. P. 1502, f° 71 v°.)

(4) Comme on avait besoin d'experts et d'arpenteurs, on choisit Charles de Lapierre, avocat au parlement, priseur et arpenteur royal et Elie-Antoine Riffaut, architecte et entrepreneur. (Arch. nat. P. 1502, f° 71 v°.)

la Normandie aux premiers jours d'avril afin de rejoindre les commissaires chargés de la prisée de Gisors et de Vernon. Belle-Isle arriva le mardi de Pâques (11 avril) à Vernon où ses nouveaux vassaux lui firent une chaude réception (1). Cinq cents coups de fusils saluèrent son arrivée ; le peuple s'était porté en masse à trois lieues au-devant de lui, jusqu'à Rosny où les magistrats, le clergé et deux ou trois ordres de moines le haranguèrent, en sorte qu'il en parut « faire sa suffisance ». Le soir, il traita tout ce monde à souper ; leur accueil l'avait enthousiasmé. Pendant huit jours jusqu'au lundi de Quasimodo, de Vernon aux Andelys et des Andelys à Gisors, il suit pas à pas ses commissaires, les accompagnant partout et s'efforçant de leur faire diminuer l'évaluation des terres ; cependant qu'à Belle-Isle, le Chevalier aidé par une population au désespoir de perdre son ancien maître s'employait au contraire à majorer l'estimation.

La prisée des terres normandes fut achevée au bout de peu de temps ; à Belle-Isle et dans le Midi ce fut plus long (2) ; mais tout « allait à merveilles » grâce aux « honnêtes gens » qui entraient dans les vues du Comte et auxquels il ne ménageait pas ses éloges. Cependant une autre question s'était greffée sur les précédentes : celle d'un nouvel échange de Beaucaire, nécessité par les graves difficultés que l'opposition de cette ville avait fait naître Non sans

(1) Lettre de Belle-Isle à Ravannes, Vernon, 11 avril 1719. Pièces justificatives, n° 32. Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 37.)

(2) En mai le Chevalier était encore à Belle-Isle. « Il a fait un bon travail avec d'habiles gens et qui sera solide et à toute espérance pour l'avenir. » écrit Belle-Isle à Ravannes, à Paris le 3 mai 1719. (Min. de la guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 89.)

peine on se mit d'accord et le 27 mai 1719, Belle-Isle reçut en place de Beaucaire par un contrat qu'il ne jugeait « pas désavantageux » des terres dont la majeure partie se trouvait en Languedoc (1), mais dont un autre lot, le fief de Lyons, complétait son domaine du Vexin. La Chambre des Comptes manifesta de nouveau son opposition en stipulant que les contractants attendraient la fin des évaluations pour entrer en possession (Arrêt de la Chambre des Comptes du 19 février 1720). Comme lors du premier échange, le Roi répliqua par un arrêt du Conseil et des lettres patentes (7 août 1720) qui terminèrent le conflit en déboutant la Chambre des Comptes de ses prétentions (2). Belle-Isle semblait résigné à tous ces retards : « Mon affaire, écrivait-il, va aussi bien lentement ; mais il faut prendre patience. » Au reste la Commission, après avoir passé les mois de juillet et d'août (1719) à examiner les procès-verbaux des rapporteurs sous l'œil vigilant du Chevalier (3), s'ajour-

(1) Le contrat fut signé le 27 mai 1719, mais la jouissance des terres ne partait que du 1[er] janvier suivant. L'arrêt du conseil du 20 mai 1719 et les lettres patentes de la même date portaient nomination de MM. d'Argenson, de Caumartin, le Peletier des Forts et Le Blanc pour l'acte d'échange qui ne fut signé que le 27. En contre-échange de Beaucaire, Belle-Isle obtenait : le fief de Lyons, qui avait toujours fait partie de Gisors, Savigny, près de Montoire (siège de Saint-Calais), Castelnau de Brassac (y compris la Creusette et Roquecourbe et les paroisses de Jaunes, Monteaujoul, la Cave et Arifat), Villemur et Castelnau de Montmirail en Languedoc; Montgiscard, Puylaurens, Lesignan en Languedoc et le Tonlieu de Gravelines Belle-Isle est déchargé de la rente de 2.000 livres, assignée sur les bois de Vernon à l'abbaye de Poissy. (Arch. nat. P. 1502, f° 96 et suivants.)

(2) Arch. nat., E. 2019.

(3) Le Chevalier défendait les intérêts de son frère avec science et énergie. Dans la vacation du 29 août 1719, il s'efforça de montrer aux commissaires que les salines du Palais, à Belle-Isle, de création récente, n'étaient pas encore en plein rapport. Dans celle du 4 septembre il essaya de prouver que les grains de Belle-Isle devaient subir

nait sans date ; l'affaire allait subir un arrêt de deux ans (1).

Le Comte de Belle-Isle mit à profit ce délai pour exercer le droit qu'on lui avait reconnu de déposséder les engagistes propriétaires d'une parcelle quelconque de son domaine. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour cette opération ; en effet les gains que Belle-Isle réalisait dans le Mississipi et à la banque de Law lui procuraient des fonds importants ; d'autre part les membres du Conseil et le contrôleur général des finances comptaient parmi ses amis et pouvaient soutenir ses revendications. Il eût désiré que les choses allassent promptement ; mais au début il lui fallut lutter contre le mauvais vouloir des engagistes lents à se laisser déposséder ; il avait beau déposer des « billets de banque » chez les notaires et faire sommation aux propriétaires d'avoir à livrer leurs titres ; force lui était à la fin d'avoir recours au conseil pour vaincre leur résistance. C'est ainsi que nous voyons le Conseil obliger en janvier 1720 une certaine dame de la Baume à restituer son droit de minage de Gisors (2) ; en août, le sieur de Rouffiac en Languedoc à céder le domaine

une plus-value dans l'estimation, de ce fait que l'on pouvait facilement et à peu de frais les transporter dans les endroits et sur les marchés où ils étaient le plus cher, comme à Paris, par exemple. (Arch. nat. P. 1502, f° 73 et suiv.)

(1) La commission ne siégea pas entre le 4 septembre 1719 et le 26 août 1721.

(2) Arrêt du 31 janvier 1720. (Arch. nat. E. 2016.) Belle-Isle avait déposé 25 300 livres, chez Me Meunier, notaire à Paris ; la veuve de la Baume excipait de la minorité de ses enfants pour ne pas vendre son droit de minage ; le 9 janvier, Belle-Isle l'y contraignit par une sommation et l'arrêt du 31 de ce mois le mit en possession des droits à dater du 1er janvier précédent.

et la justice de Montgaillard (1) ; en juillet, le sieur Fillon à rendre les terres et dépendances de Villemur (2) ; en août, l'Hôtel-Dieu de Paris et les filles de la Charité de la Place Royale à abandonner les droits de contrôle et de greffe de Gisors, Vernon et les Andelys (3). Mais Belle-Isle ne pouvait pas admettre que l'exercice d'un droit expressément reconnu par les deux contrats fût de la sorte et à tout propos entravé et nécessitât à chaque fois l'intervention d'un nouvel arrêt. « Il n'y a pas de jour, écrivait-il, qu'un engagiste ne me forme une nouvelle difficulté. » Aussi chercha-t-il à obtenir du Conseil une déclaration de principe qui eût pour l'avenir résolu la question ; déjà dans l'affaire du sieur de Rouffiac, il avait fait insérer cette clause : que la seule consignation de la somme le ferait entrer *ipso facto* en possession et à la date même de ladite consignation (4). Un arrêt du mois de mai 1720 (5) alla plus loin ; rendu sur le rapport de Law, il renouvelait les dispositions précédentes, exigeait une sommation et établissait la sanction d'une amende de 5.000 livres (6) pour tout officier des

(1) Arrêt du 6 avril 1720. (Arch. nat. E. 2017.) Belle-Isle avait déposé 866 livres 6 deniers chez Me Boulon, notaire à Villemur ; il fit deux sommations les 6 et 14 mars ; à la fin il s'adressa au Conseil ; ce fut Law qui fut chargé du rapport.

(2) Belle-Isle versa 90.000 livres le 18 juillet 1720 à Nicolas-François Fillon, sr de Villemur, légataire universel de feu Halma, engagiste du Roi. (Bibl. nat. Pièces originales 1218, page 379 et Arch. nat. E. 2019, arrêt du 20 août.)

(3) Arrêt du Conseil du 17 août. (Arch. nat. E. 2019.) Belle-Isle consigna 5.300 livres.

(4) Arrêt du Conseil du 6 avril 1720. (Arch. nat. E. 2017.)

(5) Arrêt du Conseil du 10 mai 1720. (Arch. nat. E. 2018.)

(6) Belle-Isle avait demandé une amende de 3.000 livres, qu'il affectait à l'hôpital de la ville la plus voisine.

justices aliénées établies par les engagistes qui resterait en fonctions malgré la sommation. Un troisième arrêt renchérit encore sur les autres en créant en faveur du Conseil du Roi une compétence exclusive pour les oppositions (1). Les droits du Comte de Belle-Isle étaient désormais nettement affirmés et puissamment défendus.

Cependant toutes ces réunions successives avaient fait naître chez les engagistes normands une hostilité que la Chambre des Comptes ne manqua pas de favoriser. Belle-Isle, par l'abandon spontané de ses droits de garde-noble, d'aubaine et de monnayage et par sa renonciation à faire de nouveaux rachats avant la fin des évaluations, crut prévenir toutes les difficultés et « lever même jusqu'aux scrupules » de la Chambre des Comptes (2). La situation n'était pas meilleure dans les domaines du Languedoc où Belle-Isle entendait faire acte de propriétaire,

(1) L'arrêt du 21 septembre 1720 (Arch. nat. E. 2020) ordonne :

1° L'évocation au Conseil des oppositions nées ou à naître ;

2° la continuation des évaluations en dépit des contestations ou oppositions ;

3° le dépôt des titres des opposants qui doit être effectué par eux au Conseil dans le mois de la notification du présent arrêt.

(2) Arrêt du Conseil du 13 mai 1721. (Arch. nat. E. 2028.) Belle-Isle fit dresser deux états : l'un des terres engagées déjà rachetées par lui, l'autre de celles qu'il se proposait de reprendre ; la Chambre des Comptes, par arret du 22 août 1721, lui donna acte de la présentation de ces titres. (Arch. nat. P. 1502, f° 89.) Le 23 août, au greffe de la Chambre, Belle-Isle réitère sa déclaration qu'il n'exercerait le rachat que sur les biens mentionnés dans les deux états (*ibid.*, f° 119 v°). Les engagistes récalcitrants, à savoir les s[rs] de Bouville, de Brévedau, Danger, de la Vache et de Portmor, la dame de la Baume et les officiers du bailliage de Vendôme, firent requête au Conseil pour légitimer leur opposition à l'arrêt du 21 septembre et soutenir leurs droits en ajoutant que des fautes de procédure avaient été commises à leur préjudice ; mais ils furent déboutés de leur demande par les arrêts des 25 janvier et 3 mai 1725. (Arch. nat. E. 2026-2028.)

malgré l'hostilité persistante des habitants. Là aussi, il eut recours aux arrêts du Conseil et aux rapports obligeants de Le Pelletier et de la Houssaye. Tantôt, il s'agissait de disjoindre certaines paroisses de la judicature de Puylaurens pour les rattacher à celle plus voisine de Villemur (1) ; tantôt c'était sa propre autorité, et celle de ses officiers de justice contestée et battue en brèche qu'il fallait rétablir et faire respecter (2) ; ou bien, comme à Carcassonne, où il touchait les droits de leudes et de poids, de fréquentes contestations s'élevaient entre ses percepteurs et les marchands et habitants ; il convenait de faire cesser cet état de choses (3). Dans la vicomté d'Auvillar, Belle-Isle rencontrait moins d'opposition et n'avait recours au Conseil que pour se faire autoriser à céder aux consuls ses droits seigneuriaux moyennant une légère redevance annuelle (4). De son côté, le Roi avait manifesté sa possession du

(1) Arrêt du Conseil du 3 septembre 1720 et lettres patentes du 6 du même mois (Arch. nat. E. 2020). Ces paroisses étaient Saint-Nauphary, Combarieux, Molis, Reiniès, Charros, distantes de dix lieues de Puylaurens et seulement de deux de Villemur.

(2) Arrêt du Conseil du 5 avril 1721 (Arch. nat. E 2027) « commettant « le S[r] de Bernage, intendant du Languedoc, pour recevoir les titres et « moyens sur lesquels les habitants de Mazamet, Dourgues, Arfons, « la Bastide, Saint-Amand, Combarieux, Saint-Naupharv, Reiniès, « Molis, fondent leurs contestations, tant sur la manière de procéder « à la nomination des consuls que sur ce qui concerne les dépendances « des juridications de Puylaurens et de Villemur. »

(3) Arrêt du conseil du 7 mai 1721. (Arch. nat. E. 2028.) Rapport du contrôleur général des Finances, Le Pelletier de la Houssaye, qui commet le S[r] de Bernage, intendant, pour entendre les marchands et les fermiers des droits, et dresser procès-verbal des usages des lieux, d'après les anciens règlements.

(4) Arrêt du Conseil du 22 novembre 1720 (Arch. nat. E. 2021.) Les habitants d'Auvillar rachètent à Belle-Isle ses droits de bouade, saumade, oublies, boucherie et autres pour 1.200 livres payables 600 livres à Pâques et 600 livres à la Toussaint,

marquisat de Belle-Isle en inféodant l'île à la compagnie des Indes pour une somme de 50.000 livres par an (1). Tel était l'état de l'échange quand la Commission spéciale de la Chambre des Comptes reprit ses séances en août 1721 (2). Celle-ci avait subi quelques changements dans sa composition : deux commissaires nouveaux y siégeaient (3). Il n'y eut que trois vacations (4), au cours desquelles divers commissaires furent désignés pour faire la visite et la prisée des terres échangées contre Beaucaire (5) ; puis la Commission s'ajourna *sine die*.

Cependant les difficultés n'étaient pas encore aplanies. Les paysans languedociens n'acceptaient pas sans réticence la suzeraineté de leur nouveau maître. Certaines « paroisses excitées par des habitants tumultueux » ne cessaient de faire naître des contestations et des embarras, prétendant d'abord que, n'étant pas nommées expressément dans le contrat d'échange, elles n'y étaient pas comprises, affirmant ensuite que les remboursements faits par Belle-Isle

(1) Arrêt du Conseil du 17 mars 1720. (Arch. nat. E. 2017.) Rapport de Law. Le roi inféode l'île, terres, prairies, fours banaux, moulins, pressoirs, bâtiments, cens, rentes, corvées, salines, landes, bruyères, terres vaines et vagues ; il ne se réserve que les ouvrages millitaires, citadelles, forts, redoutes, batteries. Dans l'exposé de l'arrêt, on lit que le Roi, en tant que particulier, ne peut tirer parti de ces terres et qu'il veut « rendre service à la compagnie des Indes ».

(2) Le mardi 26 août 1721. (Arch. nat. P. 1502, f° 87.)

(3) Prévot était mort ; il fut remplacé par le conseiller maître Lévêque ; de plus on adjoignit à la Commission, Me Eustache Leclerc de Lesseville. (Lettres patentes du 27 mai 1721, enregistées le 17 juin à la Chambre des Comptes. Arch. nat. P. 1502, f° 87.)

(4) Les mardi 26 août, lundi 1er et mardi 2 septembre 1721.

(5) C'étaient le Sr de Beaugras, lieutenant général d'Evreux, pour Lyons, le Sr de la Corée pour Savigny, le Sr de Savignac, juge-mage de Montauban, pour tous les domaines de Languedoc et le Sr Lemaire, conseiller pensionnaire à Saint Omer, pour Gravelines.

avaient été versés en billets aujourd'hui dépréciés. Belle-Isle n'en triompha qu'en obtenant du Conseil sur le rapport de Le Pelletier de la Houssaye, un arrêt (1) confirmant son droit de justice sur lesdites paroisses — dont on avait soin cette fois de donner l'énumération — et l'autorisant à faire ses remboursements, comme il l'avait proposé, non plus en billets, mais en espèces (2). Ailleurs la situation était désormais moins tendue. A Villemur, Belle-Isle engagé depuis longtemps dans des travaux de réfection de moulins et de fours banaux voyait se terminer cette importante question (3). A Carcassonne où les habitants, comme nous l'avons vu, contestaient ses droits, il obtint confirmation de ceux-ci (4) ; enfin, en Languedoc où ses vassaux avaient trouvé un dernier moyen de l'inquiéter en lui refusant le serment d'hommage sous prétexte que les procureurs du Roi l'exigeaient eux aussi, il fit reconnaître que le Roi ne pourrait à l'avenir pré-

(1) Arrêt du Conseil du 19 décembre 1721. (Arch. nat. E. 2031.)

(2) Ces paroisses étaient : Hautpoul, Mazamet, la Bastide, Saint-Amand, Combarieux, Reiniès, Molis, Saint-Nauphary, Charros. Belle-Isle était excédé de cette lutte continuelle. On lit dans un exposé d'arrêt : « Enfin le comte de Belle-Isle accablé de contestations con-« tinuelles de la part des habitants et d'un nombre infini de procé-« dures qui le consument en frais, espère que Sa Majesté aura la « bonté de le faire jouir paisiblement des domaines et droits qui lui « ont été concédés ». Deux mois après le premier arrêt du 19 décembre 1721, un second arrêt du 20 février 1722 intervenait confirmant le précédent. (Arch. nat. E. 2036.)

(3) Arrêt du Conseil du 30 janvier 1722. (Arch. nat. E. 2036.) Le compte de ces travaux monta à 40.000 livres.

(4) Arrêt du Conseil du 1er février 1722. (Arch. nat. E. 2036.) Les consuls de Carcassonne évoquaient un privilège de Louis XI exemptant les habitants de tous droits de leudes et de poids. On reconnut à Belle-Isle le droit de percevoir 1 sol par septier de grains ; d'établir ses mesureurs et ses balances pour le blé, et de toucher 3 deniers par quintal pour les fers et autres marchandises de ce genre.

tendre à cette suzeraineté dont il aurait seul l'exercice. L'échange de Belle-Isle était donc sur le point d'être terminé et il ne restait qu'à rédiger le procès-verbal et à dresser l'état définitif des biens lorsque la disgrâce subite où tomba le Comte de Belle-Isle fit s'évanouir son rêve presque réalisé, et remit tout en question. La mort du cardinal Dubois, suivie de celle du duc d'Orléans, l'arrivée au pouvoir du duc de Bourbon et avec lui de la marquise de Prie, ennemie déclarée de Belle-Isle, enlevèrent à ce dernier tous les appuis qui avaient fait sa fortune et le livrèrent à la discrétion de ses adversaires. La Chambre des Comptes triomphait. Par deux fois, mais en vain, elle avait signalé l'énorme préjudice causé à la couronne. Cependant le Roi finit par entendre sa voix ; au dire de Mathieu Marais (1) Sa Majesté ne pouvait « souffrir qu'on donnât Gisors, l'apanage d'un fils de France, autrefois au duc de Berry », mais surtout, Elle fut sensible aux raisons que le Premier Président Nicolaï, homme d'une vertu sévère avait invoquées pour représenter l'impossibilité où il était de « consentir à l'échange sans manquer à son devoir (2) ». Elle écouta les remontrances que lui fit le procureur général au nom de la Chambre des Comptes (3) ; et le 11 janvier 1724 l'affaire de l'échange de Belle-Isle était à nouveau rapportée au Conseil et « fort nettement exposée par le contrôleur général. » On y dé-

(1) Mathieu Marais, *Mémoires*, t. II, page 417.

(2) *Mémoires de Villars* (éd. de Vogüé), t. IV, pages 279-280.

(3) Par arrêt du 4 janvier 1724. (Arch. nat. P. 1502, f° 137 v° et suiv.) La Chambre des Comptes avait ordonné « que le Procureur général se retirerait par devers Sa Majesté pour lui représenter la lésion évidente et la supplier de résilier le contrat ».

cida (1) que la Chambre serait autorisée à vérifier derechef les diverses évaluations aussi bien que les améliorations ou détériorations survenues depuis l'entrée en jouissance (2). En attendant on offrait au Comte de Belle-Isle le choix entre une rente de 34.000 livres ou la faculté de reprendre sa terre de Belle-Isle dont il prétendait tirer 15.000 de plus (3). Tout était donc à refaire et Belle-Isle eut beau se pourvoir devant le Conseil, il lui fallut se résigner à voir restreindre jusqu'au revenu des 34.000 livres les terres qui lui seraient dévolues (4). La Commission de la Chambre se remit à l'œuvre ; ses membres étaient presque tous nouvellement désignés : M. de la Corée était mort et avait été remplacé par M. Vallée. Anne François de Paris et Pierre Nigot de Saint-Sauveur suppléaient le premier président Nicolaï qui se disait fort occupé et le P[t] Gilbert devenu infirme.

(1) Dans ce conseil Villars semblait avoir abandonné Belle-Isle. « M. le Maréchal de Villars, en disant son avis, supplia le Roi d'or-« donner une économie absolument nécessaire. » (*Mémoires de Villars*, éd. de Vogué, t. IV, pages 279-280.)

(2) Le maréchal de Villeroy se réjouit de ce que la Chambre des Comptes allait réformer l'échange de Belle-Isle et il en écrivit tout son contentement au P. P[t] Nicolaï. (A. de Boislisle. Chambre des Comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1792). Pièce n° 753.)

(3) Des lettres patentes en forme d'édit, enregistrées à la Chambre le 17 janvier 1724, ordonnaient de refaire les évaluations, de reviser les jugements et de réduire les terres échangées jusqu'à concurrence de 34.000 livres de revenus. (Arch. nat. P. 1502, f° 139 v° et suivants.)

Gazette d'Amsterdam, année 1724. (Numéros des 18, 21 et 25 janvier.)

(4) L'arrêt de la Chambre du 17 janvier, en enregistrant les lettres patentes, avait décidé que les fermiers et receveurs du Roi rentreraient en jouissance des domaines échangés, et que Belle-Isle toucherait annuellement 34.000 livres de revenus sur lesdits domaines. Mais à la suite du pourvoi de Belle-Isle, le Conseil décida d'appliquer les lettres patentes sans tenir compte de l'arrêt de la Chambre. (Arrêt du Conseil du 1[er] fevrier 1724. Arch. nat. P. 1502, f° 143 et suiv.)

Enfin MM. de la Fautrière et Baron, conseillers maîtres, tenaient la place de Bailly de Beyre et de feu M. de Lesseville (1). Malgré la détention de Belle-Isle entré depuis un mois à la Bastille, la Commission commença le 4 avril sa nouvelle estimation ; le 21 juin suivant (2) elle en fit publier les résultats qui furent approuvés par une déclaration royale quelques jours plus tard (18 juillet). Mais tout cela n'était pas définitif, attendu qu'il fallait juger contradictoirement de la valeur de l'île de Belle-Isle. Au surplus l'emprisonnement du Comte se prolongeant, il fallut légitimement arrêter la procédure, et c'est à cette cause que fût dû le succès final de l'échange (3).

Durant toute la détention de Belle-Isle, la Commission ne tint donc pas ses séances. Lorsqu'elle reprit ses vacations le 21 avril 1726, Belle-Isle rendu à la liberté depuis quatre mois et rentré à Paris au lendemain de la chûte du duc de Bourbon, avait retrouvé tout son crédit et put reprendre utilement l'affaire interrompue. De même que son aïeul avait mis à profit sa longue captivité pour écrire un mémoire justificatif, Belle-Isle avait employé les loisirs de son emprisonnement à en composer un

(1) Lettres patentes du 28 décembre 1723, pour M. Vallée ; des 12 janvier et 5 février 1724, pour les autres membres. Arch. nat. P. 1502 f°s 136-137.)

(2) Six vacations furent tenues du 4 avril au 21 juin 1724 ; les terres laissées à Belle-Isle et rapportant exactement 34.124[l] 9[s] 4[d] étaient Montgiscard, Lesigny, Auvillar, Montoire, Savigny, Longueville, Vernon, le bois de Montoire et les droits de leudes de Carcassonne. Les autres domaines étaient remis par provision aux receveurs royaux. (Arch. nat. P. 1503, f° 17 et suiv.

Gazette d'Amsterdam, n° du 5 septembre 1724.

(3) On était bien mal disposé en sa faveur. Villars par exemple trouvait que ces 34.000 livres étaient encore bien au-dessus de la valeur de sa terre. (*Mémoires de Villars*, éd. Vogué, t. IV, page 296.)

sur les torts que lui faisait l'échange tel qu'il était compris dans sa dernière forme. Mathieu Marais se trompait en écrivant au Président Bonnier : « Je ne l'ai pas encore lu, mais ce sont des manifestes après la paix ou des factums après le procès jugé (1) », car soit par l'influence de ce mémoire, soit plus vraisemblablement grâce à l'intervention de Le Blanc rentré au secrétariat d'Etat de la guerre, le Conseil du Roi, devant qui revenait pour la troisième fois cette question de l'échange, accorda le 23 juillet à Belle-Isle une majoration annuelle de 10.000 livres de rentes (2) ; des lettres patentes d'août enjoignirent aux commissaires de parachever dans le délai d'un an les évaluations, et de remettre le Comte de Belle-Isle en possession des domaines cédés en 1718 jusqu'à concurrence de 59.382 livres de revenu (3). La Chambre des Comptes s'inclina et la Commission, présidée en remplacement de feu Me Nigot de Saint-Sauveur par M. de Salabéry (4), commença par procéder à l'estimation provisoire, à laquelle elle consacra six vacations. Les choses allèrent désormais grand train ; le roi approuva les conclusions de la Commission (Déclaration royale du 10 septembre 1726) et le 17 décembre on entama l'évaluation définitive faite contradictoirement avec le procureur du Comte, le sieur Hermier ; il ne

(1) Mathieu Marais, *Mémoires*, t. III, page 419.

(2) *Gazette d'Amsterdam*, année 1726. Supplément au n° du 30 juillet. On lui accordait 59.000 livres en tout.

(3) Lettres patentes en forme d'édit données à Versailles en août 1726, enregistrées à la Chambre des Comptes le 20 août. (Arch. nat. P. 1502, f° 163.)

(4) Charles-François de Salabéry, conseiller du Roi, président de la Chambre des Comptes, nommé commissaire par lettres patentes du 17 août 1726.

fallut pas moins de quatre-vingt-une vacations et de treize mois pour la mener à bonne fin (1) ; quatorze dernières séances furent employées à la réviser ; puis, sur un registre à part (2), on dressa procès-verbal de toute la genèse de l'affaire sommairement rapportée et suivie de l'état final des biens échangés. Enfin, le mardi 16 mars 1728, les deux registres de procédure et d'évaluation furent signés et les titres remis au Comte de Belle-Isle.

Toutes les terres qui lui avaient été concédées par les contrats de 1718 et 1719 revenaient en la possession de Belle-Isle ; c'étaient celles que la Commission lui avait assignées en septembre 1726 en conformité avec les lettres patentes d'août pour produire les 59.382 livres de revenu que le Roi lui accordait ; mais, dans l'estimation définitive, ces mêmes terres étaient portées comme donnant, toutes charges déduites, plus de 80.000 livres de rentes; dans ce chiffre, l'île de Belle-Isle avec les droits sur les vins et les chaloupes était cotée à environ 75.000 livres (3). On était loin des 34.000 francs que le Conseil, quatre années auparavant, allouait au Comte de Belle-Isle en trouvant que c'était encore beaucoup plus que ne valait son fief !

Eut-il plus tard un scrupule et un remords! De fait Belle-Isle laissa en mourant sa belle terre de Gisors à Louis XV, et ses ennemis n'hésitèrent pas à voir là un aveu tardif et un repentir posthume de l'avantage exorbitant qu'il avait trouvé dans cet échange.

(1) Elle fut achevée le 20 février 1728.

(2) Ce registre est conservé aux Archives nationales. (Arch. nat. P. 1503.)

(3) Exactement 82.967^{l} 4^{s} 9^{d}. et 74.272^{l} 3^{s} 2^{d}. Voir aux pièces justificatives, n° 58, la nomenclature et la valeur de chaque terre. (Arch. nat. P. 1503, f°s 40 et 102.)

CHAPITRE VII

Ministère du duc de Bourbon. — L'affaire de la Jonchère. Belle-Isle à la Bastille (1723-1726)

A peine le comte de Belle-Isle semblait-il arrivé au faîte de la puissance que déjà l'intrigue manœuvrait contre lui, épiant une occasion favorable et un prétexte plausible de consommer sa disgrâce. L'intrigue fut l'œuvre de Madame de Prie : l'occasion, l'arrivée au pouvoir du duc de Bourbon dont la marquise, sa maîtresse, était l'inspiratrice ; le prétexte enfin, les malversations du sieur de la Jonchère dans les caisses de l'Extraordinaire des Guerres. Cette affaire de la Jonchère qui pendant plus de trois ans passionna la Cour et la ville, resta indéchiffrable pour les contemporains et, depuis, les historiens n'ont guère réussi à y apporter la lumière. La marquise de Prie en fut l'âme, Belle-Isle et Le Blanc, les principales victimes.

Madame de Prie était fille de Madame de Pléneuf; mariée très jeune au marquis de Prie, parrain de Louis XV, cette femme jalouse, vindicative et ambitieuse, ne trouva pas dans l'éclat de cette alliance une compensation au peu de fortune que son nouvel état lui donnait : elle comprit qu'en la mariant sa mère avait voulu surtout se débarrasser d'elle et le

dénûment où la ruine de son mari la plongea au retour d'une ambassade à Turin, la fit se jeter, quelque répugnance qu'elle en eût, dans les bras du duc de Bourbon (1). Elle en conçut pour sa mère la haine la plus féroce et mit tout en œuvre, sa volonté tenace et son ascendant sur M. le Duc, pour la perdre (2). Or, parmi les plus fidèles soutiens de Madame de Pléneuf, on comptait Belle-Isle et Le Blanc ; l'un et l'autre avaient été ses amants ; et telle était la puissance du charme de cette femme « grande, faite au tour, avec un visage extrêmement agréable, de l'esprit, de la grâce, de la politesse » que loin d'être jaloux, ces deux hommes qui eussent dû être ennemis, unirent leur crédit pour servir leur amour commun. Pour parvenir à ses fins, la marquise profita de l'affaire de l'Extraordinaire des Guerres (3).

L'Extraordinaire des Guerres était une caisse indépendante du contrôle général des finances, ayant ses recettes et ses dépenses propres, dont le secrétaire d'Etat disposait à son gré sans que la Chambre des comptes en eût connaissance. La Jonchère en était le trésorier ; sous son administration des malversations s'étaient produites ; on distribuait en billets la solde des officiers touchée en espèces, d'où un

(1) A son retour de Turin, Madame de Prie avait été réduite à prendre une chambre dans un couvent (Hénault, *Mémoires*, pages 79 et 235). Les débordements de la marquise laissaient son mari indifférent. « Il dit à tous moments : Je suis ravi de ça et on lui en a donné le nom de M. Ravideça », écrit Mathieu Marais (*Mémoires*, t. I, p. 298).

(2) Voir Hénault, *Mémoires*, page 235. Duclos, *Mémoires*, éd. Poujoulat, 3e série, tome X, page 599 et Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XII, pages 430-431.

(3) Sur l'affaire de la Jonchère, cf. Babeau, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXV, année 1898.

bénéfice évalué à 12 ou 13 millions. Ces fraudes entraînaient la responsabilité du secrétaire d'Etat de la guerre, Le Blanc, d'abord comme supérieur hiérarchique de La Jonchère, ensuite parce qu'il avait été son protecteur ; on ne pouvait guère admettre en effet que ces opérations pussent être faites sans sa participation. Au dire de Mathieu Marais (1), Belle-Isle agissait de même à l'égard de ses officiers, les payant en billets et gardant pour lui la différence entre le cours des papiers et celui des espèces qu'il avait reçues. La situation était encore compliquée par le meurtre du premier commis du Trésorier-Général, un certain Sandrier, disparu déjà depuis trois semaines, et dont on avait trouvé le cadavre dans la Seine percé de deux coups de poignard (2). Le roi donna l'ordre d'instruire cette affaire de malversations. Belle-Isle, devant la tournure que prenaient les événements, perdit contenance On parlait d'enlever à Le Blanc sa charge de secrétaire d'Etat de la Guerre ; de fait le duc d'Orléans défendait mollement son ministre ; quant au cardinal Dubois, il faisait sa cour au duc de Bourbon en abandonnant à Madame de Prie ses victimes. En présence de cette situation, Belle-Isle, éperdu, accourt à la Ferté avec La Fare pour demander à Saint-Simon (3) « conseil et secours » et le voilà « battant la campagne », repoussant sans les discuter les solutions qu'on lui propose, ne voulant ni renoncer à voir Madame de Pléneuf, ni se décider à fuir « si les choses se portaient à l'extrémité. » La Fare acquiesçait à tout ;

(1) Mathieu Marais, *Mémoires*, t. II, page 376.
(2) 18 avril 1722. Barbier, *Journal*, t. I, pages 141 et suiv.
(3) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Cheruel, t. XIII, pages 12 et 13.

mais Belle-Isle ne put se résoudre ni à renier une amitié ancienne devenue compromettante, ni à s'avouer coupable par la fuite ; il préféra « tout risquer » et attendit les événements.

Il n'était du reste pas encore inquiété ; au contraire on disait même que Dubois, en s'acharnant contre Le Blanc, convoitait pour Belle-Isle la place de secrétaire d'Etat de la Guerre (1). Malgré tout, les frères Paris avaient, sur l'ordre du roi, procédé à la vérification des comptes des trésoriers-généraux de l'Extraordinaire des Guerres, Sauroy et La Jonchère, et constaté des détournements dont le chiffre se montait à plus de 10 millions ; de plus une commission avait été institué au début de mars 1723 pour juger l'affaire (2). Le 27 La Jonchère était arrêté ; la complicité de Le Blanc, tout au moins sa coupable tolérance, devenait chaque jour plus évidente ; le 10 juin, le roi nommait une nouvelle commission, pour connaître des « abus et des malversations com« mises *(sic)* dans les Exercices de l'Extraordinaire « des Guerres et de l'ordre de Saint-Louis des années « 1719, 1720, 1721, 1722 (3). » Mais les faits se précipi-

(1) Barbier, *Journal*, t. I, page 169. « ... On dit de plus que M. le « Cardinal a envie de donner la place de secrétaire d'Etat de la guerre, « à M. le comte de Belle-Isle, son ami. »

(2) Cette commission fonctionna jusqu'à la fin de mai *(Gazette d'Amsterdam* 1723, nos XVI, XXIII, XXXIV); le maréchal de Villars en était président ; il traitait fort bien ses collaborateurs : « Messieurs les Commissaires s'assembleront aujourd'hui (19 avril) chez le maréchal de Villars, président de la Commission, qui les régalera splendidement à diner. »

(3) Archives Nat. (H 0[1] 67, pages 365 . 366. La Commission se composait de MM. de Chateauneuf, de Harlay, d'Herbigny, conseillers d'Etat, de Maupeou, Hébert, Pouçher, Trouillé, de Vattau, d'Argenson, Fontanieu, Mélian, maitres des requêtes ; M. de Vattau était rapporteur et d'Ombreval, procureur général en la dite Commission qui se tenait à l'Arsenal.

taient. Breteuil (1) qui s'était montré jadis habile intendant dans le Limousin, remplaçait à la Guerre Le Blanc exilé à Douë, dans la terre de son gendre, le marquis de Fraisnel, et Belle-Isle, ainsi que son frère le chevalier se voyaient à la fin décrétés d'ajournement pour venir s'expliquer à la barre de la Commission (2). Les 21, 23, 25 juillet, le comte de Belle-Isle fut interrogé sur soixante-dix articles auxquels il répondit « sans se troubler ». La Commission ayant paru lui être favorable, le duc de Bourbon se plaignit de la partialité que quelques-uns des membres avaient témoignée à son égard ; en outre des « sollicitations très pressantes » s'étaient exercées en faveur de l'inculpé ; émanaient-elles de Dubois alors presque mourant, mais qui souffrait surtout, disait-il, des misères que l'on faisait à son ami le comte de Belle-Isle ; venaient-elles de sa cousine de Lévis et des siens ? Ses contemporains le laissent ignorer, mais ils se plaisent à dire, et Marais insinue non sans quelque méchanceté que Belle-Isle semblait avoir repris assez de confiance pour s'occuper du superbe hôtel qu'il faisait élever quai Saint-Gratien et auquel on ne cessait de travailler (3). Son frère, le chevalier, était encore plus maître de lui ; avec beaucoup d'esprit et d'habileté, il tenait tête, cinq heures durant, aux commissaires qui le questionnaient (4). On convoqua même la marquise de

(1) On disait qu'il s'était acquis la reconnaissance de Dubois en faisant disparaître des registres de Brive toute trace du mariage du Cardinal premier ministre.

(2) Voir Buvat, Marais, Saint-Simon, Villars, passim.

(3) La Jonchère était convenu de fournir à Belle-Isle 30.000 livres par mois pour la construction de cet hôtel.

(4) L'un d'eux qui l'interrogeait dit : « Celui-là n'a pas besoin de conseil. » Marais, *Mémoires*, t. II, page 485.

Belle-Isle au sujet de certaine petite cassette pleine de papiers qu'elle avait déposée chez son fils aîné et que celui-ci lui avait fait tenir à nouveau par l'entremise de son frère ; on n'obtint rien, ni des uns ni des autres, et chez ceux qui menaient l'affaire, on put remarquer une véritable désillusion (1).

Mais la mort du cardinal Dubois (10 août 1723), celle du duc d'Orléans (2 décembre suivant) et l'avènement au pouvoir du duc de Bourbon comme premier ministre, devaient hâter la disgrâce du comte de Belle-Isle. Il se trouvait désormais sans appui, détesté et jalousé par les grands, poursuivi sans trêve de la haine implacable de Madame de Prie que rendait plus redoutable la puissante position de M. le Duc, son amant. Dès le 1er janvier 1724, Belle-Isle entrevit les conséquences du changement de ministère, il perdit le logement qu'il avait au palais de Versailles et qu'il dut céder à M. de Vallière (2). En outre, il n'allait guère tarder à se voir impliqué directement dans l'affaire la Jonchère, chaque jour grandissante (3). Jusque-là on n'avait travaillé qu'à la vérification des comptes ; la commission, le 20 décembre 1723, condamna l'ancien Trésorier-Général de l'extraordinaire des guerres à restituer au Roi plus d'un million ; mais six semaines plus tard (11 février 1724) elle décidait qu'il serait « procédé extra-

(1) Buvat écrit (*Journal*, t. II, page 448) : « On disait que toutes ces formalités n'avaient pas produit ce que l'on en avait espéré. »

(2) *Gazette d'Amsterdam* 1724, no du 14 janvier). Villars, *Mémoires* (éd. Voguë, t. IV, page 278).

(3) Villars semble dire dans ses *Mémoires* qu'il essaya d'empêcher l'arrestation de Belle-Isle ; il écrit en effet : « M. le Duc prit ces réso-« lutions sans en parler à M. le Maréchal de Villars, et il est certain « que lorsque de certaines gens avaient un dessein, ils exigeaient qu'on « le tint secret au Maréchal. » (*Mémoires*, éd. Voguë, t. IV, page 285).

ordinairement contre lui » et cela au criminel (1). Les derniers jours de février se passèrent à récoller les interrogatoires de la Jonchère et des frères Belle-Isle. M. Augrand, maître des requêtes, à qui ce travail incombait, supplia l'ancien Trésorier « de ne point se charger pour faire plaisir à Belle-Isle (2). »

Mais un fait imprévu précipita les choses ; c'est l'agression (27 février) dont fut victime un certain capitaine de la Guillonnière, qu'on avait pris pour son cousin Paris-Duverney, celui-là même qui avait vérifié les comptes de la Jonchère ; il fut à demi assommé par quatre hommes masqués qui d'ailleurs ne touchèrent point à sa bourse. On rapprocha de cette tentative d'assassinat la découverte du corps de Sandrier, le commis de la Jonchère, trouvé l'année précédente dans la Seine et l'on ne manqua pas d'attribuer ces deux crimes aux agissements louches du trésorier-général de l'Extraordinaire des Guerres. Il n'en fallait pas tant pour faire lancer des lettres de cachet de tous côtés. Aussi, le samedi 4 mars, le chevalier de Belle-Isle fut-il arrêté et mis à la Bastille (3). Le 5, le Roi signa des ordres d'arrêt et des lettres de cachet pour le comte de Belle-Isle, Le Blanc (4), Moreau de Séchelles et

(1) *Gazette d'Amsterdam*, 1724 passim.

(2) Dans le *Journal de la Jonchère*, (Babeau, p. 25), on lit : « M. d'Ombreval m'a dit de prendre garde à être sage dans le travail que « j'allais faire avec M. Augrand, que je ne devais pas me charger pour « faire plaisir à M. de Belle-Isle. Je lui ai répondu que je ne pouvais « dire que la vérité. »

(3) Lettre de cachet du 3 mars, qui ordonne au S[r] du Mesnil, exempt de la connétablie, d'arrêter et conduire le chevalier à la Bastille. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801).

(4) Le Blanc avait en outre des relations compromettantes; quelques jours auparavant on arrêta à Marseille un S[r] Menq, « chef de ses

M. de Conches, ami de Belle-Isle (1). Les trois premiers furent incarcérés aussitôt et sans difficulté ; il avait suffi de les aller chercher chez eux ; quant au dernier, l'opération fut plus délicate ; bien que le duc de Bourbon montrât « une impatience extrême de le savoir arrêté », Conches ne fut conduit à la Bastille que dans la nuit du 7 au 8. Quarante-huit heures auparavant, le sieur Duval, fils du commandant du guet à cheval, s'était présenté en pleine nuit chez Belle-Isle et lui avait fait connaître la volonté du Roi. On laissa au comte le temps de faire des préparatifs qui témoignent du souci qu'il avait de son bien-être ; il emporta sur lui quelques menus objets personnels : ses tabatières, un flacon de sels, sa montre, et il n'oublia point de garnir sa bourse de plus de cinquante louis ; enfin il désigna deux valets de chambre qui devaient l'accompagner pour le servir en prison (2). Vers cinq heures du matin on refermait sur lui à la Bastille les verrous d'un cachot voisin de celui qu'occupait la Jonchère ; ce dernier fut même réveillé par le bruit insolite de l'arrivée de ce nouveau pensionnaire (3). Quelques heures

« espions » qui était sur le point de s'embarquer. « M. Le Blanc n'était « pas excusable sur le commerce qu'il avait eu avec ces misérables « capables de tous crimes. » (Villars, *Mémoires*, éd. Voguë, t. IV, pages 287 et suiv.).

(1) Ordres du Roi et lettres de cachet. (Minutes. Arch. Nat. O[1] 68 page 110.

(2) Pièces justificatives n° 60. Belle-Isle avait emporté : une tabatière d'or, une autre en lapis, un étui d'or, un flacon de sels d'Angleterre, une paire de ciseaux, un porte-crayon, une montre d'or, une bourse avec 54 louis d'or de 24 livres pièce, quelque argent blanc (23 pièces et demi de 40 sous et 8 livres en monnaie Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12477, p. 42 et n° 12482, f° 275).

(3) *Journal de la Jonchère* : « A 5 heures 1/4 du matin, j'ai entendu le bruit de verrous ; je me suis éveillé. » (Babeau, *op. cit.*, p. 28).

plus tard, bien que très fatigué d'avoir passé « une mauvaise nuit », Belle-Isle dut entendre la lecture des interrogatoires précédemment subis par l'ancien trésorier de l'Extraordinaire des Guerres. Puis, on perquisitionna chez lui et l'on mit sous scellés tous les papiers qu'on put trouver et qui furent ensuite transportés à la Bastille (1). On agit de même au domicile de Conches, rue Taranne ; le lieutenant général de police, d'Ombreval, y fit saisir trois coffres fermés à clef ainsi que quelques papiers trouvés derrière le miroir de sa chambre et dans les « carrés d'une table en forme d'écritoire (2). »

La détention de Belle-Isle s'annonçait comme devant être pénible et le souvenir de ce qu'on avait pu lui conter dans sa jeunesse du séjour qu'avait fait dans ces mêmes cachots le surintendant, son grand-père, dut lui revenir en mémoire. On traitait le petit-fils avec une rigueur extrême, tant on craignait le suicide, l'évasion et par-dessus tout les indiscrétions ; on lui retira son couteau à gaîne, sa paire de ciseaux, ses rasoirs (3) ; on ne lui laissa que dix louis ; de plus, aucune personne n'avait le droit d'entrer dans sa chambre sans être accompagnée par un officier de la garnison (4). Le dimanche on lui interdisait d'assister à la messe. Enfin on faisait par-

(1) Archives Nat. (O^1 68 page 111) et Bibl. de l'Arsenal (Fonds de la Bastille, n° 10801). Lettre du Roi à M. d'Ombreval.

(2) Procès-verbal du commissaire au Châtelet, Joseph Aubert, de la perquisition faite le 7 mars à 7 heures du soir. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801).

(3) On les lui rendit sur l'ordre du gouverneur de la Bastille le 23 mai 1724.

(4) Pièces justificatives n° 61. Lettre très curieuse de Breteuil à d'Ombreval. (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XIII, page 388, copie fautive).

tir un commissaire des guerres pour aller passer la revue du régiment Maistre de camp général des Dragons au lieu de sa garnison (1). Le chevalier et son frère ne purent obtenir l'autorisation de s'entretenir en particulier ; ils ne se rencontraient que suivant les besoins de l'instruction et toujours en présence de tiers : Belle-Isle occupait une triste cellule, mais il se piquait d'être fort contre l'adversité ; son air de hauteur ne l'avait pas abandonné et il prétendait que d'une telle épreuve « on sort plus grand quand on est innocent. » La Jonchère qui rapporte le trait (2) ajoutait en philosophe qui connaît mieux les hommes : « Cela ne paraît pas toujours aux yeux du monde. Je souhaite de me le persuader et que les autres le peuvent. » Le chevalier montrait dans le malheur une simplicité et un courage plus vrais. Belle-Isle employa les cinq premiers jours qui suivirent son arrestation à lire en tête-à-tête avec M. Augrand, commissaire de la chambre de l'Arsenal et la Jonchère, les interrogatoires de ce dernier et à procéder aux confrontations. Dans ces entrevues contradictoires, Belle-Isle faisait ses objections; la Jonchère y répondait, et, s'il faut en croire le journal de celui-ci, « les contestations furent médiocrement vives, n'étant question que de la vérité (3). » Mais, ce que le journal ne nous dit pas, c'est que, lorsqu'on fit par devant un nouveau commissaire une dernière lecture des réponses signées par les prévenus, celles de la Jonchère se trouvèrent à ce point travesties que Belle-Isle refusa d'y reconnaître « ni

(1) *Gazette d'Amsterdam* (1724, n° du 17 mars, supplément).
(2) Babeau, *Journal de la Jonchère*, page 35.
(3) *Ibid.*, *id.* pages 28 à 30.

les dires, ni le style » de l'ancien trésorier de l'Extraordinaire et que celui-ci dut confesser en se jetant à genoux qu'il avait signé sa déposition sans la lire. « Ce changement de commissaire, ajoute le duc de Luynes (1), est bien nécessaire pour empêcher toute fraude et surprise. » On voit par là que l'instruction n'était pas menée avec la plus scrupuleuse impartialité.

Cependant chaque jour amenait l'arrestation de personnes soi-disant compromises dans les assassinats de Sandrier et de la Guillonnière. C'était d'abord une famille de quatre personnes, les quatre Lempereur, concierges de la Jonchère à la Malmaison, puis le grand prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, du Chevron qui fut conduit à la Bastille ; M. Dupré, un des directeurs du bureau des vivres, eut le même sort ; puis vint le tour des tenants de Le Blanc : son premier commis, Levasseur, son bibliothécaire, l'abbé Lenglet, et le lieutenant de du Chevron, M. de la Barre (2).

Les derniers jours de mars, le public croyait savoir que la Chambre de l'Arsenal ne tarderait pas à rendre sa sentence quant au civil, et le bruit courait que Le Blanc allait bientôt sortir de prison (3). On n'en prenait pas moins sur l'ordre du lieutenant général de police les précautions les plus grandes pour mener Belle-Isle et la Jonchère de la Bastille à la Chambre de l'Arsenal. Les deux prisonniers

(1) Luynes. *Mémoires*, t. XV, pages 388-389. Le duc de Luynes tenait les faits du Maréchal de Belle-Isle qui les lui raconta plus tard.

(2) *Gazette d'Amsterdam*, 1724. Suppléments au n° du 31 mars et n° du 7 avril.

(3) *Gazette d'Amsterdam*, 1724, n°s des 7, 11 et 18 avril.

firent ce court trajet par le jardin, en chaise à porteurs et l'un après l'autre ! Deux sentinelles étaient postées au bas de l'escalier de la salle d'audience et l'on avait fait vider l'anti-chambre de toute la gent en livrée pour que les prisonniers en la traversant ne pussent communiquer avec personne (1).

Le 10 avril, la Chambre rendit son arrêt : la Jonchère recevait un blâme et était déclaré incapable de tenir ni de posséder aucune charge de finances, il était condamné à rembourser au Roi 1.381.688 livres et à garder la prison jusqu'à l'acquittement complet de sa dette. Le chevalier de Belle-Isle fut mis hors de cause, mais son frère fut déclaré garant de la Jonchère jusqu'à concurrence de 600.000 livres (2). Le Blanc, lui, ne se trouva pas impliqué dans le jugement. Belle-Isle après cet arrêt pouvait espérer que les mauvais jours étaient passés et qu'il allait être sous peu rendu à la liberté. On parlait effectivement de lettres de cachet signées du Roi et portant délivrance des inculpés (3). Mais ce n'étaient là que des bruits sans fondement.

Le 15 avril on donna à Belle-Isle connaissance de l'arrêt du 10 (4) ; puis on le laissa de nouveau dans

(1) Lettre de d'Ombreval à Guyot du 7 avril (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 43). Cf. également Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XIII, p. 393 (transcription défectueuse).

(2) D'après Villars, Belle-Isle aurait dû payer les 600.000 livres, car il s'en fallait de « plusieurs millions qu'il (la Jonchère) ne pût rapporter les sommes dûes au Roi » Villars, *Mémoires*, éd. Voguë, t. IV, page 288.

(3) *Gazette d'Amsterdam*, 1724 n° du 18 avril, supplément).

(4) C'est M. Isabeau, greffier de la Commission des trésoriers qui signifia le jugement du 10 à Belle-Isle et à la Jonchère. Lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay, gouverneur de la Bastille (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 50. Cf. également Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 394 (transcription défectueuse).

l'ignorance de son sort définitif ; sa vie de prisonnier reprit plus monotone et plus triste, toujours en but aux mêmes vexations (on continuait à lui refuser chaque dimanche l'assistance à l'office divin). Sa détention ne se justifiait plus par aucune raison légale et pouvait dès lors se prolonger au gré du ressentiment de Madame de Prie.

L'affaire de l'Extraordinaire des Guerres qui juridiquement s'était terminée par l'arrêt de l'Arsenal du 10 avril, revint au jour sous la forme d'actions criminelles connexes, dans lesquelles on n'hésita pas à impliquer Le Blanc, Belle-Isle et la Jonchère avec les nombreux individus qui, sous le coup de la même accusation d'assassinat, peuplaient la Bastille et la Conciergerie. On parlait de constituer (1) une nouvelle Commission à l'Arsenal, qui eût été composée de trois présidents à mortier et de quelques conseillers au Parlement ; mais le Roi s'en remit finalement au Parlement de Paris pour juger en la Chambre de la Tournelle les divers crimes de tous les accusés (2). Pour constituer l'accusation on exhuma l'instruction de trois assassinats dont quelques-uns remontaient assez loin et qui tous n'avaient aucun rapport direct avec l'affaire de l'Extraordinaire des Guerres ; c'étaient d'abord le meurtre d'un certain sieur Bazan de la Combe, trouvé étranglé en 1718 ; puis celui de Sandrier, le commis de la Jonchère, et enfin celui du charretier de la Malmaison assommé par le portier de la Jonchère. Tels étaient les crimes où l'on osait impli-

(1) *Gazette d'Amsterdam*, 1724, n^os^ du 25 avril, supplément.
(2) La Commission envoyée au Parlement est du 24 mai 1724 (Archives Nat., O¹ 68, pages 187-188.

quer des hommes occupant les charges de Secrétaire d'Etat de la Guerre et de Maître de Camp Général des Dragons ! « On peut passer aux ministres de friponner un peu dans les caisses ; mais faire assassiner est un peu trop fort (1) ! » s'écrie avec raison l'avocat Barbier, qui ne pouvait admettre de la part de tels personnages une aussi basse complicité ; et ce qu'il ajoute, prouve qu'il avait bien deviné l'intrigue : « A bien prendre, dit-il, ce sont des fripons qui en accusent d'autres. »

Au moral comme au physique, Belle-Isle supporta mal cette nouvelle épreuve qui l'atteignait juste à l'heure où il se croyait sauvé. Il avait rédigé et fait imprimer un mémoire justificatif qu'il venait d'envoyer au duc de Bourbon ; mais il s'illusionnait sur la portée que pouvait avoir sur un esprit aussi prévenu et obstiné que celui de ce prince une semblable protestation d'innocence. Dans ce mémoire (2) il exposait qu'il avait jadis emprunté 600.000 livres à un sieur Castanier, qu'il avait déposé cette somme ainsi que sa fortune personnelle, de valeur à peu près équivalente, chez la Jonchère, qu'il était ensuite rentré dans ses fonds en partie par des lettres de change, en partie par des rescriptions sur Paris, et que c'était avec des billets émanant de la Jonchère qu'il avait remboursé Castanier ; telle était tout entière l'opération incriminée ; qu'avait-on à y reprendre ? Effectivement on ne se pressait pas en haut lieu de lire ce Mémoire et d'Ombreval faisait

(1) Barbier, Journal, tome I, pages 69 et 206.

(2) Ce mémoire est conservé à la Bibl. Nat. Imprimés F^m 1148 in-f°) et le résumé s'en trouve dans la *Gazette d'Amsterdam*, 1724 (n° du 18 avril, supplément).

savoir à Belle-Isle par l'entremise d'Anquetil (1) qu'il n'avait pas encore pu travailler avec le duc de Bourbon et obtenir de lui une réponse.

Cependant le Parlement instruisait l'action criminelle et l'on s'attendait à lui voir rendre son arrêt avant qu'il ne prit ses vacances (2). L'affaire, comme on l'a vu, avait été portée à la Tournelle. Arnaud de Bouëx (3) dans son rapport réserva les droits des privilégiés qui, comme Belle-Isle et Le Blanc, pouvaient faire assembler la Grand'Chambre et la Tournelle ou même le Parlement tout entier (4). Cependant les arrestations se poursuivaient ; tout à tour on appréhendait le cocher de la Jonchère dont la femme était mourante et l'abbé de Margon (5), cet intrigant spirituel et malfaisant toujours au service du plus offrant, qui, quelques jours auparavant, recevait

(1) M. Anquetil était major de la Bastille, c'est-à-dire commandant de la petite garnison de la forteresse. Lettre d'Ombreval à Anquetil du 6 mai 1724, (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 56. Cf également Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 395. transcription défectueuse).

(2) *Gazette d'Amsterdam*, 1724, n°s des 4 et 28 juillet.

(3) Très lié avec l'abbé Margon Arnaud de Bouëx s'était insinué auprès de M. le Duc pour se faire donner la place de lieutenant général de police : l'arrestation de l'abbé le compromit ; on saisit chez lui des papiers que le ministre fit brûler, mais il fut exilé à Chesne. (Note sur lui. Archives de la Préfecture de police. Bastille, III, 982).

(4) Barbier, *Journal*, t. I, page 208.

(5) D'abord allié des Jésuites, l'abbé de Margon passa au service du Régent de qui il recevait 1000 écus de pension, devenu ensuite espion de Le Blanc et sous le ministère de M. le Duc, espion de Breteuil contre Le Blanc, ses fourberies furent découvertes, il fut alors l'opprobre de tous ; arrêté et conduit à Vincennes le 2 avril 1724 (on le trouva couché avec une fille lorsqu'on l'arrêta), puis transféré à la Conciergerie, à la Bastille, à l'abbaye de Pontigny, à celle de Loc-Dieu, il fut enfin déporté aux îles Sainte-Marguerite. (Note sur l'abbé Margon. Archives de la Préfecture de police. Bastille, III, 982).

encore les confidences de M. le Duc et était instruit des secrets d'Etat (1).

Les vacances du Parlement se passèrent sans qu'aucun jugement intervînt. Dès lors Belle-Isle, n'entrevoyant plus la fin de sa détention, s'organisa pour passer l'hiver à la Bastille. Il demanda qu'on fît venir de chez lui des meubles pour garnir sa chambre (2); sa mère lui envoya des livres (3). Ce confortable très relatif n'empêcha pas sa santé toujours chancelante d'être éprouvée par le froid, par l'humidité de ces vieilles murailles et par une réclusion qu'aucune promenade ne venait interrompre. En novembre, il fut pris de douleurs très vives aux yeux ; il les avait fort rouges et ne pouvait plus ni lire ni écrire. On n'imagine pas les formalités pointilleuses et les précautions sans nombre dont on entoura les visites du fameux oculiste Saint-Yves, appelé à donner ses soins au prisonnier ; le gouverneur de la Bastille fut obligé d'assister aux consultations et d'en adresser un rapport au duc de Bourbon (4). Ce mal avait d'ailleurs fort ébranlé la santé

(1) Comme en témoigne un billet daté du 24 mars au soir, huit jours avant son arrestation et écrit par lui du cabinet du duc de Bourbon et timbré des armes du Prince. (Original conservé à la Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801).

(2) D'Ombreval envoya à Madame de Belle-Isle le mémoire des meubles réclamés par le prisonnier. Le gouverneur de la Bastille devait prendre livraison de ce mobilier et faire refaire les sièges par un tapissier avant de remettre le tout à Belle-Isle. (Lettre de d'Ombreval à de Launay. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 91). Cf. également Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, p. 401.

(3 Plus tard la marquise de Belle-Isle réclama ces livres ; on les lui renvoya vers le 15 avril 1725 après les avoir visités (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12.486, f° 141 et Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 407.

(4) Le rapport adressé au duc de Bourbon est conservé à la Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801. Ravaisson l'a publié (*op. cit.*,

générale de Belle-Isle ; — c'était une suite de la blessure reçue au siège de Lille, — il s'était déjà manifesté au cours de la guerre d'Espagne et venait de se traduire par une nouvelle crise qui n'était pas sans gravité. Le malade demanda et obtint la permission de prendre l'air pour refaire son appétit, « ne pouvant sans cela, disait-il, prendre du lait d'ânesse (1). » Son moral était encore plus ébranlé que son physique, témoin ses réclamations incessantes pour obtenir une réponse à son Mémoire ; le duc de Bourbon était assailli de lettres où Belle-Isle insistait toujours sur les causes de sa détention. Cependant le procès à la Tournelle traînait en longueur ; on s'attendait chaque semaine à le voir aboutir. L'opinion se passionnait et dans les gazettes les nouvelles à sensation circulaient librement (2). Les princes du sang et la plupart des ducs et pairs s'apprêtaient à venir siéger au Parlement toutes Chambres réunies. Ce grand corps rendit enfin le 22 janvier son arrêt relatif à la cause de Le Blanc. On n'avait pas trouvé de preuves suffisantes pour « décréter » de prise de corps l'ancien ministre ; mais on décidait que les procès

t. XIII, page 401). D'autre part une lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay dit : « S. A. S. m'a ordonné de vous mander, Monsieur, qu'il « *(sic)* voulait bien permettre à M. de Saint-Yves de voir M. de Belle-« Isle à condition néanmoins que ce sera en présence de M. Arnaud « et de vous Monsieur ; je vous prie de bien vouloir lui permettre sous « cette condition et de me croire etc... » (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, pièce 95).

(1) Rapport à S. A. S. le duc de Bourbon. Le duc met en marge de sa main : « Bon prendre l'air pourvu qu'il n'ait pas de communication. » (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801 et Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, p. 400).

(2) Il n'y a pas un seul numéro de la *Gazette d'Amsterdam* où le courrier de Paris ne dise quelques mots de cette affaire *(Gazette d'Amsterdam.* Années 1724-1725 janvier).

criminels se rapportant aux trois assassinats seraient continués à la Tournelle « sur les anciens errements. » De Belle-Isle il n'était pas question. On ne saurait dire aujourd'hui avec certitude si son procès se poursuivait à part au Parlement, ou si lui-même fut simplement impliqué dans les diverses affaires criminelles alors pendantes ; l'absence de documents et le silence absolu des contemporains nous laissent dans le doute sur ce point (1). Toujours est-il que les conclusions du premier des trois procès n'entraînèrent pas sa mise en liberté (2). Toutefois il quitta la Bastille avant le prononcé du jugement des deux autres (3). Il semble donc qu'il ne faille voir dans son maintien en prison qu'un effet du bon plaisir de Madame de Prie dont la vengeance n'était pas encore assouvie. La favorite avait cependant daigné se départir un peu de sa rigueur pendant les der-

(1) De procès criminel qui soit personnel à Belle-Isle, il ne reste pas trace; les Archives Nationales n'ont conservé aucune minute ni aucune transcription d'un arrêt quelconque qui le concernât ; mais il est curieux de remarquer qu'il y a dans la série des minutes des lacunes qui pourraient bien provenir de ce fait que les arrêts auraient été retirés des liasses dans la suite au moment de la puissance du maréchal de Belle-Isle, car le numérotage que les arrêts portent au verso, ne se suit pas toujours rigoureusement. Quant aux procès engagés devant la Tournelle à propos des trois assassinats, les arrêts conservés aux Archives Nationales ne contiennent pas le nom de Belle-Isle, même pas comme complice.

(2) C'est le procès Lempereur, à propos de l'assassinat du charretier de la Malmaison. L'arrêt du 5 mars 1725 condamna Simon Lempereur dit la Verdure, à être rompu vif. Les autres Lempereur furent élargis. Notons à ce propos un détail qui prouve que certains historiens ont parfois amplifié à tort les atrocités de la torture; cet arrêt porte comme clause finale (et le cas se présente fréquemment) : Le dit Simon sera secrètement étranglé après avoir été attaché et lié sur la croix Saint-André et il ne sentira aucun coup vif (Archives Nat., X[2a] 654 et Minutes X [2a] 955).

(3) Les deux autres procès se terminèrent en mai et et juin 1725, alors que Belle-Isle était sorti de la Bastille le 6 mai.

nières semaines de la détention de Belle-Isle. Le 10 mars les deux frères avaient été autorisés à s'entretenir trois fois la semaine en présence du gouverneur ; on leur permit ensuite une promenade sur la tour ; mais les ordres portaient qu'au moindre signe d'intelligence des prisonniers avec quelqu'un du dehors, cette autorisation devait leur être retirée (1). Puis ils dînèrent ensemble (2) et purent recevoir la visite de M. de Conches, leur compagnon d'infortune, dans les conditions où ils se voyaient eux-mêmes, c'est-à-dire sous l'œil vigilant de quelque officier (3). Enfin le duc de Bourbon se radoucit jusqu'à permettre aux deux frères de coucher dans la même chambre (5 avril) (4). Ces bonnes dispositions laissaient prévoir qu'un acte de clémence, ou plutôt de justice allait bientôt intervenir. De fait, l'attente des détenus ne fut point trompée (5). Le

(1) Lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 119 et Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, p. 406.

(2) *Gazette d'Amsterdam*, 1725 (n° du 20 mars).

(3) Lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay du 22 mars (Cette lettre ne figure pas dans l'ouvrage de Ravaisson) : « Mgr le Duc « veut bien permettre, Monsieur, à M. de Conches, de venir voir « M. de Belle-Isle dans les moments que les deux frères seront « ensemble et S. A. S. m'a ordonné de vous faire part de ses inten- « tions à cet égard afin que vous leur accordiez cette satisfaction. Je « suis toujours très véritablement... etc. » (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 123.) Cette lettre venait à la suite d'une autre de Breteuil à d'Ombreval donnant l'autorisation de S. A. S. (Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 406 et Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801.)

(4) Lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, f° 127 et Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 407).

(5) Même en prison les deux frères n'avaient négligé à aucun moment leurs affaires d'intérêts ; ils signèrent le 12 avril 1725 un acte avec M. de la Vieuville, leur beau-frère. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12486, pièce 131). Le comte de Belle-Isle touchait régulière-

mois de mai 1725 vit s'ouvrir devant eux les portes de la Bastille (1). La marquise de Prie avait enfin satisfait ses rancunes et les prisonniers, payé assez cher leur esprit de « cabale ». Toutefois l'exil devait remplacer la réclusion. Tandis que Le Blanc était relégué en Normandie, les Belle-Isle se trouvaient confinés presque aux extrémités du royaume, à Carcassonne (2). De même que, lors de leur arrestation, on n'avait pas eu de mots assez durs pour qualifier leur conduite, de même, il n'y eut à leur sortie de prison qu'une voix pour les féliciter et pour se réjouir avec eux de leur mise en liberté (3). Leur popularité s'était accrue de toute l'estime qu'avaient perdue le duc de Bourbon, la marquise de Prie et leur commun gouvernement. Les précautions dont on entoura le départ des prisonniers rappellent les mesures de sévérité excessive et ridicule qui avaient d'abord assombri leur détention. Cet élargissement fût l'objet d'une correspondance curieuse par ses détails échangée entre le secrétaire d'Etat, Maurepas, et le lieutenant de police, d'Ombreval. On devait avoir soin de faire partir Le Blanc, les deux Belle-Isle, Conches et Séchelles « tous dans le même temps. » Les Belle-Isle qui se souciaient fort peu d'aller s'établir à Carcassonne, obtinrent de choisir

ment sa solde de maitre de camp général des dragons. C'est ainsi qu'il donna le 25 avril quittance de 900 livres pour trois mois de gages. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801).

(1) Les lettres de cachet portant l'élargissement des détenus sont datées du 6 mai.

(2) *Gazette d'Amsterdam*, 1725 n° du 25 mai). Villars, *Mémoires*, éd. Voguë, t. IV, page 315. Marais, *Mémoires*, t. III, page 183.

(3) Le président Hénault (*Mémoires*, page 237), — qui, il est vrai, était des amis intimes de Belle-Isle — s'exprime ainsi : « Ils obtinrent une « liberté qui était désirée par tous les bons citoyens. »

pour résidence l'une quelconque de leurs terres de Languedoc (1). Tous les prisonniers quittèrent la Bastille dans la nuit du 7 au 8 mai, Le Blanc à 9 heures du soir, Séchelles à 11 heures. Conches très malade dut se retirer à Vitry, dans la petite maison de campagne du marquis de Belle-Isle et s'y soigner quelque temps avant de gagner l'abbaye de Septfons qui lui était assignée comme lieu d'exil (2). Les Belle-Isle partirent à 2 heures du matin dans le carrosse du lieutenant général de police, qui les attendait depuis 9 heures du soir à la Porte Saint-Antoine. A Charenton ils trouvèrent deux chaises de poste, celle de M. de Bussy et celle de M. d'Ombreval, avec un homme de confiance de ce dernier qui n'était autre que son valet de chambre, Saint-André ; ce cocher improvisé conduisit le cortège tout d'une traite dîner à Moret. La marquise de Belle-Isle qui avait quitté Paris vingt-quatre heures plus tard, vint rejoindre ses enfants dans cette ville ; elle leur apportait du linge et des vêtements et leur amenait leurs chaises afin qu'ils pussent continuer leur route vers le midi (3).

Belle-Isle et son frère restèrent à Moret quelques

(1) Lettre de Maurepas à d'Ombreval. Versailles, 6 mai 1725. (Ravaisson, Archives de la Bastille, t. XIII, page 417).

(2) Conches, comme on le voit, était très lié avec les Belle-Isle. Il avait remis à un domestique de Madame de Belle-Isle qui devait chercher ses coffres à la Bastille le billet suivant : « Je prie M. Ennetil « (Anquetil) major de la Bastille de vouloir bien faire donner à celui « de la maison de Madame la marquise de Belle-Isle qui lui rendra ce « billet, les trois coffres et la tête à perruque que j'ai laissés au dit château de la Bastille, je lui en serai très obligé et suis très sincère-« ment, etc. » (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801).

(3) Lettre de M. d'Ombreval à M. de Maurepas, 8 mai 1725 (Ravaisson, *op. cit.*, page 409), et instructions autographes de d'Ombreval à son valet Saint-André (*Ibid.*, page 408).

jours de plus qu'ils n'auraient dû (1) attendant le résultat des démarches qu'ils faisaient pour ne pas aller jusques « à 200 lieues » de là. Le comte employait toutes ses relations à cet effet, le crédit de sa cousine de Lévy et celui de Maurepas qui était un peu son parent (2). Il obtint gain de cause, et c'est à ce ministre qu'il dût l'autorisation de rester à Nevers (3), ce n'était pas ce qu'il avait rêvé, puisqu'il eût voulu se rendre à Soligny ; mais Louis XV et Bourbon se souciaient peu de l'avoir près de Paris, et le voulaient à trente lieues au moins de Versailles, de Fontainebleau et de Chantilly « afin qu'il ne se déplaçât point lors des voyages du roi (4). » Ce fut donc à Nevers que Belle-Isle se fixa, et que s'écoula tout le reste de son exil. Il y mit à profit son séjour pour se faire des amitiés puissantes ; c'est à cette époque qu'il se lia avec le duc de Nivernais, d'une intimité que devait sceller longtemps après le mariage de leurs deux enfants, le comte de Gisors et Mademoiselle de Mazarin. Au début du printemps 1726, il fut très malade d'une violente fluxion de poitrine, qui nécessita jusqu'à onze saignées (5).

Ce fut dans ce lieu d'exil cependant assez voisin de Paris pour que les bruits de la Cour y parvinssent

(1) Ils y étaient encore le 12 mai.

(2) Marie-Madeleine Foucquet avait épousé Jean-Louis Phélipeaux.

(3) Lettre autographe de Belle-Isle à Maurepas. (Pièces justificatives-autographes). Et lettre de Maurepas à la comtesse de Belle-Isle (Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 409).

(4) Lettre de Maurepas à d'Ombreval. (Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 10801) et dans Ravaisson, *op. cit.*, t. XIII, page 409, transcription défectueuse).

(5) *Gazette d'Amsterdam*, 1726 (n° du 12 mars).

Belle-Isle eut toute sa vie une santé chancelante, ce qui ne l'empêcha pas de vivre fort vieux. Voltaire dit de lui qu' « il était continuellement malade ». (*Siècle de Louis XV*, chapitre VI).

très vite que Belle-Isle apprit la chute du duc de Bourbon et de Madame de Prie. L'heure de la revanche avait enfin sonné. M. le Duc s'était toujours cru très solide au pouvoir ; mais outre que l'antipathie générale à l'endroit de la marquise de Prie et de Pâris-Duverney retombait sur lui, il n'avait jamais possédé l'entière confiance du roi ; seul Fleury, ancien évêque de Fréjus et précepteur de Sa Majesté, avait su capter celle-ci et se rendre indispensable (sa retraite à Issy l'avait prouvé). Fleury se serait peut-être contenté d'être premier ministre de fait en en laissant le titre au duc de Bourbon ; mais il tenait à se séparer de Madame de Prie et des frères Pâris ; or M. le Duc n'y consentit pas ; ce fut la cause de sa perte. Alors qu'on s'y attendait le moins, le 11 juin 1726, le Roi fit signifier par le duc de Charost à son cousin de Bourbon de se retirer immédiatement à Chantilly. Ce fut une débâcle. Ceux qui tenaient de plus près au gouvernement de M. le Duc payèrent cher leur ancienne fortune. Trois des frères Pâris furent exilés et Duverney jeté à la Bastille ; la marquise de Prie fut reléguée dans sa terre de Courbépine, en Normandie, où elle mourut peu après empoisonnée. A l'inverse, toutes les victimes du précédent gouvernement reparaissaient à la Cour : Fleury devenait premier ministre ; Le Blanc reprenait la direction de la guerre ; enfin Belle-Isle et la Jonchère avaient permission de revenir (1). Les lettres de cachet (2) qui rappe-

(1) Marais, t. III, page 427. *Gazette d'Amsterdam*, 1726 (nos de juin et juillet).

(2) La lettre de cachet du Roi rappelant Belle-Isle de son exil est du 23 juin (Archives Nationales 0,70).

laient ces derniers, leur furent apportées par un exprès. Le 27 juin, Belle-Isle et le chevalier rentraient dans la capitale (1). Après une éclipse, la fortune revenait à eux. Belle-Isle reprenait à la Cour son rang, ses emplois, son logement ; l'avenir semblait lui sourire désormais, et la route s'offrait grande ouverte où chacun de ses pas allait être marqué d'un honneur nouveau. Pendant les trente-cinq années qui lui restaient à vivre, aucune traverse ne vint contrarier le développement de ses qualités, la mise en valeur de ses talents et la réalisation du rêve ambitieux de sa jeunesse.

Un portrait d'ensemble du comte de Belle-Isle est d'autant plus malaisé à tracer que ses contemporains portèrent sur lui des jugements fort divers. Nous qui nous appuyons sur ces témoignages, nous sommes plus mal placés encore pour apprécier sa valeur. Comme tous ceux dont la fortune rapide étonna, même dans un temps où les parvenus étaient nombreux, Belle-Isle eut beaucoup d'envieux, partant beaucoup d'ennemis, et l'exagération des attaques de ces derniers provoqua chez ceux qui le défendirent des louanges non moins outrées, en sorte que, les jugements qu'on a portés sur lui sont tous entachés de partialité, quelle qu'en soit l'origine (2).

Belle-Isle était grand, bien pris dans sa taille. Sa figure, sans présenter des traits réguliers, était plutôt jolie. Son front haut, mais quelque peu fuyant,

(1) Avec Le Blanc les frères Belle-Isle sont les seuls dont s'entretint l'opinion publique à la chute de Bourbon.

(2) Duclos, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, 3e série, tome X, page 596. Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chapitre VI. Saint-Simon, *Mémoires*, passim. Le Président Hénault nous donne dans ses *Mémoires* (p. 261 et suiv.) un beau portrait de Belle-Isle.

ne manquait pas d'intelligence et son regard profond était de ceux qui pénètrent sans se laisser pénétrer. Un nez légèrement retroussé donnait à ce visage sévère un petit air de mutinerie qui ne lui messeyait pas (1). Belle-Isle eut une santé toujours mauvaise mais qui pourtant ne le trahit jamais, toutefois « son corps pliait sous les efforts de son âme » ; car sous cette enveloppe froide se cachaient les passions les plus violentes. Outre une activité zélée et une vivacité patiente qui lui faisaient rechercher le labeur et s'y donner ensuite tout entier, il possédait une ambition « effrénée ». Elle seule mena toute sa vie, elle engendra ses défauts et fut la raison de ses défaillances, de même qu'elle dirigea ses qualités, le détournant de leur objet naturel et se les attachant pour faire servir sa cause. La nature avait fait l'homme doux, timide, serviable ; l'ambition le rendit souple, insinuant, intrigant. Ce besoin continuel d'argent qu'amenaient des dépenses excessives, et le peu de délicatesse qu'il mit parfois à se procurer des ressources, sont encore imputables à sa passion maîtresse. Au reste, il subissait l'influence néfaste d'un frère qui lui nuisait en croyant le servir et dont l'intelligence et le génie plus nets et plus froids que le sien l'inspiraient trop souvent ; au chevalier revient donc une grande part de la responsabilité des défauts

(1) On conserve au musée de Versailles trois portraits de Belle-Isle, tous trois postérieurs à 1740 ; deux sont du peintre Nivelon ; le troisième n'est qu'un médaillon entouré d'une allégorie. De plus, le cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale possède trois gravures de lui : l'une d'après un portrait de Rigaud où il est représenté jusqu'aux genoux ; l'autre d'après Nivelon, en pied, botté, cuirassé en costume de maréchal de France ; la dernière d'après la Tour où il est en costume de cour. A notre connaissance il n'existe pas de portrait de Belle-Isle dans sa jeunesse.

de son frère. Par contre, dans sa carrière militaire, Belle-Isle fut un soldat irréprochable. Ses chefs nous le dépeignent brave, sans ostentation, toujours prêt à offrir ses services et curieux de s'instruire de toutes les choses de son métier ; et sa propre correspondance avec le Ministre nous le montre très au fait de ses devoirs, conscient de ses responsabilités et soucieux de la bonne tenue de ses troupes, sévère, mais équitable, exigeant beaucoup des autres parce qu'il se dépensait beaucoup lui-même. En somme vivant dans un temps où les principes en matière d'honnêteté financière semblaient s'être égarés, Belle-Isle ne fut ni plus ni moins coupable que beaucoup de ses contemporains ; il demeure pour l'historien impartial, un homme doué de qualités rares, et s'il ne mérite pas en tous points les éloges parfois excessifs que ses admirateurs lui ont décernés, il faut reconnaître du moins que ses mérites s'imposent à l'encontre des attaques de ses adversaires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Toutes les pièces qui suivent sont inédites ; ce sont, pour la plupart, des lettres, soit du comte de Belle-Isle, soit du secrétaire d'Etat de la Guerre, soit enfin de quelques autres officiers, sans compter des documents de tous genres qui nous ont semblé devoir éclairer le récit auquel ils servent de base. La correspondance de Belle-Isle conservée aux Archives du Ministère de la Guerre est très importante pour cette période de sa vie (1) ; ces lettres sont longues ; il nous a paru préférable de n'en transcrire ici que les parties autographes, comme présentant un caractère plus personnel et plus intime, tout ce qui est de la main du secrétaire étant le détail d'opérations de guerre dont nous n'avions pas à nous occuper spécialement (2). Constatons toutefois que cette correspondance pour l'année 1719 suffirait à elle seule pour écrire l'histoire de la guerre d'Espagne.

(1) Ces lettres sont au nombre de 36, rien que pour l'année 1719 elles sont d'ailleurs fort peu nombreuses pour la période précédente, et il n'y en a pas pour la période postérieure. Plusieurs lettres sont en chiffres ; l'une d'elles n'est pas mise au clair ; il nous a été impossible d'en retrouver le chiffre au ministère.

(2) Nous avons cru devoir rapprocher l'orthographe de ces lettres de celle du français moderne.

Lettre de Belle-Isle à l'ancien évêque de Fréjus

« A Morest, le 12 may 1725.

« Je ne scay Monseigneur de quels termes me servir pour vous exprimer combien je suis pénétré de toutes les marques de bonté et d'amitié que ma mère vient de m'apprendre que j'ay receu de vous sans discontinuation depuis ma detention à la Bastillle et touttes les peines que vous avés bien voulu prendre pour en abréger la durée. Je sens bien que j'y serois encore sans vostre secours, et Madame de Lévy me mande encore dans le moment la nouvelle obligation que je vous ay de n'aller pas a deux cents lieues d'icy. Tout ce que je pourrois vous dire icy Monseigneur seroit infiniment au-dessous de ce que je ressents au fonds de mon cœur. Je vous avoueray que ce qui me flatte et me touche le plus vivement est d'apprendre que vous me rendiés à présent toutte la justice qui m'est deüe et qu'il ne vous reste plus aucune ombre de soubçon et de scrupule sur ma conduitte, car j'ay veu avec la plus sensible douleur que dans le commencement de touttes ces affaires, les calomnies circonstanciées de mes ennemis avoient fait une sorte d'impression *sur* vostre esprit, et pensant comme j'ay fait toutte ma vie, l'estime des honnestes gens et par conséquent la vostre plus que de qui que ce soit m'a toujours esté plus chère et plus précieuse que tous les biens du monde et je suis persuadé que vous ne désaprouverés pas en ce point ma délicatesse. Je vais tâcher de vous mettre en état par la régularité de ma conduitte d'achever vostre ouvrage en me procurant la liberté de revenir avec ma famille pour tâcher de réparer mes affaires domestiques dont le détail vous fera pitié ; mais je ne dois pas à présent abuser de vostre générosité et je finis cette lettre en vous assurant, Monseigneur, d'une éternelle reconnaissance et du sincère et inviolable attachement envers lequel je seroy toutte ma vie, Monseigneur, avec beaucoup de respect vostre très humble et très obéissant serviteur,

« FOUCQUET DE BELLE-ISLE. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. **État de service du Comte de Belle-Isle** (1)

« Louis, etc..., à tous ceux, etc., salut.

« ... Depuis l'année 1701 qu'il commença sa carrière dans la 1re compagnie de nos mousquetaires, [Belle-Isle] eut cette même année une compagnie dans notre régiment Royal-Cavalerie et se trouva en 1702 à la canonnade d'Huningue où il eut un cheval tué sous lui. Le lendemain, 14 du mois d'octobre, il combattit à la tête de sa compagnie à la bataille de Friedlingen ; une blessure qu'il y reçut au bras ne l'empêcha pas de marcher le 15 a[vec] un détachement qui battit les ennemis où il eut encore un cheval tué sous lui. En 1703 il se trouva à l'attaque des retranchements de la Queich et ensuite au siège de Kehl où il monta comme volontaire à l'assaut de l'ouvrage à corne et y fut blessé (2). A la canonnade des retranchements de Stolhofen, à l'attaque de ceux de Hornberg, au combat de Minderkingen, aux sièges d'Alberg, de Memingen, de Kempten, à la première bataille de Hochstedt et au siège d'Augsbourg. En 1704 il eut encore un cheval tué sous lui à la seconde bataille d'Hochstedt et fut blessé d'un coup de feu ; à la fin de cette campagne il obtint l'agrément du régiment de Dragons d'Estrades et alla aussitôt le joindre en Italie au siège de Vérue. En 1705 les ennemis ayant commencé de jeter un pont sur l'Adda, au poste

(1) Ministère de la Guerre. Archives administratives. Dossier Maréchal de Belle-Isle. Ces états de service sont extraits des lettres patentes de Louis XV pour l'état de Maréchal de France de Belle-Isle, faites en février 1741. Ils ont servi à Pinard pour sa chronologie militaire.

(2) Les mots « d'un coup de pierre » sont rayés.

du Paradiso, il les empêcha de l'achever avec son seul régiment et cette action qui fut suivie du combat de Cassano détermina le feu duc de Vendôme à lui confier le poste de Valeggio à l'entrée de la plaine de Vérone, où il battit les ennemis pendant l'hiver de 1706 en deux grosses actions de guerre qu'il commanda en chef. La bataille de Calcinato fut pour lui une nouvelle occasion de se distinguer. Posté à la tête de son régiment à la droite de l'infanterie, il eut affaire à un bataillon de grenadiers des gardes prussiennes ; il le défit entièrement et lui enleva tous ses drapeaux. En 1707, il battit en Allemagne un gros détachement des ennemis près du Neckar, et ayant passé en 1708 à l'armée de Flandres, il défit près de Doullens, un corps des ennemis qui était entré en Picardie ; il se jeta ensuite dans Lille où il se distingua en une infinité d'actions qui se passèrent pendant cent dix-huit jours que dura le siège ; dans une desquelles ayant été blessé dangereusement à la poitrine, il n'en eut pas moins part treize jours après à la gloire que nos troupes acquirent à la défense du chemin couvert. Le feu Roi lui donna la même année le grade de brigadier et lui accorda en 1709 l'agrément de la charge de maistre de camp général des Dragons. Il commanda ce corps en cette qualité, fut chargé de la réserve de l'armée d'Allemagne pendant quatre campagnes ; et avec les dragons et trente compagnies de grenadiers il attaqua et battit en 1712 l'arrière-garde des ennemis à leur passage du Rhin, près de Rheinzabern. Il servit la campagne suivante au siège de Landau et en 1714, il obtint le grade de maréchal de camp et le gouvernement d'Huningue. Après la mort du feu Roi, la nécessité des conjonctures nous ayant obligé d'envoyer en 1719 une armée sur la frontière d'Espagne, le comte de Belle-Isle y fut employé aux sièges de Fontarabie et de Saint-Sébastien et fut chargé de commissions importantes dont il s'acquitta à notre entière satisfaction. Les affaires se pacifièrent à la fin de cette campagne.

« ... Savoir faisons que pour ces causes etc....

N° 2. Lettre du Procureur du Roi Claude-Robert au Garde des Sceaux (1)

« Monseigneur, hier au soir, fort tard, on me mit entre les mains une information faite à la requête de M. le comte de Charlus contre M. le chevalier Foucquet, par lequel (sic) il prétend que mademoiselle de Lévy, sa sœur, a été enlevée et il me vint demander avec empressement des conclusions sur cette information. L'information est composée de plusieurs témoins ; mais elle ne contient que très peu de preuves et il n'y a que mademoiselle de Sainte-Mesme, parente de la fille, qui explique qu'elle lui a dit et à M. de Saint-Gervais qu'elle était mariée, il y avait six mois, avec M. le chevalier Foucquet, et qu'ensuite elle l'avait menée dans la rue du Mail chez un bourrelier où elle l'avait laissée, Mademoiselle de Lévy lui ayant dit qu'elle avait affaire dans cette maison et qu'une de ses amies l'y viendrait reprendre. Les autres témoins sont le cocher et le laquais de la demoiselle de Sainte-Mesme qui disent la même chose en ce qui est venu à leur connaissance et le bourrelier et ses enfants qui disent que dans leur maison le sieur de Leschains occupe une chambre et que M. le chevalier Foucquet y venait quelquefois. Bien que le titre de l'accusation soit capital et emporte un décret de prise de corps, néanmoins le défaut de preuves m'a obligé de prendre seulement des conclusions à ordonner la continuation d'information et cependant un ajournement personnel contre le chevalier Foucquet et permis à M le comte de Charlus de reprendre sa sœur où il la pouvait trouver.

« Ce matin on m'a apporté une autre information faite à la requête de Madame Foucquet contre Mademoiselle de Lévy, par laquelle elle prétend que son fils a été séduit et suborné. Par cette information il paraît que Mademoiselle de Lévy a bien su ce qu'elle faisait quand elle a suivi le chevalier Foucquet ; mais cependant elle le charge

(1) Bibliothèque Nationale, Cabinet des Manuscrits. — Clairambault, 1207, f° 232. Original autographe.

beaucoup plus que l'autre information ; et si je l'avais vue quand j'y ai pris des conclusions, je les aurais prises à un décret de prise de corps contre lui. Il y a de sa part beaucoup de jeunesse et d'indiscrétion ; ce sont d'anciens engagements qui se sont faits en Bourbonnais et auxquels de part et d'autre la famille n'a point apporté les remèdes propres pour en prévenir les fâcheuses suites. Il m'a paru par leurs discours que leurs procédures sont faites pour parvenir à un accommodement par un mariage. Cependant comme ce sont deux personnes de qualité, je prends la liberté de vous rendre compte de cette affaire. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« ROBERT.

A Paris, le 14 août 1683.

N° 3. **Certificat de Tonsure de Louis-Charles-Armand Foucquet**

« 11 février 1702 (1).

Victor Augustinus de Mailly, Dei gratia et sanctæ sedis apostolicæ auctoritati Vaurensis episcopus, notum facimus quod hos, die data presentium in sacello palatii nostri episcopalis, dilecto nobis in Christo nobili Ludivico-Carolo-Armando Foucquet, ex diocesi Agathensi oriundo, filio legitimo et naturali nobilis Domini Ludovici Foucquet equitis, marchionis de Belle-Isle et nobilis dominæ Catharinæ de Levy conjugum, examinato sufficienti capaci et idoneo in examine reperto et rite dimisso, tonsuram contulimus in domino clericalem. Datum Vauri in palatio nostro episcopali sub signo sigilloque nostri ac nostri ordinarii subscriptione, die undecima mensis februarii anno

(1) Bibliothèque Nationale. Cabinet des Manuscrits. — Pièces originales, vol. 1218, pièce 323 Original scellé.

Domini millesimo septingentesimo secundo, sabbati vero ante Dominicam Septuagesimi.

(Signé) V. A., epus Vaurensis.

De mandato illustrissimi et reverendissimi domini mei.

AUDRAN.

N° 4. Récit de la bataille de Minderkingen

Lettre de M. de Bombelles à son père (1)

« A Ulm, ce 2 août 1703.

« Dans ce temps que je reçois votre lettre, mon cher Père, jointe à celles de ma mère et de ma sœur, j'ai été commandé pour aller garder le camp de M. de Legal qui allait décamper à la sourdine pour aller faire l'expédition dont je vais vous faire le récit. Je suis ravi que cela m'ait empêché de vous faire réponse le dernier ordinaire, puisque j'ai celui-ci une si vigoureuse action à vous mander. Il y a cinq ou six jours que M. de Legal s'était approché de cette ville avec son camp volant composé de douze escadrons tant cavalerie que dragons sous prétexte d'empêcher les courses que les ennemis faisaient pour empêcher qu'il n'entre rien dans cette ville les jours de marché ; il était campé sous notre canon ayant laissé M. du Héron campé à Talfingen qui est à deux lieues d'ici en descendant le Danube, avec la brigade de Poitou et six escadrons de cavalerie parce que l'on craignait que les ennemis n'y fisssent un pont. M. le Maréchal ayant projeté de surprendre M. le général Latour qui était campé près de la ville de Munderkingen qui est à six lieues d'ici

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 1661, pièce 60. Cette lettre se trouve textuellement copiée dans Daugeau, *Journal*, t. IX, et dans le *Mercure de France* qui la donne à tort comme provenant du gouverneur d'Ulm.

en remontant le Danube avec cinq mille chevaux, mais l'on croyait qu'il n'en avait pas tant, en ayant donné l'ordre à M. de Légal, qui décampa à huit heures du soir afin que les ennemis ne fussent pas instruits de sa marche avec ses douze escadrons, M. du Héron l'étant venu joindre à la même heure avec six escadrons et deux cents hommes de la brigade de Poitou, l'on y joignit cinq cents de cette garnison que l'on fit mettre en croupe des dragons, avec le détachement de M. de Fomboisard de 500 chevaux, troupe mêlée (1) et l'on marcha sans bruit toute la nuit, ayant pris un détour de deux lieues afin que les ennemis ne se doutassent de rien ; mais ils avaient déjà été avertis par un parti de hussards, si bien qu'en arrivant dans une prairie qui a deux lieues de long, où nous avons campé en venant ici, on les aperçut éloignés d'environ une lieue et demie, en bataille devant leur camp, ayant fait passer le Danube à leur bagage. L'on s'avança à eux insensiblement. Le vin étant tiré, il le fallut boire et l'on faisait bonne mine à fort mauvais jeu. Les voyant si forts, l'infanterie mit pied à terre ; la cavalerie ayant beaucoup de peine à se tirer d'un marais, les ennemis ayant fait rompre les ponts, l'on se dépêcha de se mettre en bataille voyant qu'ils faisaient du mouvement et l'on s'approcha les uns des autres. Ils s'étoient emparés d'une petite hauteur et dépassoient notre ligne de beaucoup, de tous côtés, leurs escadrons étant sur trois rangs et les nôtres sur deux ; ainsi ils étoient bien mille cinq cents chevaux plus forts que nous ; avec tous ces avantages, ils nous attaquèrent les premiers ; ayant fait une très grosse décharge, nos gens entrèrent dans leurs escadrons et les firent un peu ployer d'abord ; cependant ils soutenoient toujours le combat très vigoureusement et si bien qu'ils firent ployer notre gauche. Ma foi, l'on dit que l'affaire alloit mal sans notre infanterie qui ayant ordre de se jeter dans un chemin creux afin de les couper, mais voyant ce désordre, sortit en bataille et fut la baïonnette au bout du fusil à eux avec une bravoure incomparable et arrêta en

(1) Cette incidente est en interligne.

plaine toute la droite des ennemis sans tirer un seul coup, donnant par là le temps à notre cavalerie de se rallier, ce qu'elle fit en bon ordre et rechargea si bien les ennemis, la droite secondant très vaillament, qu'ils se mirent tous à plier, s'enfuyant et se jetant en foule dans la ville. Ce fut là qu'on les accommoda de toute pièce; il y eut jusqu'à près de quatre escadrons de renversés dans le Danube. La si grosse quantité de morts qu'il y avait sur le pont empêchèrent nos gens de pousser dans la ville et ils eurent le temps de lever leur pont-levis. Il [y] a pourtant eu quelques dragons qui y sont entrés et y sont restés avec eux, mais ils ne sont au nombre que de huit ou dix. — On leur a pris sept étendards et cinq ou six officiers ennemis que nos officiers ont [pris]; car il a été impossible de faire faire quartier, tant nos troupes étoient animées; jamais on n'a vu un combat de cavalerie plus acharné, les ennemis s'étant trouvés les meilleurs régiments de l'Empire. L'on estime leurs pertes à l'avœu des paysans mêmes à quatorze à quinze cents et la nôtre n'est au juste que de quatre à cinq cents, dans lequel nombre nous avons près de cinquante officiers tant tués que blessés, M. du Héron blessé à mort d'un coup de mousqueton au travers du corps; MM. de la Pérouse, lieutenant-colonel de Força tué, d'Aubusson, colonel blessé d'un coup de pistolet dans le corps, mais il n'est pas mortel; De Serre, lieutenant-colonel de Levy tué, Brossard, lieutenant-colonel de Condé blessé à mort et plusieurs capitaines; l'on n'en a pas encore la liste; il y a trois régiments qui ont fait des merveilles qui sont Fomboisard, Força et Merinville. Nos gens s'en revinrent le même jour ayant resté une heure sur le champ de bataille à ramasser les blessés, parce que l'on se doutait bien que M. le Prince Louis feroit un détachement de son armée. Cette action s'est passée le 31 juillet à une heure après-midi (1). Voilà mon cher Père, tout ce qu'il y a de nouveau en ce pays; pour moi j'étais bien fâché de garder

(1) Toute la lettre jusqu'à cet endroit a été reproduite maintes fois et a circulé dans bien des mains; on en trouve plusieurs copies aux Archives du Ministère de la Guerre.

les manteaux, mais qu'y faire? Il faut espérer que je ne resterai pas toujours dans ce joli bataillon; je vous demande en grâce de ne perdre aucune occasion pour cela. Je n'écris point à ma mère ni à ma sœur me doutant bien que vous aurez la bonté de leur donner de mes nouvelles. La poste va partir, j'en suis bien fâché, d'autant plus qu'il me semble que j'ai encore mille choses à vous dire. Je suis avec un profond respect, mon cher Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

« BOMBELLES.

« Nos compliments, s'il vous plaît, à tous nos amis Dieu merci, mon cheval est réchapé : mandez-moi ce qu'il faut faire pour le refaire.

« *A. M. de Bombelles, major,*
à Huningue. »

N° 5. **Etat de la cavalerie en septembre 1704**

Lettre de du Bourg au Secrétaire d'Etat de la Guerre (1)

« Au camp de Haguenau, le 15 septembre 1704.

« Monseigneur, je suis au désespoir d'être obligé de vous mander que notre cavalerie se détruit tous les jours à un point qui me fait trembler, ne prévoyant pas les moyens d'avoir le nombre de chevaux nécessaires pour la rétablir; enfin Monseigneur, la mortalité est si grande qu'on ne peut compter sur aucun cheval. Pour rendre complets en hommes les soixante escadrons qui étoient de l'armée de M. le Maréchal de Marcin, il ne faudra guère moins de deux mille cavaliers; encore faut-il qu'il ne nous arrive point d'action entre cy et la fin de la campagne.

« Il nous manque beaucoup d'armes, de sorte qu'il est à

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 1751, pièce 27.

propos, Monseigneur, que vous donniez vos ordres pour qu'on y travaille de tous les côtés.

« Les deux nouveaux escadrons de Condé et Prince Charles, sont hors d'état par la mortalité des chevaux de faire aucun service ; ils ont même perdu entre Augsbourg et Ulm un détachement entier de trente maistres dont nous n'avons eu aucune nouvelle.

« Permettez, Monseigneur, que je prenne la liberté de vous dire que les usages et les temps ordinaires ne seront pas suffisants pour le rétablissement de cette cavalerie et qu'il est de la dernière nécessité de s'y prendre de meilleure heure. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Du Bourg.

« Je vous conjure de vous souvenir que je vous ai demandé la grâce de supplier le Roi de m'accorder la charge de Commissaire général de la cavalerie (1). »

N° 6 Lettre de Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre (2)

« Au camp de Bidisol, ce 21 mai 1705.

« Monseigneur, je n'ai reçu qu'ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ma compagnie du régiment Royal-Cavalerie qui n'est point vendue où vous me marquez que le Roi y nommera si je n'ai point trouvé un marchand avant le 10 de juillet ; vous devez être persuadé que j'y ai apporté tous mes soins avant de partir de Paris et je l'avais même mise complète en hommes et en chevaux dès le mois de mars pour la vendre plus aisé-

(1) Ce post scriptum seul est de la main de Du Bourg.
(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 1856, pièce 225. — Original autographe.

ment; mais comme j'ai cru qu'il était de mon devoir de partir au plus tôt pour venir joindre le régiment dont le Roi m'a fait la grâce de me donner l'agrément pour travailler au rétablissement et y servir, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de laisser le soin de vendre ma compagnie à M. le comte Du Bourg à qui je donnai ma démission et qui a bien voulu s'en charger; il avait même trouvé un sujet qui n'a pas convenu. Je suis sûr qu'il fera son possible pour en trouver un autre, et mes parents qui sont à Paris n'y perdront point de temps. Ainsi, j'espère qu'elle sera remplie avant le temps que vous me marquez. Mais, si par malheur elle ne l'était pas, c'est qu'il n'aura pas été possible, et j'espère que le Roi aura la bonté de m'accorder la même grâce qu'il a accordée à plusieurs autres qui ont eu des compagnies à vendre pendant des années entières, l'éloignement m'empêchant d'y pourvoir moi-même. J'ose me flatter que vous aurez cette bonté pour moi.

« Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Comte de Belle-Isle. »

N° 7. **Etat des services des officiers du Régiment de Dragons de Belle-Isle** (1)

Monsieur le Cte de Belle-Isle est natif de Paris et est le petit-fils de feu M. Foucquet, duquel vous connaissez, Monseigneur, la naissance.

Il est très bon officier, fort appliqué à son régiment; il est très brave homme et a des

M. le comte de Belle-Isle, colonel, âgé de 23 ans, natif de Paris.

A commencé à servir au mois de février 1701, en qualité de mousquetaire, jusqu'au 6 janvier 1702, où il a acheté une compagnie de cavalerie dans

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., carton du régiment Belle-Isle Dragons. — La colonne de gauche est tout entière de la main de Boudeville.

talents pour le métier qu'il fait, né avec beaucoup d'ambitions et il y a en lui de quoi faire un bon officier général ; il a été blessé à la bataille de Hoschstett.

Il aura un jour beaucoup de bien. J'ai vérifié ces commissions, elles sont des dates portées au présent état.

le Régiment Royal, et le 5 janvier 1705 a acheté le régiment de dragons d'Estrades.

Il s'est trouvé à la bataille de Friedlingen, aux deux batailles de Hoschstett étant dans le Régiment Royal et depuis qu'il est colonel à la bataille de Cassano, à celle de Calcinato et à celle de Turin, au siège du fort de Kehl et à celui d'Augsbourg et à celui de Turin.

Fait au camp de Rastadt, ce sixième septembre 1707.

BOUDEVILLE-MALARTIE.

N° 8. Lettre de Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre (1)

« Au camp de Neubourg, ce 8 octobre 1707.

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la maladie des chevaux de mon régiment ; j'ai apporté tous mes soins pour empêcher toute communication avec les autres troupes et nous nous sommes servis de toutes sortes de remèdes aussi bien que de celui que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer qui ont été tous inutiles, n'en étant pas réchapé un seul de tous ceux qui ont été malades; il y en a moins depuis qu'il a gelé, ce qui m'a fait espérer que cela pourra finir ; mais il est un peu tard; il n'en reste plus en tout que 150 dont il y en a 11 de malades : nous en avons perdu depuis le mois d'août 241, tous de la même maladie ; la plupart des officiers du régiment ont aussi perdu tous leurs chevaux et sont à pied. M. de Boudeville qui en a

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2032, pièce 224.

fait la revue, vous en rendra compte en détail, ce qui m'empêche d'avoir l'honneur de vous le répéter. J'ai celui d'être avec un très profond respect, Monseigneur, etc...

« FOUQUET DE BELLE-ISLE. »

N° 9. **Lettre du Secrétaire d'Etat de la Guerre à Belle-Isle** (1)

« *A Monsieur de Belle-Isle.*

« A Versailles, le 19 décembre 1708.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que [vous avez] pris la peine de m'es[crire le... de] ce mois. Je sais l'attention que mérite le régiment que vous commandez et le besoin qu'il a d'un bon quartier d'hiver. C'est ce qui a déterminé le Roi à l'envoyer en Bretagne où il sera en lieu de se bien rétablir. Vous ne devez [pas douter] que je n'aie vu avec pl[aisir la] distinction que S. M. a fai[te pour les services] que vous lui avez rendus [au siège] de Lille, en vous nommant [brigadier] de ses armées. La réputation que vous [avez] acquise me donne lieu d'espérer [que ce ne] sera pas la dernière occasion qu[e j'aurai] de contribuer à votre avancement. Je souhaite qu'il [s'en] présente bientôt de nouvelles de [vous] marquer que je suis... *etc.* »

N° 10. **Lettre du Maréchal de Boufflers au Roi** (2)

« Douai, ce 6 janvier 1709, à six heures du soir.

«... M. le M[is] de Belle-Isle demande aussi avec instance à rester près de moi cet hiver pour y servir en sa qualité

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist, vol. 2074, f° 79, minute. La pièce a été rongée par les rats.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2149, pièce 51. Original autographe.

de brigadier : c'est un sujet de beaucoup de valeur, d'intelligence et d'une grande volonté et qui ne peut m'être que d'une très grande utilité pour le service de Votre Majesté, non seulement dans les actions qui pourront survenir, mais dans le courant du service; aussi je serai très obligé à V. M. si Elle trouve bon qu'il reste. On doit savoir bon gré aux gens qui, dans le temps que presque tout le monde se relâche, veulent bien se livrer à la peine et au danger pour le service de Votre Majesté.

« Le Maréchal Duc de Boufflers. »

N° 11. **Lettre de Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre** (1)

« Au camp de Frikenfeld, ce 18 juillet 1710.

« Monseigneur, je n'ai point l'honneur de vous rendre compte plus souvent des dragons de cette armée-ci, n'y ayant jusques à présent que le détail ordinaire que vous renvoyez aux inspecteurs, ce qui fait que je ne m'en mêle point. J'aurai celui de vous dire en général que les quatre régiments qui sont à l'armée, savoir le Mestre de camp général, Lautrec, Rouvroy et le second Languedoc se sont fort bien soutenus jusques à présent et sont encore au même état qu'ils sont entrés en campagne, excepté le régiment de Lautrec duquel il a déserté 24 dragons à cheval en huit jours de temps, sans que j'en aie pu démêler aucun sujet, m'étant informé exactement s'il ne leur était fait aucun tort et s'il ne leur était rien dû par les officiers ; et tous sont convenus unanimement qu'il ne leur était rien dû que comme aux autres troupes du Roi et qu'ils étoient contents. Les exemples que l'on a faits ici depuis peu de jours des déserteurs qu'on a arrêtés, arrêteront peut-être cette désertion. J'apporterai tous mes soins pour y remé-

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2221, pièce 77. Original autographe.

dier en ce qui dépendra de moi, et aurai l'honneur, selon vos ordres, de vous rendre compte tous les mois de ce qui se passera concernant ce corps que j'ai l'honneur de commander. Je suis, Monseigneur, *etc*...

« Le Comte DE BELLE-ISLE. »

N° 12. **Lettre de Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre** (1)

« Au camp de Lautterburg, ce 20 novembre 1710.

« Monseigneur, je n'ai point eu l'honneur de vous écrire depuis quelque temps touchant le corps des dragons de cette armée, parce qu'il ne s'y est rien passé qui en valût la peine et qu'ils étoient tous dispersés dans des quartiers pour leur subsistance. Le régiment de Bretagne qui a parfaitement bien servi cette campagne et dont on ne peut trop se louer, a eu une violente désertion depuis huit ou dix jours, y ayant trente et un hommes qui ont quitté en cinq jours. Je m'y suis transporté pour en voir de plus près la cause et leur ai parlé en corps après avoir fait prendre les armes. J'ai trouvé que cela provenait de l'appréhension qu'ils avoient d'aller en quartier d'hiver sur la Sarre, dont le régiment de St-Priest qui y a été l'année passée, leur avait fait un vilain portrait, parce que, effectivement, ils y furent assez mal, n'ayant eu que sept ou huits prêts pendant tout l'hiver et de mauvais pain pendant une partie. Sur ce, je leur ai représenté qu'ils seraient bien et que ce qu'on leur avait dit était faux et qu'il était honteux qu'un régiment, surtout d'une même nation, ait peur d'être mal et ne fût pas prêt d'aller partout où le Roi jugerait à propos et que d'un autre côté, je les ai menacés avec l'ordre de M. le Maréchal de Besons de faire cas-

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2244, pièce 405. Original autographe.

ser la tête au premier qui serait pris hors de son quartier sans permission. Cela a cessé et depuis cinq jours il n'a quitté personne. Je prends la liberté de vous dire que je crois qu'il seroit nécessaire, dans le commencement de leur établissement sur la Sarre, de leur faire donner quelque prêt de peur que cette désertion ne continue, ce qui mineroit le régiment qui est très bon et sert très bien. Il n'y a rien de particulier aux autres régiments de cette armée. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous en informer moi-même, M. le Maréchal de Besons étant prêt de séparer son armée, les ennemis ayant hier repassé le Rhin pour apparemment se séparer aussi de leur côté. J'ai celui d'être avec un très profond respect, Monseigneur, *etc*...

« Le Comte de Belle-Isle. »

No 13. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Rischwock, ce 4 août 1711.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que M. le Ml d'Harcourt a jugé à propos de m'avancer jusqu'ici avec 4 régiments de dragons qui sont le Régiment mestre de camp général, Rouvroy, Rohan et Bretagne pour être à portée de soutenir le fort de Selingue au cas qu'il fût attaqué ou pour marcher diligemment à M. le Ml de Besons qui est à l'autre côté du Rhin sur la Quinche si les ennemis s'avançaient de son côté; je vous rendrai compte exactement de tout ce qui se passera à mon petit camp pendant le temps que je le commanderai et que je serai séparé de l'armée. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monseigeur, *etc*...

« Le Comte de Belle-Isle. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 223, pièce 6. Original non autographe.

N° 14. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Rischwock, ce 28 août 1711.

« Monseigneur, il ne s'est rien passé de nouveau qui valût la peine de vous être mandé dans ce petit camp depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Les précautions qu'a pris M. le M[l] d'Harcourt pour la subsistance de nos chevaux étant si justes que nous vivons avec la même règle que si nous étions dans une place.

« Les ennemis qui ont fait il y a deux ou trois jours un second pont auprès de Philipsburg, retirèrent hier quasi tout leur canon de la ligne et lui firent prendre le chemin de cette place, ce qui fait croire que leur armée repassera bientôt le Rhin. Si cela est, M. le M[l] d'Harcourt pourra peut-être bien me rapprocher de lui avec les Dragons et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte. J'ai celui d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, *etc*...

« Le Comte DE BELLE-ISLE. »

N° 15. **Du Même au Même** (2)

« Au camp de Riswock, ce 21 septembre 1711.

« Monseigneur, il ne s'est rien passé de nouveau depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au camp des dragons que j'honneur de commander. Les maladies continuent et il y a actuellement plus de 350 dragons malades dans les régiments qui sont ici et plus de 40 officiers. Nous commençons aussi à perdre quelques chevaux, ce qui provient des pluies continuelles qu'il a fait ici où le terrain est fort bas, et il n'y a point de moyen d'empêcher

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2223, pièce 53. Original non autographe.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2223, pièce 98. Original non autographe.

les chevaux d'être dans l'eau, quelque précaution qu'on prenne.

« M. le M[l] d'Harcourt ayant jugé à propos d'envoyer M. de Quadt sur la Sarre pour y prendre le commandement de quelques troupes qu'il y fait marcher, m'a chargé du soin de la recette de fourrages qu'on a imposés sur le pays ennemi qui arrivent journellement au fort de Selingue où il étoit. Comme le corps de troupes qui y est, est petit et qu'il ne paroit pas souvent de cavalerie dans le pays, les villages ennemis se sont un peu ralentis de fournir, ce qui fait qu'il faut journellement envoyer des partis pour les presser; ainsi cela demande beaucoup d'attention. Je n'en suis ici qu'à une petite lieue et je tâcherai de m'acquitter du mieux qu'il sera possible, de la commission qu'il m'a donnée. S'il arrivoit quelque mouvement de la part des ennemis dans leur ligne dont je suis à présent très à portée, je ne manquerai pas de vous en rendre compte ainsi que de tout ce qui se passera où je suis. J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, *etc*...

« Le Comte de Belle-Isle. »

N° 16. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Riswock, ce 15 octobre 1711.

« Monseigneur, je n'ai point eu l'honneur de vous écrire depuis quelque temps, ne s'étant rien passé de considérable dans le camp que j'ai l'honneur de commander. Les ennemis nous ont fourni régulièrement les fourrages qu'ils s'étoient obligés de nous livrer et les défenses qu'a fait faire M. le Prince Eugène ne les a *(sic)* point empêchés d'exécuter leur traité; ce qui fait que ce corps de dragons-cy n'a point manqué et est à présent en assez bon état pour

(1) Ministère de la Guerre. Arch, hist., vol. 2323, pièce 157. Original autographe.

une fin de campagne. Le bruit du pays et les nouvelles que j'ai par un homme que j'ai envoyé dans les lignes d'Ettlingen sont que la cavalerie impériale doit repasser le Rhin dans deux ou trois jours, manquant de fourrages où ils sont auprès de Spire. Ils font aujourd'hui la réjouissance de l'élection de l'Archiduc à l'Empire et les apparences sont qu'ils se sépareront bientôt. J'ai l'honneur d'être... *etc*...

« Le Comte de Belle-Isle. »

N° 17. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Rischwock, le 11 novembre 1711.

« Monseigneur, l'armée des ennemis étant absolument séparée, j'ai reçu ordre hier de M. le Maréchal de Bezons de faire marcher les régiments de dragons qui étoient dans ce camp que j'ai l'honneur de commander cette campagne. J'ai aussi fini, il y a deux jours, l'arrêté des fourrages qui ont été imposés sur le pays ennemi dont j'ai été chargé depuis deux mois et n'y ayant plus rien à faire pour le service du Roi, je vais joindre aujourd'hui M. le Maréchal de Bezons à Haguenau d'où je partirai quand il le trouvera bon pour aller vous rendre mes devoirs et vous assurer moi-même du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, *etc*...

« Le Comte de Belle-Isle. »

N° 18. **Du Même au Même** (2)

« Metz, le 22 novembre [1709].

« Monseigneur, ma santé s'étant un peu rétablie, je n'ai point profité du congé que le Roi avait eu la bonté de me

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2323, pièce 200. Original autographe.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2143, pièce 13. Original autographe.

donner et ai resté en Alsace jusqu'à la séparation de l'armée et n'en suis parti qu'avec M. le Maréchal d'Harcourt ; et, sachant que mon régiment étoit venu ici pour y passer l'hiver, j'ai cru qu'il seroit plus à propos, pour son rétablissement, que je vinsse moi-même le voir; je l'ai trouvé en mauvais état et très faible en hommes et en chevaux, en sorte qu'il faut des sommes et des secours considérables pour le rétablir. Les officiers que je ne connais pas encore par moi-même, m'ont paru de très bonne volonté, mais peu en état d'agir d'eux-mêmes, ayant peu de bien et leur étant dû considérablement par le Roi. Cependant, j'ai fait prendre tous les mesures possibles pour remettre les hommes ; mais pour les chevaux, il leur sera impossible d'y remédier, si vous n'avez la bonté de leur faire quelque grâce. Je ne doute point que M. de Magnac, qui les a vus avant leur départ des Flandres, ne vous en ait informé de même. J'aurai l'honneur de vous en faire ressouvenir quand j'aurai celui de vous voir, ce qui sera au plus tôt, ne croyant pas ma présence nécessaire à autre chose en ce pays-ci. Je suis, Monseigneur, avec bien du respect... *etc.*

« Foucquet de Bellisle. »

N° 19. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Nebach, ce 10 septembre 1712.

« Monseigneur, il y a si peu de mouvement dans cette armée et dans le corps des dragons par conséquent que c'est ce qui fait que je n'ai pas plus souvent l'honneur de vous en rendre compte, ne s'y passant rien qui vaille la peine de vous être mandé. Les régiments de cette armée se sont assez bien soutenus cette campagne, n'y

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2391, pièce 402. Original autographe.

ayant point ou presque de désertion ; mais depuis quelques jours, il y a une grande quantité de maladies parmi les officiers et dragons, dont, à la vérité, il en est mort fort peu. Il y a actuellement dans les cinq régiments qui sont campés le long du Rhin, 730 malades et 83 officiers et, comme l'on a attribué ces maladies au mauvais air du Rhin, qui a été débordé cette année, M. le M[1] d'Harcourt a trouvé bon que je les fisse changer de camp, et il y a lieu d'espérer que cela les rétablira ; car le régiment de Rouvroy, qui n'a point campé avec les autres et qui est demeuré près de la montagne, n'a que six malades et deux officiers en tout, ce qui montre visiblement que c'est l'air du Rhin qui cause les maladies et dans les autres troupes c'est la même chose. M. de Berville et le chevalier de Silly ont été à l'extrémité, mais ils sont présentement hors de danger. M. de Lautrec a été aussi très mal et il est mieux. J'ai l'honneur d'être avec un très respectueux attachement, Monseigneur... *etc.*

« Le Comte de Belle-Isle. »

N° 20. Lettre du Secrétaire d'Etat de la Guerre à Belle-Isle (1)

« *A M. le Comte de Belle-Isle.*

« Du 14 décembre 1712.

« Monsieur, vous avez témoigné souhaiter d'aller servir en Catalogne avec M. le Maréchal de Bervick ; il m'écrit de Montpellier qu'il sera bien aise de vous avoir, et, sur le compte que j'en ai rendu au Roi, S. M. vous a destiné pour y aller commander les dragons ; vous ferez bien de partir diligemment en poste, l'armée commence à se mettre en mouvement pour entrer dans le Lampourda le 23 ou 24 de ce mois. Si vous avez besoin de quelque

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2406, pièce 325, copie.

argent comptant pour ce voyage, je mande à M. de la Jonchère de vous payer 2,000 livres à compte de ce qui vous est dû de vos appointements. J'adresserai votre lettre de service à M. le Maréchal de Bervick qui vous la remettra. »

N° 21. **Belle-Isle au Sécrétaire d'Etat de la Guerre** (1)

« Au camp du Boulou, ce 27 décembre 1712.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer, pour suivre ce que vous m'avez fait l'honneur de me prescrire, que l'armée vint camper hier ici où elle séjourne pour attendre quelques troupes qui étoient encore derrière. Nous passons demain les montagnes qui séparent le Roussillon du Lampourda par trois cols et allons camper à la Jonquière qui est au pied desdites montagnes en delà. Vous êtes mieux informé d'ailleurs que par moi des projets que nous devons exécuter et il ne me conviendrait pas d'en parler. M. le Maréchal a destiné M. de Silly pour commander la réserve qui est composée de cinq régiments de dragons et de quelqu'infanterie et a eu la bonté de me laisser en second sous lui, sans y mettre de maréchal de camp ; je tâcherai de m'y acquitter de mon devoir de manière qu'il soit content et de mériter le grade dont il veut bien me faire faire la fonction, en attendant que vous m'en jugiez digne. J'ai fait aujourd'hui la revue des cinq régiments et j'ai l'honneur de vous en envoyer l'état en gros par régiment ; vous verrez que hors un, ils sont tous assez faibles et surtout celui d'Houdetot qui est plus mauvais que je ne puis vous le dire. Ce régiment mérite attention et beaucoup de sévérité. M. d'Houdetot est trop facile et certainement les capitaines ne font qu'à leur fantaisie, non seulement pour le rétablissement de leurs troupes, mais encore pour la discipline et le service. M. de

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2406, pièce 353.

Beauvigny qui en est lieutenant-colonel et qui est certainement un des bons sujets du corps des dragons n'y a pas assez d'autorité et je crois qu'il seroit bon qu'il y eut attention. J'ai mis au bas de chaque régiment ce que j'y ai trouvé et les noms des officiers qui se sont absentés mal à propos pour que vous en soyez informé. Je continuerai à vous rendre compte exactement de tout ce qui regardera le corps et apporterai tous mes soins pour qu'il serve comme il doit. Je suis persuadé que s'il y a quelqu'occasion de l'employer, l'on en sera content, y ayant la plus grande volonté du monde. Je m'estimerais bien heureux de pouvoir mieux mériter dans cette expédition votre estime et me rendre plus digne de l'amitié dont vous voulez bien m'honorer. J'en fais tout le cas que je dois ayant l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère et le plus respectueux, Monseigneur, *etc...*

« Le Cte DE BELLISLE. »

N° 22. Le Secrétaire d'Etat de la Guerre à Belle-Isle (1)

« A Versailles, 8 janvier 1713.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 27 du mois passé ; il me paroit que par la revue que vous avez faite, les régiments de dragons qui ont passé en Lampourda, sont en assez bon état à la réserve de celui d'Houdetot qui est très mal tenu et mal discipliné ; j'en ai écrit mon sentiment au colonel et vous lui rendrez un bon service en lui faisant connoitre qu'il a grand intérêt à rétablir son régiment ; il a été pendant tout l'été à Briançon d'où il ne devoit pas sortir aussi maigre qu'il est, si les officiers n'avoient pas tourné à leur profit l'argent qui leur étoit donné en espèces pour la nourriture de leurs chevaux. Je suis... *etc...* »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2423, f° 134, minute.

N° 23. **Du Même au Même** (1)

« *A M. le Comte de Belle-Isle. Roussillon.*

« A Marly, le 21 janvier 1713.

« Monsieur, j'ai reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 3 et 4 de ce mois. Il ne faut pas avoir regret de la retraite de M. de Staremberg, et à la manière dont Gironne a été secourue sans qu'il y ait eu d'action, puisque la marche de l'armée n'avoit d'autre objet que de dégager cette place et le voyage que vous avez fait avec tant de bonne volonté n'a pas été inutile. Rien ne doit vous empêcher de revenir de ce pays-là lorsque M. le Maréchal de Berwick en partira et vous me ferez plaisir de me mander auparavant en quel état seront les régiments de dragons qui faisaient partie de cette armée. Vous devez engager les officiers à faire diligemment les réparations nécessaires pour les mettre en état de bien servir la campagne prochaine. Je suis... *etc*... »

N° 24. **Du Même au Même** (2)

« *A M. le Comte de Belle-Isle, à Perpignan*

« A Versailles, le 1er février 1713.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 11 du mois passé et l'état de ce qui reste du détachement de dragons du 2e régiment de Languedoc qui étoit dans Gironne. Les officiers auront de quoi réparer la perte qu'ils ont faite de leurs chevaux tués à la boucherie de cette ville pendant le blocus ; le roi en ayant ordonné le paiement à raison de 150 livres pour chacun de ces

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2423, f° 399, minute. L'expédition de la lettre se trouve au volume 2466, pièce 13.
(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2424, f° 18, minute.

chevaux, comme on a fait pour les troupes qui étoient dans Lille et autres places assiégées par les ennemis. Ainsi, il n'y aura qu'à tenir la main à ce que ces officiers fassent un bon usage de cet argent. Je suis... *etc...* »

N° 25. **Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre** (1)

« Au camp devant Landau, ce 5 juillet 1713.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que le régiment de Rohan est arrivé ici aujourd'hui avec un gros envoi de poudre et d'autres munitions : ce renfort ne laissera pas que d'être utile, y ayant si peu de dragons à ce siège qu'ils ont peine à fournir à ce qu'il y a à faire ; vous serez sans doute informé d'ailleurs que nous attaquâmes avant-hier soir l'ouvrage avancé des ennemis, ce qui se fit à neuf heures du soir avec quatre compagnies de grenadiers et quatre piquets à la droite outre les compagnies des bataillons de tranchée et pareil nombre à la gauche, deux cents dragons pour soutenir ce côté-là qui étoit le plus ouvert à l'ennemi. L'on ne trouva à l'ouvrage que dix ou douze fusillers qui se retirèrent après avoir fait leur décharge et la plupart furent tués. On fit le logement à la gorge, ce qui fit que les fourneaux qui jouèrent ne touchèrent personne, parce qu'ils étoient sous les angles saillants où il n'y avoit exprès personne. Il y eut une petite alerte une demi-heure après qui dérangea un moment le travail que les 200 dragons rétablirent sur le champ en se portant en avant où ils passèrent le reste de la nuit. Je ne vous parle point des blessés de l'infanterie qui ne me regardent point; nous avons eu un capitaine du régiment de mon frère de blessé, un lieutenant du Régiment Dauphin et 17 dragons tués ou blessés. Nous avions outre cela 4 escadrons à cheval sur le flanc gauche pour soutenir ce

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2455, pièce 30. Original non autographe.

qui aurait pu sortir par ce côté-là ; mais il n'y parut rien. On est bien heureux de ne pas avoir attaqué cet ouvrage de vive force d'abord, comme bien des gens l'avoient proposé ; on y auroit bien perdu du monde et on n'en seroit pas venu à bout ; car il est revêtu de bonne maçonnerie de 8 pieds de haut avec un rempart bien terrassé et la gorge fermée d'une muraille d'un pied et demi d'épais, crénelée et sans porte, n'y ayant de communication que sous terre et par une petite porte qui est dans le fossé qui est fort bon avec un bon chemin couvert ; le tout est assez grand pour contenir 300 hommes. L'on va travailler à pousser des sappes vers la lunette et j'espère que l'on voudra bien encore de quelque détachement du corps que j'ai l'honneur de commander, dont on a été content jusqu'à présent et j'ose vous promettre que cela se soutiendra. J'ai celui d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre *etc*...

« Le C[te] DE BELLEISLE. »

N° 26. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Landau, ce 12 juillet 1713.

« Monseigneur, Il ne s'est rien passé ici de considérable depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Nos dragons ont continué de monter la garde d'escadron à la gauche et à présent qu'ils ont coulé à fond, ils vont recommencer à servir à pied dans la tranchée. Nous employons les carabiniers que nous avons par compagnies aux têtes des sappes avec beaucoup de succès et M. le Maréchal de Bezons en est si content qu'il m'a dit qu'il continuerait de s'en servir pendant tout le siège. Nous n'avons encore eu du tout que 18 dragons tués ou blessés et 15 chevaux ; à la fin du siège j'aurai l'honneur de vous en envoyer un état

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2455, pièce 59. Original non autographe.

détaillé par régiment. Ce sera ce soir qu'on attaquera la lunette avancée que nos sappes embrassent par la droite et par la gauche et les têtes n'en sont qu'à quinze toises ou environ de l'épaule. Nous y aurons aussi des dragons commandés à pied et j'espère qu'ils y feront leur devoir. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte demain.

« J'ai celui d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, *etc*...

« Le C[te] DE BELLISLE. »

N° 27. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Landau, ce 12 juillet 1713.

« Monseigneur, nous attaquâmes hier la lunette, ainsi que j'avais eu l'honneur de vous marquer qu'on le devait faire dans la disposition. L'on jugea à propos d'y employer 200 dragons à pied que commandoit mon frère pour soutenir la première compagnie de grenadiers de la droite; mais comme la résistance des ennemis ne fut pas bien grande et qu'ils se contentèrent de faire un grand feu, nos dragons n'eurent que ce feu à essuyer et n'en vinrent point au coup de main; nous n'y avons eu que cinq dragons de tués ou blessés et deux officiers.

« M. le Maréchal de Villars qui est à présent à portée d'ici m'a dit qu'il feroit venir encore quelques régiments de dragons pour pouvoir être d'un plus grand secours dans les occasions qui se présentent fréquemment à un siège comme celui-ci. Je continuerai à vous en rendre compte régulièrement. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre *etc*...

« Le Comte DE BELLE-ISLE. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2455, pièce 68. Original autographe.

N° 28. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Landau, ce 1er août 1713.

« Monseigneur, M. le Maréchal de Bezons jugea à propos de faire attaquer hier les trois lunettes de l'avant chemin couvert, ce qui s'exécuta avec tout l'ordre et la valeur imaginable de la part des troupes ; il y avoit 200 dragons commandés par M. de la Motte, lieutenant-colonel du Régiment de Rohan, destinés à la droite avec les grenadiers de Navarre aux ordres de M. de Gassion qui s'en est servi pour chasser les ennemis de la traverse qu'ils tenoient dans la communication de la lunette que nous prîmes il y a huit jours, nommée la lunette d'Hessy. Ils s'y sont comportés aussi bien que M. de la Motte avec toute la volonté possible ; il n'y a eu que sept dragons tués ou blessés.

« Mon frère qui étoit avec 250 autres dragons à pied, à la gauche en réserve en cas de sortie ou qu'on eût besoin de renfort, n'a eu rien à faire, les ennemis n'ayant fait aucune résistance et s'étant contentés de faire un très grand feu qui a porté principalement sur les deux compagnies de grenadiers de Laval qui y ont beaucoup souffert, ce qui a été cause que M. le Comte de Breuil qui commandait cette gauche a fait venir 100 dragons de ceux que commandoit mon frère pour soutenir ces deux compagnies : nous y avons perdu seulement trois dragons. Comme vous êtes informé de ce qui se passe d'ailleurs par MM. les Ingénieurs M. de l'artillerie et le major général de l'Infanterie, je ne prends point la liberté de vous parler d'autres choses que de nos dragons auxquels je donne toute mon application.

« J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, *etc.*

« Le Cte DE BELLEISLE. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2456, pièce 21.

N° 29. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Landau, ce 10 août 1713.

« Monseigneur, j'ai vu par une lettre que vous avez écrite à M. le Maréchal de Bezons que le Roi faisoit une gratification de 100 francs par compagnie de grenadiers qui s'étoit trouvée ou se trouverait à l'avenir aux actions du siège ou soutiendroit à découvert des logements sous le feu des ennemis comme essuyant autant de dangers que les travailleurs qui étoient jusqu'à présent les seuls payés. Trouvez bon que j'aie l'honneur de vous représenter qu'il y a plusieurs détachements de nos dragons qui se sont trouvés aux mêmes actions et ont soutenu les mêmes logements à découvert que les grenadiers, nommément aux actions du 11 et du 17 juillet et en quelques autres occasions où ils ont fait tout comme les grenadiers ; ils y ont essuyé les mêmes pertes ; cela étant j'ose espérer que vous voudrez bien leur faire accorder la même gratification qu'ils ont tâché de mériter par la manière dont ils se sont portés où on les a employés. Je vous supplie donc, Monseigneur, de vouloir bien avoir la bonté d'en écrire à M. le Maréchal de Bezons qui vous rendra le même témoignage, pour qu'il donne ordre qu'on paye ceux qui effectivement se seront trouvés aux actions, ce qu'il sait mieux que personne, y ayant été présent à toutes lui-même. C'est une grâce dont tout le Corps vous aura obligation et qui augmentera l'émulation qui y est déjà, d'être traité par la Cour comme les grenadiers puisqu'elle approuve qu'ils fassent le même service et essuyent les mêmes dangers quand l'occasion s'en présentera. J'ai l'honneur *etc*...

« Le Cte DE BELLE-ISLE. »

(1) Ministre de la Guerre. Arch. hist., vol. 2456, pièce 109.

N° 30. **Du Même au Même** (1)

« A Hischwiller, ce 2 décembre 1713.

« Monseigneur, M. le Maréchal de Villars avec qui j'étois allé à Rastadt, m'ayant dit hier qu'il avoit ordre de séparer l'armée et de ne retenir que les officiers généraux et brigadiers employés l'hiver, dont je n'étois pas, je pris congé de lui et me suis rendu auprès de M. le Maréchal de Bezons que je vais suivre du côté de Homburg où il va au cas qu'il y eût encore quelque chose à faire de ce côté-là. Je resterai avec lui et ne reviendrai que quand je ne pourrai plus être utile au service du Roi.

« Les dragons qui étoient dans la Basse-Alsace sont partis en bon état pour leur quartier d'hiver et se rétabliront aisément.

« J'ai l'honneur *etc*...

« Le Cte de Belle-Isle. »

N° 31. **Belle-Isle à l'Abbé de Ravannes** (2)

« A Paris, ce 4 avril 1719.

« Dans la dernière lettre que je vous écrivais, Monsieur, pour vous faire part de la mort de M. de Puysieux et de la provision que j'obtenois du gouvernement d'Huningoe, je ne répondis que superficiellement à ce que vous m'aviez chargé de dire à M. Le Blanc. Je lui ai parlé depuis à fonds sur votre sujet, l'occasion s'en étant présentée toute

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2461, pièce 4.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 36. Original autographe, non signé.

Cette abondante correspondance de Belle-Isle avec l'abbé de Ravannes est fort curieuse surtout par les post-scriptum autographes que Belle-Isle y met ; souvent le corps de la lettre est d'un scribe et relate les faits de la guerre ; mais Belle-Isle y ajoute quelques mots de sa main sur ses affaires personnelles ; ce sont ces parties autographes que nous reproduisons seules.

naturelle et je puis vous dire qu'au vrai, il est rempli d'estime pour vous et de désir de vous faire plaisir si le cas y échet et voilà précisément de quoi il s'agit. Je cultiverai cela comme je dois et comme je pense et vous pourrez vous en rapporter à moi en mon particulier : j'ai infiniment lieu de me louer de lui et par rapport au détachement d'Angleterre qu'il a pensé seul et sur le champ ; car je n'en savois rien, et il se fit porter avec la goutte bien fort au Palais-Royal, pour cela uniquement ; car il y avoit des brigues très opposées et à Sénecterre et à moi, et si cette affaire avait eu lieu, j'aurois eu tous les agréments imaginables de toutes façons et au-delà de ce que vous imaginerez et que je ne puis vous écrire. Mais malheureusement il n'en est plus question quoique nos troupes soient toujours sur la côte. Depuis mon gouvernement, M. Le Blanc a encore fait tout et au-delà de ce que j'en pouvais attendre : je vous ferai ces détails un jour ; je ne vous mande cela que pour faire voir qu'il est capable d'attention et achever de distraire le petit reste de scrupule que vous avez encore dans l'esprit sur son sujet. Je compte toujours aller en Catalogne au mois de mai, hors mis qu'il arrive des évènements auxquels on ne peut pas s'attendre ; la flotte d'Espagne est, à ce que l'on croit, relâchée à la Corogne ; il est certain qu'on n'en a aucune nouvelle ni ici, ni en Angleterre où tout était tranquille le 28. Les Anglais ont onze gros vaisseaux à la mer. Ainsi, jugez à présent de ce que pourra faire la flotte espagnole ?

« Madame de Berry a été très mal et même en danger pendant vingt-quatre heures. Personne ne connoit précisément son mal ; c'est des convulsions et des crampes ; elle s'est confessée et M. le cardinal de Noailles y a passé presque une journée ; mais on la tient hors de danger à présent. Il n'est bruit que de M. de Richelieu. M. le garde des sceaux et M. le Blanc passent leurs journées à la Bastille ; mais vous jugez bien que ce n'est pas de lui qu'on sait les nouvelles ; mais S. A. R. a dit publiquement qu'il vouloit livrer Bayonne aux Espagnols et qu'il avoit tout avoué ; qu'on avoit outre cela promesse par écrit.

J'appréhende qu'on ne le livre au Parlement. Il y auroit sur cela bien des choses à dire, mais point à écrire. M. le Mis de Brancas a eu l'expectative qu'avoit M. de Chimay qui est à présent en pied par la mort de M. de Puysieux.

« J'ai parlé à M. le Blanc de l'affaire de M. d'Angervilliers; il m'a dit qu'il n'avoit garde d'en parler encore de plus de quatre mois parce que ce seroit le moyen de faire échouer l'affaire et d'avoir un nouveau refus. Je lui ai demandé s'il songeait au moins à.... il m'a dit qu'oui et que cet article étoit plus facile et plus aisé que l'autre.

« Madame de Pléneuf se recommande à vous pour M. de Vaudemont quand vous le verrez. Elle est adjudicataire de Ville-Evrard dont personne n'a offert au-dessus de 160,000 francs ; elle va le faire abattre et couper les bois et jardins : elle en tirera 25,000 écus et affermera ensuite la terre six ou sept mille livres et mettra tout en utiles. Il faut du courage pour prendre ce parti et détruire ainsi soi-même son propre ouvrage ; mais c'est pourtant le meilleur parti et le plus sage. Nous buvons souvent à votre santé et parlons avec regret de vous car vous êtes également aimé et honoré de toute la compagnie que vous savez. En mon particulier vous savez mes sentiments et je ne vous en parle plus.

« Mon frère est allé à Belle-Isle pour l'évaluation qui va son train à merveilles. J'ai obtenu pour aller aux autres domaines tous les commissaires que j'ai voulu sans exception, ce qui est moitié sur la partie. Je vais pour la semaine sainte à Gisors et à Vernon avec le commissaire qui travaille actuellement à l'évaluation de cette terre.

« M. d'Albret a perdu ce matin son procès au Conseil, son mariage a été déclaré nul et il est ordonné qu'il le fera réhabiliter à l'Eglise nonobstant les oppositions des parties qui seront de nul effet et il est ordonné dans l'arrêt au Sr Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice d'être plus attentif à l'avenir à observer les ordonnances. Mille respects, je vous prie à M. le Cardinal. Il sait une fois pour toutes, mon respect et mon attachement pour lui. »

(*Cette lettre n'est pas signée.*)

N° 32. **Du Même au Même** (1)

« A Vernon, ce 11 avril 1719.

« Je vous fais réponse de Vernon où je suis encore aujourd'hui pour y joindre mes Commissaires de la Chambre des Comptes qui y sont depuis trois jours à travailler à l'évaluation. J'ai eu ce matin en arrivant cinq cents coups de fusil aux oreilles, les habitants de Vernon étant à Rosny, à trois grandes lieues en deça de leur ville à m'attendre ; j'ai été harangué en arrivant par les magistrats, puis par le clergé et par deux ou trois ordres de moines en sorte que j'en ai paru faire ma suffisance ; je vais souper avec eux que je ne connais point et demain j'aurai à travailler avec mes commissaires pour diminuer les objets autant que je pourrai. Ainsi, jugez du divertissement que j'aurai après demain. J'irai à Andelys où j'aurai mesme autant et après y avoir séjourné deux jours, j'irai à Gisors et de là à Paris le lendemain de Quasimodo. Voilà Monsieur quelle est et quelle sera mon occupation d'ici à huitaine ; elle n'est pas amusante, mais nécessaire. D'ailleurs mes évaluations vont à merveille partout ; ici, j'y suis et mon frère qui est à la même besogne à Belle-Isle me mande aussi des merveilles de mes habitants qui sont au désespoir de me perdre et qui doubleroient et tripleroient s'ils pouvaient la marchandise. Mes commissaires bretons sont aussi de très honnêtes gens ; enfin j'espère qu'avec de l'à-propos et du soin je viendrai à bout de terminer et consolider cette grande affaire. J'ai eu un grand débat avec M. des Forts et M. le Blanc, et M. le Garde des sceaux pour l'arrêt de Rouen et les représentations de Beaucaire qui sont les seules difficultés qui me restent ; j'espère que je les surmonterai et ces trois Messieurs ont trouvé que j'avois raison. Voilà en premier lieu pour répondre à la question que vous me faites sur l'échange. Quant au gouvernement

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 37. Original autographe.

tout est dit; j'ai fait aujourd'hui mon remerciement à M. le Cardinal sur la lettre qu'il a eu la bonté de m'écrire; je lui écris avec le respect que je lui dois. Vous ajouterez à cela la tendresse de cœur que j'ai pour lui et lui confirmerez bien que je lui suis attaché de tout mon cœur ; je vous prie d'en être mon garant. A mon retour à Paris, je dirai à M. le Blanc ce qu'il faut de votre part sur mon gouvernement et je réponds d'avance que cela sera très bien reçu. A l'égard de l'Angleterre il n'est pas question de débarquement de la flotte d'Espagne; on n'en a, au vrai, aucune nouvelle, mais je sais bien que le roi Georges a à présent onze gros vaisseaux à la mer et des troupes partout où il faut ; il n'est plus question que nous y allions ; les impériaux n'y iront pas plus que nous ; pour les Hollandais on les acceptera si le cas y échet. Sennecterre est encore à Paris; l'abbé Dubois retarde son départ de semaine en semaine ; si nous étions ensemble je vous en dirois davantage. Je partirai certainement dans la quinzaine de mai pour le Roussillon et vous pouvez compter sûrement que nous y ferons la campagne. Le cardinal Alberoni est le seul qui veut la guerre ; ainsi, nous la ferons et vous pouvez compter sur ce que je vous mande. Je ne vous parlerai pas de M. de Richelieu ni de plusieurs autres articles intéressants ; c'est précisément ceux-là dont il faut se taire. Je finis donc en vous assurant, Monsieur, que je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

« F. de B.

Je ferai vos compliments à mon retour à Paris à Madame [de] Pléneuf, elle y sera très sensible : je vous ai mandé ce qui s'étoit passé sur ses affaires ; il n'y a rien eu de nouveau depuis. »

N° 33. **Du Même au Même** (1)

« A Paris, ce 25 avril 1719.

« Je reçois dans le moment, Monsieur, votre lettre du 21 par laquelle je vois que vous me croyez prêt à partir. Mais, vous verrez par ce que je mande à M. le comte Du Bourg que je l'ai prié de vous envoyer, que je serai ici jusqu'au vingt de mai. Je n'ai point encore de secrétaire ; je n'en aurai chez moi que dans deux jours, ce qui m'embarrasse beaucoup. Je ne vous parle pas non plus de mes affaires parce que vous en serez instruit par la même lettre de M. Du Bourg. Il me reste donc à vous prier de me donner de temps en temps quelque signe de vie ; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir étant sensible au-delà de toute expression aux marques de votre amitié, n'y ayant rien dont je fasse plus de cas. Ecrivez-moi ici jusqu'au 20 et je vous manderai huit jours avant de partir où il faudra m'écrire. M. Le Blanc me charge de vous faire ses compliments ; il pense comme vous pouvez désirer : ce n'est que les occasions et les conjonctures qui manquent. J'aurais bien quelque chose à vous dire d'intéressant, si j'étois avec vous, mais je ne le puis écrire ; il s'agit en gros que l'on fait ici les tracasseries les plus sérieuses à M. le Cardinal : je n'en puis dire davantage. Je fais et ferai mon devoir et de cœur et d'affection et je verrai exprès M. le Prince de Rohan, à qui pourtant je ne dirai pas tout ce que je vous dirois. Ne dîtes de ceci que ce que vous jugerez à propos à M. le Cardinal à qui je vous prie de faire mes très humbles compliments. Je me flatte qu'il compte sur mon attachement. Je ne m'étends pas sur les nouvelles de notre guerre d'Espagne. Vous les savez de mille endroits. Ce que je pourrais vous apprendre je ne le dois ni ne l'ose parce que cette.... me déplaît. Je me bornerai à l'avenir de ne vous parler que de moi et de l'amitié tendre et inviolable que j'ai et aurai pour vous

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 38. Original autographe, non signé.

toute ma vie. Cela dit une fois pour toutes. Vous savez que M. Le Blanc fait entrer son gendre dans les dragons. S. A. R. fait la Fare maréchal de camp, lui donne un cordon de Saint-Louis et 4,000 livres et ne veut pas qu'il vende son régiment qu'il n'a pas acheté ; il le donne à M. de Traisnel qui fait présent pour pot de vin en pure perte de dix mille écus à La Fare ; je trouve qu'ils ont tous bien fait ; il va vendre sa charge de gendarme cinquante mille écus et gagnera quatre ou cinq mille livres de rente d'augmentation. Cela n'est pas encore déclaré quoique tout le monde le sache ; mais S. A. R. ne veut pas encore en convenir ni que les parties intéressées l'avouent ; ainsi ne me citez pas. Il y a une cabale considérable et découverte contre M. Le Blanc : il y a longtemps qu'il en est averti par qui vous savez et je crois qu'il n'a rien à craindre. Cependant dans le temps présent il n'y a rien de stable à un certain point ; il y a des amis qui veillent attentivement pour lui et il sera certainement bien servi. Adieu. Insensiblement j'oublierais que j'écris. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« Je vous remercie de l'attention que vous voulez bien avoir pour que j'aie un attelage. Je vous prie d'y songer cet été avec M. Du Bourg. Vous connaissez le besoin infini que j'en ai et je n'y veux rien épargner pour l'avoir beau, bon et nombreux ; c'est une dépense qui m'est, comme vous savez, nécessaire et à laquelle je n'aurai aucun regret ; je m'abandonne à vous. J'oubliois de vous dire que Senecterre n'est pas encore parti. On le remet de jour en jour ; enfin, le dernier mot a été quand le comte de la Marck serait arrivé ; il l'est depuis deux jours ; ainsi je crois qu'à la fin, on le laissera partir, il y a sur cela encore les choses du monde les plus singulières mais... »

N° 34. **Du Même au Même** (1)

« Paris, ce 3 mai 1719.

« Vous jugez bien, Monsieur, de mon attention et de mon exactitude pour tout ce que vous pouvez désirer de moi. J'ai reçu votre lettre à 2 h. après-midi avant-hier et à six j'allois chez M. Le Blanc pour lui parler de l'aide-majorité de Strasbourg. Il la savoit vacante et me dit avant que je lui demandasse rien qu'il y avoit trois ou quatre prétendants ayant tous promesse. Je vis par la nature des postulants que je serois mal reçu à ma proposition ; aussi ne l'ai-je point faite, d'autant que les services du Régiment de Roussillon sont comptés pour peu de chose et qu'il y a cinquante sujets qui ont des trente et quarante années de service dans d'anciens corps qui aspirent à ces sortes de places ; il faudra trouver quelque chose pour M. de la Volpilière ; mais il ne sera pas facile d'y parvenir encore à cause du peu d'ancienneté et de la quantité de gens à placer. Je suis fâché de satisfaire si mal en cette occasion vos désirs ; mais vous connoissez ma façon de penser pour vous et pour tout ce qui vous regarde ; ainsi je ne m'étendrai pas davantage là-dessus.

« J'ai vu M. le Prince de Rohan ; je crois qu'il aura été content de moi ; du moins, j'y ai fait de mon mieux. Voilà la situation de notre campagne un peu changée par la facilité que M. de Silly a trouvée au passage ; il a proposé avec 8 bataillons de plus de prendre Fontarabie et Saint-Sébastien. M. de Berwick a pris la commission pour lui-même et y mène 18 bataillons, ce qui avec les 12 qui y sont fera 30 bataillons avec lesquels on va faire ces deux sièges. L'on a d'ailleurs toutes les munitions nécessaires pour les autres prises par la précaution et le bon ordre qu'y a apporté M. Le Blanc sans qu'on en sût rien, ce qui a très agréablement surpris S. A. R. et M. de Berwick qui croyoit qu'on n'étoit prêt que par le côté de la Catalogne.

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 89. Original autographe, non signé.

Je compte que l'on ouvrira la tranchée à Fontarabie du 15 au 20 mai et qu'il y en aura pour 15 jours au plus, car les Espagnols n'ont pris aucune précaution de ce côté-là. De là on ira à Saint-Sébastien qui est une affaire d'autant, aussi 15 ou 20 jours ; nous devons être maîtres de ces deux places. L'on ne peut mener que 1,000 chevaux au plus, pour cette expédition, ce qui me fait croire que je n'en serai pas. J'ai pourtant écrit à M. de Berwick que ma destination pour l'Angleterre m'avait un peu retardé pour le départ de mon équipage qui seroit sur la frontière de Roussillon le 25 mai, que cependant, s'il vouloit bien m'employer à Fontarabie je serois à ses ordres, sans équipage et avec plaisir, mais comme il y a sept ou huit maréchaux de camp, tous venant de l'infanterie, je crois qu'il me destinera à la cavalerie et dragons qui vont tous rester cantonnés en Roussillon pendant ces sièges. Et, en ce cas, je ne suis pas si pressé de partir, mais je me dispose à être prêt à tout évènement n'ayant plus de volonté ni d'affaires dès qu'il s'agit du service auquel je donne, comme j'ai toujours fait, la préférence. Mon frère n'est pas encore revenu de Belle-Isle, il a fait un bon travail avec d'habiles gens et qui sera solide et à toute espérance pour l'avenir. L'évaluation de Gisors, Vernon et Andelys est aussi finie et l'on travaille dans tous les autres domaines, en sorte que je compte que l'on ne cessera point malgré mon absence de tout l'été. Je ne puis vous demander aucune autre nouvelle. Vous savez bien pourquoi. Sénecterre n'est pas encore parti. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur. »

N° 35. **Du Même au Même** (1)

« A Paris, le 10 mai 1719.

(Partie autographe) « ...Adieu, Monsieur, je compte boire ce soir à votre santé avec la compagnie que vous savez où

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 93. Original autographe, non signé.

vous êtes certainement fort honoré et souvent désiré. Je ne devois plus rien vous dire sur mes sentiments particuliers, parce que je me flatte qu'ils vous sont connus. Mille respects, je vous prie à M. le Cardinal. »

N° 36. **Belle-Isle au Secrétaire d'Etat de la Guerre** (1)

« Ce 18 mai 1719.

« Monseigneur, je me suis ressenti si vivement depuis quelque temps de la blessure que j'ai reçue à la poitrine au siège de Lille que les médecins et chirurgiens ont tous décidé qu'il falloit que je me misse nécessairement au lait d'ânesse pour prévenir les crachements de sang et autres accidents dans lesquels je suis tombé pendant près de deux ans de suite après que je fus blessé. J'ai suivi leur avis et m'y suis mis depuis quelques jours, ce qui m'empêche d'aller vous rendre mes devoirs à Versailles et me fait différer jusques à ce que vous veniez à Paris. J'espère avec ce remède me mettre incessamment en état d'exécuter ce à quoi vous me jugez propre pour le service du Roi, et, comme il m'a paru que vous ne me destiniez à rien présentement, vous voudrez bien me permettre de vous supplier que si le cas échéait que le Roi envoyât un de ses généraux faire le siège de Barcelonne et qu'il y allât quelques régiments de dragons français, de vouloir bien lui jeter les yeux sur moi pour les y commander et vous ressouvenir qu'il n'y a personne qui soit plus fâché de rester inutile et qui ne cherche plus de trouver les occasions de mériter votre estime et l'honneur de votre amitié, étant avec l'attachement le plus sincère et le plus respectueux, Monseigneur... J'ai chargé mon frère qui a l'honneur de vous présenter cette lettre du Mémoire ci-joint, auquel je vous supplie de vouloir bien avoir égard. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2561, pièce 95. Original autographe, non signé.

N° 37. **Belle-Isle à l'abbé de Ravannes** (1)

« Au camp, devant Fontarabie, le 6 juin 1719.

(Partie autographe) « ...J'ai reçu, Monsieur, la lettre que m'a présenté de votre part M. de Steinkallenfeld. Je l'ai présenté à M. Le Blanc et lui ai dit l'intérêt que vous y preniez et je l'ai laissé très disposé à lui faire plaisir. J'ai trouvé ici M. de Soubise aussi dépourvu d'équipage que moi qui n'en ai encore point du tout. Mais d'ailleurs, il se conduit ici, dans le peu que je l'ai vu, très bien et au goût du public. J'espère que j'aurai l'honneur de vivre avec lui cette campagne ; car selon les apparences je ne quitterai guère le quartier général et je ferai toutes les occasions pour mériter ses bonnes grâces et me prendre part dans l'honneur de son amitié. Je sais qu'il n'est pas permis ici de raisonner par écrit et encore moins qu'à Paris ; ainsi je finis tout en vous embrassant de tout mon cœur.

« Mille respects à M. le Cardinal.

« F. de B. »

N° 38. **Du Même au Même** (2)

« camp devant Fontarabie, ce 13 juin 1719.

« (Partie autographe)... J'ai si peu de temps à moi que je vous demande d'avance excuse de ne point écrire de ma main ; je me contenterai, pendant la campagne, de vous envoyer les nouvelles de l'armée où je serai. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 16. Original autographe, signé. Le commencement de la lettre est de la main d'un secrétaire et relate les événements du siège. — Nous ne reproduisons toujours que la partie écrite de la main même de Belle-Isle.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 51. Original autographe, non signé.

N° 39. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Saint-Sébastien, le 30 juin 1719.

« (Partie autographe) .. Adieu, mon cher Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur. Nous parlons souvent ici, M. de Soubise et moi, de vous et de M. le Cardinal. Je suis ravi d'avoir cette occasion de m'en entretenir. Nous voilà établis ici pour longtemps et je suis son voisin, dont je suis fort aise, étant ravi d'attirer ses bonnes grâces et de mériter son amitié, à quoi je ferai assurément tout ce qui dépend de moi. Combien de choses j'aurais à dire si on pouvait se fier au papier. M. de Soubise me fit l'honneur de monter à cheval et de venir avec moi, hier, au détachement dont je viens de vous parler ci-devant. »

N° 40. **Du Même au Même** (2)

« Au camp devant Saint-Sébastien, le 8 juillet 1719.

« (Partie autographe)... Si vous avez été quelque temps sans recevoir de mes nouvelles, au moins vous me l'avez bien rendu, car il y a un siècle que je n'en ai eu. Je vois par votre lettre du 22, que je reçois à présent, que vous m'avez cru parti plus tôt que je ne l'étois ; mais vous savez présentement mes raisons et je suis persuadé que vous m'avez excusé.

« Nous sommes en effet très mal ici, mais les fatigues de la guerre ne m'ont jamais fait de mal et je m'y porte mieux qu'à Paris. Je suis toujours en mouvement et je n'ai qu'à me louer de notre général qui me met de tous les détachements qu'il a faits jusqu'à présent, deux fois avec M. de Silly qui est son bras droit, et deux fois en chef. Il

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2562, pièce 181. Original autographe, non signé.
(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 1. Original autographe, non signé.

est vrai que le commandement des dragons y contribue beaucoup ou du moins en donne la possibilité; car M. de Coigny est absent depuis que je suis à l'armée et, selon les apparences, ne nous rejoindra sitôt, ce qui me donne l'agrément de commander le corps, à quoi je ne m'étois pas attendu. Je vis beaucoup avec M. de Soubise et je suis venu au point avec lui qu'il veut bien me faire l'honneur de regarder ma maison comme la sienne; il y vient quand il n'a pas de devoir à remplir ou de partie faite et j'en suis charmé. Je fais table ouverte et je suis le seul; mais je crois qu'il ne voit que ceux en qui S. A. R. paroit avoir confiance et à qui il fait des grâces en allant ainsi pour son service. car j'ai tous les jours trente ou quarante officiers chez moi à dîner, avec qui je cause et de qui je tire mille choses utiles en leur lieu et place; enfin, je m'y suis livré et pour la peine et pour la bourse jusques aux yeux et suis pour cela vos idées et votre façon de penser. Il y auroit mille choses à vous dire si on pouvoit en parler; mais je cause et ne dois pas écrire. A propos de M. de Soubise, la mort de de M. de Chamlay laisse à M. le Cardinal sept ou huit mille livres de rentes à donner; en vérité, il faudroit qu'il les donnât directement à son neveu et non pas à M. de Rohan; la manière dont il se conduit ici mérite cette petite gracieuseté de M. le Cardinal qui doit être charmé que son neveu réussisse aussi bien; enfin je vous aurai en mon particulier une vraie obligation de lui procurer cette aubaine. Tout ce que je désirerois au monde seroit d'avoir l'agrément de lui en apprendre la première nouvelle; car je l'aime véritablement et je ne crois pas vous déplaire en vous faisant cet aveu.

« A l'égard des maladies, il n'y en a point ici; l'air y est pur et plus froid qu'à Paris. Nous avons tous des vestes de drap et souvent des surtouts. Il n'y a plus de désertion du tout et l'armée a autant de volonté qu'aucune que j'aie vue; on peut la mener hardiment en Espagne et contre le Roi même; elle tirera dessus sans hésiter, je vous en réponds: S. A. R. doit conserver ce corps de troupes-ci comme un trésor précieux; car il n'en aura jamais un pareil, si beau et si bon. Je mande sur tout cela ce qu'il

faut à notre ami, et je ne lui serai pas inutile ici en bien des manières. Je suis très fâché et j'en écris aujourd'hui que votre homme ne doit pas être employé dans le bataillon de milice d'Auvergne ; je n'y comprends rien ; car j'en ai vu l'ordre signé de lui et il y a là quelque dessous de bureau qu'il ignore certainement ; mais il faut qu'il en soit averti pour y remédier car je sais qu'il passe comme il faut sur votre sujet et, d'ailleurs, il n'ignore pas à quel point je m'y intéresse. Je suis très sensible à l'honneur que me fait M. le Prince de Birkenfeld ; je vous prie de l'assurer de mes très humbles respects. Senecterre est enfin parti pour Hanovre ; il est allé par la Flandre ; ainsi il n'aura pas été ici ni ne sera à portée de vous voir sur son passage.

« Mon frère est resté à Paris pour finir mes affaires ; je les ai laissées en bon train, le détail seroit infini à vous faire par écrit ; ce sera pour cet hiver. Adieu, cher Monsieur, vous savez que personne au monde ne vous est plus inviolablement attaché que moi. »

N° 41. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Saint-Sébastien, le 15 juillet 1719.

« (Partie autographe)... Je suis étonné et fâché de voir par votre lettre du 17 juin, que vous ne recevez mes lettres qu'après celles des autres qui arrivent du même lieu, d'autant que je suis aussi attentif que qui que ce soit et que je suis logé au quartier général où j'ai toute la commodité qu'on peut avoir. Je vais encore redoubler mon attention pour que cela n'arrive plus à l'avenir.

« J'ai été aussi très fâché de voir que l'affaire des fourrages n'étoit pas encore finie. Vous pouvez sûrement en écrire à M. le Blanc et je suis persuadé qu'il y fera une

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 3. Original autographe, pas signé.

réponse convenable. Je vais lui écrire aujourd'hui et lui annoncer votre lettre à l'avance; ainsi je compte que vous l'écrirez au plus tôt.

« Le voyage de M. de Traisnel étoit très convenable et, comme vous dites très bien, ces attentions font un bon effet dans le public. Notre général en est plus capable, pour ce qui a rapport à la Cour, que qui que ce soit.

« A l'égard de notre ami, car je crois que vous commencez d'en être, sa situation est à peu près la même ; la confiance, l'estime et le goût du maître est toujours le même et le besoin de lui devient tous les jours plus grand. Le maître l'a raccommodé avec Broglie ; mais il y a sur cela les circonstances du monde les plus curieuses que je ne puis écrire et qui sont toutes à son avantage. Il m'en a fait part lui-même et je le savois aussi d'ailleurs et de bonne part, vous vous doutez bien d'où. Nous parlons souvent de vous, soit avec la Fare, qui est présentement des nôtres à demeure, soit avec M. de Soubise, et nous vous aimons beaucoup tous trois. Vous jugez pourtant bien, et avec sévérité, que je l'emporte sur eux ; car on ne peut rien ajouter à mon tendre et sincère attachement pour vous.

« J'ai impatience d'apprendre que M. le Cardinal ait fait en faveur de son neveu la galanterie dont je vous ai parlé ; il en a plus de besoin que son père, assurément. Je vous enverrai, par le premier ordinaire, un plan de St-Sébastien bien circonstancié, avec un état de toute notre position, et vous serez au fait comme si vous y étiez. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

N° 42. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Saint-Sébastien, 29 juillet 1719.

« (Partie autographe)... Je reçois, Monsieur, votre lettre du 13, par laquelle je vois que vous êtes en fastes et céré-

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 85. Original autographe, signé.

monies avec le roi Stanislas dont vous me paroissez très content. Je le suis de jour en jour plus de M. de Soubise, qui s'est trouvé encore cette nuit à la tranchée, à la petite action qu'il y a eu. M. de Melun, qui est ici depuis quelques jours, l'y a suivi hier et a passé la nuit avec lui. Je suis impatient d'apprendre ce que M. le Cardinal aura fait pour les fiefs de M. de Chamlay. Son neveu mérite certainement en cette occasion, la préférence.

« Il est vrai que je voudrois être présent à Paris en bien des occasions et que M. L. B. (Le Blanc) ne s'en trouveroit pas plus mal. Mais cela est impossible quant à présent. Si la chose est praticable, j'en profiterai. Votre ami, M. de S., a eu des dégoûts assez considérables et qui ont fait effet. Cependant, il ne fera rien que de convenable. S. A. R. savoit toute cette affaire de si loin. Vous devez avoir reçu ma réponse au sujet des fourrages d'Alsace. La Fare vous fait mille compliments. Madame de Pléneuf nous regrette tous beaucoup et elle a raison ; elle vient de finir son affaire de Bayes et c'est une bonne épine hors du pied ; il ne lui reste plus que le payement des dettes. Cela viendra à son temps. Mon affaire va aussi bien lentement, mais il faut prendre patience. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

« F. DE B. »

N° 43. **Du Même au Même (1)**

« Au camp devant Saint-Sébastien, le 1er Août 1719.

« (Partie autographe)... M. de Soubise a continué ses bons procédés ; il a marqué aujourd'hui sa façon de penser louable et estimable ; car M. le Maréchal lui ayant proposé d'aller à la Cour porter la nouvelle, il lui a répondu qu'il croyoit qu'à son âge, il convenoit mieux qu'il restât à

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 98. Original autographe, non signé.

voir le siège du Château, qu'il étoit d'ailleurs bien aise de ne pas ôter cet agrément à M. de Bauché qui y va. Certainement on ne peut que le louer, car il est bon qu'on le sache dans le public. Faites-en mon compliment à M. le Cardinal, en l'assurant de mes respects et moi je vous embrasse.

N° 44. **Du Même au Même** (1)

« Au camp devant Saint-Sébastien, 3 août 1719.

« (Partie autographe)... J'ai envoyé par un courrier qui est parti il y a une heure, la relation d'une sortie qui s'est faite il y a deux heures. Et n'ayant pas eu le temps de la copier, j'ai chargé mon frère de vous l'envoyer sur-le-champ. J'espère que vous l'aurez reçue avant cette lettre. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« F. DE B. »

N° 45. **Du Même au Même** (2)

« Ce 12 août 1719 [devant Saint-Sébastien].

« J'ai fait part, Monsieur, de l'article de votre lettre du 21 et du 27 à M. de Soubise qui m'a paru extrêmement reconnaissant de la manière dont vous pensez sur son compte. Il n'a encore eu aucune nouvelle de M. de Rohan sur l'arrangement que vous me mandez qui a été fait pour qu'il jouisse par augmentation de son revenu actuel de huit mille livres de rente des fiefs de Chamlay. Il a été fort aise de ce que je lui en ai fait voir, quoiqu'il ne comprit

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563. pièce 134. Original autographe, signé.
(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 178. Original autographe, signé.

pas d'abord pourquoi ils n'étoient point sur sa tête. Je lui en ai fait voir les raisons et les conséquences par rapport à ses lettres et que, d'ailleurs, ces fiefs étoient un bien substitué à perpétuité et qu'on ne peut aliéner. Il lui étoit indifférent qu'il en fût le premier investi, dès qu'il succède de plein droit à celui qui l'est et qu'en attendant on lui en laisse toucher les revenus ainsi que vous me le marquez. Je crois qu'il ne manquera pas de remercier M. le Cardinal par cet ordinaire.

« J'ai reçu une réponse de M. Le Blanc, telle que je l'attendois sur votre sujet ; il a grondé ses courriers sur l'oubli du S[r] de la Volpilière et le fait remplacer à une autre compagnie ; mais il a la bonté de ne pas mettre le nom de la province et me mande aussi qu'il écrit à M. d'Angervilliers sur les fourrages et qu'il finira ce qu'il a promis pour M. votre frère. Je sais que son intention est telle que vous pouvez le désirer et je suivrai pourtant l'exécution.

« Je conviens que je serois pourtant nécessaire à Paris à qui vous savez ; mais il n'y a point de remède, et par la façon dont se trouvent ici les choses, j'ai peur que notre campagne ne soit longue. Nous faisons un siège, le plus difficile qui ait peut-être été fait depuis cinquante ans, et qui seroit impraticable avec un ennemi ordinaire. Il est vrai que celui-ci est très faible et mol et ignorant, et malgré cela nos ingénieurs et nos plus expérimentés officiers ne savent pas où s'y prendre et nous perdons beaucoup de monde tous les jours, la tranchée étant très périlleuse. J'ai failli à y être assommé avant-hier : j'en ai été quitte pour un coup au talon qui me fait garder la chambre depuis deux jours; mais ce ne sera rien dans deux autres jours. Il faut voir à quoi on se déterminera pour la suite de ce siège. Si l'on pouvoit écrire, j'aurois bien des choses curieuses à vous dire ; mais il ne seroit pas sage de le faire et il faut tout remettre à cet hiver.

« La mort de Madame la duchesse de Berry a un peu rapproché S. A. R. de Madame d'Orléans; en voilà déjà les effets par les adoucissements que l'on donne à la prison de M. et de Madame la duchesse du Maine; ce qui

pourra opérer quelque mécontentement à qui vous savez.

« L'on m'assure que les affaires de la Constitution s'accommodent et que M. le Cardinal de Rohan s'est prêté à ce que veut S. A. R. Comme vous savez l'intérêt que je prends à ce qui regarde M le Cardinal, vous me ferez un vrai plaisir de me mander ce qui en est et en quel état est cette affaire autant que vous le pourrez par écrit, afin que j'aie mon esprit tranquille et que je sache le vrai à cet égard.

« Les affaires de Sicile sont, à ce qu'il me semble, précisément comme il faut pour faire durer la guerre, ce qui ne convient pourtant à personne. Adieu, Monsieur, je joins ici la suite du journal de notre siège que vous ne verrez guerre avancé. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« F. de B. »

« Mille respects à M. le Cardinal.

« Entre vous et moi, Monsieur, s'il vous plaît, faites-moi réponse à celle-ci, à Paris, parce que, s'il n'arrive pas quelque changement imprévu, je dois partir dans 24 heures pour aller à la Cour. Je vous manderai de Paris le sujet du voyage inopiné que me fait faire M. le Maréchal. Mais, comme c'est encore un secret et qu'il peut y avoir du changement, n'en dites mot, je vous supplie, jusqu'à ce que vous ayez une confirmation de moi et à bon compte. Ecrivez-moi de vos nouvelles et réponse à celle-ci à Paris, rue des Sts-Pères. Mettez, si vous voulez, une double enveloppe à mon frère qui y est, afin qu'on ne soit point étonné de voir l'adresse de la lettre. »

N° 46. **Du Même au Même** (1)

« A Paris, le 22 août 1719.

« (Partie autographe)... Je n'ai pas le temps quasi de me reconnaître depuis que je suis ici, étant accablé de visites

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 214. Original autographe, signé.

et de devoirs : j'ai déjà eu trois conférences de deux heures chacune avec Son Altesse Royale, dont j'ai eu lieu d'être fort content. Quand nous nous verrons je vous en dirai de toute espèce. J'espère recevoir ici de vos nouvelles sur la lettre que je vous ai écrite du camp. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

« F. DE B.

« M. de Soubise ne partira pas de huit jours, n'y ayant rien qui le presse.

« F. DE B. »

N° 47. **Du Même au Même** (1)

« A Paris, le 27 août 1719.

« (Partie autographe)... Je reçois dans le moment votre lettre du 24 par laquelle je vois que vous avez su mon arrivée par les nouvelles publiques avant ma lettre qui étoit pourtant partie de l'armée avant moi. J'ai lieu d'être fort content de mon voyage, ayant réussi dans tout ce dont j'étois chargé, excepté à l'affaire de l'infanterie dont S. A. R. est encore entêtée à cause de M. de Broglie qui ne la quitte pas ; j'en suis fâché car il perdra ce corps-là, et il faudra y revenir, mais trop tard. J'aurois mille choses à vous dire si j'en avois le temps et que les lettres fussent sûres. Je vais reparler à M. Le Blanc des fourrages en question ; il a été assez mal d'une dysenterie négligée ; il a même été quelques heures en danger ; mais il n'y paroît plus à présent.

« M. de Soubise étoit incertain de son retour à l'armée et M. de Rohan penchoit à le faire demeurer ici ; pour moi j'ai été d'un avis tout contraire et ai dit qu'il falloit finir la campagne comme il l'avoit commencée. Nous avons encore

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 215. Original autographe, non signé.

plusieurs petits sièges à faire et peut-être celui de Roses et il ne seroit pas séant qu'il fut ici pendant ce temps-là. Je ne saurois parler autrement à quelqu'un que j'aime et honore comme lui. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur et attends avec bien de l'impatience le plaisir de vous voir ici au mois de novembre. »

N° 48. **Du Même au Même** (1)

« A Mont-Louis, le 14 septembre 1719.

« (Partie autographe)... Me voilà enfin rendu après un mois d'absence ou environ et bien des peines et de la fatigue de mon dernier voyage que j'ai fait presque tout à cheval parce que ma chaise a rompu. Mais je m'en porte bien et cette expérience n'a servi qu'à me faire voir que j'étois plus robuste et plus vigoureux que je ne croyois. M. le Maréchal est très content de moi et de ce que j'ai fait et il a raison, vous en conviendrez ; quand je vous verrai, je vous dirai naturellement que je le suis moi aussi et de S. A. R. et du Maréchal et par-dessus tout je le suis de moi-même. Quoique j'aie eu des matières très difficiles et très délicates à traiter, je crois m'en être bien tiré. De vous à moi, mais n'en parlez pas, je vous en prie. Nous allons faire le siège de Roses au mois d'octobre et nous en avons jusques au mois de décembre avant d'être à Paris. Jusque-là, il me sera très difficile ou pour mieux dire impossible de vous parler à cœur ouvert sur mille choses : j'ai une vraie impatience d'être à ce jour heureux où je pourrai vous embrasser de tout mon cœur.

« F. de B.

« J'attends M. de Soubise ici, dans huit jours au plus tard ; je crois que j'ai bien fait d'opiner pour qu'il vint et que vous penserez comme moi. »

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 7. Original autographe, signé.

N° 49. **Du Même au Même** (1)

« Au camp de Puycerda, 25 septembre 1719.

« (Partie autographe)... J'ai reçu ici, Monsieur, votre lettre du 29 août qui a été se promener je ne sais pas où ; je me suis si fort promené qu'il est bien juste que mes lettres courent un peu le monde. Je suis très sensible à votre inquiétude pour mon talon ; il est vrai qu'il me fait mal beaucoup plus longtemps que je n'aurois cru ; mais cependant j'en souffre moins et je compte que cela n'aura aucune suite. Vous voyez que les nouvelles d'ici sont fort stériles encore, tout est tourné du côté de la Sicile où la prise de la citadelle de Messine doit, je crois vous procurer la paix à Paris. On est fou du Mississipi et de la Banque ; j'y ai mis pendant mon séjour à Paris 40 mille écus sur quoi je gagne à présent 100.005 francs. Dans quinze jours mes lettres deviendront plus intéressantes et je serai alors très régulier. Je crois que vous aurez été bien aise. d'apprendre le payement des dettes de M. de Pléneuf ; voilà un grand coup pour lui et sa famille ; ils en ont l'obligation entière à M. Le Blanc et j'en suis bien aise. Adieu, Monsieur, je vous assure que personne au monde ne vous est plus inviolablement attaché.

« F. DE B.

« La Fare ne nous joindra que dans quinze jours ; je lui dirai alors ce dont vous me chargez pour lui. »

N° 50. **Du Même au Même** (2)

« Au camp devant Roses, ce 28 octobre 1719.

« (Partie autographe)... M. le Maréchal quitte aujourd'hui Castillon où il a laissé tous les officiers généraux de

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 11. Original autographe, signé.

(2) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2564, pièce 38. Original autographe, signé.

la gauche, ceux de la droite à Perelade ; il n'a mené avec lui que l'état-major ; il a désiré que je le suivisse et comme c'est une marque d'amitié et de confiance, je l'ai suivi sans peine quoique je laisse un beau quartier et une belle maison et très bonne compagnie pour venir dans une masure où je suis obligé de faire faire une cuisine de planches, d'avoir tous mes chevaux dehors et obligé d'emprunter une tente pour manger. M. le Maréchal n'est guère mieux ; mais je serai avec lui à portée de tout savoir et de suivre l'affaire générale dans laquelle je suis à présent initié et de plus je serai près de la tranchée où j'irai avec lui tous les jours et pourrai m'instruire et apprendre qui est au bout du compte et ce dont il s'agit. Ainsi je suis tout consolé et suis venu gaiement dans ma chaumière, d'où je vois la Méditerranée sur laquelle j'ai grande impatience de voir paraître les vaisseaux et galères qui doivent escorter notre convoi qui est tout prêt à mettre à la voile à Collioure. Je vois que vous ne serez guère à Paris que vers la fin de novembre ; j'espère s'il ne nous arrive aucun contretemps, y être au dix ou douze de décembre et à mon arrivée je vous retiens à souper où et avec qui vous savez pour avoir le plaisir de vous voir tout à mon aise. J'en ai, je vous assure, bien de l'impatience. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« F. DE B. »

N° 51. **Le Duc de Bourbon à Belle-Isle** (1)

« A Paris, le 25 juillet 1719.

« Vous m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, en faisant faire le plan de Saint-Sébastien pour me l'envoyer ; je le trouve à merveille. Le détail que vous me faites et celui que vous me promettez toutes les semaines des progrès du

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 63. Original signé.

siège ne me touche pas moins. Ainsi, souvenez-vous que vous ne pouvez me faire plus de plaisir que de continuer à me donner de vos nouvelles et de celles du siège. Si vous aimez mieux pour cela vous servir d'une main étrangère, ne craignez point que je m'en scandalise, tout ce qui me viendra de votre part me sera toujours fort agréable ; ainsi vous pouvez m'écrire de la façon qui vous sera la plus commode. Je serai toujours content pourvu que vous continuiez et que vous ne doutiez pas que je ne sois le plus sincère et le meilleur de vos amis.

« L. H. DE BOURBON.

« Depuis que ma lettre a été écrite j'ai reçu votre seconde qui m'a fait un vrai plaisir. Je vous en remercie ainsi que du petit crayonnage que vous m'avez envoyé et que je ferai ajouter au plan de Saint-Sébastien comme vous me le marquez. Je ferai le même usage de ce que vous continuerez à m'envoyer par la suite. Aussi, je vous prie de me tenir la promesse que vous m'avez faite.

« L. H. DE B. »

N° 52. **Du Même au Même** (1)

« **Paris, le 5 août 1719.**

« On ne sauroit, Monsieur, être plus sensible que je le suis à votre exactitude et à l'attention que vous avez à me donner une continuation de plans et de détails jour par jour du siège qui doit être à présent fort avancé. Le commencement de votre tranchée qui a été heureux, m'a toujours fait bien augurer de la suite du siège. M. de Coigny m'a mandé comme tous, la perte qu'il a faite du major-général des dragons et de quelques officiers qui

(1) Ministère de la Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 138. Original signé.

l'avoient; suivi cela est malheureux et j'en suis fâché aussi bien que de la blessure du Mis de Feuquières. Il paroît par votre lettre du 25 que le feu du canon et de la mousqueterie des ennemis a redoublé et que l'on a perdu un peu plus de monde. Vous ne paroissez pas avoir grande opinion du gouverneur de la garnison. Je voudrois bien que vous fussiez déjà maîtres de la place et savoir que vous vous êtes tiré de là sans nul accident ; car je vous assure que je vous aime de tout mon cœur et que personne ne vous estime plus que je fais.

« L. H. DE BOURBON.

« J'ai reçu hier au soir une de vos lettres dont je vous remercie, et nous avons appris ce matin par M. de Bauché la prise de la place que je n'imaginois pas devoir être si prompte.

« L. H. DE B.

N° 53. **Du Même au Même** (1)

« A Paris, le 18 août 1719.

« J'ai reçu, Monsieur, vos journaux du 6, du 7 et du 8 avec le plan nouveau que vous y avez joint ; vous ne pouviez me faire un plaisir plus sensible. Je suis seulement bien fâché que vous trouviez tant de difficultés et que vous perdiez tant de monde, car cela joint à la maladie et à la désertion qu'on m'assure qui a recommencé, va furieusement affaiblir notre armée. La situation avantageuse et extraordinaire du château donne aux ennemis un grand avantage sur vous. Leurs rochers, leurs bombes, leurs boulets, et leurs grenades qu'ils roulent avec tant d'aisance et si peu de danger pour eux, doivent fort incommoder nos troupes. Leur canon à cartouche qui vous enfile

(1) Ministère de a Guerre. Arch. hist., vol. 2563, pièce 213. Original signé.

en bien des endroits sans pouvoir l'éviter et vos gabions que vous ne pouvez solidement établir, votre canon qui ne fait qu'écrèter les parapets, tout cela me fait craindre que votre siège ne soit encore bien long et bien meurtrier. Aussi, attendrai-je avec impatience la nouvelle de la prise de cette place. On vient de régler une augmentation de troupes, qui, à ce que je vois bien, ne sera pas inutile. Continuez, je vous prie à m'envoyer vos journaux et soyez toujours sûr du plaisir que vous me ferez ainsi que de la continuation de l'amitié et de l'estime que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous.

« L. H. DE BOURBON. »

N° 54. **Le Maréchal de Berwick à Belle-Isle** (1)

[Saint-Sébastien, 17 août 1719].

« *A M. de Belle-Isle* [*à Paris*] (2)

(f° 198 v°) « Notre expédition, Monsieur, de Santoña, a réussi à merveilles. L'on a brûlé les trois vaisseaux de guerre, détruit beaucoup de bois, agrais, etc... et fait crever ou enclouer cinquante et une pièces de canon qui étoient dans les forts et batteries ; six ou sept cents hommes de milices qui s'étoient présentés sur les côtes pour empêcher la descente en furent éloignés par le feu de nos vaisseaux, après quoi nos gens ayant débarqué, ils ne virent plus d'ennemis et la ville vint à obéissance.

« Par le compte que l'on me rend des voitures de farine et de grains, nos emplacement ne pourront être faits au plus tôt qu'à la fin de septembre ; ce qui, joint aux empêchements que nous trouverons tant par les chemins

(1) Bibliothèque Nationale. Cabinet des Manuscrits. ms. fr. 7942, f°s 198, 199 et 190-191. Papiers du Maréchal de Berwick, minute de lettre.
(2) Cette lettre a été envoyée à Belle-Isle pendant sa mission à Paris.

rompus et abatis, rendra l'exécution du projet de Jacca fort lointain et en attendant nous perdrons un mois ou cinq semaines de temps que nous pourrions employer utilement, si nous nous portions du côté de la Cerdagne. M. Stanhope avec qui j'en ai parlé entre fort dans mes raisons et trouve qu'attendu les contretemps arrivés, il vaut mieux se préparer à la grande entreprise de Pampelune pour le printemps prochain et en attendant chercher à faire soulever partie de la Catalogne. C'est à S. A. R. à décider qui peut avoir des raisons de politique dont il est le seul capable de juger. Je vous prie de parler à M. Le Blanc pour me dépêcher au plus tôt un courrier, afin que je puisse faire sans perdre de temps mes arrangements et me mettre à même d'exécuter diligemment ce qui me sera ordonné.

« Nous continuons à battre le Mirador : la brèche se fait, mais lentement. Toutefois j'espère que dans peu de jours, nous pourrons nous en rendre maître[s]. M. le Prince de Conti se porte mieux ; je crois qu'il partira dans un ou deux jours pour Bayonne. Soyez, je vous prie, persuadé qu'on ne peut avoir pour vous plus d'estime et d'amitié que j'en ai, ni être plus parfaitement, Monsieur, etc...

(F° 190 v°) « *Suite de la lettre de M. de Belle-Isle dudit jour.*

« Le château vient de capituler ; ainsi nous voilà hors d'embarras de ce côté-cy. Je viens de parler avec un officier d'artillerie qui a été longtemps à Jacca et qui est français. Il m'a positivement assuré qu'il n'est pas possible de conduire du canon à Jacca en venant de Pampelune. Ce sont des rochers et ravins impraticables. Dans la dernière guerre, il y eut toutes les peines du monde à y mener du canon de deux livres sur des brancards. Il m'assure de plus que l'artillerie qui y est a été menée de Sarragosse, mais qu'elle fut six mois en chemin. Cette raison seule indépendamment de l'article de nos approvisionnements qui ne peuvent être faits qu'à la fin de septembre suffiroit pour montrer l'impossibilité d'exécuter le projet sur Jacca.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de finir la guerre, cette campagne. Ainsi, rien de plus important que de se mettre en état de la commencer au printemps prochain par le siège de Pampelune avec une grosse armée et une nombreuse artillerie ; après quoi, nous serons en état de faire trembler le roi d'Espagne et l'obliger de chasser Albéroni. Je vous prie de rendre compte à S. A. R. de ce que je vous marque, afin que je reçoive au plus tôt les ordres par un courrier et que je ne perde point de temps à me rendre du côté de la Catalogne. Je vais toujours alonger des troupes du côté d'Oloron et de Navarreins. »

N° 55. **Du Même au Même** (1)

« Le dit jour [Bayonne, 28 août 1719].

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 19, dont je vous suis très obligé. Je n'entrerai dans aucun détail avec vous, comptant de vous voir bientôt. J'adresse cette lettre à M. d'Asfeld pour vous la donner à votre passage à Bordeaux. Au lieu de venir à Bayonne, votre plus court est de venir en poste à Toulouse et de là gagner Muret où vous rencontrerez la marche de la cavalerie et des dragons, aussi bien que partie des équipages du quartier général. Je compte aussi passer par là et arriver à Mont-Louis vers le 10 septembre. En attendant le plaisir de vous voir, soyez, je vous prie, persuadé que personne n'a pour vous plus d'estime et d'amitié, etc... »

(1) Bibliothèque Nationale. Cabinet des Manuscrits, ms. fr. 7942, f° 211 v°. Papiers de Berwick, minute de la lettre.

N° 56. **Du Même au Même** (1)

« [Montauban, dimanche dernier novembre 1721].

« MONSIEUR LE COMTE DE BELLE-ISLE,

« La mort inopinée de M. Nihel fait, Monsieur, un grand dérangement à mes affaires. J'envoie au s[r] Gonnet une procuration au sujet de l'inventaire de feu mon fils dont j'avois chargé le s[r] Nihel et je le charge de vous prier de le présenter à Madame la duchesse de Duras, afin qu'il reçoive et exécute ses ordres sur le susdit inventaire.

« Je charge aussi ledit s[r] Gonnet d'arrêter tous mes comptes avec le fils aîné du s[r] Nihel, après quoi il faudra que je me détermine sur le choix de quelqu'un pour avoir soin de mes affaires ; car, vous savez, mes revenus consistent en bienfaits du Roi, qu'il n'est pas facile de recouvrer. Voilà bien des contretemps à la fois qui m'arrivent sans finir. »

N° 57. **Echange de Belle-Isle** (2)

Le Roi et le C[te] de Belle-Isle sont tombés d'accord d'échanger « l'île, marquisat, terre et seigneurie de Belle-Isle, à titre d'échange en lui cédant (au C[te] de Belle-Isle), en récompense et contre échange d'icelle, les domaines, terres et seigneuries ci-après, savoir : Les domaines, terres et seigneuries du Comté de Gisors, Andelys, Vernon, avec le bois appelé Buisson Bleu, dépendant de la maîtrise de Lyons, de la contenance d'environ 900 arpens en trois étages, situés près de la porte de ladite ville de Gisors et éloignés de la forêt d'environ deux lieues, consis-

(1) Bibliot. Nat. franc. 7943, f° 184 v°. Papiers de Berwick, minute de lettre.

(2) Arch. Nation. E 2000. Extrait de l'exposé de l'arrêt du Conseil du 27 septembre 1718.

tant lesdites terres et seigneuries en domaine fieffé et non fieffé, droits de travers et péage, tant par eau que par terre, droits de minage, halage, mesurage, fouage et monnayage, cens et rentes en deniers, grains, volailles, bacs, passages, notariats et généralement tous ces domaines et droits qui appartiennent au Roi dans l'étendue de ces terres et seigneuries, le tout réuni à la couronne par le décès de M. le duc de Berry.

« Le domaine, terre fief et seigneurie de Longueville, consistant en moulins, terres labourables, prairies, notariats et autres domaines et droits avec toutes les paroisses qui en dépendent et qui sont actuellement en la main du Roi et qui ont fait partie de l'ancienne châtellenie de Longueville par démembrement du duché de Longueville, réuni à la couronne par le dècès du dernier duc de Longueville.

« Le domaine, terre et seigneurie d'Auvillars, situé à six lieues de Montauban, généralité d'Auch, consistant en un vieux château, au droit de bouade dans l'étendue de la dite terre et seigneurie, au droit de saumade, au droit de passage sur la rivière de Garonne, aux portes d'Auvillars et de Mauvesin, en ce qui en appartient au Roi, au droit de péage qui se lève à Auvillars, tant au port d'Auvillars que dans les autres lieux dépendants du domaine du Roi, situés sur les rivières de Garonne, Tarn et Aveyron, au droit de boucherie, de péage, du lieu de Mauvesin, en rentes censives et autres, domaines et droits, circonstances et dépendances.

« Le domaine, terre et seigneurie de Beaucaire, situé sur le Rhône, province du Languedoc, consistant aux droits de péage par eau et par terre ; au quart des graines qui se récoltent par les habitants, au quart de la dime du s^r^ archevêque d'Arles, cens et rente, droit de lods et autres domaines et droits, généralement tout ce qui fait partie du bail qui en a été passé par le fermier de Languedoc.

« Le domaine, terre et seigneurie de Montoire avec toutes les paroisses qui en dépendent, y compris les châtellenies de Tro, les Roches et Lavardin et les paroisses de Prunay, St-Rimay, Houssay, Villavard, Sarnières,

St-Quentin, Fontaine et la paroisse de Lunay, en entier, toutes lesquelles paroisses étoient autrefois du siège de Montoire et celle de Lunay en partie de St-Calais, consistant lesdits domaines en plusieurs métairies, aux poids et balances, droits d'aulnage, marques de toiles, droits de prévôté, billettes et sallerie, langayage des porcs, droits de minage, droits de moulins et fours banaux, droits de boucherie, notariat, cens et rentes, prairies et manoirs, bâtiments, droits de pêche dans les rivières du Loir et Boisle et autres domaines et droits, ensemble les bois dépendant dudit domaine de Montoire, savoir : le bois appelé la forêt de Montoire, contenant 80 arpents ou environ, le bois de Gâtine, situé paroisse de Montrouveau, contenant environ 400 arpents, les bois appelés les grands défaits de Prunay, contenant environ 300 arpents et les bois appelés les petits défaits de Prunay, contenant environ 300 arpents, tous lesdits bois en taille.

« La rente de 13.000 livres due annuellement au Roi pour le droit de la pesade de la ville et diocèse d'Albi qui avait été aliénée en exécution de l'édit du mois d'avril 1702 et réunie au domaine par arrêt du 3 juillet 1717.

« Et finalement les droits de leude, mage et menue qui se lèvent dans la ville, cité et consulat de Carcassonne, ensemble dans les lieux de Conques, Pommas et Villeneuve et droits y joints, ainsi qu'ils sont plus au long expliqués par le bail qui en a été fait par le fermier du domaine de Languedoc à Antonin Laserre le 25 mai 1715.

« A condition par ledit s^r^ Comte de Belle-Isle de payer et acquitter les charges, rentes et gages assignés sur les dits domaines, terres et seigneuries employés dans les Etats du Roi pour le domaine dont l'état est annexé à la minute du présent arrêt, pour jouir ledit s^r^ Comte de Belle-Isle avec droit de toute justice, haute, moyenne et basse...

« Lesquelles terres et seigneuries, ledit s^r^ Comte de Belle-Isle, ses hoirs successeurs et ayant-cause, tiendront de Sa Majesté en fief et à foi et hommage-lige, à cause de son château et tour du Louvre, sans toutefois que ledit s^r^ Comte de Belle-Isle soit tenu à payer aucuns droits seigneuriaux... »

N° 58 Evaluation définitive des terres échangées (1)

TERRES	REVENU NET			TAUX	CAPITAL		
Ile, terre et marquisat de Belle-Isle	64.272 l.	3 s.	2 d.	den. 40	2.420.886 l.	8 s.	1 d.
Droits sur les vins et chaloupes	10.000			— 25			
Lézignan	2.711	10	7	— 40	108.337	8	4
Rocque-Courbe	1.323	5	3	— 30	39.630	7	6
La Creuzette	173	4	7	— 30	5.163	2	6
Ariffat	267	2		— 30	7.990	10	
Jaunes	434	1	8	— 25	10.852	1	8
Montcoujoul	144	5		— 30	4.316	5	
Castelnau-de-Brassac	2.806	5		30	84.117	10	
La Caune	503	8	4	— 30	15.477	10	
Puylaurens	1.216		1	— 40	47.124	18	4
Montgiscard	775	7	4	— 40	31.014	13	4
Castelnau-de-Montmirail	1.513	14	4	— 40	60.428	13	4
Rennes	1.005	11	5	— 40	40.177	16	8
Villemur	1.154	1	11	— 40	45.503	16	8
Leudes de Carcassonne	5.616	2	6	— 28	157.251	10	
Pesade d'Albi	13.000			— 22	286.000		
Auvillar	8.916	3	9	— 30	267.355	12	6
Tonlieu de Gravelines	4.780	10	11	— 22	105.172		2
Prêt annuel et autres droits casuels des officiers de juridiction des eaux et forêts de Villemur et Saint-Pons au siège de Masamet et des traites foraines d'Auvillar	391	19	5	— 20	7.839	8	4
Vernon	2.055	14	3	— 30	56.244	7	6
Lyons	1.517	16	6	— 30	31.479	15	
Gisors	2.944	7	3	— 30	81.730	17	6
Andelys	9.309	12	2	30	268.810	15	
Prêt annuel et autres droits casuels des officiers de juridiction ordinaires et extraordinaires de Vernon, Andelys, Gisors et Lyons	5.934	9	2	— 20	118.689	3	4
Montoire	8.173	16	2	— 30	243.714	5	
Savigny	668	18		— 30	16.181		
Longueville	3.629	17	2		98.766	6	8
Faculté de retrait	2.000			— 30	60.000		
	82.967 l.	4 s.	9 d.		2.299.369 l.	14 s.	4 d.

(1) Arch. Nation. P. 1503, f°s 40 à 102. Evaluation définitive extraite du procès-verbal signé le 16 mars 1728 par le commissaire de la Chambre des Comptes.

N° 59. Livre d'Ecrou de la Bastille (1)
Le Chevalier de Belle-Isle

« *Etat des Entrées des prisonniers de la Bastille.* »

.I. le Chevalier de Belle-Isle avec son valet.

.'ordre contresigné Phélipeaux.

.e 30 septembre 1724, suivant l'ordre le M. le Gouverneur, l'on a rendu tous les effets que nous avions . M. le Chevalier de Belle-Isle.

« Ce, aujourd'hui, 3 de mars 1724, est entré à la Bastille par ordre du Roi, M. le Chevalier de Belle-Isle, conduit par M. de Mény. M. de Belle-Isle avoit sur lui une montre d'or, une tabatière d'écaille, une autre de peau de chien de mer, un porte-crayon d'argent, un couteau à ressort, un étui à cure-dents, un étui d'Angleterre garni, une petite clef, une paire de boucles à jarretière d'or, 54 louis d'or de 24 livres, un demi-louis, deux pièces de 40 s., tous lesquels effets ont été remis à M. [de Belle-Isle] à la réserve de l'étui d'Angleterre garni, du couteau, les ciseaux, le porte-crayon d'argent qui nous est resté avec une trousse à rasoirs qui nous est aussi restée. Il ne s'est trouvé aucun papier sur lui et a signé. »

N° 60. Livre d'Ecrou de la Bastille (2)
Le Comte de Belle-Isle

.I. le M[is] de Belle-Isle avec deux .alets de chambre.

« Ce, aujourd'hui, 5[e] de mars 1724, est entré à la Bastille par ordre du Roi, M. le M[is] de Belle-Isle, conduit [par] le s[r] du Val, fils. M. de Belle-Isle avoit sur lui une tabatière d'or, une autre de lapis, un étui d'or, une paire de ciseaux, un porte-crayon, une

(1) Arsenal, Bastille 12479, page 41. Le vol. 12482 du même fonds, page 277 « Ecrou de la Bastille » est l'original du précédent ; ce sont les feuilles que signaient les prisonniers en entrant ; il est identique au document 12479, sauf en quelques détails ; il ne parle pas des rasoirs, et mentionne une paire de ciseaux.

(2) Arsenal, Bastille 12479, page 42. Le vol. 12482, page 275, détaille l'argent trouvé : 23 pièces et demi de 40 sous et 8 livres en monnaie, il mentionne en outre une petite clef, un couteau avec gaine, une petite pincette.

contresigné élipeaux.

Gouverneur ordonné n remette les rs de M. le Belle Isle, le ni 1724, avec n couteau.

montre d'or, un flacon de sel d'Angleterre, une bourse dans laquelle il s'est trouvé 54 louis d'or de 24 livres pièce, sur quoi il en est resté à M. de Belle-Isle 14. — Reste à 40 qui nous sont restés. Il lui est aussi resté quelque argent blanc, ainsi que tous les effets énumérés ci-dessus à la réserve du couteau à gaine et la paire de ciseaux ; il ne s'est trouvé aucun effet sur lui et a signé. »

N° 61. Breteuil au Lieutenant-Général de Police d'Ombreval (1)

« Ce mardi 10 heures du matin [7 mars 1724].

« Monsieur Mandat est arrivé ici ce matin à 5 heures et m'a rendu compte de tout ce qui s'étoit passé ; j'en ai informé M. le Duc à son lever et tout est consommé à ce sujet ; mais il est d'une impatience extrême de savoir Conches arrêté et vous ne sauriez, Monsieur, vous donner trop de soins pour y parvenir. Vous ne sauriez aussi donner trop d'ordres à la Bastille, tant pour empêcher la communication que pour les domestiques plus susceptibles d'être gagnés, que les officiers n'entrent point seuls dans les chambres de nos prisonniers et que les officiers y soient toujours présents, en un mot, toute précaution. Ce sont les avis de mon amitié et la connaissance que j'ai des sentiments de S. A. S. me fait (*sic*) vous donner ; j'espère que vous les recevrez comme de la personne du monde qui est plus véritablement, Monsieur, votre très humble

« De Breteuil. »

(1) Arsenal, Bastille 10801. C'est un portefeuille contenant les dossiers relatifs à l'affaire la Jonchère.

N° 62. **Rapport de S. A. S. le duc de Bourbon** (1)

Bastille.

« S. A. S.,

« Suivant l'ordre ci-joint de S. A. S., j'ai été à la

M. de Séchelles.

Bastille le lundi au soir, avec M. de Nassigny et M. de Séchelles à qui j'ai rendu tous ses papiers.

Avoir l'état des actions.
le la main du duc de Bourbon).

« Je n'y ai rien trouvé sinon des états des actions distribuées par M. Le Blanc à des officiers, par ordre de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

« Des mémoires et lettres des intendants au sujet de l'établissement des hôpitaux dans les provinces proposé pendant le ministère de M. d'Argenson. M. de Séchelles en est rapporteur. Je les lui ai envoyé demander, ils peuvent être utiles.

M. de Belle-Isle.

« Je l'ai vu : m'a demandé la réponse au Mémoire que j'ai donné à S. A. S. et la permission de lui écrire ; sa lettre est ci-jointe.

« Insiste toujours sur la cause de sa détention.

Bon prendre l'air
ourvu qu'il n'ait pas
e communications.
L. H. B.

« Supplie qu'on lui permette de prendre l'air, ne pouvant sans cela prendre du lait d'ânesse.

M. de Belle-Isle cadet.

« Demande à me parler, mais ne dit rien de particulier au gouverneur, ne paroit pas si abattu que l'aîné.

La Jonchère.

« Je l'ai vu ; n'est pas fort abattu ; demande sa liberté pour arranger ses affaires. M'a donné une lettre pour M. du Vernay. Il le prie d'intercéder pour lui auprès de S. S. A.

M. de Turbilly.

« Demande la réponse à la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à S. A. S. par laquelle il demande sa liberté. »

(1) Arsenal, Bastille 10801.

N° 63. **Rapport du duc de Bourbon** (1)

« S. A. S.

« M. le Comte de Belle-Isle se plaint d'avoir mal aux yeux, en sorte qu'il ne peut ni lire ni écrire.

« Demande une permission de voir le S[r] de Saint-Yves.

« M. le Gouverneur assure qu'il a les yeux fort rouges et qu'il doit être très incommodé.

« J'ai donné un ordre à M. de Saint-Yves de voir M. le Comte de Belle-Isle avec le secret, ce 10 novembre 1724. »

Décidé novembre 1724 e j'enverrai her Saint-Yves; ourra le voir n présence Hermaud et de e Gouverneur. crit samedi ce ovembre 1724.

N° 64. **Lettre de M. d'Ombreval à M. de Launay** (2)

« Son Altesse Sérénissime m'a ordonné de vous mander, Monsieur, qu'il (*sic*) vouloit bien permettre à M. de Saint-Yves de voir M. de Belle-Isle, à condition, néanmoins, que ce soit en présence de M. Armand et vous, Monsieur. Je vous prie de vouloir bien le lui permettre sous cette condition et de me croire, avec tous les sentiments que je vous dois, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« RAVOT D'OMBREVAL.

« Ce 11 novembre 1724. »

N° 65. **Du Même au Même** (3)

« Ce 12 avril 1725.

« S. A. S. veut bien, Monsieur, permettre à MM. de Belle-Isle de signer l'acte ci-joint entre eux et MM. de la Vieuville et vicomte de Melun. Je vous envoie le projet à

(1) Arsenal, Bastille 10801.
(2) *Id. Ibid.* 12486, pièce 95.
(3) Arsenal, Bastille 12486, f° 131.

cet effet et je vous prie, lorsqu'ils auront signé, de me le renvoyer et de dire à M. de Belle-Isle que j'ai rendu sa lettre; je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« RAVOT d'OMBREVAL. »

N° 66. **Le Comte de Belle-Isle à M. Hérault** (1)

« A Versailles.

« J'ai rendu compte à S. A. S., Monsieur, de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet de M. le comte de Belle-Isle. Elle ne juge pas à propos de lui accorder le délai qu'il demande, ni que son séjour soit fixé à Soligny et son intention est qu'il choisisse un lieu éloigné de trente lieues de Versailles, Fontainebleau et Chantilly, afin qu'il ne se déplace point lors des voyages du Roi. Mgr le Duc m'a dit vous avoir déjà expliqué la même chose et m'a chargé encore de vous le mander. Vous connaissez, Monsieur, les sentiments d'estime et d'attachement qui me lient à vous pour toute ma vie.

« MAUREPAS. »

N° 67. **Lettre de M. Hérault à M. le Cte de Maurepas** (2)

6 décembre 1725, 7 heures du soir.

« Monsieur, aussitôt que votre lettre m'a été rendue, j'ai informé M. le Cte de Belle-Isle comme je l'avois déjà fait des intentions du Roi et de S. A. S. Il m'a répondu qu'il s'y conformeroit exactement et que dimanche prochain sans faute, il partiroit pour se rendre à Nevers, où il

(2) Arsenal, Bastille 10801.
(1) Arsenal, Bastille 10801.

se dispose à continuer son séjour. Il n'avoit pas dépendu de moi dès ma première entrevue avec lui qu'il se déterminât à ce parti ; mais il m'avoit représenté que la veille il avoit fait parler à Monseigneur le Duc et qu'ainsi il ne pourroit me donner pour réponse que d'attendre celle de S. A. S. sur la proposition de Soligny qui lui avoit été faite. C'est ce que je vous supplie, Monsieur, de dire à Monseigneur le Duc et d'être persuadé du profond respect, etc... »

N° 68. Contrat de Mariage du Marquis de Belle-Isle Avec Catherine-Agnès de Lévis (1)

8 juin 1686.

« Contrat de mariage de haut et puissant seigneur, messire Louis Foucquet, chevalier, Mis de Belle-Isle, fils de feu très haut et très puissant messire Nicolas Foucquet chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, Mis de Belle-Isle, ministre d'état, surintendant des finances et procureur général du Roi en sa Cour du Parlement de Paris et très haute et très puissante dame Marie-Madeleine de Castille, accordé le 8 de juin 1686 avec haute et puissante dame Catherine-Agnès de Lévy, fille de très haut et puissant seigneur messire Roger de Lévy, chevalier, marquis de Poligny, Cte de Charlus, conseiller du Roi en ses Conseils, lieutenant-général des armées de S. M. et au gouvernement de Bourbonnais et de feue très haute et puissante dame Louise de Beauxoncles sa femme, demeurant alors en la ville d'Issoudun en Berry, paroisse de Saint-Cyr, par lequel lesdits futurs déclarent qu'ils ont déjà célébré deux mariages, le premier entièrement secret et purement pour la sûreté de leur conscience, le second

(1) Bibliot. Nationale. Dossiers bleus, 279. Foucquet, 7282, f° 229 et 230, copie.

en présence de témoins par eux choisis et de Mre Denis Coignet, prestre, docteur de Sorbonne, promoteur de l'archevêché de Paris et curé de la paroisse de Saint-Roch à Paris, auquel ils ont déclaré leur volonté, que depuis lesdits mariages ils ont eu trois enfants dont le premier qui étoit une fille, née le 21 du mois d'août de l'an 1683, est morte le 3 septembre de la même année ; le second qui est un garçon est né le 22 septembre de l'an 1684 et a été tenu sur les fonts du baptême et nommé Louis par Illustrissime et Révérendissime seigneur Mgr Louis Foucquet, évêque et Cte d'Agde, abbé de Vézelay, de Ham et de Sorèze, conseiller du Roi en tous ses Conseils et par très haute et très puissante dame Louise Marguerite de Béthune-Sully, femme de très haut et très puissant seigneur messire de Daillon du Lude, conseiller du Roi en ses Conseils, chevalier des deux ordres de S. M., duc et pair et grand maître de l'artillerie de France ; et le troisième qui est une fille est née le dernier jour du mois d'octobre de l'année 1685 et aussi tenue sur les fonts de baptême et nommée Anne-Madeleine par très haut et puissant seigneur messire Anne de l'Hôpital, chevalier, seigneur, Cte de Sainte-Mesme et par très haute et puissante dame Madeleine Foucquet, veuve de très haut et puissant seigneur, messire de Rochefort, chevalier, seigneur, Mis de la Boulaye ou par lesdits procureurs, et bien qu'ils soient persuadés que lesdits mariages sont bien et valablement contractés et qu'on n'y puisse donner atteinte, néanmoins sur le scrupule qu'on leur a fait naître que sous prétexte de quelque défaut de formalités aux premiers mariages et même de la minorité des dits seigneur et dame de Belle-Isle au temps d'iceux, on pourroit quelque jour contester leur état et celui de leurs dits enfants, pour assurer l'un et l'autre et celui des enfants qui pourroient naître d'eux à l'avenir, ils ont résolu de célébrer un nouveau mariage à présent qu'ils sont l'un et l'autre majeurs pour rectifier, corroborer et en tant que besoin seroit, réhabiliter ceux qu'ils ont auparavant faits. C'est pourquoi lesdits seigneur et dame se sont promis et promettent prendre d'abondant l'un et l'autre par noce et loi de mariage pour mari et femme et

légitimes époux et de faire solenniser de nouveau ledit mariage en face de notre mère Sainte Eglise apostolique et romaine incessamment en présence et de l'avis dudit seigneur Evêque et Cte d'Agde, oncle paternel dudit seigneur, Mis de Belle-Isle et ce contrat passé à Issoundun en l'hôtel dudit Seigneur Evêque devant Philippe du Four, notaire garde-nottes du Roi, greffier des arbitrages et conventions, établi en la même ville d'Issoudun.

« Ensuite duquel contrat de mariage est un extrait des registres de la paroisse de Saint-Paterne du faubourg de la même ville d'Issoudun portant que le 11 de juin de l'an 1686 se sont présentés devant Pierre Poissonnier, prêtre, prieur et curé de la dite paroisse de Saint-Paterne d'Issoudun au diocèse de Bourges, messire Louis-Foucquet, chevalier, Sr de Belle-Isle et dame Catherine Agnès de Lévy, lesquels l'ont requis de les recevoir en ladite église paroissiale pour y donner de nouveau en sa présence leur mutuel consentement en tant que besoin serait pour le mariage ci-devant contracté par eux, déclarant que de leur dit mariage sont provenus deux enfants encore vivants dont le premier est Louis, né à Villefranche de Rouergue le 22 septembre 1684, tenu sur les fonts de baptême en l'Eglise collégiale et paroissiale dudit Villefranche par Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Evêque et Cte d'Agde, oncle paternel dudit seigneur de Belle-Isle et par Madame la duchesse de Lude, tante de ladite dame de Belle-Isle, et le second est demoiselle Anne-Madeleine, née à Issoudun le 31 octobre 1685, tenue sur les fonts de baptême de la paroisse de Saint-Cyr par M. le Cte de Sainte-Mesme, oncle maternel de la dite dame de Belle-Isle et par Madame la Marquise de la Boulaye, parente dudit seigneur de Belle-Isle en personnes ou par procureurs, et qu'outre lesdits deux enfants vivants, ladite dame est encore enceinte. En conséquence de quoi et de la dispense de la publication de trois bans accordée par Mgr l'Archevêque de Bourges aux dites parties domiciliées en ladite Ville d'Issoudun, depuis plus de neuf mois, les dites parties ont reçu la bénédiction nuptiale en présence des témoins.

« Et ledit extrait certifié et légalisé par ledit du Four, notaire. Lesdits contrat et extrait de célébration de mariage déposés le 3 juillet de l'an 1686, en présence et consentement de Messire Armand Foucquet, prieur de Mauregard, et à Paris en la maison de Saint-Magloire, faubourg Saint-Jacques, par M. Claude Dagueron, avocat au Parlement, demeurant Cul-de-sac de la rue Quincampoix, paroisse Saint-Merry, en l'étude de Gallois, notaire au Châtelet de Paris, délivré par expédition. Signée de lui et de Caillet son confrère. »

TABLE DES MATIÈRES

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.